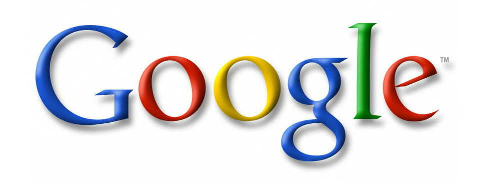
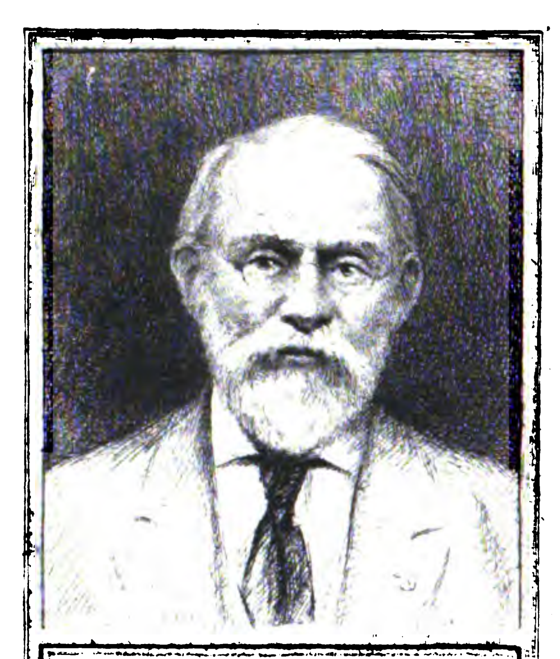

Google




DC
80
.S6
A3

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE.

Laon. Ed. Fleury et Chevergny, imp

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

> Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus, monumentis sacra est.
>
> PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épît. XIV.

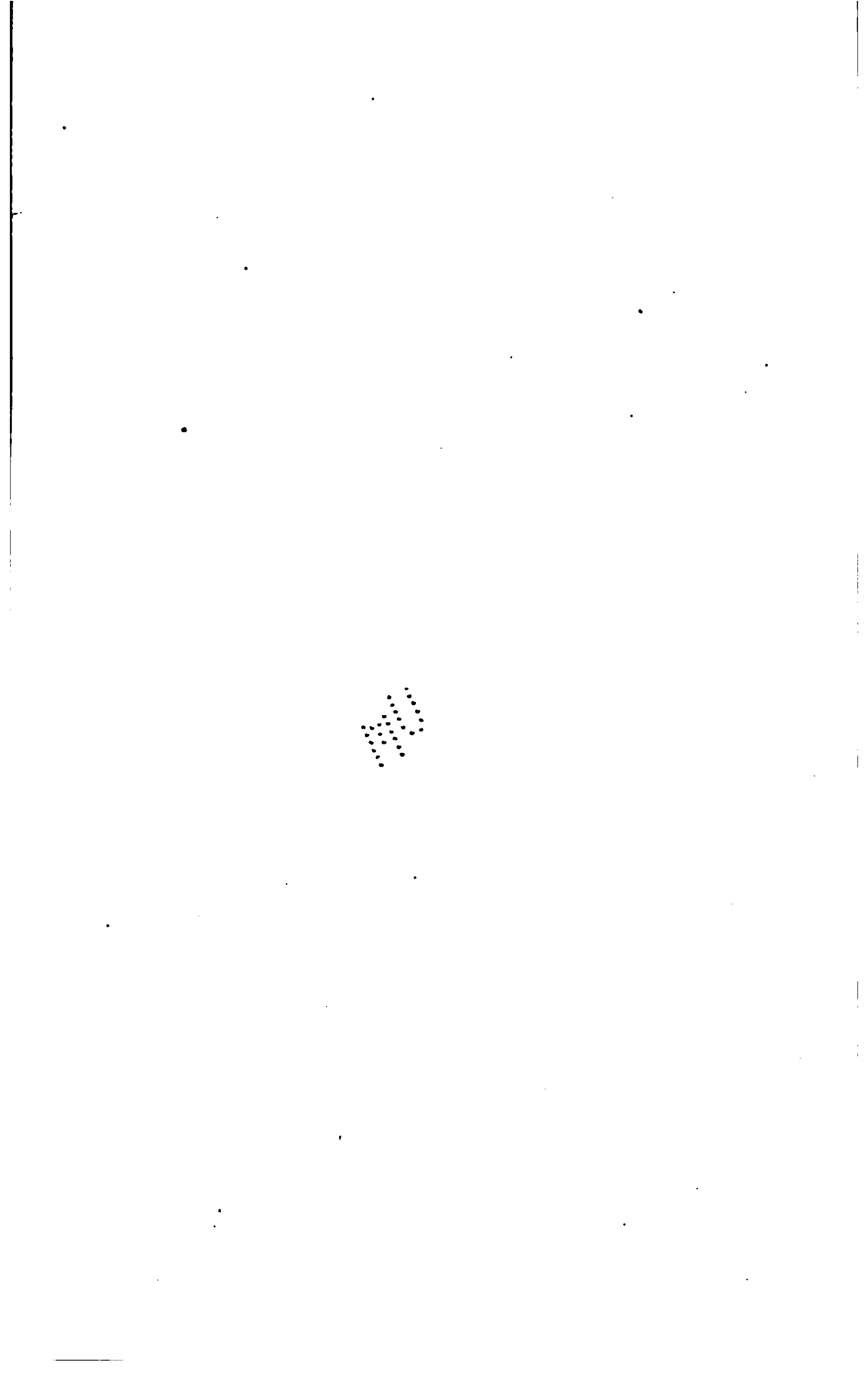
TOME SEPTIÈME.

ON SOUSCRIT :

SOISSONS, à la librairie de LALANCE.

PARIS, à la librairie archéologique de VICTOR DIDRON, Rue Hautefeuille, 13.

MDCCCLIII.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE.

Lundi 4 Janvier 1853.

Présidence de M. de Laprairie.

M. de Laprairie ouvre la séance par le rapport suivant, dans lequel l'honorable président fait une revue substantielle de tous les travaux consignés dans le Bulletin de l'année dernière.

Messieurs, se proposer un but trop élevé, c'est souvent se préparer des mécomptes. Consulter au contraire les circonstances dans lesquelles on se trouve, le milieu dans lequel on vit pour y proportionner son ambition, c'est mettre de son côté bien des chances de succès. L'existence de notre Société, depuis six ans, est venue prouver que ce qui est sagesse chez les individus l'est aussi pour les sociétés s'occupant de sciences, d'arts et de lettres. Il n'est pas douteux, au moins pour moi, que si nous marchons toujours d'un pas régulier, cela tient à ce que notre programme, quoique embrassant

une grande variété de matières, n'a rien qui dépasse ce qu'il est possible de réaliser dans une petite ville comme la nôtre. Recueillir des matériaux pour l'histoire du pays, décrire ses monuments encore si nombreux malgré toutes ses pertes, conserver le souvenir des découvertes qui se font si souvent sur notre vieux sol, écrire la biographie des hommes célèbres ou qui méritent de l'être ; voilà un ordre de travaux que tous nous pouvons aborder, car il n'exige ni la perfection de style des grands écrivains, ni la profondeur de pensée des savants qui illustrent un pays.

Le caractère d'utilité que s'est donné notre Société ayant l'avantage de ne pas effrayer, nous a valu souvent, de la part de personnes qui lui étaient étrangères, l'envoi de travaux que nous avons admis avec plaisir dans notre Bulletin.

Nous n'avons donc pas à nous occuper de modifications à apporter à notre règlement, puisque, avec les statuts que nous avons adoptés dès le premier jour de notre organisation, nous avons publié six volumes de mémoires qui seront consultés avec fruit par les hommes qui voudront étudier la partie de la France que nous habitons.

Avant de reprendre nos travaux pour commencer l'année dans laquelle nous entrons, permettez-moi, Messieurs, de vous dire de quoi se compose notre volume de 1852. Cette revue, en nous rappelant ce que nous avons fait, pourra nous faire voir que nous avons négligé de traiter des objets qui réclamaient notre étude.

Dans notre première séance, nous avons entendu le rapport que nous a fait M. l'abbé Poquet sur une proposition de M. Betbeder, qui consistait à demander au gouvernement la création d'un musée monumental d'architecture du moyen-âge. La Société s'est empressée d'approuver ce rapport qui faisait valoir avec beaucoup

de force les avantages d'une pareille création ; il a été adressé à M. le ministre de l'intérieur et à un grand nombre de sociétés. Plusieurs de ces sociétés nous ont répondu qu'elles s'unissaient avec chaleur au vœu formulé par la Société de Soissons.

Outre la rédaction des procès-verbaux de nos séances ordinaires, nous devons à M. l'abbé Poquet le compte-rendu de nos excursions à Fère et à La Ferté-Milon, et des instructions importantes sur la manière de relever les inscriptions.

M. de Vuillefroy nous a communiqué, sur les découvertes romaines faites à Nizy-le-Comte par la Société académique de Laon, des observations qui ont donné lieu à une discussion intéressante entre lui et M. Ed. Fleury, sur le sens et la valeur du mot *proscœnium*.

M. Fournaise, instituteur à Roucy, nous a envoyé des observations 1° sur le village de Gernicourt et son ancien cimetière ; 2° sur le village de Concevreux et sur des sépultures antiques qui se trouvent dans le voisinage.

La Société aime à être informée de tout ce qui vient éclaircir l'état ancien de notre département. Elle doit donc des remercîments à toutes les personnes qui s'unissent à elle dans ce but.

M. Matton, membre correspondant, est venu assister à l'une de nos séances pour nous communiquer un travail important dont l'Assemblée Provinciale du Soissonnais en 1787 forme le sujet. C'est là de l'histoire locale ; c'est par conséquent un sujet qui convient bien à une Société dont le siège est à Soissons. Le même membre a réclamé, pour une famille du Laonnois, dans quelques notes qu'il nous a envoyées, l'honneur d'un fait militaire passé près de l'abbaye de Coincy.

Nous avons reçu de M. Delbarre une courte notice sur l'église de Mézy-Moulins ; nous l'avons accueillie avec plaisir comme tout ce qui nous vient de ce collègue,

qui est non-seulement archéologue, mais encore artiste distingué.

M. Souliac nous a également donné une notice sur la crypte de l'ancienne abbaye de Coincy. Les églises souterraines étant en petit nombre, c'est une bonne fortune pour notre Bulletin de pouvoir présenter la description d'un de ces monuments qui sont presque tous antérieurs au 13e siècle.

Le château de Vauxbuin possédait un immense lit où la tradition fait coucher Henri IV avec Mayenne. M. Suin, dans un article qui nous a beaucoup intéressé, a examiné la question de savoir si l'entrevue de ces deux grands personnages du temps de la Ligue avait eu lieu avant ou après l'accommodement de Folembray. Nous devons au même membre une note sur un passage de Montaigne relative à la mort du comte de Gramont au siège de La Fère en 1580, et un travail sur les archives de Blérancourt dans lequel M. Suin nous a donné des renseignements curieux et nouveaux sur le chirurgien Lecat et le conventionnel Saint-Just.

Dans le retour aux choses du moyen-âge, les vitraux peints jouent peut-être le rôle le plus important; c'est donc rendre un grand service aux architectes et aux artistes que de décrire ceux de cette belle époque qui subsistent encore. Entrant dans cette idée, M. l'abbé Lecomte a entrepris la description des richesses que possède en ce genre les deux églises de La Ferté-Milon. Dans son savant travail qui sera considérable et dont nous avons la première partie, les peintres verriers pourront trouver d'heureuses inspirations et de précieux modèles.

M. Delahègue, instituteur à Nouvion-le-Vineux, nous a adressé une notice sur l'église de ce village, l'une des plus belles du département de l'Aisne; il y a joint quelques renseignements se rattachant à des découvertes

le terroir de cette commune. M. Delahègue mérite des éloges pour le dévoûment qu'il porte à son église.

M. Fissiaux nous a communiqué, pour être inséré dans notre Bulletin, le dénombrement fait en 1665 de la seigneurie de Faucoucourt. Les anciens titres de la nature de celui produit par M. Fissiaux nous donnent des renseignements précieux sur cet état de société déjà loin de nous.

Enfin, j'ai lu à la Société un travail très-abrégé sur les livres liturgiques de l'ancien diocèse de Soissons.

Indépendamment des travaux que je viens de faire passer sous vos yeux, la Société a eu à s'occuper de questions se rattachant à la conservation de divers monuments, à des actes de vandalisme et à des réparations maladroites signalées par MM. Billaudeau, Décamp et Gencourt.

Des médailles et quelques autres objets ont été offerts à la Société. Il n'est pas douteux que, si la ville avait pu disposer d'un local convenable pour un musée, les dons eussent été plus considérables.

M. Suin, trésorier de la Société, demande à rendre ses comptes de gestion pour l'année 1852. Il appert de ce compte-rendu que la situation financière de la Société se trouve dans de très-bonnes conditions, et qu'elle peut entreprendre en toute sécurité la publication qu'elle a décidée plusieurs fois, et ayant pour titre : *Recueil de toutes les inscriptions de l'ancien diocèse de Soissons.*

Renouvellement du bureau.

M. le président annonce ensuite à la Société qu'aux termes de ses statuts et règlements, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres composant le bureau.

Le dépouillement du scrutin terminé, MM. de Laprairie, Williot, l'abbé Poquet, Suin et Décamp sont proclamés président, vice-président, secrétaire, trésorier et vice-secrétaire-archiviste.

OUVRAGES OFFERTS.

Rapport fait à l'académie des inscriptions et belles-lettres, par M. Lenormant. In-4°, de 40 pages.

Bulletin de la Société de sphragistique. Nos 6 et 7.

Remercîments et classement.

M. l'abbé Poquet fait circuler une pièce en argent trouvée à Coyolles, et appartenant à la famille Moreau. Elle porte l'effigie d'Antonin, avec cette légende : *Antoninvs Avg. pivs. T. P. P. Coss. III.* Sur le revers un caducée entrelacé d'une double corne d'abondance, avec cette légende : *Imperator II.*

M. Achille Jubinal, qui s'est donné la noble mission d'augmenter la bibliothèque de la ville de Bagnères de Bigorre (Hautes-Pyrénées), réclame, au nom de cette ville et des nombreux voyageurs qui viennent demander à ses eaux bienfaisantes la santé et les distractions utiles, les publications de la Société archéologique de Soissons.

La Société regrette vivement de ne pouvoir donner suite à cette demande qu'en lui envoyant le volume de l'année dernière, et qui est le sixième de sa collection.

M. Gencourt expose à la Société que la ville de Soissons ne pourra rien obtenir pour la clôture de Saint-Jean dont il a été question à différentes reprises, si, elle-même, ne prend l'initiative de cette dépense par un vote qu'elle formulera, ce qui ne l'empêchera pas de recourir à l'Etat qui s'empressera, dans cette circonstance, de lui venir en aide en supportant la dépense en partie ou intégralement.

M. Périn, membre du conseil municipal, ne pense pas que la ville soit dans la disposition de formuler aucun vote à ce sujet, l'état de ses finances ne lui permettant pas de prendre aucun engagement relativement à un monument que l'Etat s'est toujours chargé d'entretenir.

M. l'abbé Poquet répond que l'Etat, qui s'est chargé jusqu'ici de tous les frais de réparation et d'entretien relativement à Saint-Jean, n'en a cependant pas dépouillé la ville, et en plaçant ces magnifiques clochers au nombre des monuments historiques dont la France est fière, il n'a prétendu que sauvegarder leur existence, aider à leur conservation, mais non se charger seul, en toutes circonstances, de toutes les dépenses que pourraient nécessiter leur entretien et l'exigence des services auxquels ils pourraient être appliqués; qu'au surplus, la demande du vote n'étant souvent qu'une formalité indispensable d'après la teneur de nos lois, la ville ne devait pas hésiter à se prononcer dans une telle occurrence.

A la suite de cette discussion, une commission est nommée pour traiter l'affaire avec le conseil municipal.

M. l'abbé Pécheur désirerait que la Société pût faire l'acquisition des tableaux ou objets d'art qui, disséminés dans les églises de campagne ou dans les maisons particulières, sont exposés à disparaître du pays ou, ce qui n'est pas moins à redouter, à se détériorer complètement faute d'entretien. Ne pourrait-on pas, ajoute M. le curé de Fontenoy, les acheter, soit pour le musée, soit pour la cathédrale, ou une église du pays plus riche et plus opulente?

M. Lecomte croit que les objets d'art, indépendamment de leur valeur intrinsèque, ont presque toujours une valeur locale bien autrement importante. Ils ont souvent le privilège de rappeler un souvenir, un évènement, un fait qui honore le pays, le rend recommandable. Et quel

mal y a-t-il que l'on fasse quelques kilomètres pour aller voir, dans une église de campagne, un objet curieux que l'on ne regarde même pas dans nos musées, qui ne sont jusqu'ici, du moins en province, que des magasins à plâtre, des greniers inabordables et sans ordre?

M. le président propose de nommer un membre pour aviser à obtenir la conservation des objets d'art dans le lieu où ils sont actuellement, ou au moins dans une église principale, et à son défaut dans un musée.

MM. Betbeder et Gencourt sont spécialement chargés de cette mission.

La Société se félicite de rencontrer quelquefois des membres qui, comme M. Hochedez, membre du conseil général, s'empressent de signaler à l'attention des archéologues les objets d'art qui intéressent le pays.

M. Watelet lit un second mémoire sur les fossiles inédits du Soissonnais.

Le premier travail que nous avons donné sur les environs de Soissons exprimait cette opinion qu'il serait utile que, dans tous les arrondissements de France, on fît une collection des fossiles rangés suivant l'ordre des terrains avec un soin tout particulier et une méthode sévère. La connaissance de tous les fossiles qui sont déposés dans un étage présente en effet à la science un intérêt incontestable. En cataloguant toutes les espèces qui en composent la faune, on établit la différence des étages qui se superposent, et on donne les éléments pour établir une classification des terrains qui, un jour, réunira le suffrage de tous les géologues. La synonymie qui n'est le fruit que d'une science incomplète disparaîtra alors, ce qui simplifiera considérablement les études géologiques.

La détermination des espèces peut aussi aider à la solution d'une question fameuse qui divise en ce moment

Géologie.

Société Archque Histque et Scientifique de Soissons. Pl. I.

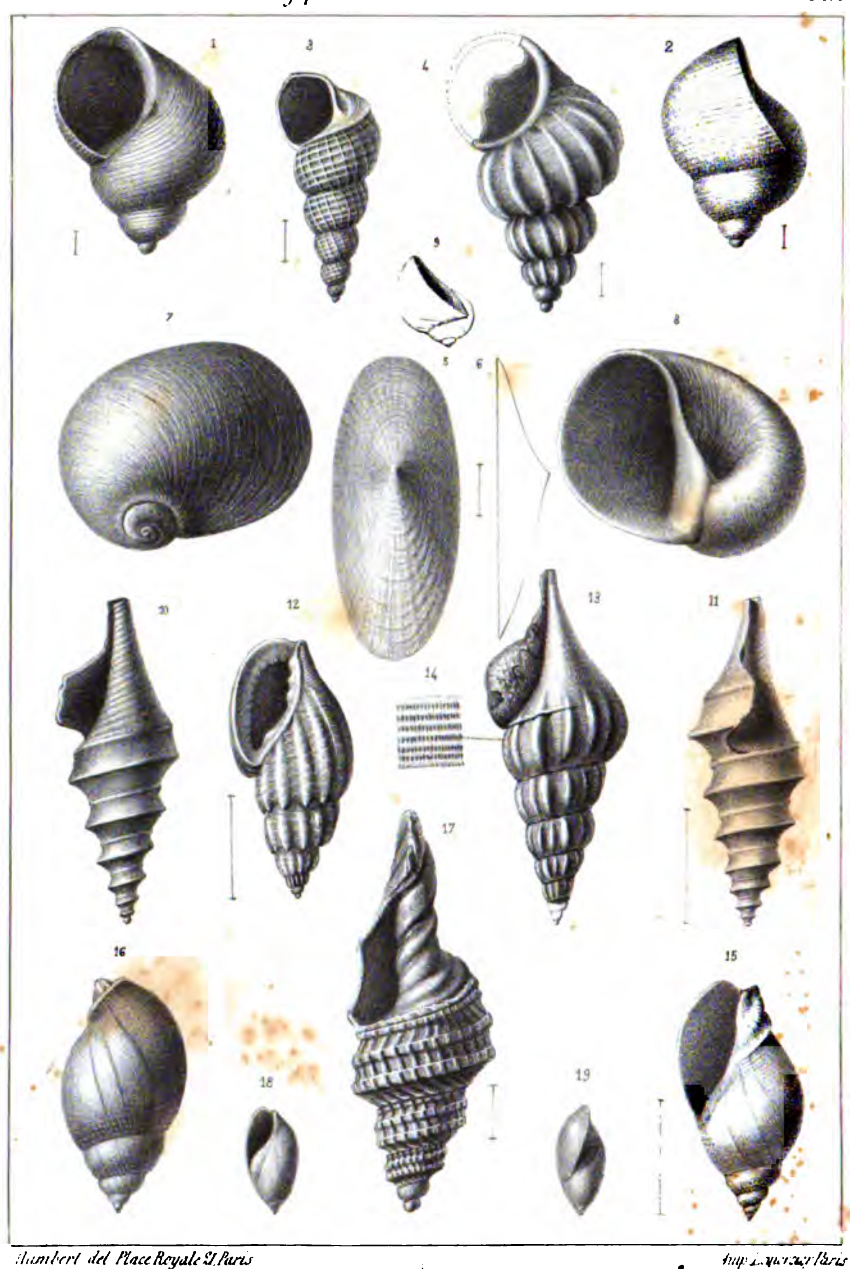
Humbert del. *Imp. Lemercier, Paris*

1 à 2 *Gastrochæna bipartita*, Wal.
3 _ 5 *Mactra Laudunensis*, „
6 _ 9 *Cytherea Suessionensis*, Desh.

10 à 12 *Donax sublævis*, Wal.
13 _ 15 *Pectunculus ovatus*, „
16 _ 19 *P.* ——— *tenuis*, Desh.



Géologie.



Humbert del. Place Royale 21. Paris — *Imp. Lemercier Paris*

1 à 2. *Littorina elegans*. Wal.
3. *Scalaria cerithiformis*. Wal.
4. *S.* —— *multicincta*. "
5 _ 6. *Parmophorus arenarius*. "
7 _ 8. *Natica infundibulum*. "
10 _ 11. *Pleurotoma bicarinata*. "
12. *Cancellaria diadema*. Wal.
13 _ 14. *Rostellaria* ? *inirquicostata*. "
15 _ 16. *Buccinum acies*. Wal.
17. *Turbinella* ? *ornata*. "
18 _ 19. *Melanopsis ovularis*. Desh.

les savants : celle des analogues vivants et fossiles. Une autre théorie peut aussi avoir à gagner à une étude approfondie des étages, celle que M. Alcide d'Orbigny a émise, et qui consiste à considérer comme étages contemporains ceux qui contiennent les mêmes fossiles à quelque distance que soient placés ces terrains, quels que soient d'ailleurs leurs caractères minéralogiques. Prenons un exemple qui intéresse notre localité : M. Alcide d'Orbigny considère comme appartenant au même étage « l'argile plastique, les lignites et les sables inférieurs glauconieux du bassin parisien, placés au-dessous de la zone à *nummulites œvigata* du bassin de Paris ; le calcaire à nummulites de Royan, des bords de l'Adour, de la chaîne des Pyrénées et de Biaritz dans le bassin pyrénéen ; le calcaire d'eau douce des montagnes Noires, d'Orgon, de Vitrolles ; les terrains nummulitiques du Vit, près de Castellane, de la Fontaine du Jarrier, près de Nue, et de presque tous les terrains nummulitiques du monde. » C'est cette opinion qui a amené M. Alcide d'Orbigny, et non M. Ch. d'Orbigny, comme je l'ai écrit par erreur, à créer la dénomination de terrain Suessonien.

Nous ne prenons parti ni pour cette théorie, ni pour celle qui lui est contraire, notre opinion n'aurait aucun poids à côté de celle des hommes de cet ordre ; nous apportons modestement quelques matériaux à la science que les savants seuls peuvent édifier.

Depuis longtemps, nous recueillons les fossiles de l'arrondissement ; notre exemple a été suivi : quelques personnes ont fait des fouilles, notamment plusieurs des élèves du séminaire de Soissons qui ont rivalisé de zèle soit pour enrichir le catalogue de la localité que nous espérons donner bientôt, soit pour fournir à la science des éléments nouveaux. Nous devons à leurs persévérantes recherches et à leurs bienveillantes communi-

cations la connaissance d'un bon nombre des coquilles qui font l'objet du présent mémoire. Nous nous plaisons à le reconnaître et à leur en exprimer notre reconnaissance.

Plusieurs des faits cités dans notre premier travail semblent avoir été mis en doute par les géologues, par exemple la présence dans le bassin de Paris de la cléodore parisienne qui est, nous pensons, identique avec l'espèce que l'on trouve à Bordeaux. Lorsque les localités que nous avons signalées dans nos environs auront été étudiées avec soin par d'habiles observateurs, on reconnaîtra que non-seulement cette petite coquille se trouve à Acy, près de Soissons, mais qu'elle y est même assez commune. Nous réservons les publications des observations que nous avons faites sur ces localités, pour un travail subséquent qui accompagnera le catalogue du Soissonnais. Nous nous bornons aujourd'hui à donner la description des fossiles qui nous ont paru inédits jusqu'à ce jour.

Descriptions.

XVIII.

Gastrochène biparti. *Gastrochena bipartita.* Wat.

Pl. 1, fig. 1, 2.

Localité : Mercin.

Cette coquille, ainsi que son nom et sa figure l'indiquent, semble être composée de deux parties séparées par un fort pli ; elle est transverse et très-inéquilatérale. Les stries d'accroissement dont la surface est marquée suivent une marche toute particulière : la figure en donne une idée plus exacte que ne le ferait la description. La partie surajoutée est bombée et porte en son milieu un sillon creux et assez large. La charnière est sans dents, les crochets assez forts et la coquille fort baillante. Longueur 8 millimètres, largeur 3.

XIX.

Mactre de Laon. *Mactra Laudunensis*. Wat.

Pl. 1, fig. 3, 4 et 5.

Localité : MERCIN.

Ce genre est peu nombreux en espèces fossiles aux environs de Paris. Celui qui nous occupe a son test subtrigone, équilatéral et assez bombé ; les crochets sont à peine saillants. Le bord antérieur est un peu sinueux et l'inférieur fortement arrondi. La charnière est composée d'une petite dent cardinale en forme de V et de deux dents latérales dont l'antérieure est assez saillante. La fossette du ligament est grande, triangulaire et profonde. La surface de cette coquille est striée irrégulièrement, surtout inférieurement, et presque lisse vers les crochets. Longueur 39 millimètres, largeur 23.

XX.

Donace presque lisse. *Donax sublævis*. Wat.

Pl. 1, fig. 10, 11 et 12.

Localité : MERCIN.

Coquille mince, cunéiforme et aplatie dont le côté postérieur est très-court et forme un angle presque droit avec le bord antérieur. Sa surface présente des stries d'accroissement assez fortement marquées entre lesquelles on en distingue d'autres très-fines et peu serrées. La charnière très-étroite porte, sous les crochets non saillants, deux dents cardinales divergentes et deux dents latérales dont la postérieure est fort courte. La nymphe est petite et peu saillante. Cette espèce est la plus grande des environs de Paris. 31 millimètres de longueur et 22 de largeur.

XXI.

Cythérée de Soissons. *Cytherea Suessionensis*. Desh.

Pl. 1, fig. 6, 7, 8 et 9.

Localités : SERMOISE, VAUXBUIN.

Cette espèce que nous avons communiquée à M. Deshayes se distingue immédiatement de ses congénères par la surface de son test qui est entièrement couverte de stries très-régulières, fines et serrées. La coquille est ovale, oblongue, subéquilatérale, assez bombée et très-mince ; les crochets sont petits, peu saillants et un peu recourbés vers la lunule. Celle-ci est petite, lancéolée et marquée de stries plus fortes que celles du reste de la coquille. La charnière est portée par une lame cardinale peu épaisse et étroite ; elle présente sur la valve droite trois dents cardinales dont l'antérieure est la plus petite. La dent latérale est assez forte et proéminente. Longue de 26 millimètres, large de 31.

XXII.

Pétoncle ovale. *Pectunculus ovatus*. Wat.

Pl. 1, fig. 13, 14 et 15.

Localité : POMMIERS.

Ce pétoncle est plus allongé que tous ses congénères et médiocrement bombé ; les crochets sont petits et assez saillants au-dessus du bord. La surface ne présente que des côtes à peine sensibles, mais on y remarque un grand nombre de stries d'accroissement qui les coupent et forment un treillis fin et régulier. La charnière est plate et large et porte deux séries de dents qui diminuent rapidement à mesure qu'elles s'éloignent des crochets ; elles sont vers le milieu petites et presque insensibles. L'espace compris entre les dents sériales est

un plan oblique comme dans la pétoncle térébratulaire, mais les crochets sont moins écartés. Les crénelures du bord inférieur sont fines et se continuent de part et d'autre jusqu'aux dents. Longueur 36 millimètres, largeur 32.

XXIII.

Pétoncle mince. *Pectunculus tenuis*. Desh.

Pl. 1, fig. 16, 17, 18 et 19.

Localités : SERMOISE et VAUXBUIN.

Cette coquille que nous avons communiquée à M. Deshayes, et à laquelle il a donné le nom d'espèce est en effet fort mince, grande, très-peu bombée et presque ronde. La surface présente un réseau très-fin produit par les stries divergentes qui partent du sommet et celles qui sont parallèles au bord. La charnière est étroite ; on y remarque une série de dents assez écartées et peu proéminentes. La surface du ligament est étroite et ne porte pas de stries, et le bord inférieur est à peine crénelé. Les échantillons que nous avons vus sont silicifiés comme toutes les coquilles de Sermoise. Quelques individus atteignent une dimension plus considérable que celle de la figure.

XXIV.

Parmaphore des sables. *Parmaphorus arenarius*. Wat.

Pl. 2, fig. 5 et 6.

Localité : MERCIN.

Deux espèces de ce genre ont déjà été décrites dans l'ouvrage de M. Deshayes, et nous en avons fait figurer une troisième. Ce parmaphore se distingue des autres en ce qu'il est toujours de plus petite taille ; il est

marqué de stries légères, concentriques et nombreuses qui sont traversées par d'autres qui partent du sommet et en tout aussi grand nombre. Le sommet est plus central que dans les espèces connues. Toute la coquille est d'une grande ténuité, c'est ce qui fait qu'on la rencontre rarement. La figure donne une idée exacte de son profil et de ses ornements. Longueur 7 millimètres, largeur 2.

XXV.

Mélanopside en ovule. *Melanopsis ovularis*. Desh.
Pl. 2, fig. 18 et 19.

Localité : Mercin.

Cette espèce est ovale, oblongue et complètement lisse. La spire qui n'a qu'un petit nombre de tours n'occupe qu'une très-faible partie de la coquille, et le dernier tour en forme la presque totalité. Ils sont unis par une suture simple. L'ouverture est ovulaire, échancrée à la base et moitié aussi longue que la coquille; elle est terminée supérieurement par un canal étroit qui se prolonge presque jusqu'au sommet. La columelle est un peu torse et chargée d'une callosité assez considérable. Le bord droit est mince et tranchant.

Les échantillons que nous possédons semblent avoir conservé un reste de coloration primitive. La surface est luisante et d'un jaune de café. Longue de 14 millimètres, large de 8.

XXVI.

Littorine élégante. *Littorina elegans*. Wat.

Pl. 2, fig. 1 et 2.

Localités : Sermoise et Vauxbuin.

Petite coquille ventrue dont la surface est couverte de stries transverses très-fines et très-régulières. Les

tours de la spire au nombre de quatre sont convexes et séparés par une suture simple ; le dernier est globuleux et constitue à lui seul presque toute la coquille. L'ouverture est ronde et le bord droit tranchant. Le péristome est sur un plan incliné à l'axe. Longueur 3 millimètres, largeur 2 1/2. Echantillon silicifié.

XXVII.

Natice entonnoir. *Natica infundibulum.* Wat.

Pl. 2, fig. 7, 8 et 9.

Localité : Mercin.

Cette coquille se distingue à la première vue des autres espèces de son genre. Elle est d'assez petite taille, se rapproche un peu pour la forme générale d'un sigaret, et toute la surface est couverte de stries d'accroissement nombreuses et régulières. La spire peu saillante compte quatre ou cinq tours dont le dernier occupe toute la coquille. La suture est simple quoique un peu ondulée. L'ombilic très-large et fort évasé forme une espèce d'entonnoir.

L'ouverture est grande et semi-lunaire, et se termine supérieurement par un canal très-ouvert. Le bord droit est tranchant et le bord gauche forme une callosité en se renversant un peu sur l'ombilic. Longueur et largeur 13 millimètres.

XXVIII.

Scalaire cérithiforme. *Scalaria cerithiformis.* Wat.

Pl. 2, fig. 3.

Localité : Mercin.

Cette scalaire d'assez petite taille est allongée, turriculée, étroite et pointue. Les cinq ou six tours de la spire sont convexes et séparés par une suture simple. On

remarque sur leur surface huit stries transverses, saillantes, régulièrement espacées et traversées par un grand nombre d'autres stries saillantes aussi qui les coupent à angle droit, et déterminent ainsi une multitude de petits rectangles fort réguliers. A la partie inférieure du dernier tour, on distingue une strie transverse en plus qui sépare une surface aplatie couverte d'un réseau de stries beaucoup moins saillantes. La bouche est arrondie et le bord droit tranchant; le gauche se réfléchit un peu de manière à modifier un petit ombilic qu'on voit près du péristome.

Nous ne connaissons que l'individu de notre collection ; il a 8 millimètres de long et 3 de large.

XXIX.

Scalaire à côtes nombreuses. *Scalaria multicincta*. Wat.

Pl. 2, fig. 4.

Localité : Mercin.

Cette petite coquille si élégante est turriculée et un peu ventrue. La spire forme cinq ou six évolutions et chaque tour porte un grand nombre de côtes longitudinales, fortes et très-saillantes. Ils sont fort convexes et séparés par une suture simple, mais modifiés par les côtes ; le dernier est globuleux. L'ouverture est circulaire et bordée par un bourrelet arrondi. La figure donne une idée parfaite de cette jolie coquille. Elle a 5 millimètres de long sur 3 de large.

XXX.

Pleurotome à deux carènes. *Pleurotoma bicarinata*. Wat.

Pl. 2, fig. 10 et 11.

Localité : Sermoise.

Ce pleurotome forme deux cônes allongés et opposés

base à base. La spire est composée de huit tours dont le dernier occupe la moitié ou environ de la coquille; chacun d'eux porte sur leur milieu une forte carène et une beaucoup plus petite qui couvre la suture. Cette petite carène devient sur le dernier aussi grosse que l'autre; la surface qui est au-delà est couverte de stries transverses, fines et nombreuses. L'ouverture est trapézoïdale et se termine postérieurement en un canal étroit et assez long. Le bord droit muni supérieurement d'un sinus en demi-cercle est tranchant et assez petit. La columelle est à peine cintrée. Long de 16 millimètres, large de 6.

XXXI.

Turbinelle ornée. *Turbinella ornata*. Wat.

Pl. 2, fig. 17.

Localité : Mercin.

Cette coquille si élégante à cause de sa forme et de ses ornements nous a laissé dans le doute sur son véritable genre, et ce n'est qu'avec hésitation que nous la rapportons aux turbinelles. Elle est petite et présente dans sa forme générale deux cônes, l'un formé par la spire, l'autre par le canal qui est fort long et une partie du dernier tour. On remarque sur chaque évolution deux nervures transverses qui sont carrées et fort saillantes, et d'autres nervures longitudinales régulièrement espacées et qui couvrent la surface de chaque tour en en suivant tous les accidents. On remarque auprès de la suture linéaire une troisième nervure étroite et peu saillante. La columelle torse porte des plis dans toute sa longueur et le bord est vraisemblablement tranchant. Cette rare coquille est un peu mutilée, ce qui ne permet pas d'en faire sûrement une description plus complète. 7 millim. de long, 3 de large.

XXXII.

Cancellaire diadème. *Cancellaria diadema*. Wat.

Pl. 2, fig. 12.

Localité : CHERY-CHARTREUVE. Calcaire grossier.

La cancellaire diadème est une coquille ovale, oblongue, turriculée et très-pointue, dont la surface est couverte de côtes assez fortes et très-régulières. La spire se compose de six tours non convexes et un peu en escalier dont le dernier tour occupe la moitié. Les tours sont séparés par une suture simple, mais fortement modifiée par le haut des côtes qui y forment une suite de crénelures. L'ouverture est ovale et versante à la base. Le côté droit est bordé en dehors par un bourrelet plus épais que les côtes ; au dehors on remarque une suite de tubercules arrondis et empatés. Le côté gauche est formé par un petite lame qui se continue sur tout le pér stome. La columelle est chargée inférieurement de trois plis obliques et supérieurement d'une callosité en forme de pli. L'ombilic n'est pas apparent. Long de 25 millimètres, large de 7.

XXXIII.

Rostellaire à côtes inégales. *Rostellaria inæqui costata*. Wat.

Pl. 2, fig. 13 et 14.

Localité : SERMOISE.

L'échantillon étant incomplet, ce n'est qu'avec doute que nous le rapportons à ce genre ; de nouvelles recherches dans la riche localité où nous l'avons trouvé éclairciront ce qui reste d'incertain. Cette coquille est turriculée, assez allongée et pointue au sommet. Sa surface est couverte de côtes assez fortes et inégales

qui sont traversées par un grand nombre de stries ponctuées, ainsi que l'indique la figure 14. La spire compte huit ou neuf tours dont le dernier est globuleux et les autres médiocrement convexes. La columelle est un peu cintrée à la partie supérieure. Quant aux caractères de la bouche elle est trop mutilée pour les laisser deviner Longueur 46 millimètres, largeur 20.

XXXIV.

Buccin aigu. *Buccinum acies*. Wat.

Pl. 2, fig. 15 et 16.

Localité : Mercin.

Coquille ventrue et très-mince dont la surface est marquée de stries d'accroissement nombreuses et irrégulières, et chargée de stries transverses, mais seulement sur la partie supérieure de chaque tour et à la base du dernier. La spire fait cinq ou six évolutions ; le dernier tour en occupe environ les deux tiers. L'ouverture est ovale et terminée inférieurement par un petit canal. La columelle un peu torse porte deux plis qui se continuent jusqu'à sa base.

— M. Suin donne de nouveaux renseignements sur quelques hommes célèbres nés à Chauny, et rectifie, d'après le R. P. Labbé, le nom de Fauchin qui est Fouquelin.

Extrait de l'histoire manuscrite de Chauny, par le R. P. Labbé, prieur de Saint-Martin de Chauny, terminée en 1715.

« Antoine Fouquelin, aussi natif de Chauny, donna » au public une rhétorique française en 1555 et 1557, » laquelle il dédia à Marie Stuart, reine d'Ecosse, dont » il fut précepteur. Brantôme se méprend lorsqu'il le » nomme Fauchin. »

Le même manuscrit indique Chauny comme lieu de naissance de :

1° Nicolas Prudhomme, abbé de Saint-Jean de Soissons, dont il fit achever les tours, mort le 23 août 1541, enterré devant le grand autel de l'église de Saint-Jean.

2° Florent Parmentier, doyen de l'église cathédrale de Noyon, mort en 1559.

3° Jean Tavernier, docteur de Sorbonne, auteur de deux livres contre les hérétiques l'un *de la Vérité du corps et du sang de J.-C. dans le sacrement de l'autel*, l'autre *du Purgatoire*. Ce dernier imprimé en 1551 et dédié au cardinal de Lorraine, Arch. de Reims.

On trouve, dans ce manuscrit, des documents nombreux et intéressants sur l'abbaye considérable de Saint-Eloy-Fontaine près Chauny, dont l'abbé prenait le titre de curé primitif et seigneur spirituel de la ville de Chauny, et sur tous les établissements religieux de Chauny et de ses environs.

Le Manuel historique de M. Devisme parle de Fouquelin, qu'il dit auteur d'une rhétorique et d'un commentaire sur Perse.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé FOQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE.

Lundi 7 Février 1853.

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATION.

M. de Bertrand, secrétaire de la Société de Dunkerque, est nommé membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. In-8°, de 373 à 438. Fin de l'année 1852 et du tome IV.

Sceau du moyen-âge. N° 8. Janvier.

COMMUNICATIONS & CORRESPONDANCES.

— M. de Laprairie donne lecture d'une lettre qu'il a adressée, sous la date du 29 janvier, à M. le maire de la

ville de Soissons, concernant la création du musée archéologique.

« Monsieur le Maire,

» Le conseil municipal de Soissons a décidé, il y a déjà plusieurs mois, que deux salles de l'hôtel de la mairie seraient consacrées à la formation d'un commencement de musée. Il a, plus tard, donné suite à ce projet en faisant approprier à leur destination les deux salles qu'il avait désignées. Ne serait-ce pas le moment, Monsieur le maire, d'y transporter les objets qui doivent composer le musée, et qui se trouvent dispersés dans diverses pièces de l'hôtel de ville et du collège? La Société archéologique de Soissons, qui a pris l'initiative de la création d'un musée, m'a chargé de vous prier de vouloir bien donner l'autorisation nécessaire pour que les objets dont il s'agit soient enlevés des lieux où ils se trouvent maintenant, pour être déposés dans les salles qui les attendent.

» J'espère, Monsieur le maire, que rien ne s'opposera à ce que vous puissiez satisfaire à la demande de la Société archéologique. »

— M. Suin, un de nos membres les plus zélés, et à qui nous devons déjà une foule de renseignements, donne quelques notes explicatives sur l'emblème adopté par le notariat et conservé jusqu'ici sur les jetons de présence de la chambre des notaires.

NOTE

Sur les jetons adoptés par la chambre des notaires de Soissons.

MESSIEURS,

Dans la plus grande partie de la France, les chambres

de notaires sont dans l'usage de distribuer aux membres qui assistent à leurs séances des jetons en argent. Vous savez que cet usage existe aussi dans les académies et dans beaucoup de conseils et de sociétés.

Pendant la seconde moitié du dernier siècle, les notaires de Soissons étaient en assez grand nombre pour former entr'eux une compagnie. Cette compagnie dont l'institution n'avait rien de commun avec celle de la chambre des notaires d'aujourd'hui possédait des jetons. J'en ai vu qui datent du commencement du règne de Louis XVI. D'un côté se trouve la figure de ce roi, de l'autre sont gravées les armoiries de notre ville, et autour de ces armoiries la légende :

Notaires royaux de la ville de Soissons.

A partir de 1789, le nombre des notaires ne fit qu'augmenter. La compagnie subsista toujours, mais elle n'eut plus de jetons; ils furent remplacés par des objets d'un poids assez incommode. A la fin des séances, chaque membre recevait une bougie comme pour éclairer sa retraite. Cela résulte d'anciens procès-verbaux signés par tous les notaires de ce temps.

Avant de parler de la rénovation du notariat par la loi du 25 ventôse an XI, qui vint supprimer plus de moitié des notaires de la ville et les réduire, comme la rente, au tiers consolidé, peut-être est-il bon de dire de quelle manière la ville de Soissons nourrissait un si grand nombre de tabellions. Il faut avouer qu'elle ne s'acquittait pas en bonne mère de ce devoir impérieux; elle y mettait une légèreté, une insouciance coupables. Si quelques notaires avaient de riches clientèles, d'autres étaient obligés de demander à diverses professions, d'une nature parfois peu distinguée, un supplément indispensable à leurs honoraires. Je crois cependant qu'ils respectaient encore l'ordonnance rendue par Philippe-

le-Bel au mois de juillet 1304, qui défendait aux notaires d'exercer les métiers de barbier et de boucher ; ce qu'il y a de certain, c'est que, malgré le cumul des professions, quelques-uns étaient dans un dénûment extrême. Les registres de notre chambre de discipline constatent même que, lors de la loi du 25 ventôse an XI, un notaire de Soissons était, depuis plusieurs années, inscrit comme indigent sur les registres du bureau de bienfaisance, et trouvait sa principale ressource dans les secours de la charité publique. Ce malheureux ne devait pas exciter la jalousie ; il était le digne successeur des notaires du 14e siècle, et comme eux devait être chéri de ses concitoyens, si nous en croyons un profond moraliste, le frère Jean, ce moine érudit du 14e siècle, mis en scène avec tant de talent par Alexis Monteil. « On les » aime, dit le frère Jean, on les aime les tabellions, les » notaires jurés, car ils ont la réputation d'être pauvres. »

D'anciens auteurs, non moins dignes de foi que le frère Jean, ne nous laissent pas ignorer que nos infortunés prédécesseurs des 14e et 15e siècles s'efforçaient d'écarter un peu la pauvreté de leurs études qu'on appelait alors des boutiques, et de mériter un peu moins l'amour par trop violent de leurs contemporains. Comme l'ordonnance de 1304 ne leur accordait qu'un denier par trois lignes de soixante-dix lettres, ils allongeaient les actes par toutes sortes de belles phrases étrangères à la bonne rédaction de ces actes. Après la formule consacrée: *Au nom de Dieu, notre Seigneur. Amen!* Ils invoquaient, en termes pompeux et très-prolixes, *mon seigneur Saint-Jean le plus ancien notaire qui soit en Paradis*. Ils rappelaient, dans les contrats de mariage, toutes les unions célèbres de l'antiquité sacrée et profane. Devançant Beau marchais et l'audience de Bridoison, ils citaient, dans le contrat de mariage d'un claquedent, Alexandre-le-Grand qui

promit mariage à la belle Thalestris. Les tabellions allaient de tous côtés cherchant l'occasion de placer avec avantage leur rhétorique dont le prix devenait exorbitant; ils couraient les foires et les marchés dans l'espoir d'y rencontrer quelques clients. On les reconnaissait à la forte ceinture qui brochait sur leur manteau mi-partie noir et gris, et à laquelle étaient suspendus la règle d'acier, le calmar de laiton, les plumes, le canif et des peaux cousues en rouleau. Ils préparaient eux-mêmes ces peaux; ils écrivaient dessus, en menus caractères, en haut, *première pel*, *deuxième pel*, et au bas *torne la pel*.

Lorsque la loi du 25 ventôse vint recréer, en France, le notariat, on comprit que des fonctionnaires importants, dépositaires d'une partie de la puissance publique, ne pouvaient pas se recruter parmi les manouvriers, et surtout parmi les pensionnaires des bureaux de bienfaisance. On réduisit le nombre des notaires; on organisa, en une seule compagnie, tous ceux du même arrondissement, et l'on institua, pour chaque compagnie, une chambre chargée d'y maintenir l'ordre et la discipline, et de représenter les notaires de l'arrondissement dans tous leurs intérêts communs.

La chambre des notaires de Soissons fonctionnait déjà depuis plusieurs années, et elle n'avait pas encore de jetons. Ce fut seulement en 1807 qu'elle se décida à en faire frapper. Je ne crois pas qu'en attendant elle les ait remplacés par des bougies, à l'imitation des notaires de la ville. C'eût été chose embarrassante pour les tabellions de Cœuvres ou de Longueval, qui voyageaient alors modestement à pied, de retourner au logis chargés de quelques hectogrammes de cire plus ou moins épurée. Des jetons étaient beaucoup plus agréables; mais, sous l'Empire, ils ne pouvaient plus porter les armes de la ville, puisque la chambre qui les donnait était établie pour tout l'arrondissement. On en fit fabriquer, en

adoptant, au moins en partie, le modèle choisi par la chambre des notaires de Paris. Sur la face était l'écusson impérial et sur le revers une espèce d'instrument de mathématique de forme octogone qui surmontait le millésime 1807, et autour duquel brillait cette pompeuse devise : *Lex est quodcumque notamus*.

Ces jetons étaient ronds, de la même dimension et de la même épaisseur que ceux du temps de Louis XVI. On les aurait pris, au toucher, pour d'anciens petits écus dont ils devaient avoir à peu près la valeur.

A l'époque de la Restauration, les jetons subirent de grandes modifications. Plus larges et plus épais, leur valeur fut d'environ 4 francs ; leur forme ne fut plus ronde, mais octogone comme l'instrument figuré sur le revers. On eut d'abord l'idée de faire graver sur la face l'ample profil de Louis XVIII ; mais le roi n'était plus jeune, chaque changement de coin coûtait à la chambre 500 francs, et l'on mit simplement, à la place de l'écusson impérial, l'écusson royal qui devait être bien plus économique, car il pourrait, les jetons ne portant plus de millésime, servir pour tous les règnes des Bourbons de la branche aînée.

Malgré cette sage précaution, il fallut modifier encore la face des jetons en 1830. Cette mobilité dans les gouvernements, cette manie de révolutions, ces changements continuels, enfin les raisons d'économie dont je viens de parler étaient bien capables de dégoûter les notaires de la politique. On ne voulut pas laisser plus longtemps cette capricieuse se refléter sur les jetons, et l'on remplaça l'écusson royal par l'inoffensive couronne de chêne et de laurier qui n'a pas d'opinion et s'applique complaisamment à tous les régimes.

Pendant ces incessantes mutations de la face, le revers, bien plus paisible, conservait toujours l'instrument octogone dont on ignorait le sens et qui, par suite,

n'avait pas d'ennemis. Lorsque je fus nommé notaire à Soissons, je demandai à mes collègues ce que signifiait cet emblème, tous me répondirent qu'ils n'en savaient rien, et qu'on n'en avait jamais rien su. Je n'y songeais plus depuis longtemps, et je partageais à cet égard l'indifférence générale lorsque, vers la fin de l'été dernier, encouragé par l'un des membres les plus honorables de la société archéologique, M. de Vuillefroy, je me donnai à moi-même la mission de découvrir le secret si bien caché. Je pensai que cette mission m'appartenait de droit, puisque j'étais en même temps, grâce aux suffrages de mes collègues, membre de la chambre des notaires et membre du bureau de votre Société. Après avoir résumé une assez grande quantité de gros livres, je lus dans un traité d'astronomie que l'emblème gravé sur le revers de nos jetons était le gnomon, style de cadran solaire. Vous voyez, Messieurs, que c'était une chose bien facile à trouver, et que je n'ai pas à m'enorgueillir de ma découverte qui ressemble un peu à celle de la Méditerranée par Alexandre Dumas.

Il ne faut pas être très-fort sur le grec; il ne faut pas avoir été, comme les pédants de Molière, embrassé par Armande et Philaminte, pour savoir que *gnômê* en grec signifie connaissance. D'après l'Encyclopédie, *gnômon* signifie littéralement une chose qui en fait connaître une autre.

Le gnomon est un instrument qui sert à mesurer les hauteurs méridiennes et les déclinaisons du soleil et des étoiles, et dont les astronomes se sont servis pour leurs opérations les plus considérables.

A l'aide du gnomon, Gassendi a conclu l'obliquité de l'écliptique d'environ 23° 52, et le chevalier de Looville de 23° 49. Cette obliquité devant varier selon les pays, les chiffres 23/45 que l'on voit sur nos jetons presqu'au milieu du gnomon ne sont donc point des chiffres

cabalistiques; ils marquent seulement l'obliquité de l'écliptique.

Je lis à ce sujet dans un manuel d'astronomie :

« Astronomiquement, la France appartient aux climats » à sphère oblique ; les arcs de cercles que paraissent » décrire les corps célestes au-dessus de notre horizon » sont situés obliquement par rapport à celui-ci, et les » plans de la rotation diurne lui sont inclinés d'environ » 45°.

» Le style ou gnomon doit faire, avec le plan du » cadran, un angle égal à la hauteur du pôle. C'est du » sommet de cet angle formé par le style et la plaque » du cadran que partent les lignes horaires différemment » inclinées sur la méridienne. »

S'il était assez facile de découvrir que l'instrument figuré sur nos jetons était le gnomon, il l'était beaucoup moins de savoir comment le gnomon pouvait s'appliquer au notariat. C'était, selon moi, comme étant le symbole d'une exactitude parfaite, l'emblême de la rectitude et de la vérité. Telle fut l'explication que je donnai aux notaires de l'arrondissement dans notre assemblée générale du mois de septembre dernier.

Le gnomon me paraissait d'autant mieux placé sur nos jetons, comme symbole d'une exactitude parfaite, que chaque membre, quand il arrive plus de cinq minutes après l'heure fixée est, d'après nos usages, privé de jeton.

Mais cette explication ne parut point satisfaisante à ceux de mes collègues qui s'intéressaient le plus à ma découverte; ils m'engagèrent très-vivement à faire de nouvelles recherches pour arriver à une solution meilleure.

Sachant que nous avions emprunté de confiance, et sans le connaître, le gnomon aux notaires de Paris, je consultai l'un de mes anciens camarades, aujourd'hui l'un des notaires les plus estimés de la capitale. Il

m'apprit que la chambre des notaires de Paris s'était jadis occupée, sans résultat, de cette question qu'elle avait abandonnée. J'écrivis au rédacteur en chef du *Journal des notaires*. Voilà ce qu'il me répondit à la date du 22 octobre 1852 :

« Quant aux jetons des notaires de Paris dont nous » entretient votre lettre, nous ne pouvons vous donner » de solution, par la raison toute simple qu'il y a » quelques années, les notaires ont nommé une commission » chargée de rechercher l'origine et le sens de l'emblême » qui figure sur leurs jetons. Cette commission n'a point » amené de résultat. On a continué néanmoins à se servir » de cet emblême, parce qu'il existe de temps immémorial » et pour conserver une vieille tradition. »

Le même rédacteur m'écrivait encore à la date du 22 janvier 1853 :

« La chambre des notaires de Paris conserve le » gnomon depuis un temps immémorial ; elle serait fort » embarrassée d'en donner la signification. Une com- » mission nommée dans son sein pour étudier la portée » de cet emblême n'a pu rien résoudre. Les jetons re- » présentent sur l'autre côté la figure du souverain ; elle » change à chaque nouveau règne. »

Ce n'était pas avec de pareils renseignements que j'espérais contenter des gens aussi difficiles que les collègues dont j'ai parlé tout à-l'heure. Comment me représenter à leurs yeux avec des documents aussi négatifs? Je songeais avec terreur à la prochaine assemblée générale du mois de mai. Je ne pouvais m'adresser à d'autres compagnies notariales que celle de Paris, car il en est très-peu qui aient adopté le gnomon Les chambres ont choisi, pour leurs jetons, des emblêmes qui changent presque dans chaque arrondissement.

Dans mon embarras, j'eus l'excellente idée de m'adresser à l'académie des inscriptions et belles lettres.

Je pensais, avec raison, qu'elle ne trouverait pas indigne d'elle la question que j'avais à lui soumettre. En effet, le 6 février dernier, je reçus de M. Naudet, secrétaire perpétuel de cette académie, la lettre suivante dont je suis très-reconnaissant envers l'académie et son secrétaire, et qui doit être considérée comme le dernier mot sur la difficulté qu'il s'agissait de résoudre. Cette lettre prouve que l'explication donnée par moi, sans aucun succès, à l'assemblée générale de septembre, n'était pas mauvaise.

INSTITUT DE FRANCE.

Académie des inscriptions et belles lettres.

Paris, le 5 février 1853.

Le secrétaire perpétuel de l'académie à M. Suin, notaire à Soissons.

« MONSIEUR,

» L'académie a chargé sa commission des inscriptions » et médailles d'examiner les questions contenues dans » la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, » et dont je lui ai donné communication dans sa séance » du 28 janvier.

» Sur le rapport de sa commission, l'académie a » pensé que la signification de l'embléme et de la légende » des jetons de la compagnie des notaires de Soissons » n'est point douteuse, et qu'il faut l'expliquer ainsi. » De même que le *gnomon* fait autorité pour marquer » l'heure, de même la signature des notaires donne » dans beaucoup de cas, sinon dans tous, la date » précise des actes, la rédaction des clauses et conventions » dans les actes notariés, fait la loi des parties comme

» le cadran solaire est la règle du temps dans les usages
» de la vie.

» *Lex est* quodcumque *notamus*.

» Il y a un jeu de mots dans cette légende, pour faire
» allusion au nom de la compagnie des *notaires*, *notamus*,
» et il faut observer que *notare* a ici le sens non pas
» de marquer, mais d'*écrire*, de *consigner* dans des *écrits*
» authentiques, *lex est*.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma
» considération distinguée,

» Signé NAUDET. »

— M. Matton adresse, de son côté, une copie du procès-verbal de l'argenterie des églises de Soissons en 1792.

L'an 1792, le 1er de la République française, le 8 octobre, dix heures du matin.

Nous, Jean-Félix-Simon-Amable Osselin et Charles-Louis-Abel Pujol, tous deux membres de la municipalité de Soissons, commissaires nommés par le conseil permanent de la commune par son arrêté du jour d'hier, à l'effet de l'exécution de la loi du 10 septembre dernier, relative à la confection de l'inventaire des meubles et effets, ustensiles en or et argent employés au service du culte, nous nous sommes transportés en l'église cathédrale paroissiale de Soissons, accompagnés du citoyen Dauvergne, l'un des commis secrétaires de ladite municipalité. Nous étant introduits dans la grande sacristie en présence du citoyen Marole, évêque du département de l'Aisne et curé de la paroisse, lui avons demandé de nous faire la représentation de tous les objets en or et argent qui sont au service du culte de ladite église; il nous a fait réponse que lesdits objets ont été récemment renfermés dans une armoire de ladite église par les

administrateurs du district qui ont apposé leurs scellés sur ladite armoire. Et sur l'invitation auxdits administrateurs de reconnaître lesdits scellés, Jean-Louis-Marie Floquet, l'un d'eux, s'est à l'instant transporté en ladite sacristie, où étant, il a déclaré lesdits scellés sains et entiers, et après les avoir brisés, a fait ouverture de ladite armoire. Et à l'instant, nous susdits commissaires, avons requis les citoyens Pierre-Jacques Pourcelle aîné et Michel-Réné-Victor Pourcelle, tous deux orfèvres en cette ville, de procéder au dépouillement des châsses, reliquaires et autres objets qui se trouvent dans ladite église.

Le premier des objets que nous avons remarqué est une châsse de saint Drausin provenant de la ci-devant abbaye de Notre-Dame, sur laquelle étaient appliquées plusieurs pièces d'argenterie dont partie en vermeil. Dépouillement fait de ces pièces, la pesée s'est trouvée monter à trente-huit marcs, ci. 38 marcs ; — 2° une châsse de saint Gervais, en argent, accompagnée d'ornements en vermeil, pesant trente-neuf marcs six onces, ci. 39 marcs 6 onces ; — 3° le chef de saint Médard en argent, monté sur un piédestal en bois, surmonté d'une mitre en argent, pesant trente-huit marcs six onces, ci. 38 marcs 6 onces ; — 4° un chef de saint Denis et un autre de saint Voué, dépouillement fait des cuivres, fers et bois, pesant neuf marcs deux onces, ci. 9 marcs 2 onces ; — 5° un reliquaire en vermeil, forme de soleil, pesant deux marcs quatre onces, ci. 2 marcs 4 onces. Et attendu qu'il est une heure, nous nous sommes retirés.

Signé Pourcelle, Pujol, Osselin et Dauvergne.

Et ledit jour 8 octobre 1792, trois heures de relevée, nous, Osselin et Pujol, nous nous sommes rendus en

ladite église Saint-Gervais, accompagnés desdits orfèvres, et avons continué nos opérations. Nous y avons trouvé une petite châsse de saint Tiburce et de saint Sébastien en argent, pesant ensemble 14 marcs 4 onces, seize reliquaires argent, doré en partie, pesant ensemble 35 marcs, une croix, deux paix, un reliquaire, partie doré et partie en argent, pesant ensemble 13 marcs, douze reliquaires en argent, pesant ensemble 38 marcs, un lot de lames d'argent ciselées dont partie en vermeil, quatre reliquaires, trois vases, un bassin et ses deux burettes, une petite croix et deux paix, pesant ensemble 35 marcs 6 onces. Et après avoir fini cette opération, nous nous sommes retirés.

Signé Osselin, Pujol, Pourcelle frères et Dauvergne.

Et le 9 octobre 1792, trois heures de l'après-midi, nous, commissaires des autres parts, nous nous sommes rendus en la grande sacristie de ladite église, à l'effet de continuer la pesée des objets en question, à quoi il a été procédé ainsi qu'il suit : Deux bagues d'or dont la pesée a été remise avec les autres objets en or qui pourront se trouver en cette église, les démontures de deux bras d'argent montés sur bois, un reliquaire, trois autres bras d'argent et une croix de procession, pesant ensemble 15 marcs.

A l'instant, le citoyen Marole, évêque du département, s'est présenté en ladite sacristie, et a observé qu'il était indispensable de remplacer l'argenterie enlevée par des ustensiles soit en cuivre, soit en toute autre matière.

Signé Marole, évêque du département.

A l'instant, nous, Osselin, l'un desdits commissaires, ayant représenté au citoyen Marole que, d'après la loi du 10 septembre dernier, il ne pouvait faire aucune

exception à l'enlèvement des effets en or et argent que celle portée en l'article 9 ; qu'au surplus, il en réfèrerait au conseil général de la commune, et qu'il exécuterait la décision qui serait portée, ledit Marole a répliqué que, si l'enlèvement des croix, bénitiers et autres objets par lui réclamés comme utiles au culte était effectué avant le remplacement et le premier dimanche, il dénoncerait l'opposition dudit commissaire Osselin.

Signé OSSELIN.

Le citoyen Marole a répondu qu'il n'avait rien à répondre audit Osselin, et qu'il espérait obtenir des corps administratifs la justice que son amour pour la religion et la patrie lui assurait.

Signé MAROLE.

Le second commissaire a dit qu'on pouvait consulter le conseil général de la commune en dernier ressort pour donner satisfaction audit Marole, que les choses par lui demandées étant indispensables, son intention était qu'on suivît la loi avec prudence.

Signé PUJOL, officier municipal.

Un suspensoir et une petite croix d'autel d'argent, pesant ensemble 38 marcs 2 onces, un candélabre pesant 38 marcs 7 onces, une grande croix d'autel et son pied. aussi d'argent, pesant 57 marcs 6 onces, six chandeliers d'autel pesant ensemble 198 marcs, une croix de procession pesant 15 marcs.

Signé PUJOL, OSSELIN, POURCELLE frères et DAUVERGNE.

Et le 10 octobre, nous, Osselin et Charles-Joseph Levasseur, commissaire nommé au lieu et place du citoyen Pujol, nous nous sommes rendus en la grande sacristie, où étant, nous avons fait inviter le citoyen

Marole de s'y rendre, et l'avons requis de nous représenter les effets en or et argenterie qui composent sa chapelle, ce à quoi il a obtempéré à l'instant en déposant une crosse épiscopale, un bougeoir, une buire et son bassin; le tout d'argent doré et une croix pectorale d'or, de la remise desquels effets avons déchargé ledit Marole. Et à l'égard des autres objets de ladite chapelle, les lui avons laissés à titre de dépôt comme vases sacrés, lesquels consistent en un calice et sa patène ciselés, gravés et dorés, deux boîtes à saintes-huiles, aussi dorées, un vase pour Noël, uni et à contour doré, une paire de ciseaux à branches dorées et une croix d'argent à filigrane, contenant le bois de la vraie croix, lesquels objets il a promis de représenter à la première réquisition. De suite, l'orfèvre a procédé à leur pesée : 1° Une buire et son bassin pesant 7 marcs 1 once, deux burettes et leur bassin d'argent doré, 3 marcs 3 onces, la boîte à pains, aussi dorée, pesant 1 marc 2 onces, la sonnette d'argent doré pesant 6 onces, le bougeoir, aussi doré, pesant 1 marc 3 onces, la crosse d'argent doré pesant 10 marcs, cinq bassins de quête pesant 8 marcs 2 onces 4 gros, la garniture d'un tableau représentant la belle image dont le fond s'est trouvé en feuilles d'or qui sera pesée séparément avec les autres objets d'or, laquelle garniture d'argent doré pèse 6 marcs, la garniture d'une châsse de saint Blaise de feuilles d'argent, avec un autre petit reliquaire, pesant 1 marc 1 once, la garniture d'une châsse de saint Bandry d'argent doré pesant 8 marcs.

Et ledit jour 10 octobre, dix heures de relevée, nous commissaires susdits, nous nous sommes rendus en l'église de Saint-Gervais, où étant, nous avons procédé à l'inventaire suivant : le revêtissement en argent de deux livres d'évangile pesant 16 marcs, deux burettes et leur bassin d'argent doré pesant 4 marcs 6 onces,

deux paix d'argent doré pesant 4 marcs 2 onces, deux chandeliers d'acolyte en argent pesant 9 marcs, deux encensoirs avec leurs chaînes et leur navette d'argent pesant 15 marcs 4 onces, un bénitier et son goupillon et une coquille, le tout d'argent pesant 7 marcs 4 onces, une petite croix d'autel d'argent doré pesant 7 marcs 6 onces, une grande croix de procession pesant 14 marcs 3 onces, deux bâtons de chantre, le tout d'argent doré pesant 21 marcs 6 onces, deux reliquaires d'argent, partie doré, pesant 7 onces, la garniture d'une châsse de saint Sixte pesant 6 marcs 4 onces, la garniture de la châsse de saint Vital pesant 6 marcs 6 onces, la garniture en argent de trois petits tableaux pesant 3 marcs 4 onces, la garniture en or de deux petites châsses pesant 4 marcs 4 gros, deux bagues en or pesant 4 gros, une croix pectorale d'évêque faisant partie de la chapelle épiscopale, pesant 1 once 5 gros. Et après cette opération, nous nous sommes retirés.

Signé Levasseur, Osselin, Pourcelle frères et Dauvergne.

Le 11 octobre, trois heures après-midi, nous commissaires susdits, nous nous sommes rendus en la maison de l'hôtel-Dieu, où étant, avons trouvé le citoyen Duliège, administrateur de cette maison, qui nous a observé que l'argenterie provenant des dons qui avaient été faits à cette maison pour parer au besoin des pauvres, il croyait qu'elle ne pouvait être considérée comme propriété nationale, que, dans ce cas, et pour parvenir à obtenir le paiement de la valeur de ladite argenterie, il requérait que le montant de la prisée d'argenterie fût constatée, ce que nous avons fait, et à l'instant, nous avons fait procéder à leur pesée; nous avons trouvé : la garniture d'un reliquaire pesant 21 marcs, six chandeliers d'autel en argent pesant 37 marcs

4 onces, une croix d'autel pesant 8 marcs 6 onces, un encensoir et sa navette, avec la cuillère, pesant 5 marcs 1 once, un bénitier et son goupillon pesant 4 marcs, deux bassins et trois paires de burettes d'argent pesant ensemble 7 marcs, la garniture d'un bras d'argent, contenant les reliques de sainte Anne, pesant 3 marcs 4 onces. Ensuite, nous nous sommes transportés en la maison de l'hôpital où, étant, la sœur Roucy, sœur de cette maison, nous a représenté l'argenterie, consistant en : deux chandeliers d'acolyte en argent pesant 8 marcs 6 onces, une croix d'autel en argent pesant 5 marcs 6 onces, un encensoir et sa navette et une petite cuillère pesant 4 marcs 2 onces, un bassin et deux burettes d'argent pesant ensemble 2 marcs 6 onces. Et attendu qu'il est sept heures du soir, avons suspendu nos opérations.

Signé Pourcelle frères, Levasseur, Osselin et Dauvergne.

Cejourd'hui 13 octobre 1792, nous commissaires susdits, nous nous sommes transportés en la maison du collège de Soissons pour y faire l'inventaire de l'argenterie de l'église, laquelle consiste en une croix d'autel, laquelle avec son pied et un tube, le tout d'argent pesant ensemble 3 marcs 5 onces, un encensoir et sa navette et une boîte à pains d'autel, le tout d'argent pesant 4 marcs 5 onces. Nous étant rendus en la sacristie de la paroisse Saint-Gervais, à l'effet de procéder au dépouillement de l'argenterie qui orne la châsse de saint Crépin, se sont présentés les citoyens Boullefroy et Brayer, tous deux vicaires épiscopaux du département de l'Aisne, qui nous ont dit qu'ils étaient députés à l'effet de recueillir en notre présence les précieux restes du saint, dans le cas où la boîte se trouverait ouverte et brisée, et dans le cas contraire pour la déposer dans un endroit sûr jusqu'au

moment où il sera construit une autre châsse en bois ou autre matière; desquelles déclarations nous avons dressé procès-verbal.

Pendant que les orfèvres étaient occupés à dévêtir ladite châsse de ses ornements en argenterie, les citoyens Lerade Petit, sacristain, et Vomart, sonneur, nous ont déclaré qu'il existait une confrérie de la Vierge en cette ville, de laquelle dépendaient plusieurs effets d'argenterie pour le service de cette chapelle, notamment une statue de la Vierge d'argent massif, quatre petits chandeliers d'acolyte, deux burettes et leur bassin et une croix sans pied, le tout d'argent doré et un calice d'argent doré; que depuis la suppression des confréries, tous ces objets ont été retirés de ladite chapelle par le sieur abbé Chavigni, alors chanoine du chapitre de cette ville, et le sieur Petit, apothicaire en cette ville. Sur cet avis, nous avons fait appeler le citoyen Petit par le citoyen Vomart, à l'effet de nous représenter lesdits objets d'argenterie; ledit Vomart nous a rapporté que ledit Petit a répondu qu'il regardait comme inutile de se rendre à notre invitation, attendu que ces objets appartenaient aux citoyens qui composaient ladite confrérie, qu'ils les avaient achetés et payés, et qu'ils ont pu en disposer à sa dissolution; desquelles déclarations avons rédigé acte pour en être fait rapport au conseil général de la commune, pour y aviser ainsi que bon lui semblera.

Les orfèvres nous ayant prévenus du dépouillement de ladite châsse de saint Crépin et saint Crépinien, ils ont fait la pesée des objets d'argenterie, laquelle argenterie s'est trouvée dorée en partie et dépendante de ladite châsse, et ce en différentes parties dont le rapport et le calcul ayant été faits, le tout s'est trouvé monter à la quantité de 219 marcs 4 onces. Ensuite, nous nous sommes rendus en la maison du citoyen

Reiser, curé de la paroisse Saint-Vast, auquel nous avons demandé la représentation des effets en argenterie de ladite église, à quoi ayant obtempéré, lui en avons donné reconnaissance en l'invitant d'être présent à la pesée, laquelle consiste en : une croix de procession en argent pesant 13 marcs, deux bâtons de chantre en argent doré avec leur dessus de même métal, pesant 14 marcs, un autre bâton de chantre en argent pesant 8 marcs, une petite croix d'autel pesant 2 marcs 4 onces, deux chandeliers d'acolyte en argent pesant 9 marcs 6 onces, un bénitier et son goupillon en argent pesant 9 marcs 6 onces, un encensoir et sa navette en argent pesant 5 marcs 6 onces, un bassin, deux burettes et une paix en argent pesant ensemble 4 marcs 4 onces, trois bassins de quête en argent pesant 4 marcs 2 onces. Et attendu qu'il est huit heures du soir, nous nous sommes retirés.

Signé Osselin, Levasseur, Vomart, Pourcelle frères.

Cejourd'hui 16 octobre, quatre heures de relevée, nous commissaires susnommés, nous nous sommes transportés en l'église Saint-Crépin-le-Grand, où étant, remise nous a été faite des objets suivants, savoir : une relique contenant le chef de saint Crépin en argent doré, un encensoir et sa navette en argent et la petite cuillère de même, un bassin et deux burettes, lesquels ont été enlevés pour être pesés en l'église cathédrale. De suite, nous nous sommes rendus en l'église de la ci-devant paroisse de Saint-Quentin, conservée pour oratoire où nous avons trouvé en argenterie les effets qui suivent, savoir : une croix de procession, un bâton de chantre, un encensoir, la navette et la cuillère, une coupe et deux bassins de quête et un soleil d'argent doré, tous lesquels objets ont été déposés en la sacristie de la cathédrale.

Au moment où nous allions sortir, le citoyen Pourcelle aîné nous a fait la représentation de deux plaques d'argent qu'il nous a dit avoir été portées chez lui par un inconnu pour lui en proposer l'achat, et qu'il a retenues ayant reconnu qu'elles provenaient de la croix de procession de Saint-Vast, lui avons donné acte de la remise qu'il nous a faite.

Cejourd'hui 17 octobre, neuf heures du matin, nous commissaires des autres parts, nous nous sommes transportés en la grande sacristie de l'église cathédrale, accompagnés desdits Pourcelle aîné et Griffon, à l'effet de faire procéder par lesdits orfèvres à la pesée des effets, argenterie enlevés le jour d'hier dans les oratoires de Saint-Crépin et Saint-Quentin, lesdits orfèvres procédant au dévêtissement de la relique contenant le chef de saint Crépin, ont reconnu et nous ont attesté que cette relique n'était revêtue que de plaques de cuivre argenté, et que l'argenterie qui pouvait s'y trouver ne pouvait faire un objet de vingt-quatre livres ; que pour se procurer ce peu d'argenterie, il serait indispensable de dévêtir entièrement ladite relique. Sur ces considérations, nous avons sursis à la dégarniture de ladite relique. Il a été ensuite fait la pesée de l'encensoir, la navette et la cuillère provenant dudit oratoire de Saint-Crépin, qui sont en argent et pèsent 5 marcs 1 once, le bassin et deux burettes d'argent pesant 1 marc 7 onces. Tous les objets ci-dessus provenant de l'oratoire de Saint-Crépin, un soleil d'argent doré provenant de l'oratoire de Saint-Quentin, pesant 4 marcs 1 once. S'est présenté le citoyen Petit, l'un des ci-devant membres de la ci-devant confrérie de la sainte Vierge, lequel a représenté les différents objets d'argenterie qui dépendaient de la lite chapelle, lesquels consistent, savoir : en une vierge d'argent dont l'intérieur est creux, montée sur un pied de bois, ledit

pied revêtu d'une plaque d'argent sur une face, pesant 24 marcs 7 onces, une croix d'autel d'argent pesant 3 marcs 6 onces, deux burettes et un bassin, le tout d'argent, pesant 4 marcs 6 onces, quatre chandeliers d'acolyte pesant 13 marcs 4 onces. Lesquels objets ci-dessus pesés, ledit Petit a dit ne remettre que pour déférer aux réquisitions faites par le corps municipal, et qu'il requiert, tant en son nom qu'en celui de ses confrères, que remise lui soit faite par considération de ce que lesdits objets ont été achetés et payés des deniers des confrères, et que, dans le cas où lesdits objets seraient dans le cas d'être laissés à la disposition de la nation comme argenterie, il réclame que la valeur lui en soit payée et auxdits confrères, déclarant qu'ils en destinent le prix au soulagement des pauvres de cette commune, desquels dire et réclamations ledit Petit a requis acte que nous lui avons donné sous les réserves et protestations de droit faites par nous commissaires pour l'intégrité et conservation des droits de la nation, et de qui il appartiendra.

Signé OSSELIN, LEVASSEUR.

Avons fait procéder incontinent à la pesée des effets retirés de l'oratoire de Saint-Quentin : 1° une croix d'argent de procession pesant 16 marcs, un bâton de chantre pesant 10 marcs 4 onces, l'encensoir, sa navette et la cuillère pesant 5 marcs 1 gros d'argent, deux bassins de quête et une coupe au même usage pesant 4 marcs 4 onces, les deux plaques d'argent ci-devant déposées par ledit Pourcelle aîné pesant 2 onces.

Et ledit jour 17 octobre, trois heures de relevée, nous commissaires susdits, avons procédé en la présence des citoyens Lecerf et Floquet, commissaires nommés par l'administration du district au récolement de la pesée de tous les effets d'or et argenterie constatés au

présent procès-verbal. Recensement de tous lesdits objets pesés, il s'en est trouvé 799 marcs 4 onces 4 gros en argent, 492 marcs d'argent doré et 4 marcs 2 onces 5 gros d'or inscrits audit procès-verbal, et par l'évènement de la pesée faite par lesdits orfèvres en présence desdits commissaires du district, et de nous susnommés de tous lesdits objets en or et argent, et ce par différentes pesées, il s'est trouvé en or 4 marcs 2 onces 5 gros, 492 marcs d'argent doré et 801 marcs 6 onces d'argent simple. Au moyen de quoi, nousdits commissaires de la municipalité, avons fait remise à l'instant auxdits citoyens Floquet et Lecerf de tous les objets composant ladite argenterie et or, de laquelle remise nousdits commissaires du district avons donné acte auxdits commissaires municipaux, et les avons quittés et déchargés, sauf la remise de la copie du présent inventaire qui sera faite à l'administration par la municipalité en dedans vingt-quatre heures, attendu la longueur d'icelui, ce qui a été accepté. Lesquels objets en or et argent ont été renfermés à l'instant par nousdits commissaires du district, dans un grand panier que nous avons déposé à cet effet, observant que les 4 marcs 2 onces 5 gros en or ont été mis dans un bénitier d'argent pour meilleure conservation. Lesdites opérations étant entièrement terminées, avons clos le présent procès-verbal que nous avons signé avec lesdits Floquet et Lecerf, membres du district, ledit Vomart, gardien, déchargé de sa garde et lesdits Pourcelle frères, orfèvres.

Cejourd'hui 17 octobre 1792, sept heures de relevée.

Ainsi signé J.-B. LECERF, FLOQUET, LEVASSEUR, S.-A. OSSELIN, POURCELLE aîné, POURCELLE, GRIFFON et VOMART.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE SOISSONS.

PLAQUE EN CUIVRE EMAILLÉE

du Cimetière d'Osly

(Aisne).

Lith. A. Decamps à Soissons — *Charles Montpellier del.*



Pour copie conforme à l'original déposé au secrétariat de la municipalité de Soissons.

Signé PIOCHE, maire,

BÉGUIN, secrétaire.

Pour copie conforme :

Signé M.-J. FRANÇOIS, secrétaire.

—M. Pécheur présente un médaillon émaillé provenant de l'ancien monastère de Longpré, canton de Villers-Cotterêts, ordre de Fontevrault. Ce petit médaillon est de forme ovale, et renferme dans une auréole elliptique Jésus-Christ portant le nimbe crucifère, et revêtu d'une longue robe; il bénit de la main droite à la manière latine, et tient à la main gauche un livre orné de riches fermoirs émaillés; ses pieds sont nus. Il est assis sur une espèce d'arc figurant les nuées du ciel. Le champ du médaillon est occupé par des fleurons alternés de couleur verte, bleue et rouge. On y remarque aussi l'*alpha* et l'*oméga* de l'apocalypse.

La Société décide qu'elle fera dessiner cet objet intéressant qui, comme le tableau de M. Tétart de Genlis, montre qu'avec un peu de soin, on retrouverait encore dans nos pays plusieurs types qu'on est convenu d'appeler bysantins.

Le même membre donne avis que M. le bibliothécaire de la ville réclame le concours de quelques membres de la Société, pour la composition d'un catalogue contenant l'inventaire de tous les auteurs que comprend la bibliothèque communale de Soissons relativement à l'histoire locale.

MM. de Laprairie, Williot, Pécheur et Périn sont chargés de s'entendre avec M. le bibliothécaire, et de l'aider dans ce travail.

— M. Daras dépose une note sur plusieurs tombeaux découverts dans l'ancienne abbaye de Saint-Médard.

Le 27 février dernier, à l'institution de Saint-Médard, des ouvriers occupés à creuser le terrain pour établir un puisard, découvrirent plusieurs tombeaux en pierre de formes différentes.

Les deux premiers de forme quadrangulaire, différaient à l'intérieur en ce que dans l'un le chevet où reposait la tête était circulaire et plat, et que dans l'autre il était carré et massif.

Le troisième tombeau se terminait par un chevet trilobé, et le lieu qui devait recevoir la tête était sculpté de manière à ce que le personnage pût incliner légèrement la tête sur l'épaule gauche.

Ces tombeaux étaient parfaitement conservés, et les squelettes n'avaient nullement été dérangés depuis l'inhumation.

L'un de ces tombeaux porte sculpté sur le couvercle une belle croix tréflée à la hampe et aux branches, et à l'intérieur une croix archiépiscopale caractérisée par la double traverse se trouve également sculptée en creux au couvercle.

Agobard, archevêque de Lyon, puis abbé de Saint-Médard en 830, fut inhumé dans la célèbre abbaye. Si ce tombeau devait être reconnu pour appartenir à un archevêque, ne serait-ce pas celui d'Agobard? En procédant à l'ouverture de ce tombeau, nous avons reconnu un homme d'une haute taille. Les mains étaient jointes sur la poitrine, la tête renversée, les chairs et les vêtements tombés en poussière recouvraient légèrement le cadavre. La robe de bure et les chaussures avaient laissé depuis des siècles des fragments d'une conservation intacte.

Deux de ces tombeaux ont été descendus dans l'ancienne crypte, sépulture des rois.

Plusieurs membres ne partagent pas l'opinion de M. Daras, quant à la supposition que l'un de ces tombeaux serait celui d'Agobard, archevêque de Lyon. La forme du sarcophage ne serait pas suffisante, et les ornements qui l'accompagnent comme le trèfle et la double croix s'opposeraient à cette opinion, puisque la double croix archiépiscopale est d'une époque plus moderne.

— M. Lebeau demande qu'on s'occupe du classement des archives de toutes les communes, et qu'un inventaire des pièces les plus curieuses soit dressé le plus tôt possible, afin non-seulement de faire connaître ces précieux documents, mais surtout pour en assurer la conservation.

— MM. Suin et Poquet réclament depuis longtemps cette étude, une des plus utiles pour l'histoire locale, et la seule qui offre des garanties incontestables.

La Société partage cette opinion, et elle voudrait voir chacun de ses membres s'occuper du soin d'inventorier toutes les archives des communes avec lesquelles ils peuvent avoir des relations.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

TROISIÈME SÉANCE

Lundi 7 Mars 1853.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la séance du 7 février est lu et adopté.

CORRESPONDANCE.

M. le président donne lecture de deux lettres qui lui ont été adresées, l'une par M. Charles Gomart, de Saint-Quentin, et l'autre par M. Lefèvre, cultivateur à Corbeny.

M. Gomart, qui est lui-même un archéologue distingué et plein de zèle, félicite la Société sur l'importance de ses travaux et sur l'utilité de ses publications. « C'est dans le Recueil de la Société historique et archéologique de Soissons, dit-il, qu'on ira chercher une foule de documents pour l'histoire de Soissons et de ses environs. » M. Gomart annonce, en terminant,

l'envoi prochain d'un ouvrage dont il a commencé la publication sur Saint-Quentin.

M. Lefèvre, pour qui les études archéologiques paraissent avoir un attrait tout particulier, et qui, malgré les rudes et nombreux travaux des champs, trouve encore quelques instants à consacrer à la culture des lettres et des arts, envoie une notice intéressante sur l'église de Saint-Eugène, du canton de Condé-en-Brie. Cette notice sera publiée dans le Bulletin de la Société.

OFFRANDES & OUVRAGES REÇUS.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Fin du tome IVe, comprenant les années 1850-51 et 52.

Bulletin de la Société de sphragistique de Paris. Deuxième année. N° 9.

M. Betbeder présente la première livraison d'une revue ayant pour titre : *Les Annales du bien*. Cette publication, qui ne coûte qu'un franc par an, a été entreprise par M. J. Delvincourt, dans le but de propager la connaissance et le souvenir de toutes les belles actions. La Société témoigne de sa vive sympathie pour une œuvre aussi louable.

M. Decamp offre, pour le musée, un fragment de tapisserie trouvé dans une ancienne maison en reconstruction, située sur la place de la cathédrale, et appartenant à M. Davril, chef d'institution. Cette tapisserie, dont M. Davril s'est empressé de faire l'abandon, excite au plus haut point l'intérêt de la Société ; elle appartient au 15e siècle, et rappelle les fameuses tapisseries historiques de Nancy. Elle représente plusieurs scènes dont il est assez difficile de déterminer le sujet, en raison de l'état de délabrement dans lequel elle se trouve. Une douzaine de personnages, de grandeur naturelle, donnent un curieux spécimen des riches costumes des seigneurs

et des grandes dames de cette époque. Une large guirlande de fleurs et de fruits sert de bordure à la tapisserie qui est, du reste, fort remarquable sous le rapport du dessin et du travail, exécuté au point non croisé des Gobelins.

COMMUNICATIONS & TRAVAUX.

M. Betbeder rend compte de l'examen qu'il avait été chargé de faire, de concert avec M. Gencourt, des sculptures en bois de l'église de Largny, canton de Villers-Cotterêts. Ces sculptures, qui proviennent de l'ancienne abbaye de Longpré, ont une véritable valeur artistique; mais elles se trouvent dans des conditions de conservation tellement déplorables, que si l'on n'y porte remède, avant peu elles auront complètement disparu. M. Betbeder, qui s'était contenté de faire un rapport verbal, est prié, vu l'importance du sujet, d'en présenter un second par écrit. La lecture en est remise à la séance suivante.

La Société est consultée par M. le bibliothécaire de la ville, relativement aux nouvelles acquisitions de livres qui vont être faites pour la bibliothèqne communale. Plusieurs membres se chargent d'indiquer un certain nombre d'ouvrages ayant plus spécialement rapport aux études dont s'occupe la Société.

Cette question ramène naturellement celle déjà tant de fois discutée de l'établissement d'un musée dans la ville de Soissons, où des objets d'art existent encore en grand nombre, et dont il serait facile de faire une collection, dont tout le monde comprend l'immense intérêt et l'incontestable utilité. La Société s'est depuis longtemps chargée de son organisation, et le conseil municipal, sur la demande qui lui en a été faite, a, depuis plus d'un an, fait disposer dans ce but deux

salles de l'hôtel de ville. Malgré tout, les nombreux fragments d'antiquités qui devaient en former le premier noyau ne sont pas encore sortis des armoires de la bibliothèque, où ils paraissent condamnés à rester éternellement enfouis. Les réclamations de la Société à cet égard sont, jusqu'ici, restées sans résultat. En sorte que notre ville n'a pu, jusqu'aujourd'hui, obtenir sa part dans les distributions d'objets d'art que le gouvernement accorde avec tant de libéralité aux divers musées des départements de la France. La Société décide qu'une nouvelle demande sera adressée à l'administration municipale de Soissons, qui ne peut rester indifférente à la réussite d'une institution si éminemment utile.

La séance est terminée par la lecture de la notice, annoncée plus haut, de M. Lefèvre de Corbeny, sur l'église de Saint-Eugène. Mais l'heure avancée n'ayant pas permis d'achever cette lecture, le travail de M. Lefèvre ne viendra qu'avec la séance d'avril.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE.

Lundi 5 Avril 1853.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Les Sceaux du moyen-âge. Mois de mars. In-8°.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier. Mai et août 1852. In-8° de 332 pages.

Travaux de l'académie de Reims. N° 1, t. XVII.

COMMUNICATIONS.

M. le comte de Vigneral, au nom de l'institut des provinces de France, annonce que les assises scientifiques se tiendront cette année les 25 et 26 avril à Amiens pour les départements de la Somme, de l'Aisne et du Pas-de-Calais.

M. le président de la Société d'émulation de la Somme transmet un bon qui autorise la Société de Soissons à

réclamer les mémoires publiés pour les années, 1849 1850, 1851, 1852.

M. le président de la Société industrielle d'Angers demande quelques renseignements sur le marquis de Turbilly, agronome angevin et membre correspondant de la Société d'agriculture de Soissons, 1760 à 1775.

M. Suin informe la Société que, dans une fouille qui a été faite récemment à Quierzy, dans un lieu nommé la *Capelette*, on a découvert des tombeaux et divers objets antiques.

Le même membre transcrit une note sur l'usage de donner des jetons comme rémunération de la présence des assemblées. « Cet usage, dit M. Suin, est fort ancien, » et les plus grands personnages ne dédaignaient pas » jadis de recevoir des jetons. »

On lit ce qui suit dans les comptes et dépenses de François Ier :

« A François Perdrix, maistre de la monnoie de Paris, » 610 liv. 17 sols 6 deniers t., pour son paiement de » deux mil cinq cens gectons d'argent, poisans ensemble » trente huict marcs sept onces, qu'il a fait forger en » ladite monnoie, à raison de 17 livres le marc, tant » pour ledit argent, façon de monnoyage, lymaige, » blanchissaige que pour déchet. Et à Jehanne Pillotte, » brodeusse, 40 liv. pour son paiement de trois aulnes » et ung quart de velour incarnat qui, au prix de 6 » livres 10 sols l'aulne, vallent 24 livres 7 sols, qui ont » esté emploiés en vingt cinq bourses, servans à mettre » en chacune d'icelles cent de ces gectons. Et pour la » façon, dobleure, brodeure et pendant de soye desdites » vingt cinq bourses, 15 livres 12 sols 6 deniers. Lesquels » gectons ont été distribuez, c'est assavoir : deux cents » au roy, et les autres deux mille troys cens à mes- » seigneurs les dauphin, duc d'Orléans et d'Angoulesme, » et aux princes, seigneurs et autres officiers qui sont

» et assistent ordinairement au conseil privé dudit » seigneur. »

M. Watelet appelle l'attention de la Société sur la découverte d'une pierre tumulaire appartenant à M. Choron, avoué ; elle présente l'effigie d'un chevalier qu'on reconnaît au pommeau de son épée. Il paraît que la légende est complètement illisible.

M. Williot fait aussi connaître l'existence de deux pierres tumulaires trouvées rue Saint-Remy, dans l'ancienne maison de M. Quinquet, procureur du roi.

M. de Laprairie reproduit la note suivante sur Philippot Blanchart, peintre verrier de Soissons.

La Société a entendu avec beaucoup d'intérêt la lecture que M. l'abbé Lecomte lui a faite dans deux de nos dernières séances d'un travail sur les verrières de La Ferté-Milon ; mais elle a regretté que le nom de l'artiste qui en avait fait les peintures n'ait pas été découvert. Jusqu'à présent, nous n'avons retrouvé que bien peu des noms des artistes, des maçons, des peintres et des sculpteurs qui florissaient dans notre pays durant les siècles du moyen-âge et de la renaissance. A ces époques bien différentes de la nôtre, quelques grandes villes n'accaparaient pas tous les artistes du royaume, et de petites villes sans importance possédaient souvent des hommes d'un grand talent.

Un document publié il y a deux ans par le Comité des arts et monuments est venu nous montrer qu'à la fin du 15e siècle, c'est-à-dire à une époque peu éloignée de celle où ont été exécutés les vitraux de La Ferté-Milon, il y avait à Soissons un peintre verrier capable de se charger de travaux importants.

Ceux d'entre nous qui ont parcouru la forêt de Compiègne n'ont pas manqué de visiter Saint-Pierre en Châtre, cette magnifique position où l'on voit à ses pieds

s'étendre les hautes futaies comme un tapis de gazon sans fin.

Là, on admire encore aujourd'hui les ruines d'une chapelle construite en 1490 par ce malheureux duc d'Orléans, assassiné dans la rue Barbette par son cousin, le duc de Bourgogne.

Par un hasard heureux, le compte de toutes les dépenses relatives à la construction et à la décoration de cette chapelle a été conservé et se trouve aux archives impériales. Je pense que vous entendrez avec plaisir la lecture de la partie de ce compte qui concerne l'artiste soissonnais.

« A Philippe Blanquart voirrier (1) demeurant à » Soissons pour avoir fait bien et deument de son » mestier lemplaige de voirre de neuf formes (2) de » maconneries qui sont en la dicte chapelle en la maniere » de la devise (3) qui en suit premiers en la grant forme » de maconnerie qui est sur lautel de la dicte chapelle » ou il y a III espasses a en lune deux ymages lun de » Nostre Dame et lautre de saint Jehan levangeliste en » lautre limaige de Nostre Seigneur en la croix. Et en » la tierce le personnaige de mondict seigneur le duc a » genoulx arme et armoye de ses armes. Et en losteau » (4) de dessus la dicte forme est limaige de Nostre » Seigneur mis ou sepulcre les IIII Maries autour dudit » sepulcre et en VI demi rons qui sont autour dudit osteau » a VI angeloz.

» Item en la II[e] forme en suivant qui est au coste dicelle » chapelle dessus luys (5) dudit oratoire a ung ymage » de sainte Katherine le personnage de Madame la duchesse

(1) Peintre verrier.

(2) Arc de fenêtre.

(3) Suivant le dessin.

(4) Grand cercle à rendents au-dessus des meneaux.

(5) La porte.

» à genoulx devant ledit ymage. Et limaige de sainte Marie » Magdelene qui la presente.

» Item en la tierce forme en suivant qui est audit coste » sont les images de saint Jean Baptiste et de saint » Jehan levangeliste.

» Item en la IIIIe forme en suivant qui est en ycelui » coste sont les ymages de saint Pierre et de saint Pol.

» Item en la Ve forme en suivant qui est sur luys de » lentree de la dicte chapelle est lannunciation Nostre » Dame et la Trinite au dessus.

» Item en lune des formes dudit oratoire seant dessus » lautel dicellui qui est la VIe est limage Nostre Dame » tenant son enfant et le couronnement de Dieu et de » Nostre Dame.

» Item en lautre forme dudit oratoire qui est la VIIe » est ung ymaige de saint Loys de Frânce.

» Item en la VIIIe forme qui est au pignon dessus » lautel du galatas dicelle chapelle sont les ymages de » Nostre Seigneur et de la Magdelaene.

» Item en la IXe forme qui est en l'autre pignon de la » dicte chapelle audit galatas sont les ymages de saint » George et de saint Michiel armez.

» Item en la dicte lucarne cest assavoir en IIII » penneaux de voirre qui y sont les ymages des IIII » evangelistes. Et au dessus diceulx chassis est le timbre » de mondit seigneur le duc avec un escu de ses armes » et deux angeloz qui tiennent ledit timbre.

» Tout ce contenant ensemble XI^{xx} X piez et demi » quarrez de voirre ouvre de pourtraictures et de fines » couleurs aux pris de XVI s. p. le pie par marche fait » audit Philippot Blanquart valent IX^{xx} III l.VII s. p.

» A lui pour avoir fait porter tout ledit voirre a » plusieurs fois et par plusieurs parties de Soissons » audit lieu de Chastres XXXII s. p.

» Pour tout IX^{xx} VI l. p. »

M. Suin lit une lettre de M. Barbey, maire de Braine, par laquelle ce magistrat demande, d'après un solide rapport de M. Mazure, ancien notaire et archéologue zélé, que la ville qu'il administre soit autorisée à conserver son ancienne orthographe, et non celle qu'il a plu à la nouvelle administration de 89 de lui imposer d'une façon aussi irréfléchie qu'elle est illégale.

On continue la lecture de la notice envoyée par M. Lefèvre, de Corbeny, sur l'église de Saint-Eugène, canton de Condé-en-Brie. Le jeune agriculteur donne la preuve dans ce travail que les occupations de la campagne ne sont pas incompatibles avec les délassements archéologiques.

Étude archéologique sur l'église de Saint-Eugène.

Parmi tous les monuments religieux disséminés dans nos campagnes, il en est certains qui méritent l'attention toute particulière de l'archéologue : l'église de Saint-Eugène est de ce nombre. Placée au sein d'une pauvre bourgade, on s'étonne d'y rencontrer de ces beautés rares qui provoquent l'admiration et nous reportont avec bonheur vers des siècles de foi qui resteront toujours nos modèles au point de vue de l'architecture religieuse. Mais quelque talent qu'aient déployé nos ancêtres, leur œuvre n'a pu échapper à d'affreux désastres. Aujourd'hui elle n'est plus qu'un reste d'elle-même et elle a eu à subir de si rudes épreuves que nous pourrions à peine nous la représenter telle qu'elle fut au sortir des mains de ses fondateurs. Deux fois elle a été victime d'une douloureuse catastrophe. Les torrents de la montagne entraînant dans leur furie, terres, pierres et arbres, sont venus l'assaillir, l'ébranler et abattre à chaque fois une partie de l'édifice ; et en se retirant les eaux ont laissé

dans l'enceinte des murs et aux abords, un amas de décombres et d'alluvion qui semblent enterrer l'église à plusieurs pieds sous terre. Le premier de ces ouragans, survenu vraisemblement vers le XVIII[e] siècle, a renversé les voûtes des trois nefs et du chœur et forcé de supprimer un bas-côté et une chapelle. Au second assaut le clocher croula, perte d'autant plus affligeante qu'il était un des plus beaux de la vallée. Si nous jugeons de ce qu'a dû être Saint-Eugène par les parties qui nous en restent ; si nous relevons par la pensée ces voûtes majestueuses avec leurs arceaux croisés et les faisceaux de colonnettes qui les portaient; si nous rendons à l'intérieur ces décorations végétales qui ornaient chaque chapiteau; enfin, si nous replaçons sur sa base cette belle flèche gothique qui dominait le portail, nous comprendrons combien a dû être précieuse à nos aïeux cette église, que nous allons essayer de décrire. Etudions d'abord le portail, cette partie privilégiée qui fait l'admiration de tous les visiteurs. Il appartient au XII[e] siècle, à cette époque de régénération où les formes nobles et gracieuses de l'ogive se substituaient au plein cintre, et où les sculpteurs chrétiens quittaient cet amas bizarre de décorations romanes pour se lancer dans l'art plus épineux mais plus vivant de la statuaire. L'entrée coupée en deux par un pilier central est surmontée d'un tympan en ogive et encadrée dans trois archivoltes concentriques qui forment un porche très-saillant hors de la façade. Le tympan est divisé en deux ordres : au milieu de l'ordre supérieur est représenté Jésus-Christ, assis sur un trône rustique et tenant les deux mains levées : sur sa tête est une colombe, emblème de l'Esprit-Saint. A droite et à gauche sont les quatre animaux symboliques de la vision de saint Jean : tous quatre ont des ailes et tiennent un rouleau déployé de la forme d'une longue bande. D'un côté sont l'ange et le lion placés l'un au-dessus de l'autre;

du côté opposé, l'aigle et le bœuf. Puis viennent la Sainte-Vierge, saint Jean et deux autres saints, à genoux, les mains jointes, paraissant implorer la miséricorde divine en faveur des âmes qui se jugent. N'oublions pas non plus une petite forme d'enfant grotesquement taillée dans l'angle de droite et qui semble faire effort pour sortir de prison et approcher du Christ. La scène de l'ordre inférieur est plus variée, plus animée. Au centre est une balance dont un bassin en forme de calotte renversée porte une tête humaine; l'autre est enlevé. L'archange Michel préside à ce pèsement des âmes : son visage calme a toute la sévérité d'un juge, en même temps que la bonté d'un esprit céleste. Son œil fixé sur le fléau de la balance épie le moment où le poids de l'âme avec ses bonnes œuvres fera fléchir le bassin de son côté. Mais en face est aussi son ennemi, l'ange des ténèbres, Satan aux formes hideuses, à l'œil jaloux en présence de cette âme qui va sans doute lui échapper. Peut-être si cette partie ne fût pas mutilée, eussions-nous vu le malin esprit poser sa lourde patte sur le bassin des iniquités pour décider en sa faveur ; car partout où ce sujet est figuré aux portails, c'est là le rôle que joue Satan. Derrière lui sont ses satellites qui emportent dans leurs bras, sur leurs épaules, des âmes humaines sous la figure d'enfants, à mesure que le pèsement les adjuge à l'Enfer : l'artiste a mis des ailes aux pieds de Satan et d'un autre démon. Puis à l'extrémité est une grande cuve de forme bizarre où sont jetés les coupables : une foule de têtes surnagent au-dessus des flots, quelques-unes même essaient de s'arracher aux tourments; mais des bras impitoyables, des piques à fer recourbé les renfoncent au sein de l'abîme. Sur les flancs de cette cuve rampent des crapaux, des lézards et un basilic que l'on voit lancer son dard au visage d'un damné. Le spectacle qu'offre la partie de gauche est plus consolant et plus

doux. Après saint Michel viennent trois anges aux formes gracieuses et aériennes dont les traits divins charment la vue : l'un porte une hostie sur sa poitrine et a le corps enveloppé dans deux ailes qui se replient symétriquement autour de lui ; un autre tient un livre entre ses bras, mais le troisième défiguré en partie est à peine reconnaissable. Enfin, dans l'angle extrême de ce côté on voit un arbre où les oiseaux du ciel viennent se reposer et becqueter les fruits ; peut-ére ces oiseaux figurent-ils les âmes des justes admises à goûter les douceurs de l'arbre de vie. Au pied du tronc sont assis quatre vieillards vénérables rangés en demi-cercle. Il nous serait difficile de faire l'application allégorique de ces personnages, à moins que l'artiste chrétien n'ait voulu reproduire une deuxième fois les saints évangélistes. Comme pour complément de la pensée symbolique qui domine dans toute cette représentation, l'encadrement des deux ordres est décoré de lignes ondulées qui règnent dans tout le pourtour intérieur : nul doute que ce ne soient les flots de cette mer que saint Jean a décrite dans son Apocalypse en face du trône de l'Agneau : *Et in conspectu sedis tanquàm mare vitreum simile christallo* (ch. 4e, v. 6). Une chose encore qui n'est peut-être pas indigne de remarque, c'est ce petit espace carré qui sert comme de base à la balance et qui surmonte immédiatement le pilier central. Cet espace est occupé par une pierre nue qui atteste par sa couleur qu'elle est de beaucoup postérieure à tout ce qui l'entoure. Il est probable que le pilier aussi est moderne et que celui qu'il remplace portait vers le haut une statue de vierge dont la tête dépassant le linteau arrivait jusque sous la base de la balance.

Nous avons dit que le tympan était abrité par un auvent assez avancé. Là règnent, sous trois voussures profondes, trois rangs de statues dont les bandes intermédiaires sont relevées de fleurons élégamment ciselés.

La première archivolte du fond porte huit figurines, avec leurs dais, la deuxième dix, et la troisième douze. Il ne faut donc pas chercher dans ce brillant cortège qui accompagne le Christ Rédempteur les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse : du reste, aux ailes que porte chaque statue on est forcé de reconnaître des esprits célestes et non des vieillards couronnés, et cependant la plupart portent des couronnes dans leurs mains. Ces trois archivoltes s'appuient à la hauteur des impostes sur des dais à encorbellement d'une riche décoration. Le dessus de chacun d'eux figure une grosse tour, aux bords saillants et ornés de modillons. Tout autour sont alternativement de petites tourelles et des frontons triangulaires ouverts en trilobes. Le dessous de ces dais est taillé en cannelures d'écailles; mais ils n'abritent plus aucune statue; même les colonnettes qui ornaient les flancs du mur pour supporter ces impostes ont été arrachées par suite de tous les désastres qu'a éprouvés l'église : il en reste toutefois quelque trace, surtout de celles qui ne se dégagent qu'à demi-hors des parois, et celles-là portent des chapiteaux à guirlandes de lierre. Enfin, pour stylobate à ces revêtements, existaient autrefois des piedestaux ouverts par-dessous en larges trilobes et portant de même une nouvelle colonnade de quelques pieds de haut. Ce dernier ordre est enfoui en grande partie sous terre et des réparations modernes ont bouleversé toutes ces pierres sculptées, pour les raccorder avec des matériaux insignifiants. Sans ces mêmes réparations, il est à présumer qu'on verrait encore la face antérieure de cet auvent, couronnée depuis le sommet jusqu'à la naissance de l'ogive par un énorme cordon saillant dont il reste encore quelque vestige.

Tel est le portail de Saint-Eugène : on ne peut se dissimuler combien il offre d'intérêt par ses nombreuses sculptures qui ornent les façades de nos basiliques, et

qu'il imite, quoiqu'avec un ciseau moins pur de nos grandes villes. Nous ne reviendrons pas sur la question d'origine : tout ici porte le cachet du style de transition, de ce même style qui a été adopté aux cathédrales d'Autun et Laon, avec lesquelles le portail de Saint-Eugène présente de nombreux rapprochements.

Mais ces beaux détails du dehors font péniblement contraste avec la pauvreté de l'intérieur, où l'on ne retrouve plus la même noblesse d'architecture, le même luxe d'ornementation. Car comme nous le disions en commençant, nous avons ici moins un monument qu'un débris des vieux âges que l'on a essayé de restaurer pour lui conserver sa destination religieuse. Le plan n'offre plus qu'une nef rectangulaire à trois travées, terminée au-delà du chœur, par un mur plat et accompagnée à gauche d'une basse-nef et d'une chapelle. Or, sans parler de cette chapelle que nous décrirons à part, tout cet intérieur est triste et d'une nudité monotone. La nef centrale offre, il est vrai, un ordre de fenêtres élevées au-dessus des arcades inférieures, ce qui devait donner beaucoup de hardiesse à la voûte, mais outre que cette voûte a fait place à un plafond moderne, aucune moulure ne décore le pourtour des fenêtres non plus que les archivoltes des arcades ; les lignes mêmes de l'ogive sont tracées sans art, avec des pierres grossièrement taillées. Ces arcades s'appuient sur des piliers monocylindriques isolés du côté de la basse-nef, et de l'autre à demi-engagés dans la muraille, les chapiteaux de ces colonnes sont assez bien exécutés ; ils portent de longues feuilles contournées et profondément laciniées, ce qui donnerait à la nef centrale une date bien postérieure au portail. Ces colonnes ne s'élèvent pas à plus de six pieds au-dessus du sol et leur base est enterrée avec une partie du fût, preuve frappante que le pavé de l'église est considérablement exhaussé. Des débris d'une ornemen-

tation plus ancienne se voient encore dans les angles intérieurs du fond de la nef: ce sont de légères colonnettes qui s'élancent du sol et portent au-dessus de leurs chapiteaux à crochets, des nervures toriques dont les unes arrêtées brusquement dans leur courbure montaient sans doute pour soutenir la voûte, et les autres encadrent encore le pignon de la façade. Ici nous soulèverons une difficulté : il est évident, par ces commencements d'arceaux, que l'édifice fut autrefois voûté. Or, pourquoi sur les parties latérales de la nef, n'avons-nous pas retrouvé les mêmes traces de colonnettes et de nervures ? On ne peut pas dire que les murailles ont croulé dans une partie de leur hauteur et emporté avec elles ces vestiges ; car la corniche extérieure avec ses modillons de l'époque prouve assez que les murs verticaux n'ont rien souffert. Il faut donc croire, ou que les réparateurs modernes, ne pouvant relever la voûte, ont nivelé les parois intérieures sous un spécieux prétexte de régularité, ou que les trois arcades actuelles n'ont jamais supporté de voûte; et cette dernière hypothèse s'appuierait encore sur ce que les traces de nervures ne se voient que dans les constructions du 12e au 13e siècle, et nullement dans celles du 14e siècle. Nous ne donnerons pas plus d'extension à cette idée ; même dans tout le cours de cette notice, nous supposerons comme plus admissible l'existence de voûtes au-dessus de la nef centrale jusqu'au 18e siècle. Poursuivons notre étude.

Le grand arc triomphal qui ouvre sur le chœur affecte la forme d'une anse de panier écrasée; tandis que les pieds-droits qui le supportent sont revêtus jusqu'aux impostes de tous les ornements du style ogival primitif. C'est une demi-colonne accompagnée de quatre colonnettes qui se terminent par de longs chapiteaux à crochets. On voit donc ici encore l'œuvre moderne apposée sur les précieux restes de l'ancien édifice : la date de 1757 que

porte le claveau du grand arc semble fixer au commencement du 18e siècle la dure épreuve qui a nécessité toutes ces réparations.

Nous ne dirons rien du chœur et du sanctuaire, sinon qu'ils forment un prolongement rectangulaire dont les murailles plates et insignifiantes sont percées chacune d'une fenêtre ogivale et isolée sans aucune décoration. Seulement celle du chevet est encadrée dans une moulure demi-torique, depuis les impostes jusqu'à la base inférieure, et cette base descend démésurément, à trois pieds tout au plus du sol; au-dessus des chapiteaux la moulure s'amaigrit et se rapproche du style secondaire ou même tertiaire de l'ogive. Les deux angles droits du sanctuaire sont décorés par deux fûts de colonnettes qui n'ont aucun prolongement au-dessus de leur élégante corbeille à feuilles de vigne. La présence de ces quelques restes semble rattacher le chevet de l'église au même siècle que la grande nef, et cependant vues du dehors, ces deux parties présentent dans leur hauteur et leur exécution une disparate frappante : d'un autre côté, faire du sanctuaire un reste de l'édifice primitif, n'est-ce pas accuser de découragement le constructeur du portail? Quelle prodigieuse distance en effet les sépare au point de vue de l'art! Quelle richesse d'un côté; quelle dénûment, quelle stérilité de l'autre! On dirait que l'artiste, après avoir jeté sur le seuil les premiers feux de son talent, a laissé ensuite ses mains retomber à terre comme impuissantes et épuisées de fatigue. Toutefois, modérons nos plaintes, et allons nous convaincre ailleurs qu'il n'avait pas perdu sa première inspiration et qu'il a su se montrer digne de son début. Nous voulons parler de la chapelle seigneuriale, située à l'extrémité est du bas-côté. C'est là que le pur style du XIIIe siècle a déployé toute la hardiesse de ses voûtes, toute la grâce de son ogive, toute la légèreté de ses colonnettes groupées en

faisceaux et surmontées de corbeilles végétales. Joignons-y les peintures à fresque, les ceintures de feuilles entablées, et cette harmonieuse disposition des fenêtres réunies deux à deux sous une rosace multilobée qui leur sert comme de couronne, et nous ne pourrons ne pas nous attrister en songeant que ce que nous avons perdu pouvait être tout aussi riche, aussi majestueux. Que serait-ce surtout si l'on déblayait les quatre pieds de matériaux qui encombrent le sol? L'œil alors replacé à son vrai point de vue, apprécierait mieux encore l'effet de la voûte rendue à sa première hauteur et des colonnes prolongées jusqu'à leurs bases primitives. Entrons dans quelques détails.

Cette chapelle a deux ouvertures ; l'une sur le bas-côté, l'autre sur le chœur. L'archivolte de ces arcades est décorée de plusieurs tores arrondis séparés par des cannelures, lesquels s'appuient sur autant de colonnettes au tiers engagées dans les pieds-droits autour d'une colonne d'un diamètre plus fort. Les chapiteaux sont à crochets et d'une hauteur assez prononcée. Observons que l'arcade de l'ouest n'est pas symétriquement ouverte sur le centre de la muraille et que, donnant sur une basse-nef, son sommet n'atteint par la même hauteur que l'autre. L'espace du mur au-dessus de cette arcade est revêtu de peintures à fresque trop dégradées pour en bien déterminer le sujet. On distingue au sommet un soleil qui projette au loin ses rayons, et au-dessous divers groupes de personnages : le centre de la scène figure un saint Michel terrassant le prince des ténèbres ; ce qui nous porterait à croire que l'on a eu en vue le combat des bons et des mauvais anges avant la création de l'homme. — Les deux autres murailles sont percées chacune de deux fenêtres géminées à voussures profondes et insérées en dedans : ici l'ogive est un peu déprimée de sa courbure naturelle, mais les moulures toriques

qui l'encadrent et la couleur mâle, dont le temps a bruni les pierres sans effacer les lignes de construction, rehaussent la noblesse de ces ouvertures. Au-dessus de ces lancettes géminées est pratiquée une élégante rosace dont le pourtour intérieur est découpé en lobes. Le vitrail de ces roses, sans offrir de sujet déterminé, présente des arabesques et des dessins variés sur des bandes circulaires ou passées en sautoir, au milieu desquelles on distingue une croix patée d'azur sur un fond d'argent, et un buste de jeune chevalier. — Les quatre arêtes verticales que forment les murs de cette chapelle, sont dissimulées sous des faisceaux de colonnettes groupées par trois et hardiment dégagées l'une de l'autre. Ces fûts se terminent à la retombée de la voûte par de riches chapiteaux à feuilles enroulées, et c'est de là que s'élancent les arceaux qui vont à la clef et ceux qui encadrent les murailles. Cette clef est une simple fleur épanouie dans une guirlande circulaire. La disposition architectonique de cette chapelle, qui est celle de toutes les travées gothiques du XIIIe siècle, est simple sans doute, mais d'une simplicité noble qui dédaigne les frivoles ornements de l'art et le vain honneur d'une difficulté vaincue, elle sait éveiller notre âme aux douces contemplations des cieux, bien mieux que ces voûtes prétentieuses d'une époque plus récente. Toutefois, il ne faut pas prendre ce mot de simplicité à la lettre : la voûte a pu traverser plusieurs siècles avec la mâle sévérité de ses pierres, mais aujourd'hui, et cela depuis trois ou quatre siècles, l'intrados a reçu les riches décorations de la peinture. Les couleurs sont ici plus vives, les personnages mieux accusés que sur la muraille latérale; c'est que l'ignoble balayette du badigeonneur a été ici moins téméraire et plus respectueuse. Tout le fond de la voûte est semé de quintes feuilles lancéolées en couleur verte : ces feuilles ont été sans doute choisies à dessein; car les seigneurs

du pays en portaient trois dans leurs armes. Sur chacun des quatre panneaux géminés de l'intrados est peint un personnage assis dans un fauteuil, une plume à la main, devant un pupître d'église où est étendu un cahier. Derrière apparaît une figure d'animal qui varie d'un panneau à l'autre : l'un est un aigle prenant son essor, le second un lion ailé; les deux autres sont presque méconnaissables à cause des dégradations; cependant une tête de bœuf ici avec des bouts d'ailes, et là des mains humaines, semblent compléter les quatre animaux de l'apocalypse. Ainsi nous croyons que ces quatre personnages travaillant sur des rouleaux de papier sont saint Mathieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean, occupés à transmettre à la postérité l'histoire de la mission de leur maître, chacun avec un caractère différent. L'un d'eux, celui qui reçoit ses inspirations de l'aigle, copie un autre rouleau déployé aux pieds de son pupître. Peut-être était-ce une croyance accréditée autrefois que saint Jean ayant écrit très-tard, s'aida en partie des sublimes lettres de saint Paul. Quoi qu'il en soit, cette peinture montre la prédilection des artistes chrétiens pour la reproduction des quatre évangélistes; car déjà le portail nous a offert deux fois le même sujet, quoique d'une exécution différente. — Les quatre nervures elliptiques qui supportent la voûte sont revêtues dans toute leur hauteur de décorations assez vives. Ce sont des bandes de diverses couleurs enroulées parallèlement autour de l'arceau et faisant l'effet de guirlandes de feuilles disposées en spirale. Ces couleurs combinées avec les fresques de la voûte reposent agréablement la vue et impriment à l'ensemble de la chapelle un mouvement tout particulier.

Nous avons appelé cette chapelle seigneuriale; et ce n'est pas une conjecture. Au bas de la muraille du nord, sous la fenêtre géminée, est pratiqué un enfoncement cintré à rebord très-saillant. Là se voit un chevalier de

grandeur naturelle, couché sur une pierre, la tête appuyée sur un coussin. Cette figure taillée presque en ronde bosse sur la pierre avec laquelle elle fait corps, a tant souffert de l'humidité, que les membres s'en détachent par lambeaux. Son niveau est un peu au-dessous du sol; mais il est plus que probable que dans l'origine il fut au contraire de trois à quatre pieds au-dessus; car ici comme ailleurs le terrain a été considérablement exhaussé. Tout récemment on a fouillé au pied de ce petit monument pour connaître l'état artistique de son piédestal, mais les parois n'offrent que de longues pierres sans moulure, jusqu'à une plus basse dont le bord inférieur est taillé en plates-bandes rentrantes. Cette dernière a pu former le haut d'un encadrement carré dans lequel se serait vue une plaque indicatrice avec armoiries et inscription : aujourd'hui rien que des moëllons occupent cet espace. Seulement non loin de ce tombeau est enchâssée dans le mur une petite pierre blanche de dix-huit pouces de haut. La taille en est toute moderne et certainement postérieure aux dates qu'elle porte. On y voit en tête deux écussons isolés : l'un à quintes-feuilles, brisé d'un lambel de trois pendants, l'autre semé de fleurs-de-lys et surmonté d'une couronne de comte. Puis on lit : « Cy gist THIBAULT DE RAVENEL, écuyer, seigneur de » Saint-Eugène, et demoiselle JEANNE DE CONDÉ, ont fondé » un Libéra qui se doit chanter tous les dimanches sur » leur tombe au retour de la procession, et deux messes » par an, l'une la semaine de la Saint-Jean, l'autre la » semaine de la Conception de la Vierge, le tout à per- » pétuité; et pour cet effet, ils ont donné à l'église de » céans des héritages à cette condition, et qu'elle paiera » soixante sols au sieur curé et vingt au magistère par » chacun an suivant le contract de donation fait le » 14 may 1545, devant Nicolas Oudan et son co-notaire » à Chauny, dont la grosse est dans les papiers de céans.

» Cy gyst aussi BENOIST DE MONTIGNY, écuyer, fils de
» Jean de Montigny, écuyer, seigneur de Cramoiselle,
» et demoiselle DE RAVEL sa femme, fille dudit sieur de
» Ravenel. Au moyen de leur mariage la terre de Saint-
» Eugène est advenne à la famille des Montigny.

» *Priez pour eux.* »

En pénétrant sous l'ouverture du tombeau, on découvre aussi au haut du tympan une pierre figurant un écusson sculpté en bas relief dans une position inclinée : il porte pour armes trois quintes-feuilles; un casque de chevalier le couronne et les tenants sont deux animaux fantastiques ressemblant assez à des ours. Tous ces indices de sculpture ne permettent pas de faire remonter ce petit monument au-delà du XVIe siècle : la forme cintrée, l'habillement militaire du chevalier s'accordent trop avec les dates de la petite pierre blanche pour croire ce tombeau antérieur à la mort du dernier sire de Ravenel.

Passons maintenant à un autre morceau d'art que possède l'église, l'urne des fonts baptismaux, placée au fond de la basse-nef, près de l'entrée. Cette pierre, de forme octogonale et élevée sur une base cylindrique d'un plus faible diamètre, est digne de toute l'attention des archéologues par la richesse de ses sculptures et ses décorations ogivales. Elle est revêtue sur chacun de ses pans d'un fronton triangulaire ouvert en trilobe; et ces frontons réunis entre eux à leurs bases, s'appuient sur de gracieuses colonnettes qui vraisemblablement se prolongeaient au-dessous jusqu'a un stylobate polygonal : aujourd'hui toute cette partie inférieure est disparue et les fûts ne descendent guère qu'à un ou deux pouces au-dessous des chapiteaux. Un clocheton pyramidal reposant sur une base à arcatures ou s'élevant entre quatre clochetons plus petits, dissimule chaque point de jonction des trilobes. L'ouverture des huit faces trian-

gulaires est alternativement nue et sculptée. Mais on ne saurait trop déplorer les affreuses mutilations de ces sculptures qui descendaient bien au-dessous des impostes dans les entrecolonnements verticaux, et qui maintenant s'arrêtent brusquement presqu'au niveau des tronçons des colonnettes et n'offrent plus que des moitiés de figurines coupées un peu au-dessous de la ceinture : aussi devient-il difficile de préciser les sujets qu'on y a voulu représenter. Sans doute la pensée dominante devait être la régénération de l'homme par le baptême de la loi nouvelle ; mais y a-t-il ici unité dans l'ensemble, ou bien sont-ce autant d'allégories séparées, c'est ce que nous ne pouvons pas dire. La première face antérieure est la plus endommagée : on n'y voit que des restes d'ailes de séraphins avec une croix recroisetée : c'était sans doute un ange tenant en sa main la marque des nouveaux baptisés; la deuxième face porte un saint qui tient un jeune néophyte entre ses bras; sur la troisième sont deux personnages placés de profil; l'un derrière l'autre comme un disciple qui suit son maître. Le dernier tableau est plus significatif. C'est un baptême par immersion. Le ministre du sacrement a le corps enveloppé d'une peau de mouton sous un manteau plus large ; il tient un jeune enfant au-dessus d'une cuve pour l'y plonger et l'y purifier, pendant que du haut des airs apparaît une colombe de l'Esprit-Saint, et qu'une main mystérieuse écarte le voile des nuages pour bénir le chrétien régénéré. Nous ne prétendons pas qu'il soit ici question du baptême de Notre-Seigneur, le récit de l'évangile serait trop altéré; mais on ne peut méconnaître la figure de saint Jean non plus que les signes célestes qui apparurent lorsque ce saint précurseur baptisa son maître. Nous laissons à d'autres plus instruits que nous, de formuler une opinion sur ce point; pour nous, sans nous lasser d'admirer le bon goût qui a présidé à la décoration

de cette urne, nous regrettons bien amèrement qu'elle nous soit parvenue aussi défigurée.

Ici se termine notre description : résumons en peu de mots notre pensée sur l'âge des diverses constructions. La partie la plus ancienne est le portail que nous plaçons à la fin du XIIe siècle, ainsi que l'urne des fonts baptismaux. La chapelle seigneuriale avec les pieds-droits qui supportent le grand arc de la nef centrale sont du XIIIe siècle. La grande nef ne peut dater que du XIVe. Quant au chœur et au sanctuaire, nous avons déjà exprimé notre embarras et nous nous abstiendrons ici de nous prononcer explicitement. Enfin, au XIIIe siècle, serait survenu ce désastreux ouragan qui aurait fait crouler toutes les voûtes, sauf celle de la chapelle de gauche, et aurait renversé de fond en comble un bas-côté et une chapelle, précisément les parties les premières exposées aux torrents. Sans doute il eût été à désirer qu'on déblayât aussitôt cet intérieur; mais outre que le travail eût exigé des frais onéreux pour une humble bourgade, les abords extérieurs de l'église étaient aussi envahis par les avalanches de la montagne ; en sorte qu'il eût fallu ou entreprendre des déblais considérables et au dedans et au dehors, ou en se bornant au dedans, s'exposer à voir les murailles se décomposer par l'humidité, d'autant que depuis longtemps déjà on ne pouvait s'y tenir sans compromettre sa santé. On renonça donc à replacer l'église sur ses anciennes bases, et après avoir reconstruit les parties hautes, on se contenta pour le bas de niveler les terres et d'établir le plus possible le carrelage sur des lits de pierre qui arrêtassent l'humidité. Ainsi, en fouillant sous le sol actuel on retrouverait mille débris d'architecture, arceaux de voûte, tronçons de colonnes, chapiteaux, etc.; et c'est en effet ce qu'on a rencontré dans les quelques recherches faites au pied du tombeau de la chapelle. Avec des ardoises, des débris de vases

d'autels et des pierres enduites de chaux, on y a vu des chapiteaux gothiques d'une forte dimension qui ne pouvaient qu'appartenir aux arcades de la chapelle supprimée. L'église Saint-Eugène a donc subi une triste transformation : ce qui faisait son principal ornement et lui servait comme de pavillon au-dessus de son enceinte est maintenant foulé sous les pieds et condamné à ne plus voir le jour; ce qui contribuait à son élévation sert maintenant à la rabaisser et à la déprimer. N'espérons point de voir jamais ce désastre réparé ; il est de ces ravages du temps qu'il faut subir et dont on ne se relève pas. Cependant une pensée nous vient. Peut-être un jour des amis de l'art épris de la même admiration que moi pour ce monument, mais d'une admiration moins stérile, viendront le tirer en partie de ses ruines. Oui, j'aime à me bercer de cet espoir ; un jour le portail, cette portion si intéressante, se redressera de son affaissement, et nous remontrera la riche ornementation de son piédestal aujourd'hui tristement enfoui sous le sol. Puissions-nous ne pas nous tromper, en comptant sur le zèle de cette honorable Société qui s'est fait un devoir de conserver intacts les chefs-d'œuvre de nos aïeux, et de leur rendre leur première splendeur !

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE.

Mardi 3 Mai 1853.

Présidence de M. de Laprairie.

DONS & OBJETS OFFERTS.

M. Traizet-Gaillard offre à la Société deux médaillons en relief. Ces médaillons sont en pierre et représentent une figure d'homme et une figure de femme.

M. de Vuillefroy offre, au nom de M. de Blavette, un chapiteau provenant sans doute d'un établissement voisin des Minimes.

M. Desboves, propriétaire au Murget, dépendance de Cœuvres, offre une grande amphore romaine trouvée dans cette localité.

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville. In-8°, de 1104 pages.

CORRESPONDANCE.

M. Decamp s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, à cause d'un voyage imprévu.

M. Vinois, peintre en bâtiments, envoie quelques inscriptions qu'il a recueillies dans l'église d'Anizy-le-Château. Il y joint des empreintes en cire de plusieurs sceaux qui sont en sa possession. L'un de ces sceaux, dit M. Vinois, est une espèce de lentille en acier s'ajustant à la manière des timbres de poste et maintenue dans une espèce de tube par une vis de chaque bout pouvant se changer à volonté, car ainsi que vous pouvez le remarquer, d'un côté, l'on voit un buste couronné de laurier, et de l'autre deux tibias en croix. A gauche, un sceptre surmonté d'une fleur-de-lis; dans le milieu, une tête de mort. A droite, un globe surmonté d'une croix; par dessus, une couronne royale avec fleur-de-lis, et pour devise : *Memento mori*.

La Société remercie M. Vinois de ces intéressantes communications; elle recevra avec plaisir les renseignements ultérieurs qu'il aurait à lui faire, soit sur la collection de médailles romaines qu'il possède, soit sur tout autre objet.

M. Matton, membre correspondant à Laon, envoie 1° un inventaire très-sommaire des terriers, plans terriers, déclaration d'héritages et arpentages généraux qui se trouvent aux archives de la préfecture, et qui concernent l'ancien diocèse de Soissons; 2° un tableau indiquant la circonscription du comté de Braine d'après un dénombrement de 1779; 3° la copie des différentes pièces qui font connaître le poids de l'argenterie, le nombre et le poids des cloches des établissements religieux de Soissons en 1791.

Seigneuries diverses.

Livre du plan du terrier de Connigis, Mézy-Moulins et de Paroy. Grand in-folio. Pleine reliure en parchemin. 1758. (La seigneurie de Mézy-Moulins relevait du duché de Château-Thierry).

Terrier de Mézy-Moulins. In-folio. Pleine reliure en parchemin. 1757. 18 mai 1762. 1 volume.

Terrier de Paroy. 1 vol. in-folio. Pleine reliure en parchemin. 1781.

Archives ecclésiastiques.

1° CHAPITRES.

Chapitre de Saint-Gervais et de Saint-Protais de Soissons.

Un terrier de Bucy. In-4°. Couvert en parchemin. 1505.

Un terrier de Bucy. In-4°. Couvert en parchemin. 1579, 1605.

Un terrier de Bucy. In-4°. Relié en parchemin. 1605, 1608.

Arpentage et bornage de la seigneurie du moulin de Wez, paroisse de Hautevesne. In-4°. Relié en parchemin. 5 octobre 1762.

Terrier de Tigny, Coutremin, Thaux et Villemontoire. In-4°. Couverture en parchemin. 1623, 1627. 2 volumes.

Chapitre Saint-Wast de Soissons.

Procès-verbal d'arpentage du fief d'Orléans situé à Clamecy. In-4°. Relié en parchemin. 1786.

2° ABBAYES.

Abbaye de Saint-Médard de Soissons.

Terrier de l'abbaye de Saint-Médard. 2 vol. in-folio. 1618. Reliés en veau.

Arpentage des biens de l'abbaye de Saint-Médard et baux divers. In-4°. Couvert en parchemin. 1626, 1667.

Terrier de l'abbaye de Saint-Médard. In-4°. Reliure en peau de chamois. 1666. 5 volumes.

Arpentage général du terrier de Saint-Médard. In-4°. Couverture en parchemin. 1669. Grand in-folio.

Terrier de l'abbaye de Saint-Médard. In-folio. Reliure en veau. 1695, 1703.

Terrier de Vregny, Bucy, Allemand, etc. In-4°. Reliure en veau. 1525.

Abbaye Saint-Ived de Braine.

Déclaration des héritages, des droits et des priviléges de l'abbaye de Saint-Ived de Braine. In-4°. Couvert en parchemin. 1547, 1549.

Chartreuse de Bourg-Fontaine.

Bornage de Fleury. In-8°. 1611.

Déclaration des terres de la ferme de Faverolles. In-4°. Couvert en parchemin. 1613.

Trinitaires de Cerfroid.

Déclaration des héritages de Cerfroid et Brumets. In-4°. Couvert en parchemin. 1480.

Déclaration des héritages de Cerfroid et Brumets. In-4°. Couvert en parchemin. 1536.

Célestins de Villeneuve-lès-Soissons.

Deux plans-terriers de Bagneux. In-folio. Relié en parchemin. Vers 1750.

Arpentage commun à tous les adjudicataires des biens des Célestins de Villeneuve-lès-Soissons. In-4°. Broché. 1781.

Abbaye de Notre-Dame de Soissons.

Terrier de Laffaux. 1661. In-folio. Couvert en parchemin.

3° PRIEURÉS DIVERS.

Terrier de Chézy-en-Orxois. 1780. In-folio. Relié en parchemin.

Terrier de Chivres. Grand in-4°. 1575-1583. Relié en peau de chamois. (La prévôté de Chivres dépendait de l'abbaye de Saint-Médard).

Terrier de Saint-Paul-aux-Bois. 1659-1669. Grand in-4°. Couvert en parchemin.

4° COMMANDERIE DE MAUPAS.

Terrier de la commanderie de Maupas. 1693. In-4°. Couvert en parchemin.

Terrier de la commanderie de Maupas. 1727-1744. In-folio. Reliure en veau.

Terrier de la commanderie de Maupas. 1776-1783. In-folio. Reliure en veau.

Arpentage de la commanderie de Maupas et du Mont de Soissons, par Avît Charrier. 1742-1743. Grand in-4°. Cartonné.

Plan et arpentage de Maupas. 1777-1780. Grand in-folio. Relié en parchemin.

Membres du comté de Braine en 1779.

Braine, vicomté d'Augy, Brenelle, Chassemy, vicomté de Vasseny, moulin de Quincampoix, ferme d'Estournelles (Salsogne), fief l'Avorté (Courcelles), fief de la Folie près Braine, la cense le Comte (Limé), fief Balaine (Violaine-lès-Tournelles).

MOUVANCE DU COMTÉ DE BRAINE DANS L'ENCLAVE DU COMTÉ DE BRAINE ET DE LA BARONNIE DE PONTARCY.

Fiefs mouvants du comté appartenant au comte de Braine.

Châtellenie et baronnie de Pontarcy.

Seigneurie de Brenelles.
Cerseuil.
Blanzy.

Fiefs mouvants dudit comté qui appartenaient aux particuliers.

Fief des Bullions (Braine).
Fief Gobaille ou de la Bretêche (Braine).
Fief d'Aire (Braine).
Fief de la Prairie (Augy).
Fief de la Petite Croix (Augy).
Fief Mathis (Augy).
Fief de Courbes (Chassemy).
Fief du moulin Banal (Cerseuil).

Seigneuries et fiefs de la mouvance du comté de Braine situés hors l'enclave de ce comté.

1° Baronnie de Fère-en-Tardenois.
2° Forêt de la Grande Dôle.
3° Baronnie de Nesles et la forêt de la Petite Dôle.
4° Vicomté de Seringes.
5° Le quart de la seigneurie de Mareuil et fief Baillon.
6° Seigneurie de Chery, fief du Failly et les Bouleaux de la forêt de Dôle.
7° Seigneurie de Villeneuve-sur-Fère.
8° Seigneurie de Fresnes.
9° Seigneurie de Dravegny.
10° Seigneurie de Longeville.
11° Seigneurie de Villomé, Villery, etc.
12° Seigneurie et vicomté de Barry, Marcilly, Jaulgonne en partie, et la forêt de Passy-sur-Marne.
13° Fief Wathier ou des Bouleaux en la forêt de Dôle.
14° Seigneurie et vicomté de Passy-sur-Marne et Rozoy.
15° Fief des Camis (à Mont-Notre-Dame).

16° Seigneurie de Virly à Jouaignes.
17° Vicomté de Couvrelles.
18° Fief des moulins de Couvrelles.
19° Seigneurie de Salsogne et fief de Vervins.
20° Fief de Nuisy.
21° Fief de la Touche à Vesles.
22° Fief de Courcelles.
23° Fief du grand Marais et de la Gloé à Courcelles.
24° Fief de la grande Dimeresse à Paars.
25° Vicomté de Quincy.
26° Fief romain.
27° Fief de la petite cense à Limé.
28° Fief du moulin de Limé.
29° Fief de Loistre à Limé.
30° Fiefs des Chassins et du moulin à Lesges.
31° Fief des Vieumaisons et du Pressoir à Celles.
32° Fief de la vicomté de Condé.
33° Seigneurie de Vieil-Arcy.
34° Seigneurie de Vauxcéré.
35° Fief d'Essenlis à Chavonne.
36° Fief de la Mairie des montagnes.
37° Seigneurie de Hautefontaine.

TERRES ET FIEFS MOUVANT EN PLEIN FIEF DE LA BARONNIE DE PONTARCY ET EN ARRIÈRE-FIEF DU COMTÉ DE BRAINE.

Compris dans l'enclave de la baronnie de Pontarcy.

Fief d'Abancourt à Brenelles.
Fief de l'arbre Poullain.
Fief du Coq-à-l'Huile.

Compris hors de l'enclave de la baronnie de Pontarcy.

1° Seigneurie de Villers-en-Prayères.

2° Fief de Fussigny à Villers-en-Prayères.
3° Fief de Fillieux à Villers en-Prayères.
4° Vicomté de Dhuizel (autrefois membre de la baronnie).
5° Fief de Castel à D'huizel.
6° Fief d'Arsonval à D'huizel.
7° Fief de Muizon.
8° Fief de Beaumoulins à Oulchy-le-Château.
9° Fief du moulin de Bruys (à Bruys).
10° Fief du petit May (Moussy).
11° Fief de Clamecy ou Corbie (à Longueval).
12° Fief de Marigny à Nanteuil-la-Fosse).
13° Fief de la tour de Cuiry.

Archives civiles.

COMTÉ DE BRAINE.

Terrier radical de la seigneurie de Braine. 1 volume in-folio. 1782.

Terrier de la seigneurie d'Augy. 1 volume in-folio. 1782.

Plan de la terre et seigneurie d'Augy. 1 volume in-folio. 1782.

Terrier de Brenelle. 1 volume in-folio. 1782.

Plan de la terre et seigneurie de Brenelle. 1 volume in-folio. 1682.

Terrier de Cerseuil. 1 volume in-folio. 1782.

Plan radical de Cerseuil. 1 volume in-folio. 1782.

Atlas radical de Cerseuil. 1 volume in-folio. 1782.

Terrier radical de Chassemy. 1 volume in-folio. 1782.

Terrier radical de Vasseny. 1 volume in-4°. 1738.

Terrier de Vasseny. 1 volume in-4°. 11 novembre 1753-1754.

Terrier radical de Vasseny. 1 volume in-folio. 1787.

BARONNIE DE PONTARCY.

Procès-verbal de mesurage et arpentage général du territoire de Pontarcy. 1 volume in-4°. 1763.

Terrier de la seigneurie de Pontarcy. 1 volume in-folio. 1782.

Atlas de Pontarcy. 1 volume in folio. 1782.

Procès-verbal de mesurage et arpentage général du terroir de La Roche-le-Comte. 1 volume in-4°. 1763.

Terrier de La Roche-le-Comte. 1 volume in-folio. 1782.

Tous les volumes in-folio sont reliés en veau, avec armoiries et filets dorés. Les volumes in-4° ne sont pas reliés.

Marquisat de Blérancourt.

Ce marquisat relevait de la seigneurie de Coucy.

Il était composé de : Blérancourt, Besmé, Lombray, des terres de Bretigny et Camelin, Champs, Courbessant, Fresne et Pierremande en partie.

Terrier de Blérancourt, Lombray et Besmé. 1 volume in-4° en feuilles. 1666-1667.

Terrier de Camelin. 1 volume in-folio. Relié en parchemin. 1639.

Terrier de Champs et Courbessant. 1 volume in-folio. Relié en parchemin. 1671.

Mesurage et arpentage des terres, prés, bois et enclos de la seigneurie de Fresne. 1 volume in-folio. Cartonné. 1742.

Relevé des plans et arpentages du terroir de Bretigny, par Nicolas Callouet, arpenteur à Guiscard. In-4°. En feuilles. 1763.

INDICATION des églises supprimées d'où proviennent les cloches.	Nombre des cloches.	POIDS.
	cloches.	livres.
Saint-Martin de Soissons.	4	2100
Saint-Léger de Soissons.	8	3760
Notre-Dame-des-Vignes de Soissons.	4	2250
Saint-Remi de id.	4	1520
Saint-Pierre-le-Viel de id.	3	640
Saint-Médard de id.	4	1490
Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons.	6	930
Saint-Paul-lès-Soissons.	4	420
Saint-Crépin-en-Chaye de Soissons.	3	640
Cordeliers de id.	4	450
Saint-Laurent de id.	4	340
Les Feuillants de id.	3	950
Le séminaire de id.	1	890
Paroisse de Braine.	4	3450
Prémontrés de Chartreuve.	4	4690
Abbaye de Valsery.	4	2145
Jacobins de Vailly.	3	910
Saint-Remi de Villers-Cotterêts.	1	20
Abbaye de Longpré.	1	80
Abbaye de Longpont.	2	539
Les Minimes de Soissons.	4	1610
Totaux. . .	75	29925

Nous, administrateurs du directoire du district de Soissons, département de l'Aisne, après avoir vérifié que les cloches ci-dessus désignées pèsent vingt-neuf mille neuf cent vingt-cinq livres, poids de seize onces, et qu'il se trouve en outre en matière d'étain qui ont été séparées en notre présence la quantité de neuf cent quatre-vingt-six livres, poids de seize onces, les avons expédiées à Lille par la voie de Pierre Meunier, voiturier à Soissons.

Cejourd'hui onze décembre mil sept cent quatre-vingt-onze.

Signé Le Tellier, Flobert, Moguin,
Garnier, administrateurs,
et Quinquet, procureur syndic.

Au-dessous est écrit pour copie conforme,

Signé Bricongne, secrétaire.

Pour copie conforme.

Etat de l'argenterie des différents corps et communautés de l'arrondissement du district de Soissons dont

l'enlèvement a été fait, pesé par moi Pierre-Jacques-Nicolas Pourcelle, marchand orfèvre à Soissons, d'après l'ordre que j'en ai reçu des administrateurs dudit district, et en leur présence, ainsi qu'il suit :

1° Communauté de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons. Argent, 157 marcs 3 onces 4 gros ; argent doré, 42 marcs 7 onces 7 gros.

2° Minimes de Soissons. Argent, 102 marcs 2 onces ; argent doré, 31 marcs 7 onces.

3° Saint-Ived de Braine. Argent, 155 marcs 4 onces; argent doré, 26 marcs 7 onces.

4° Capucins de Soissons. Argent, 5 marcs 4 onces;

5° Dominicains de Vailly. Argent, 7 marcs 7 onces ; argent doré, 1 marc 6 onces 2 gros.

6° Feuillants de Soissons. Argent, 33 marcs 4 onces.

7° Saint-Paul-lès-Soissons. Argent, 16 marcs 4 onces.

8° Saint-Crépin-le-Grand-lès-Soissons. Argent, 32 marcs.

9° Saint-Médard-lès-Soissons. Argent, 79 marcs 3 onces ; argent doré, 3 marcs 4 onces.

10° Saint-Pierre de Soissons. Argent, 76 marcs; argent doré, 5 marcs 2 onces.

11° Saint-Crépin-en-Chaye-lès-Soissons. Argent, 20 marcs 4 onces ; argent doré, 9 marcs.

12° Cordeliers de Soissons. Argent, 7 marcs 4 onces ; argent doré, 18 marcs 3 onces.

Laquelle pesée est certifiée véritable par moi Pierre-Jacques-Nicolas Pourcelle.

A Soissons, ce 21 février 1791.

Signé POURCELLE aîné.

Résultat. Total du poids d'argent, 786 marcs 7 onces 4 gros. Total du poids d'argent doré, 152 marcs 1 once 4 gros.

Je soussigné, premier commis des finances au dépar-

tement des monnaies, certifie que le panier d'argenterie qu'accompagnait le présent état a été envoyé à la monnaie par M. Fiquet, procureur syndic du district de Soissons, et y a été déposé par la messagerie pour être ouvert et vérifié en présence de MM. les commissaires du comité d'aliénation.

Paris, le 1er mars 1791.

Signé Du Rotour.

Pour copie conforme,

Signé C. Salleron.

Etat des pièces de vermeil et d'argenterie trouvées dans la maison de Mgr Bourdeille, ci-devant évêque de Soissons, lesquelles ont été déposées au district de Soissons, en exécution de la loi du 3 septembre 1792, et pesées en présence des administrateurs par le citoyen Jacques Pourcelle aîné, orfèvre à Soissons.

Vermeil. Une crosse d'évêque et quatre morceaux du bâton, 10 marcs 3 onces, aiguière, 6 marcs 2 onces, deux burettes et léur bassin, 7 marcs 6 onces, un calice et sa patène, 4 marcs 3 onces, une petite sonnette, 1 marc 1 once 2 gros, un bougeoir, 2 marcs, bassin de l'aiguière, 7 marcs 2 onces.

Copie de la lettre écrite le 11 novembre 1791 à M. le directeur de la monnaie de Lille, par M. le procureur-syndic du district de Soissons.

« Monsieur,

» Le directoire du district adresse à la monnaie de Lille, sous la conduite du sieur Meunier, voiturier à Soissons, 35,319 livres, poids de 16 onces de matière de cloche, cuivre et étain provenant des églises supprimées dans son ressort, savoir: en cuivre 4,398 livres, en métal de cloches 29,925 livres et en étain 996 livres. Total 35,319 livres. Quelle que diligence que j'aie pu

mettre dans ce transport, je n'ai pu l'effectuer plus tôt, les embarras d'une administration naissante et immense ont contrarié mon zèle dans cette opération constitutionnelle.

» J'aurais désiré, Monsieur, vous adresser dans un seul voyage, toutes les cloches qui se sont trouvées dans ce district; mais je n'ai pu, dans ce moment, me procurer des voituriers pour le transport du tout. Aussi par ces mêmes voituriers, il vous en sera conduit aussitôt leur retour de Lille encore une quantité de 32,000 livres du poids de 16 onces, matière de cloches, ce qui complètera tout ce que nous avons pu nous procurer dans le ressort de ce district.

» Le directoire a fixé les frais de voiture à cent cinq sols du cent pesant, poids de 16 onces; c'est avec beaucoup de peine que nous avons pu trouver à faire ce transport à ce prix. Cette ville n'ayant pas les avantages du commerce et n'ayant pas de relation avec Lille, nous n'avons pu nous procurer de voiture à un prix inférieur.

» M. le procureur général me marque, Monsieur, que les frais de ce transport seront payés par nous sur l'Etat qui en sera certifié du directoire, et qui vous sera remis par le voiturier.

» J'ai l'honneur d'être, avec un fraternel attachement, Monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» Le procureur-syndic du directoire du district de Soissons,

» Signé QUINQUET.

» Pour copie conforme,

» BRICOGNE, secrétaire. »

Etat des différentes pièces d'argenterie trouvées dans les églises et chapelles des municipalités ci - dessous

désignées étant dans le ressort de Soissons, lesquelles pièces ont été déposées au district, en exécution de la loi du 10 septembre 1792, et pesées en présence des administrateurs par Pourcelle aîné, orfèvre à Soissons.

Villeneuve. Un encensoir et sa navette, 4 marcs; une petite croix d'autel pesant 1 marc 4 onces 3 gros; une paix, 3 onces; un petit bassin de quêteuse, 4 onces; deux burettes, 4 onces 6 gros.

Belleu. Un bassin de quête, 4 onces 5 gros.

Courmelles. Une petite statue de la Vierge, 1 once 5 gros; une petite aiguière, 1 once 3 gros.

Un bassin à quêter, 1 marc; une paire de burettes, 6 onces; les feuilles couvrant une croix de procession, 1 marc 2 onces.

Maupas (chapelle) en la paroisse de Mercin. Un calice et sa patène, 3 marcs 4 onces 4 gros; une paire de burettes, 6 onces.

Villers-Cotterêts. Un encensoir et ses chaînes, 4 marcs 7 onces 4 gros; un bâton de chantre, 8 marcs 1 once 2 gros; une croix et son bâton, 8 marcs 1 once 2 gros.

Vic-sur-Aisne. Un encensoir, 3 marcs 6 onces 4 gros; une navette et sa cuillère, 7 onces 2 gros; une statue de la Vierge, 2 marcs 4 onces; un bassin, 1 marc 2 onces; des burettes, 1 marc 4 onces; un calice et sa patène provenant de la chapelle de Sainte-Léocade en l'église dudit Vic-sur-Aisne, 2 marcs 1 once 6 gros.

Oulchy-le-Château. Une croix de procession, 5 marcs 3 onces 4 gros; une croix d'autel, 5 marcs 4 onces; un encensoir, 3 marcs 7 onces; une paire de burettes, 1 marc 1 once.

Saint-Remy-Blanzy. Une croix de procession avec son vase, 5 marcs 3 onces 1 gros; un encensoir, sa navette et sa cuillère 5 marcs 5 onces 4 gros; une paire de burettes et leur plateau, 1 marc 5 onces 6 gros.

Arcy-Sainte-Restitue. Deux burettes, 1 marc 1 once

7 gros; le bassin, 5 onces 5 gros; une lampe, 3 marcs 4 onces 2 gros.

Vailly. Une croix de procession avec le Christ et une Vierge, 6 marcs 6 onces; le pied de la croix, 2 marcs 7 onces; une statue de saint Précord, le bâton et la couronne, 4 marcs 5 onces 2 gros; un encensoir et sa chaîne, 5 marcs 1 once; deux lanternes de bâton de chantre, 7 marcs 4 onces; deux chandeliers, 8 marcs 3 onces; deux burettes et un bassin, 2 marcs 6 onces 2 gros; une navette et une cuillère, 1 marc 5 onces 4 gros; une paix, 5 onces 4 gros. Les feuilles qui garnissaient les deux bâtons de chantre et le bâton de la croix, 10 marcs 2 onces; une pomme de canne et une garniture de baleine, 7 onces.

Celles. Une croix de procession, 5 marcs 1 once 4 gros; un encensoir, 3 marcs 6 onces 4 gros; une navette, 1 marc 4 gros; un bassin, 1 marc 3 onces 4 gros; une paire de burettes, 7 onces 4 gros.

Pargny. Un encensoir et la navette, 4 marcs 4 onces 4 gros; une croix de procession, y compris les feuilles qui revêtissaient le bâton, 10 marcs 4 onces; les burettes et leur bassin, 2 marcs 6 onces 4 gros.

Chavonnes. Un encensoir, 4 marcs 4 gros; la navette et sa cuillère, 6 onces; une paire de burettes, 1 marc 1 once 6 gros.

Soupir. Un bassin et deux burettes, 1 marc 7 onces 4 gros.

Braine. Une lampe, 9 marcs; une croix de crédence avec son pied, y compris le bois, 5 marcs 5 onces 4 gros; un encensoir, sa chaîne et sa navette, 6 marcs 4 onces 4 gros; une croix de procession, y compris le bois, 19 marcs 6 onces 4 gros; deux burettes, 1 marc 4 onces 4 gros.

Limé. Une paire de burettes, 1 marc 6 gros.

Vuillery. Une petite croix en or pesant 3 gros 22 grains.

Paars. Un bassin, 2 marcs 1 once 2 gros; deux burettes, 7 onces 3 gros.

Ressons-le-Long. Une croix de procession complète, 12 marcs 5 onces 4 gros; l'encensoir et sa navette, 6 marcs 3 onces; une paire de burettes, 5 onces 4 gros.

Saint-Bandry. Un bassin et deux burettes, 2 marcs 3 onces 2 gros.

Pernant. Deux burettes, une petite croix et deux chandeliers pesés ensemble 8 marcs 5 onces 6 gros.

Berzy. Une tasse servant à quêter, 2 onces 4 gros; une paire de burettes, 6 onces 6 gros; un petit pot, 1 once 6 gros; une paix, 1 once 7 gros; une coquille, 1 once 2 gros.

Acy. Un bassin et deux burettes, 2 marcs 2 gros.

Droisy. Un encensoir, 3 macs 2 onces 4 gros.

Maast-et-Violaine. Une croix de procession et son bâton, 13 marcs 2 onces 4 gros; un encensoir, 4 marcs 1 once; un bassin et deux burettes, 3 marcs 3 onces 4 gros.

Chartreuve (abbaye de). Un calice et sa patène, 2 marcs 5 onces 6 gros. Total, 281 marcs 3 onces. Or, 3 gros 22 grains.

Depuis la formation du présent état, il a été déposé les pièces d'argenterie suivantes: Abbaye de Saint-Léger de Soissons. Deux cuillères à ragoût et trois couverts, 2 marcs 6 onces. Chapelle du Mont de Soissons. Un calice et sa patène, 2 marcs 2 onces. Eglise de Vierzis. Une croix et un encensoir, 13 marcs 3 onces 4 gros. Totaux, 18 marcs 3 onces 4 gros.

Arrêté par nous, administrateurs du district de Soissons, le 18 février 1793 l'an IIe de la République, et avons signé avec le citoyen Pourcelle aîné, orfèvre.

Signé Pourcelle, Lecerf, J.-F. Paillet, Macadré et Thuillier.

M. de Laprairie fait connaître quelques détails curieux extraits du chanoine Cabaret, historien Soissonnais, sur le sort des lépreux du moyen-âge.

Le *Journal de l'Aisne* a reproduit dernièrement un travail fort intéressant de M. Rouit sur l'abbaye de Montreuil. Dans sa notice, l'auteur a eu l'occasion de parler de la maladrerie de Laneuville-sous-Laon, et il en a profité pour donner des détails curieux sur le sort des lépreux pendant les siècles du moyen-âge.

J'ai trouvé, dans les mémoires manuscrits du chanoine Cabaret, un passage relatif au même sujet, et qu'il me semble à propos de faire connaître après l'article de M. Rouit.

« Les cérémonies que l'église employait et les ana-
» thèmes qu'elle prononçait pour séparer ces cadavres
» vivants des hommes sains, n'inspiraient pas moins
» d'horreur ; voici, en abrégé, celles qui s'observaient
» dans notre diocèse ; elles sont écrites dans le langage
» du temps et plus au long aux rituels des 13e et 14e
» siècles :

« Le curé, à la tête de son clergé et vêtu d'ornements
» noirs, se rendait à la maison du ladre qui l'attendait à
» la porte, couvert d'un drap lugubre ou d'un poèle
» noir. Là, le prêtre lui faisait des exorcismes, accom-
» pagnés des cérémonies de l'eau bénite et de signes
» de croix, pour le convaincre qu'étant un membre
» retranché de la société, il était tout-à-fait mort au
» monde ; qu'en conséquence, Dieu et l'église lui dé-
» fendaient, sous les peines de l'enfer, tout commerce
» avec les hommes sains, et qu'il devait se regarder
» comme un cadavre qu'on conduisait en son sépulcre,
» et auquel Dieu, néanmoins, voulait bien encore
» conserver un souffle de vie pour lui donner le temps
» d'expier ses fautes par ses souffrances.

» Cette première exhortation faite, le lépreux était

» processionnellement conduit à l'église, où, pendant
» une messe de *requiem*, on le plaçait sous le portail au
» milieu d'une chapelle ardente, telle que celle que l'on
» prépare pour un mort. La messe dite, les encensements
» et aspersions de l'eau bénite faites, on le conduisait
» de l'église à la léproserie, où on l'enfermait dans une
» loge pour le reste de ses jours, après lui avoir réitéré
» les défenses les plus expresses de ne point sortir ni de
» s'échapper, de ne jamais quitter son habit de ladre,
» d'être toujours nu-pieds, de ne boire et manger en
» d'autres vases que les siens, de ne toucher à rien
» qu'à ce qui lui appartenait, de ne rien donner aux
» enfants, encore moins les toucher, et autres prohibitions
» semblables. »

Un membre fait observer à cette occasion combien il serait utile de rechercher le nombre des maladreries et des léproseries qui existaient dans le diocèse, ainsi que leur origine et la nature de leur administration.

M. Legris croit qu'une partie des biens donnés aux hôtels-Dieu proviennent des biens de main-morte qui leur ont été remis. L'honorable membre veut bien se charger de compulser les archives de l'hôtel-Dieu de Soissons afin de jeter, s'il est possible, quelque jour sur cette intéressante question.

M. Betbeder rend compte d'une visite qu'il a été chargé de faire à l'église de Largny, canton de Villers-Cotterêts.

Le 3 mars dernier, un de nos collègues et moi, nous nous rendîmes à Largny, village voisin de Villers-Cotterêts, ayant été commis par vous à l'effet de visiter deux panneaux sculptés placés dans l'église et qui avaient à bon droit éveillé l'attention d'un des membres de la Société. Quoique notre examen, vu la rigueur du temps, n'ait pu être aussi complet que nous l'eussions désiré, il me sera possible, néanmoins, de vous donner un court aperçu de ce qu'ils peuvent offrir d'intéressant.

Je vous entretiendrai d'abord de celui qui par l'époque qui peut être assignée à sa construction, qui par les caractères qu'il présente a d'abord fixé notre attention. Autant que son état de vétusté nous a permis d'en juger, ce panneau nous a paru formé d'un seul morceau et présenter la forme d'un rectangle très allongé, dont le grand côté est d'environ 3 mètres 1/2, et le petit de 50 centimètres. Treize figures en bas-relief et en pied y sont reproduites; celle du milieu représente le Christ ayant ses apôtres à droite et à gauche; chacun de ces personnages est surmonté d'un dais avec des culs-de-lampe richement ornés sous les pieds. Ces figures sont, pour la plupart, accompagnées de signes caractéristiques et d'attributs au moyen desquels il est facile de les désigner nominalement.

La rudesse d'exécution qui se fait remarquer dans cet ouvrage, la sauvagerie des physionomies, la lourdeur du dessin, la sobriété des plis, tout enfin dans cette œuvre présente des caractères qui ont dû nous faire supposer qu'elle était dûe au ciseau d'un artiste antérieur au XIIe siècle. Nous avons remarqué en outre tous les caractères que l'on retrouve dans les sculptures et dans les peintures byzantines de la seconde époque. Je dois ajouter que la présence d'arcs aigus qui se remarquent dans l'ornementation des culs-de-lampe et des dais ne nous fit pas changer d'avis.

Permettez-moi de m'arrêter ici un instant pour bien nous fixer sur ce que l'on a toujours entendu par style ogival. On a beaucoup disserté sur ce genre de construction, et, à mon avis, on n'a pas toujours établi une distinction suffisante entre ce système d'architecture et l'arc aigu fréquemment employé comme ouverture des arcades et des baies dans des monuments qui, certes, par la nature de leur construction, ne pouvaient être considérés comme monuments du style ogival, tandis

qu'an contraire, on en retrouve l'emploi concurremment avec les ornements et les sculptures qui, chez nous, précédèrent de beaucoup l'introduction de cette architecture.

Nous le répétons donc, il faut savoir distinguer et établir une différence sensible entre l'emploi de l'arc aigu et un monument du style ogival. Pourquoi ne point admettre, en présence d'une foule d'exemples que les artistes byzantins ont pu employer fort souvent dans leurs constructions, quelques-uns des caractères qui, plus tard, devaient enfanter tout un système. Nous pourrions citer plusieurs monuments construits dans des conditions conformes à ce que nous avançons. Ainsi, la chapelle palatine de Palerme est de ce nombre; peintures, sculptures, ornements, tout porte au plus haut point les caractères que nous ont transmis les architectes orientaux, et cependant le plein-cintre est remplacé par l'arc aigu qui, plus tard, prenant des développements, devait produire le style ogival complet.

Ce serait donc, à notre avis, commettre une grave erreur en avançant que jamais le style et les caractères byzantins ne se sont rencontrés avec l'ogive, ou pour mieux dire avec l'arc aigu.

Ce n'est point le moment de donner à ce sujet tous les développements dont il est susceptible; il suffit que, sur ce point, nous ayons émis notre pensée dont, en quelques mots, voici le résumé.

Longtemps avant l'introduction de l'architecture ogivale dans le Nord de l'Europe, l'arc aigu était usité en Orient; nul doute alors que dans une foule de circonstances cet emploi n'ait été fait simultanément avec l'ornementation qui leur était particulière.

Après ces considérations, il est inutile d'expliquer plus longuement les signes qui m'ont fait reconnaître, pour appartenir au style byzantin, le bas-relief dont il

s'agit, malgré la présence de l'arc aigu que nous y avons remarqué.

Le deuxième bas-relief est un panneau de 1 mètre 50 centimètres environ sur 1 mètre ; il représente une descente de croix ; il est d'une époque beaucoup plus rapprochée que le premier et d'une conservation beaucoup plus parfaite. Par sa conservation, il rappelle en quelque point un tableau bien connu du peintre Jouvenet. Cette sculpture a été enrichie de peintures qui sont du même temps que le panneau, qui nous a semblé lui-même appartenir à cette dernière moitié du XVII[e] siècle, si féconde en artistes de tous genres. L'exécution de cette œuvre d'art quoique un peu ronde et boursoufflée n'est pourtant pas dépourvue de mérite, et nous a semblé un objet curieux comme monument artistique de cette époque. Il ne me reste plus maintenant qu'à traiter deux points, celui de savoir d'abord si la Société est en mesure d'acquérir cet objet, puis en second lieu si leur déplacement ne serait pas contraire au but conservateur que vous vous proposez. A la première de ces considérations, votre trésorier est mieux à même de répondre que je ne puis le faire. Pour le second point, il s'agirait de s'entendre sur ce que l'on appelle conserver. Ainsi, on ne peut pas donner ce nom, et on ne peut penser avoir atteint le but en laissant séjourner, dans des lieux où ils se détruisent, des objets d'art dignes de fixer l'attention des archéologues. Ce ne serait pas non plus les conserver aux arts que de les laisser dans des mains disposées à s'en dessaisir en faveur du premier brocanteur qui ferait une offre acceptable ou quelque peu supérieure à la vôtre. C'est dans ces conditions que se trouvent placés les objets dont il s'agit ; c'est pour ce motif que nous vous proposons, si les ressources de la Société le permettent

d'acquérir les deux objets pour être placés dans le musée que vous êtes en voie de créer dans notre ville.

Une discussion s'engage sur l'opinion émise par M. Betbeder, sur l'âge de cette sculpture où sont représentés les douze apôtres et notre Seigneur.

Loin de la croire antérieure au XII[e] siècle, M. Lecomte leur assigne le XV[e] siècle. Il fonde son opinion non sur la nature des personnages qui ont bien quelque chose de raide et de lourd, mais sur les caractères généraux d'ornementation qui ne laissent aucun doute. D'ailleurs les personnages étant taillés ainsi que les ornements dans la même pièce de bois, il n'est pas permis de croire les uns plus vieux que les autres.

MM. l'abbé Poquet et Pécheur partagent le même sentiment. Les dais qui surmontent ces statuettes, leur forme en accolade, les ouvertures aveugles en ove et un peu contournées, les fleurons qui couronnent les contreforts, tout leur semble annoncer la dernière moitié du XV[e] siècle.

M. Betbeder pense que ces ornements ont pu être sculptés plus tard ; on ne rencontre pas en France de sculptures de cette époque avec une expression aussi dure et aussi sauvage.

M. l'abbé Poquet croit le contraire, et il fait passer devant les yeux de la Société un dessin représentant le devant d'autel de Fossoy, qui lui paraît s'en rapprocher beaucoup.

En présence de cette discussion, la Société se réserve de nommer une commission plus nombreuse.

M. le curé de Fontenoy, qui avait bien voulu se charger d'examiner la demande de M. le maire de Braine qui, en vertu d'une délibération du conseil municipal de ladite ville, sollicite auprès de M. le préfet la restitution de l'ancienne orthographe, c'est-à-dire l'autorisation d'écrire sans *s* le nom de Braine; M.

le curé de Fontenoy, dis-je, trouve que cette réclamation est fondée sur les motifs les plus graves. Il ajoute que le Mémoire de M. Mazure, ancien membre de la Société des antiquités départementales de l'Aisne, est appuyé sur les documents les plus précis et les plus irréfragables. En conséquence, il propose à la Société de donner l'approbation la plus entière à la demande de M. le maire de Braine, et l'appui moral dont ses décisions doivent jouir auprès de tous les esprits sérieux et surtout de l'administration supérieure, gardienne née du souvenir et des gloires du pays confié à sa sollicitude.

La Société espère donc que l'administration supérieure prendra cette demande en considération et qu'elle fera restituer, sous le plus bref délai à la ville de Braine, sa véritable orthographe.

« Braine, 18 février 1853.

» Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de répondre à la demande que vous m'avez faite de vous indiquer les anciens titres, livres et documents qui peuvent servir à constater la véritable orthographe du nom de la ville de Braine.

» Ainsi que le conseil municipal l'a reconnu dans sa délibération du 7 novembre 1844, les habitants de *Braine* ont toujours écrit ce nom sans *s*; et cette orthographe a, jusqu'à présent, été conservée par la municipalité, les notaires et les principaux habitants du pays.

» Ce ne peut-être que par erreur si, depuis quarante à cinquante ans, l'administration départementale et quelques personnes étrangères à la localité ont écrit le mot *Braisne* en y ajoutant un *s*, ce qui n'avait jamais eu lieu antérieurement.

» Il est très-désirable que M. le préfet veuille bien donner suite à la délibération du conseil municipal;

sans cela, il est fort à craindre que les habitants, suivant l'exemple que leur donne la haute administration, ne finissent par adopter une orthographe contraire à la vérité, contraire à tous les documents historiques.

» Sauf M. Leroux, auteur d'une histoire de Soissons, publiée en 1839, je ne connais aucun auteur qui ait écrit Braine avec un *s*.

» Les titres, livres et documents où le nom Braine a été écrit sans *s* sont extrêmement nombreux. Je me bornerai à vous citer :

« Les anciens registres, actes de l'état civil, etc., de la municipalité;

» Les minutes et actes de notaires;

» Le manuscrit de dom Mathieu Herblin sur l'histoire de Braine et dont un double est à la bibliothèque de la rue Richelieu (écrit vers 1560);

» Une médaille de Robert de Sarrebruche, comte de Braine, frappée sur bronze de 1487 à 1500. Je possède cette médaille;

» Les anciens sceaux de la mairie;

» Les sceaux des notaires;

» Les cachets anciens de la poste aux lettres;

» L'ordonnance du roi Henri III de juillet 1586, qui a permis aux habitants de Braine de fermer de murailles le faubourg Saint-Remy;

» Le procès-verbal de l'adoption de la coutume du Valois du 13 septembre 1539;

» L'Histoire du Valois, par l'abbé Carlier, qui contient dans tous ses détails l'histoire de Braine;

» L'Histoire de Soissons, par Dormay;

» Les Bréviaires et Missels du diocèse de Soissons;

» L'Histoire ecclésiastique, par l'abbé Fleury, tome VII, page 615;

» L'Histoire de France, par l'abbé Velly;

» Le Dictionnaire historique, table des conciles en 583;

» Les anciens Dictionnaires géographiques ;

» L'Etat ecclésiastique du diocèse de Soissons, publié en 1783;

» Le Royaume de France, par Doizy ;

» Le Dictionnaire de Trévoux, au mot *Bibrax*;

» L'Art de vérifier les dates, conciles de Braine en 580 ;

» L'Histoire de l'académie des inscriptions et belles lettres, tome XXI, pages 100 et 109;

» Dom Bouquet, Recueil des historiens des Gaules et de la France, tome II, pages 520 et suivantes ;

» Daniel, Histoire de France, tome III, pages 153, tome VII, page 23, etc. ;

» Bernard de Montfaucon, monuments de la monarchie française, tome I, page 59, tome II, pages 71, 111, etc.;

» Maice, Histoire de Bretagne, tome 1, page 187 ;

» L'ancien Almanach royal, par Dhoury.

» AUTEURS MODERNES.

» M. Guizot. Traduction de Grégoire de Tours;

» M. Augustin Thierry. Récits des temps mérovingiens, tome I, pages 363, 366, 369, etc.;

» M. Henri Martin. Histoire de France et Histoire de Soissons ;

» M. de Las Cazes. Atlas historique de Lesage, tableau généalogique de la maison de Dreux ;

» M. Antony Poilleux. Histoire du duché de Valois;

» M. Prioux. Histoire de Braine.

» Je pourrais, M. le Maire, ajouter encore bien d'autres noms à cette longue nomenclature d'auteurs, d'historiens et de géographes qui ont écrit le nom de *Braine* sans *s*; mais je crois suffisant le faisceau

d'autorités que je viens de vous citer, d'autant plus qu'il ne peut nous être opposé aucun auteur important qui ait employé cet *s* que nous désirons faire disparaître de notre commune. C'est pour nous un devoir que de ne pas laisser altérer le nom d'une petite ville dont il est si souvent question dans les annales du premier temps de la monarchie française. M. le préfet rendra à Braine un véritable service, en ordonnant que, dans les actes administratifs, le mot Braine sera orthographié conformément à l'usage du pays et à tous les monuments historiques où il est parlé de Braine.

» J'ai l'honneur d'être avec la plus affectueuse considération, Monsieur le Maire,

» Votre tout dévoué serviteur,

» P. Masure, ancien notaire à Braine. »

J'ajouterai, dit M. le maire de Braine, que tous les restes des pierres tombales que nous possédons et qui, autrefois étaient si nombreuses dans notre curieuse et intéressante église de Saint-Ived, écrivent et portent Braine sans *s*.

M. le maire, dans l'ardent amour qu'il a de voir restituer à la ville sa vieille orthographe, proposait à la Société le sceau de l'ancienne municipalité, les empreintes de l'ancienne poste aux lettres et des médailles qui en portent le nom.

« Braine, 27 février 1853.

» Monsieur le Préfet,

» J'ai l'honneur de vous envoyer un rapport qui m'a été fait par M. Masure, conseiller municipal de la ville de Braine, et ancien membre de la commission

archéologique du département de l'Aisne, sur la véritable orthographe de Braine.

» En le parcourant, vous verrez que dès la plus haute antiquité, le nom de notre ville ne portait pas d'*s*, et que cet usage ne s'est introduit dans l'administration supérieure que depuis la création du département de l'Aisne, l'analogie qui existe entre les deux noms ayant pu donner à croire qu'il devait exister similitude dans les deux orthographes.

» Nonobstant cet usage, l'administration locale et les habitants ont conservé l'ancienne manière d'écrire le mot Braine, et cette manière a été suivie par tous les auteurs modernes véritablement recommandables par leur érudition et leur savoir, et pour lesquels, au titre historique, l'orthographe d'un nom n'est pas chose futile et à dédaigner.

» Un seul historien, M. Leroux, a écrit Braine avec un *s*; mais M. Leroux, peu versé dans la science archéologique, et qui, du reste, avait par sa profession d'officier du génie des rapports fréquents avec l'administration, a été induit en erreur par celle-ci; ce qui ne lui serait pas arrivé si, comme les auteurs modernes, il eût consulté les anciens monuments historiques.

» Je m'en réfère, du reste, au rapport de M. Masure, qui me paraît concluant. Je vous le confirme en outre pour les documents que vous pouvez vérifier, en vous certifiant :

« Que les minutes des notaires de la ville depuis deux cents ans jusqu'à ce jour écrivent Braine sans *s*. (Il n'y en a pas de plus anciennes);

» Qu'il en est de même des sceaux des notaires, ainsi que d'un ancien sceau de la municipalité de Braine dont je vous envoie l'empreinte;

« Enfin que la médaille de Robert de Sarrebruche que j'ai vue contient la même orthographe.

» Je viens donc vous prier d'avoir égard à ce vœu émis par le conseil municipal, et de recevoir,

» Monsieur le Préfet,

l'assurance de ma respectueuse considération,

» Le maire de Braine,

» Signé BARBEY. »

M. l'abbé Poquet fournit quelques renseignements utiles sur la vieille boucherie, et le droit de chasse donné par les bouchers de la ville jusqu'à l'époque de la révolution de 1789.

La Boucherie et la Chasse des bouchers de Soissons,

Par M. l'abbé POQUET.

L'archéologie, Messieurs, n'a pas seulement pour but d'appeler l'attention sur les monuments qui couvrent encore notre pays; elle a une mission plus étendue et en quelque sorte plus intime, celle de descendre dans le détail des mœurs, dans les habitudes de la vie en étudiant l'ancienne société et ses usages les plus curieux. Le Soissonnais nous offrirait, sous ce rapport, des aperçus très-intéressants dont il faudra bien parler un jour. Nous ne dirons qu'un mot aujourd'hui du bâtiment appelé la Vieille-Boucherie et de la chasse des bouchers de Soissons.

Il n'est personne qui, en arrivant à la tête du pont sur lequel on passe l'Aisne, n'ait remarqué un vieux bâtiment de forme oblongue couvert en tuiles et sur la façade occidentale duquel on lit *rue de la Vieille-Boucherie*. Cette construction, assez lourde, est percée au rez-de-chaussée d'arcades cintrées et en anse de

panier qui ont dû être bouchées à différentes époques. Le premier étage était éclairé par plusieurs fenêtres carrées, divisées par un meneau perpendiculaire ; de petites ouvertures oblongues sont aussi pratiquées dans les deux pignons. Cet édifice, si gravement endommagé lors de la prise de Soissons en 1414, a perdu sans doute alors ses voûtes calcinées par les flammes et sa magnifique charpente.

Les manuscrits que nous avons consultés s'accordent à dire que, du temps de la commune, ce bâtiment était plus considérable et qu'il servait d'hôtel-de-ville aux assemblées générales des habitants. Les réunions se tenaient dans les appartements du haut, tandis que le bas servait de magasin aux marchandises qu'on y vendait ou échangeait. Il paraîtrait que c'est de ces divers usages qu'il aurait pris indistinctement le nom d'hôtel des habitants, d'hôtel du Change, d'hôtel de la monnaie. Autrefois cette construction était flanquée d'une tour qu'on appelait la Tour du donjon ; cette tour défendait la tête du pont et répondait à la tour Lardier ou du Diable, et faisait partie des fortifications de la ville longeant la rivière.

Si nous en croyons les historiens du temps, l'hôtel de la commune avait été à demi ruinée par l'incendie en 1414. Cependant le donjon ou beffroi du pont où se trouvaient les archives de la ville resta au pouvoir du roi Charles VI. Rousseau avance qu'en 1436, lorsque Charles VII reprit la ville sur Gui de Roye qui la gouvernait pour le duc de Bourgogne, il confisqua à son profit l'hôtel commun des habitants. Peu de temps après, le corps municipal rentra en possession, au moyen d'un rachat, de son hôtel du Change (1) qui, diminué et

(1) Cabaret, Martin, tome II, page 303, page 333.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque du rachat de

mutilé, était alors dans les mains de Blanche d'Ombes, femme de Pierre Puisclerc, conseiller et chambellan du roi. Cette acquisition coûta à la ville 300 livres parisis ; mais elle était franche de toute autre rente envers le comte de Soissons. Quelques années plus tard, en 1464, la ville releva de ses ruines l'hôtel du Change. En renouvelant la charpente et les toits, elle fit disposer au rez-de-chaussée une halle qu'on nomma la grande Boucherie, et dans laquelle on vendit la viande, le poisson de mer et d'eau douce, et le sel à la petite mesure.

Mais cette halle étant bientôt devenue insuffisante à ces trois commerces différents, l'hôtel du Change se trouva entouré d'échoppes pour les poissonniers et les saliniers qui en rendirent les abords peu praticables. La commune résolut alors de transporter son siége ailleurs. L'hôtel du Beffroi fut alors concédé par un traité particulier à la communauté des maîtres bouchers, moyennant une rente perpétuelle de 30 livres non remboursable, à la charge d'y vendre publiquement la viande, et de satisfaire annuellement à son ancienne obligation de la chasse générale du Mardi-Gras.

Chasse des bouchers.

La chasse des bouchers, dit un historien Soissonnais, que bien des gens ont regardée comme un usage bizarre, se rattache au plus beau droit (1) dont la ville

l'hôtel du Change par la commune. Berlette dit que ce fut le 17 avril 1469, Cabaret et Rousseau en 1438, et M. Henri Martin en 1469

(1) La ville mettait au nombre de ses plus beaux droits le privilège que Charles-le-Bel lui avait conservé comme provenant des franchises et libertés communales, d'avoir un prévôt royal pour la gouverner ; 2° celui de pouvoir, en assemblée générale, nommer le boucher de carême, des gardes-vignes et assigner le ban des vendanges. Le troisième privilège était celui de la

ait jamais joui, celui de se gouverner par des magistrats de son choix. On sait que le titre de commune fut concédé à la ville de Soissons par Louis-le-Gros en 1115, confirmé par Louis VII dans les états de Soissons en 1133, ratifié par Philippe-Auguste en 1181, et conservé par Charles-le-Bel.

Or, parmi les privilèges qui donnaient à une ville le droit de commune, était souvent compris celui de seigneurie sur les places, remparts, marais et fossés quelquefois en dehors de la ville. C'est au moins ce qui avait eu lieu pour la ville de Soissons (1).

Ce droit de seigneurie conférait aussi celui de chasse sur le territoire de la ville. Les maires et jurés pouvaient en user à leur volonté. Mais pour conserver et perpétuer plus authentiquement la possession de la commune, le maire, par ordonnance, obligeait les bouchers de la ville, sous peine de 20 francs d'amende, à se rendre le jour du Mardi-Gras sur la grande place, en habits de chasse et accompagnés de leurs chiens pour faire une chasse générale sur toute la plaine. Cette fête, à ce qu'il paraît, divertissait fort le peuple et le détournait par là des débauches du carnaval. Mais comme cette parade était fort dispendieuse pour les bouchers, ces derniers cherchaient à s'en exempter autant qu'ils pouvaient. C'est ainsi qu'en 1660, disent les comptes de la ville, les

chasse. Ce droit se prouvait par les chartes de commune accordées par Louis-le-Gros, confirmées par Philippe-Auguste, *Burgensibus suessionibus*, par la charte de Philippe de Valois et par la possession. Les assemblées générales se tenaient toujours à l'hôtel de ville. Le lieutenant général du bailliage ou le procureur du roi présidait et portait la parole.

(1) Ce droit de seigneurie s'étendait de la porte Saint-Christophe dans la plaine de Maupas ; il était bordé au midi par la montagne de Presles, de Vauxbuin et de Mercin, à l'occident par le ru de Vuoidon, au nord par la rivière d'Aisne, et à l'orient par le terroir de Crouy.

grandes neiges firent dispenser les bouchers de donner le divertissement de la chasse suivant la coutume et l'usage de trois cents ans. En 1661, le prévôt royal octroya la même dispense à cause de son indisposition, mais en regardant toujours cette chasse comme un honneur dont la ville était en possession. En 1663, M. Duport, avocat du roy, pour exercer la prévôté, fait comparoir les bouchers en équipage de chasse, et ap ès avoir reçu avec les gouverneurs, échevins, le dîner d'eux à la Croix-d'Or, précédé des serviteurs de ville à cheval et accompagné du procureur du roy, des mêmes gouverneurs, échevins et des greffiers bien montés, il conduit les bouchers aussi à cheval et proprement mis sur les une heure après-midi à la chasse, hors la porte Saint-Christophe, où les ayant fait appeler par leurs noms et surnoms par le greffier, pour connaître les défaillants, ils lui ont donné et à la ville le divertissement de la chasse aux lièvres dans la plaine où s'étendait la seigneurie de la commune, et d'où ils l'ont ramené accompagné de même, par la porte Saint-Martin jusqu'à l'hôtel-de-ville; dont a été dressé acte qui est au greffe du bailliage (1).

Les années suivantes, la chasse n'a pas lieu à cause des poursuites du conseil d'Etat. En 1669. Dispense est également accordée parce que la ville était accablée de passages de gens de guerre, et que les habitants n'étaient pas encore remis de la désolation de la peste de 1668. Dans les années 1670, 1672, 1674, 1675, 1676, 1677, 1678, 1679, 1680, 1681, 1689, 1690, 1691, 1695, 1696, 1697, les chasses avaient encore été supprimées à cause *des fortes garnisons, des fortes passées.* Cependant on voit que la municipalité avait à cœur de ne pas laisser prescrire contre cette coutume, et aussitôt que la paix

(1) Extrait de divers manuscrits.

et la tranquillité étaient rétablies, on avait soin d'en faire exécuter le cérémonial. Les années 1671, 1673, 1682 avaient été remarquables sous ce rapport. La dispense de la chasse n'était pas cependant une concession purement gratuite, car nous avons lu dans plusieurs comptes de ville que la confrérie était taxée de payer, pour se libérer de cette obligation, 18 francs pour le dîner et 6 francs pour les serviteurs de ville.

Ajoutons néanmoins que pour se procurer le plaisir de cette chasse, la municipalité devait en écrire au gouverneur de la province pour avoir son agrément, et se conformer aux ordres qu'il donnait. C'est ainsi que M. le duc d'Estrées fit commandement aux maires de faire la chasse aux *leuvriers*, à l'exclusion des officiers de police auxquels il enjoignit de lui remettre leurs titres, *si aucuns ils avaient pour en décider à l'avenir*. Les maires, gouverneurs et échevins firent signifier à leur tour leur protestation aux officiers de police.

Dans l'assemblée particulière (1) des bouchers, lecture fut faite de ladite ordonnance sur laquelle les bouchers dirent que depuis près de quatre cents ans ils étaient en possession de faire la chasse aux *leuvriers* dans la plaine où s'étendait la commune ; le jour de cette chasse, de donner un dîner au corps de ville, que c'était un usage qui s'était toujours observé le jour du Mardi-Gras pour divertir ce jour-là toute la ville, pourquoi ils les suppliaient de leur permettre de le faire et d'accepter un dîner, que c'était un droit et privilège réservé aux habitants par les chartes de Charles-le-Bel.

Sur quoi ils ordonnèrent que l'ordonnance du duc serait

(1) L'assemblée particulière des bouchers était présidée par le prévôt qui tenait lieu de maire. Les bouchers devaient, comme étant en possession de l'honneur de la chasse, un dîner ou 18 livres pour dépenses et 6 livres aux serviteurs.

exécutée, ce faisant qu'ils s'appréteraient pour la chasse le mardi 9 dudit mois à onze heures du matin, en habits de chasseur, avec chiens, pour recevoir leurs ordres, leur remettre le dîner en payant les 6 livres aux serviteurs de ville.

Et ledit jour 9, onze heures du matin, étant les bouchers comparus en l'hôtel de ville en habits propres et bottés, et dès qu'ils eurent fait provision de bons chiens et lévriers, le maire, gouverneur, échevins leur donnant ordre de les venir prendre à midi et demi; et lesdits bouchers s'étant trouvés à ladite heure sur la place à cheval, avec tambour comme une compagnie d'ordonnance. Après la révérence de leur capitaine, M. le maire perpétuel monta à cheval avec les gouverneurs. échevins, les six serviteurs de ville bien montés, ouvrirent la marche deux à deux. Ensuite, M. le maire ayant d'un côté M. Morand, de l'autre M. Rousseau, derrière M. Grévin entouré de M. de Montigny et de M. Delaplace, greffier; suivait la compagnie des bouchers, leur capitaine à la tête étant sortis de la porte Saint-Christophe en cet ordre. Les maires, gouverneurs, échevins firent battre le ban, portant défense de se servir d'armes à feu et de tirer. Ensuite passèrent les bouchers en revue; le greffier les appelant l'un après l'autre et leur ayant donné acte de leur comparution, les bouchers par pelotons répandus dans la plaine leur donnèrent et aux habitants qui étaient sur les remparts le divertissement de la chasse par la prise de six lièvres, et les ramenant sur les cinq heures du soir en même ordre par la porte Saint-Martin en l'hôtel-de-ville avec les violons et les tambours.

La ville de Soissons conserva jusqu'à la révolution de 1789 le droit de chasse sur son territoire. Quant aux bouchers, sur les plaintes réitérées qu'ils firent que cette chasse générale les constituait dans de grands frais, ils

en furent dispensés moyennant une somme pécuniaire, excepté dans le cas de réjouissance extraordinaire où ils seraient requis pour donner aux habitants un agréable spectacle.

Postérieurement à cette convention, le peuple Soissonnais jouit encore quelquefois des divertissements de la chasse des bouchers, mais à des époques si éloignées qu'à la fin il en perdit le goût.

Depuis la révolution, les bouchers s'étant mis en possession de débiter leur viande chez eux et sur les marchés, la Grande-Boucherie dont nous avons parlé au commencement de cet article, fut abandonnée, et la ville la vendit à des particuliers qui en firent des magasins de vin et de grains. Ce bâtiment, menacé par les alignements de la ville, les communications de la grande voirie, peut-être par les travaux si compromettants du génie, ne restera pas sans doute longtemps debout. Il serait peut-être utile, Messieurs, de conserver au moins par le dessin la présence d'un édifice qui rappelle quelques souvenirs qui doivent être chers à notre vieille cité.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SIXIÈME SÉANCE.

Lundi 6 Juin 1853.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Sceaux du moyen-âge. Nos 10, 11. In-8°.

Vocabulaire pour les œuvres de La Fontaine, par M. Théod. Lorin, membre correspondant. In-8°. 308.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. N° 1.

Histoire de la vie et des travaux scientifiques et littéraires de J. D. Cassini IV, par M. l'abbé Devic, membre correspondant, offert par M. de Villefroy.

Recueil concernant les désordres qui se sont passés dans le comté de Marle, pendant la guerre de 1635 à 1655, offert par M. Papillon, imprimeur à Vervins.

Remercîment et classement aux archives.

CORRESPONDANCES & COMMUNICATIONS.

M. Ch. Loriquet écrit à M. le président qu'il a en sa

possession le portrait du dernier abbé de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons. Ce tableau est ovale ; il porte, y compris le cadre, 98 centimètres sur 88. La peinture, ajoute M. Loriquet, sans être fort bonne, me paraît avoir été soignée. La conservation est parfaite. L'abbé est représenté en rochet, tenant un livre ouvert. Le possesseur de ce tableau s'en déferait volontiers soit par échange de médailles ou de livres, soit autrement et sans y attacher une valeur importante.

M. de Laprairie rend compte, dans une analyse fidèle, des travaux de l'académie de Laon pendant l'année qui vient de s'écouler.

J'ai reçu aussi, pour notre Société, le deuxième volume du Bulletin de la Société académique de Laon. Je l'ai lu aussitôt pour pouvoir vous en parler.

La Société de Laon n'a pas borné le champ de ses travaux ; elle peut donc s'occuper de tout ce qu'embrasse l'esprit humain. Le parti qu'elle a pris et que nous, nous n'avons pas adopté, présente un avantage et un inconvénient. L'avantage, c'est de pouvoir recueillir tous les hommes d'étude, quelle que soit la nature de leur esprit, et par conséquent de présenter un intérêt plus général ; le désavantage, c'est que le pays même où la Société est placée n'étant plus le but unique de ses recherches, ses volumes seront moins lus, moins consultés que ceux où l'homme qui veut étudier ce pays est sûr de ne trouver que des travaux qui y sont relatifs, et qui, par une conséquence nécessaire, offrent toujours de l'intérêt.

Au reste, le programme de la Société académique de Laon est peut-être celui qu'il fallait choisir au chef-lieu du département, comme le nôtre est, je crois, celui qui convenait le mieux à Soissons.

Ce second volume de la Société de Laon contient un

certain nombre d'articles que vous lirez avec beaucoup de plaisir et d'intérêt.

Les découvertes faites à Nizy-le-Comte et les fouilles que la Société y a fait exécuter ont été le sujet de rapports importants, et fourniront encore pendant longtemps, en se renouvelant, de précieuses données sur la domination romaine dans le nord de la Gaule.

Je citerai ensuite comme méritant votre attention, une étude sur l'abbaye de Montreuil-sous-Laon, où l'on trouve des renseignements intéressants sur les ladreries et sur la relique de la Sainte-Face ;

Des notices sur un canon du 14e siècle trouvé à Guise, sur le Vermandois et ses coutumes, sur les cartulaires du diocèse de Laon, sur une croix en vermeil du 12e siècle, sur une statuette gauloise en bronze, sur des urnes cinéraires de la forêt de Saint-Michel et sur une inscription du 7e siècle trouvée à Saint-Quentin ;

Des articles biographiques sur Luce de Lancival et Pierre Ramus ;

Des observations étendues sur la légitimité de la peine de mort ;

Des extraits nombreux d'un catalogue contenant l'énonciation de pièces et titres concernant la ville de Laon et d'autres villes de son arrondissement ;

Enfin une légende laonnoise et quelques poésies.

Les publications de nos confrères de Laon, ainsi que nos propres publications viennent montrer toute l'utilité des sociétés de province.

Si nous continuons à travailler comme nous le faisons, que de points d'histoire qui seraient restés dans l'ombre seront éclaircis ! que d'objets d'art dont la valeur serait restée ignorée seront connus ! que de découeertes qui seraient restées sans résultat jeteront du jour sur des époques mal connues et mal appréciées jusqu'à présent !

Le même membre complète, autant qu'il lui a été possible, d'après les documents, manuscrits, la liste de l'argenterie envoyée par M. Matton.

M. Matton, archiviste à Laon, l'un de nos membres correspondants, nous a envoyé copie d'une pièce importante dont je vous ai donné communication dans la séance de janvier. C'est le procès-verbal de la pesée faite en 1791 de l'argenterie qui se trouvait à la cathédrale de Soissons et dont la nation s'emparait.

Il m'a paru qu'il serait intéressant de rapprocher de l'énonciation très-sèche des commissaires du gouvernement, la description que le chanoine Cabaret (1) a donnée du trésor de la cathédrale peu d'années avant la révolution

Après la prise de Soissons par les protestants en 1567, la ville fut livrée au pillage, les églises dévastées, leurs reliques jetées au vent ou brûlées, et les objets chefs-d'œuvre d'art qui les contenaient brisés ou fondus en lingots. Le trésor de la cathédrale que dix siècles avaient contribué à former et que le grand évêque Nivelon de Cherizy avait si fort enrichi par les nombreuses reliques qu'il avait envoyées, en 1205, de Constantinople, disparut en un jour.

Après cette catastrophe, les évêques et les chanoines qui se succédèrent firent les plus grands efforts pour reconstituer un trésor à la cathédrale; et si, comme les Israélites à la vue du second temple, ils gémissaient en comparant le second au premier, ils devaient encore éprouver quelque satisfaction d'avoir pu réunir autant de reliques précieuses dans un temps où la foi religieuse avait reçu un aussi grand affaiblissement.

(1) Deuxième volume, page 307.

Je cite maintenant le chanoine Cabaret :

« Une croix de vermeil dans laquelle il y a de la vraie croix, donnée par Mgr de Roucy, évêque, et qu'il avait rapportée de son voyage du Concile de Trente ;

» Un reliquaire d'argent dans lequel sont des ossements de saint Pierre, apôtre ;

» La châsse d'argent dans laquelle reposent les corps de saint Rufin et de saint Valère. Cette châsse que les religieux du Val-des-Ecoliers de Reims avaient apportée avec eux lors de leur installation dans l'abbaye de Saint-Paul, sous Mgr de Roucy, a été donnée à l'église cathédrale par Mgr Hennequin, évêque, lorsque les religieuses qui leur succédèrent en 1617, effrayées de l'armée des princes qui assiégeait notre ville, résolurent de rester à Reims ;

» Une châsse d'argent qui renferme des reliques de saint Crépin et de saint Crépinien, donnée par Mgr de Hacqueville, évêque, qui les tira de Notre-Dame ;

» Une autre châsse d'argent contenant quelques os de saint Vital et de Saint Antonin, donnée par un chanoine ;

» Une autre châsse de bois doré composée de diverses reliques sauvées du feu où les hérétiques les avaient jetées en 1567 ;

» Un reliquaire de cuivre doré représentant la ville de Soissons (1) et qui renferme beaucoup de reliques ;

» Un soleil de cuivre dans lequel est un ossement du bras de Saint Drausin et tiré de la châsse qui est à Notre-Dame ; et un autre reliquaire en buste où sont des reliques de saint Ansery, évêque de Soissons ;

» Un reliquaire d'argent et cristal contenant des reliques de saint Gaudin, de saint Loup et de saint Prince, donné par un chanoine ;

(1) Ce reliquaire existe encore. Il est placé dans la grande sacristie de la cathédrale.

» Un bras d'argent dans lequel est enchâssé une côte de saint Blaise ;

» Trois reliquaires d'argent enrichis de pierreries, donnés par M. Morlière, grand archidiacre ;

» Un ange d'argent portant des reliques de saint Bandry, donné par M. Bonzéré, chanoine ;

» Une petite châsse d'argent doré et émaillée où sont des reliques de sainte Clotilde, tirées de la châsse de la paroisse de Vivières ;

» Un grand soleil de vermeil où il y a des morceaux des instruments de la Passion de Notre-Seigneur ;

» Deux châsses d'argent contenant des reliques de saint Sixte et saint Sinice, évêques de Soissons, tirées de Reims et données par M. Le Gras ;

» Une châsse de cuivre doré où sont des os de saint Tiburce, donnée par M. Duflos, chanoine ;

» Deux reliquaires d'argent de saint Eutrope et de saint Nicaise, tirés de l'abbaye de saint-Nicaise de Reims et donnés par M. Le Gras, évêque ;

» Une châsse d'argent, d'ébène et de cristal où sont des reliques données par le P. Quinquet, général des Minimes, et la châsse par MM. ses frères, chanoines ;

» Diverses boîtes de différentes matières données par MMgrs de Bourlon et Longuet, évêques, dans lesquelles sont des reliques avec leurs authentiques ;

» Une châsse de cuivre doré de saint Boniface, donnée par M. Lombart, grand chantre ;

» Trois châsses de bois doré contenant beaucoup de reliques, données par Mgr de Bourlon, évêque ;

» Et sur toutes les autres est celle d'argent enrichie de figures et médaillons dorés, donnée par le corps entier du chapitre en 1683, pour y conserver les reliques de saint Gervais et saint Protais. Ce fut par l'entremise de M l'abbé de Munster que notre église fut enrichie d'une portion de ces précieuses reliques. La demande en fut

faite aux magistrat et chapitre de la ville de Brisach par M. de Lagrange, son frère, intendant de l'Alsace, qui avait épousé Mlle Bonnet, sœur d'un de nos confrères. Et quoique jusqu'à ce temps il n'en eût été fait aucune distraction, on voulut bien le gratifier de quatre ossements qui furent tirés de leur châsse en présence de tout le peuple le jour même de leur fête. »

M. Décamp fait remarquer que la mairie actuelle de Soissons a reçu huit dénominations différentes depuis soixante ans. On sait que ce mouvement remplaça, en 1772, le château des comtes de Soissons, appelé le château Gaillard. On lui donna d'abord le nom d'*Intendance*, puis celui de *District* et celui d'*Ecole centrale* en 1796; il échangea ce titre pour celui plus pompeux de *Palais sénatorial*. Il fut successivement qualifié de *Palais impérial*, de *Palais de la couronne*. Depuis 1817, il porta le nom d'*Hôtel de la mairie* qu'il vient d'échanger contre celui d'*Hôtel-de-Ville*.

On peut juger, d'après ce simple trait, de la mobilité dont sont empreintes nos mœurs et nos institutions.

M. l'abbé Poquet donne lecture d'une supplique qu'il a trouvée dans les registres de la fabrique de Chalandry, canton de Crécy-sur-Serre, adressée à M. Villette, grand archidiacre et vicaire général de Laon, à l'occasion d'un évènement malheureux arrivé dans cette paroisse en 1727.

« Monsieur,

« *Monsieur Villette, grand archidiacre et vicaire général de Monseigneur de Laon.*

» Supplient très-humblement les curé, marguilliers et
» habitants de la paroisse de Saint Aubin de Chalandry

» disants que la nuit du vingt-neuf au trente de juin
» dernier de la présente année mil sept cent vingt-sept,
» entre onze heures et minuit, est entré dans le village
» un loup cervier, bête féroce, enragée, de six pieds de
» longueur, avec une tête d'une extrême grosseur et
» comme celle d'un moyen cheval, lequel a frappé et
» heurté de la tête à plusieurs portes qu'il a enfoncé et
» d'autres qu'il a pu ouvrir en ayant arraché les planches
» avec les dents, est entré dans dix-huit à vingt maisons
» et écuries dudit lieu, a mordu et dévoré jusqu'au
» nombre de dix-sept personnes au visage, sein, bras,
» cuisses et autres saines parties du corps, les ayant été
» chercher dans leur lit où elles étaient couchées et dont
» plusieurs sont mortes de leurs blessures, a aussi ledit
» loup mordu plusieurs bestiaux tant vaches, poulins,
» porcs et autres, généralement tout ce qui s'est ren-
» contré dans ses voyes et aurait fait plus grand désordre
» si la crainte qui s'est emparé des habitants dudit lieu
» ne leur avait fait chercher leur conservation dans la
» fuite. C'est pourquoi une partie considérable desdits
» habitants après avoir fait le pélerinage du glorieux
» saint Hubert en Ardennes, ont pris la résolution
» d'établir une confrérie dudit saint Hubert pour de-
» mander à Dieu par son intercession la grâce d'être
» préservez dans la suite de pareils accidents.

» Ce considéré, Monsieur, il vous plaira permettre
» de faire tous les ans troisième novembre fête dudit
» saint Hubert un salut solennel sur le soir avec la
» bénédiction du saint-sacrement, ce faisant ils prieront
» Dieu pour votre prospérité et santé.

» N. FOUCHET, curé de Chalandry. »

« Etienne-Nicolas Villette, prêtre-docteur de Sorbonne,
» chanoine et grand archidiacre de l'église cathédrale
» de Laon, vicaire général et official de Mgr l'évêque-duc
» de Laon, pair de France. Veu la requête cy-dessus y

» ayant égard pour les causes annoncées en icelle et qui
» sont de notre connaissance, permettons aux suppliants
» de célébrer tous les ans un salut solennel dans ladite
» paroisse de Saint-Aubin de Chalandry, d'y exposer
» le saint-sacrement et d'en donner la bénédiction au
» peuple le jour de la Saint-Hubert, troisième jour de
» novembre, avec les prières et cérémonies ordinaires
» et accoutumées. Donné à Laon sous notre seing manuel
» le scel des armes de mondit seigneur et le contre-seing
» de son secrétaire, ce douzième octobre 1727.

» VILLETTE.

» Par Monsieur le vicaire général,

» BARBIER.

» Pour copie conforme.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE.

Lundi 4 Juillet 1853.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Annales du bien. Mai, juin. 3ᵉ liv. In 8°.

Histoire du pèlerinage de Saint-Marcoul à Corbeny. In-18, de 72 pages.

M. Tronchet, ancien maire et juge de paix de Villers-Cotterêts, offre en hommage à la Société un exemplaire manuscrit de l'inventaire des archives de la ville de Villers-Cotterêts et le tableau des bienfaiteurs de l'hospice.

La Société remercie M. Tronchet, à qui la ville de Villers-Cotterêts doit l'avantage de voir ses archives classées et cataloguées suivant les prescriptions ministérielles. Il a fallu à M. Tronchet une rare patience et un zèle persévérant et infatigable pour doter sa ville de ces inventaires in-folio qu'il a fait copier en double.

COMMUNICATIONS.

M. Calland, bibliothécaire de la ville, soumet à la Société une liste d'ouvrages dont il doit proposer l'acquisition à la ville.

La Société approuve cette liste qui contient quelques ouvrages importants pour ses études. Elle indique en outre d'autres publications qui lui paraissent indispensables pour une bibliothèque publique.

M. Decamp donne connaissance à la Société d'un article inséré dans un journal de Saint-Quentin, relatif à de nouvelles fouilles exécutées près du camp de Vermand, à la ruelle Heleu, à la jonction des trois voies romaines. On y a trouvé des tombeaux de tuile en terre rouge, de grande dimension, avec des rebords qui les unissaient ensemble. On a aussi découvert une fibule d'argent, une broche, un petit entonnoir, des clous à tête pointue, une espèce de bonnet chinois, un pot de terre noire et des médailles de *Crispus*.

M. Pécheur donne quelques détails sur deux monnaies en or, l'une gauloise, l'autre française, trouvées à Fontenoy, canton de Vic-sur-Aisne.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de la Société une médaille gauloise en or trouvée à Fontenoy, au lieudit le *Bois-Ferain*. Cette médaille a dû faire partie d'un trésor enfoui en cet endroit, où l'on a déjà trouvé un grand nombre de monnaies de cette espèce, ainsi que M. Decamp le fait remarquer dans la séance du 3 mai 1849 (Bulletin, tome III, page 55). Elle pèse 7 grammes (1 gramme plus qu'un louis de 20 francs), et a près de 24 millimètres dans sa plus grande largeur. Sur le côté convexe, elle porte une tête de guerrier dont les traits sont ceux d'un jeune homme. L'œil et la bouche semblent indiquer la terreur; les cheveux, relevés par

une sorte de diadème, sont rejetés en arrière. Du côté concave, on voit un cheval fantastique au galop, surmonté d'un ornement en forme de dais; les articulations de l'animal sont marquées par des points en relief, notamment celles de l'épine dorsale et des jambes. Cette médaille, d'une conservation parfaite, est l'une des plus belles qu'on ait encore trouvées se rapportant à la période gauloise. J'en propose donc l'acquisition soit par la ville, soit par la Société, pour être placée au musée Soissonnais.

La seconde médaille, qui paraît appartenir au règne de François Ier, porte d'un côté l'écusson de France avec ces mots : *Franciscvs D. G. Francorum rex.* De l'autre côté, la croix fleurdelisée, le monogramme du prince F deux fois répété et L. avec ces mots : XPS (*Christus*) *vincit. Christus regnat. Christus imperat.* Elle appartient à M. de Rivocet, maire de Fontenoy, qui possède en outre une médaille d'or gauloise trouvée au *Bois-Ferain*, à Fontenoy. Je regrette que tant d'objets précieux qui se trouvent entre les mains des particuliers soient exposés à être perdus. Dernièrement, deux autres médailles en or trouvées à Osly ont été vendues à des orfèvres. La création d'un musée, en attirant l'intérêt des amateurs qui se feraient un honneur de contribuer à enrichir ses collections, et en excitant la cupidité qui ne cherche qu'à se défaire des objets d'art aux meilleures conditions possibles, me paraît être le seul moyen de prévenir désormais des pertes irréparables pour le pays et pour la science.

La Société, dans l'intention où elle était de créer un musée archéologique, a sollicité de la ville un emplacement convenable, pour y déposer les objets qu'elle possède et qui ne manqueront pas de s'augmenter. Deux petites pièces lui ont été accordées pour cette destination;

mais chacun s'accorde à reconnaître que ce local exigu ne se trouve pas dans des conditions favorables pour un musée. La salle des Plâtres offrirait plus d'avantages, si elle était entièrement débarrassée de cette collection plastique qui l'encombre et dont la réunion simultanée ne serait nullement acceptable.

La Société décide que la commission du Musée sera chargée de s'entendre avec M. le maire, au sujet des propositions qui ont été faites par le bibliothécaire, et sur la part d'influence et d'autorité qu'elle compte garder sur le Musée.

M. l'abbé Lecomte lit la suite de son important travail sur les vitraux de l'église Notre-Dame de la Ferté-Milon.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire.

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

HUITIÈME SÉANCE.

Lundi 1er Août 1853.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts et commerce du Puy. Tome XVI. Année 1850.

Travaux de l'académie impériale de Reims. Tome XVII. N° 2.

Sceaux du moyen âge. N° 1. Juillet.

Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier, sciences et arts. Décembre. In-8°.

Envoi de la Société dunkerquoise :

1° Règlement général ;

2° Règlement pour l'ordre des séances ;

3° Programme de questions mis au concours ;

Histoire de Mardick et de la Flandre maritime, par Raymond de Bertrand. In-8°.

M. Usson, curé-archiprêtre de Château-Thierry, offre un vase en terre de forme ronde avec goulot provenant

d'Arcy-Sainte-Restitue. Ce vase a été trouvé dans une tombe avec un squelette.

COMMUNICATIONS.

M. Suin, qui s'occupe avec succès de recherches sur les communes, donne un inventaire succinct de quelques objets intéressants conservés dans la mairie de Chauny.

Hôtel-de-Ville de Chauny.

Dans la séance tenue le 6 décembre dernier par la Société archéologique de Soissons, M. Suin recommandait les recherches dans les archives des communes du département. C'est surtout à Chauny que ces recherches seraient utiles. On remarque à la mairie de cette ville :

1° Une grande quantité de chartres, titres et pièces non classées. Le classement de ces papiers exigerait beaucoup de temps ; il ne pourrait être fait que par nos correspondants de Genlis et de Chauny, ou bien par d'autres personnes studieuses habitant Chauny, notamment M. le docteur Delacroix.

M. le maire de Chauny désire beaucoup qu'un homme instruit entreprenne ce classement, par amour de la science;

2° Un antique et très-beau bahut en chêne. Ce meuble porte :

En bas, de chaque côté, sur fond uni, un cavalier tenant à la main un drapeau ;

Au-dessus, de chaque côté, un autre cavalier en costume romain ;

A gauche, le fond représente l'ancien château de Chauny, et à droite trois tours qui s'élevaient autrefois au-dessus du pont principal de la ville, appelé le Pont-Royal ;

Au-dessus sont sculptées les armes de la ville de Chauny, ce qui prouve que ce meuble a été fait pour la mairie de cette ville.

Le couronnement qui surmontait ces armes a été brisé.

Les ornements sont des masques, des feuillages, des glands et des fruits;

3° Un manuscrit très-ancien sur parchemin. Il commence par le serment des frères et sœurs de l'hôtel-Dieu de Chauny. Il contient les nominations des maires, jurés, greffiers, les diverses publications que le maire donnait ordre de faire dans la ville et tous les faits importants pour les habitants de Chauny.

Ce registre a servi fort longtemps. Ce n'est que vers le milieu qu'on remarque les dates écrites en marge et en chiffres. La première date est de 1597.

4° Un gros et vieux missel manuscrit dont plusieurs pages ont été déchirées. Il commence par le calendrier avec les noms des saints.

Au milieu, avant le canon de la messe, sur une page entière, le Christ est représenté crucifié. Auprès de la croix sont la Vierge et sainte Marie-Madeleine.

Aux quatre coins de cette page, les quatre évangélistes tels qu'ils sont ordinairement représentés par l'ange, l'aigle, etc.

A cette page, on ouvrait le missel lors des serments que prêtaient le maire, les jurés et tous ceux qui tenaient quelqu'emploi de la ville.

On mettait sans doute la main sur le livre, car cette page est beaucoup plus souillée que les autres.

On a trouvé dans ce missel, et précisément en cet endroit, deux formules de serment portant en tête les armes de Chauny. Elles n'ont jamais été attachées dans le livre. L'écriture de ces formules est de beaucoup

postérieure à celle du missel ; elle paraît du commencement du 18e siècle.

Le serment commence ainsi :

« Vous jurez par la figure de N. S. J. C. que vous » voyez ici représentée, par les saints évangiles, saintes » paroles qui dedans ce livre sont escriptes... »

Au bas d'une page, vers la fin du volume, une note constate que le 24 septembre 1695, l'archevêque d'Embrun, fils du marquis de Genlis, se trouvant audit Genlis, est venu faire les ordres de l'église à St-Martin de Chauny, suivant l'autorisation de l'évêque de Noyon.

Les deux dernières pages, destinées d'abord à être laissées en blanc, contiennent diverses mentions mises par des maires de Chauny vers le milieu du 17e siècle.

Le même membre parle d'une excommunication de 1691 d'un religieux de Prémontré, pour avoir déchiré un bréviaire et ôté les cristaux de lunettes.

Lecture par M. Suin d'une sentence d'absolution de l'officialité de Reims, au profit du maire de Chauny qui avait fait emprisonner un clerc ; mais ce clerc était marchand et tavernier. Par suite, un grave débat s'était élevé entre le maire et le doyen de Chauny.

Cette sentence est du 9 juin 1319, sous Philippe-le-Long.

Curieux détails sur la procédure ecclésiastique au moyen-âge.

Noms du maire, de deux autres habitants de Chauny, designés comme ses amis, et des jurés de la même ville.

Le maire était Nicolas Hesselin.

Ses deux amis : Pierre de Fère, médecin (*Petrus de Fara phisicus*), et Jean de Pomery (*Johannes de Pomeria*).

Une famille de Pomery habite encore les environs de Chauny.

Les jurés se nommaient :

Jacques Levannier, Bertrand Poitevin, et Bertrand Cochemarée.

Ce titre appartient à M. Fouquet, de Chauny, correspondant; mais c'est M. Suin qui l'a déchiffré. Une copie dudit titre a été faite par M. Suin et déposée aux archives de la Société.

M. l'abbé Poquet dépose une note par laquelle il invite ses collègues à recueillir tous les documents qui peuvent trouver place dans le *Recueil général des poésies populaires de la France*.

Messieurs,

Une importante publication doit avoir lieu prochainement. Par son décret du 14 septembre dernier, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes annonce qu'un grand et complet monument va être élevé au génie anonyme et poétique du peuple, sous le titre de *Recueil général des poésies populaires de la France*. Ce recueil doit comprendre : 1° les chants religieux et guerriers; 2° les chants de fête, les romances narratives; 3° les récits historiques, les légendes, les contes, les satires. M. le ministre, en faisant un appel au zèle éclairé des savants qui composent ses comités, s'adresse en leur personne à tous ceux qui s'occupent d'art, d'histoire, de philologie; en un mot à tous les vrais amis de nos souvenirs nationaux. Chacun de nous, Messieurs, répondra à cet appel en recueillant tous les témoignages touchants de la gloire et des malheurs de notre patrie.

M. l'abbé Poquet lit ensuite un précis historique sur le bourg de Vic-sur-Aisne, et relate un fait extrêmement curieux, celui du vol des reliques de sainte Léocade. Il nous fait connaître à ce sujet un poème en langue

romane composé par Gautier de Coincy, religieux de Saint-Médard et prieur de Vic. Ce poème offre beaucoup d'intérêt pour l'histoire locale, tant à cause des faits qu'il contient que du langage soissonnais dont il révèle l'origine et la beauté. Cette pièce est un monument philologique d'une grande importance pour l'histoire littéraire de nos contrées.

PRECIS
Historique et archéologique
SUR
Vic-sur-Aisne.

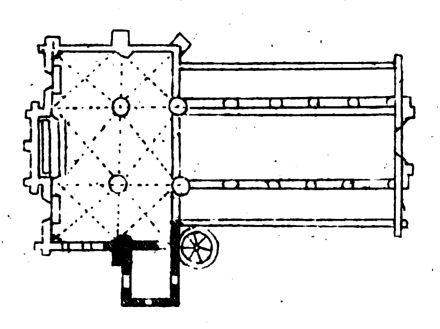
Près des champs de Soissons, sous un ciel enchanté,
Dans un vallon fertile et riant et sauvage,
Où l'Aisne entre les fleurs qui bordent son rivage
Va son petit chemin avec tranquillité,
S'élève un vieux château, monacal édifice.
GRESSET *Parrain magnifique*. Chant II.

Sommaire.

Vic-sur-Aisne. — Sa position. — Son origine. — Chaussée romaine. — Borne milliaire. — Atelier monétaire. — Charlemagne fait don de la terre de Vic à l'abbaye de Saint-Médard. — Invasion des Normands. — Le comte Eudes fait bâtir un château-fort à Vic. — Les comtes Arnoult et Étienne usurpent cette forteresse sur les religieux. — Le roi Henri la prend sous sa protection. — Philippe Ier défend les habitants de Vic contre les prétentions d'Albéric de Coucy. — Les religieux en confient l'avouerie aux seigneurs de Pierrefonds. — Gouverneurs de ce château. — Translation des reliques de sainte Léocade. — Vol de la châsse. — Poème composé à cette occasion. — Vie de sainte Léocade. — Complaintes. — Miniatures. — Chartes relatives à Vic-sur-Aisne. — L'avouerie passe à des gentilshommes de la maison de Nanteuil-la-Fosse. — Mort tragique de Gauthier d'Autresches. — Châtelains de Vic. — Administration. — Droits. — Privilèges — Châtellenie. — Doyenné de Vic. — Foires. — Garnison du château passée au fil de l'épée. — Les reliques de sainte Léocade.

Imp. Bertauts, Paris

Eglise de Vic-sur-Aisne.



sauvées et envoyées au couvent de Longpré. — Bienfaits de l'abbé de Pomponne — Le cardinal de Bernis. — La révolution de 1789.

§ 1. PARTIE HISTORIQUE.

Quel est le séjour enchanté que le spirituel et caustique poète a voulu peindre dans ces vers? A quel manoir féodal et monastique de la campagne de Soissons s'applique cette gracieuse et piquante description? Pour quiconque n'est pas étranger à cette magnifique vallée de l'Aisne où les souvenirs historiques coulent à pleins bords, le problème sera bientôt résolu (1). Vic-sur-Aisne, ce joli bourg si rapproché de la vieille cité franke des Suessiones et des forêts giboyeuses de la villa de Compiègne, si coquettement assis sur la rive droite de l'Aisne, répond à toutes les exigences du satyrique auteur. Et, en effet, arrêtez-vous sur la crète de ce petit mamelon où s'élève encore aujourd'hui le vieux château et son massif donjon, vous avez devant vous un des paysages les plus pittoresques. Au nord et au midi, une longue chaîne de montagnes qui se jouent comme des méandres

(1) Nous savons que, rigoureusement parlant, on pourrait retrouver dans cette description le monastère de Saint-Médard, bâti sur les débris d'un vieux palais mérovingien; avec d'autant plus de raison que Gresset avait pris pour héros de son poème comique un abbé de Saint-Médard dont il ridiculisait les goûts mesquins et parcimonieux. Mais il est juste d'observer aussi que les abbés commandataires, ces grands et puissants seigneurs, avaient toujours préféré comme habitation confortable le château de Vic-sur-Aisne qui était une dépendance de l'abbaye. Ce séjour fut pour M. de Pomponne et le cardinal de Bernis une maison de campagne délicieuse. On croit que le premier y fit bâtir le logement de maître qui existe encore à l'ouest du château, et que le second y composa une partie de ses poésies. Sa muse, enjouée et parfois légère, dut sans doute plus d'une inspiration à la beauté des sites qui avoisinent les bords de l'Aisne.

dans leurs replis tortueux. A vos pieds, une belle rivière arrosant une plaine fertile, de nombreux villages dont on aperçoit à travers les massifs d'arbres l'élégant clocher et les blanches maisons. A l'est et au nord, les inégales ouvertures de la vallée qui s'enfuit le long des coteaux et se perd dans un vaporeux lointain.

Une position aussi heureuse et qui, à la beauté du site joignait la richesse du sol, la proximité des eaux, le voisinage des grandes forêts, avantages bien autrement précieux pour un peuple encore dans l'enfance de la société, dut fixer de bonne heure une de ces tribus gauloises dont nous retrouvons encore les vestiges à chaque pas dans nos contrées (1). Mais l'histoire écrite ne nous ayant laissé que des documents incertains sur une époque aussi éloignée de nous, nous abandonnons volontiers à des écrivains plus habiles le soin de soulever les voiles d'un passé enveloppé de ténèbres et ne s'appuyant souvent que sur le vague des traditions les plus hasardées. Pour avoir quelques données certaines sur le pays dont nous parlons, il faut arriver de suite au temps de l'occupation romaine, alors que le peuple-roi fortifiait nos cités, bâtissait des palais somptueux, construisait d'opulentes métairies et traçait ces immortelles chaussées qui sillonnent encore nos plaines.

C'est probablement à cette période de splendeur pour le pays conquis qu'il faut rapporter, selon nous, sinon l'origine, au moins l'importance du bourg de Vic-sur-Aisne. Les auteurs ne sont pas d'accord, il est vrai,

(1) Vic-sur-Aisne, ou au moins Berny-Rivière dont il faisait partie, pourrait peut-être figurer au nombre des douze villes dont parle César. Vic-sur-Aisne était probablement un point important avant l'invasion romaine; autrement on ne s'expliquerait pas pourquoi les conquérants, partant de Soissons, auraient fait tourner leur route à angle droit à Vic pour aller à Noyon, au lieu de s'y rendre par Vauxrezis et Blérancourt. *Note de M. Clouet.*

VIC-SUR-AISNE

NORD

OUEST

EST

Route de Noyon

Chin de St Christophe

Chin de Berny Rivière

Chin de Fontenoy

ANCIENNE PLACE D'ARMES

Place publique

Parc

LE CHATEAU

CAVE

ÉGLISE

Ru d'Osier

Chin d'Attichy

ou Brunéhaut conduisant à Noyon

ancienne Chaussée Romaine

Pont Pinard

VIC - SUR - AISNE

Bourg

Route de Soissons

Aisne, Riv.

bac

Enceinte du Moyen-Age, marquée d'un trait rouge comprenant le parc à l'ouest du château et la place d'armes aujourd'hui bâtie à l'Est.

sur l'étymologie de ce nom (1). Les uns, comme de Valois, prétendent qu'il vient de *vix super Axonam*, citadelle, forteresse sur l'Aisne; d'autres, comme Carlier, soutiennent qu'il tire son origine de *vicus*, port considérable sur les grandes rivières et où il y avait un hôtel de monnaie (2). Pour nous, il nous semblerait aussi naturel de le faire venir de *via*, soit à cause de la voie militaire qui traversait la rivière sur un pont qui, depuis, a disparu, soit parce qu'il y avait eu en cet endroit un hameau ou petite bourgade isolée du palais de Berny et séparée par une rue (3). On peut supposer aussi que les Romains, obligés

(1) Le mot *vicus* qui vient du mot grec *oixos* a différentes acceptions. Il signifie dans un sens général maison, rue, bourg, bourgade, quartier d'une ville où l'on peut en compter autant qu'il y a de surfaces occupées par une suite de maisons et séparées les unes des autres par les rues. *Nullum in urbe vicum esse dicebant in quo Miloni non esset conducta domus.* Cic. Il se dit aussi de la campagne, des hameaux. *Eliguntur in iisdem conciliis et principes qui jura per pagos, vicosque reddant.* Il se prend pour une bourgade où il n'y a qu'une rue : *Vicus qui inter Tolosam et Narbonem est.* Cic. *Vicus*, selon Varon, vient de *via*, parce que les maisons sont des deux côtés des rues. Au moyen-âge, on a écrit indifféremment *vicus*, *viacum* qu'on a traduit par *viz*, *vis*, *vi*, *vic*. Cette dernière manière d'orthographier le nom de cette petite ville l'a définitivement emporté sur tous ses autres concurrents.

(2) Le sentiment de Carlier nous paraît entièrement erroné. Qu'il y ait eu autrefois un port à Vic-sur-Aisne, cela n'est pas douteux. La plupart des localités un peu importantes situées sur les rivières et où aboutissaient de bonnes routes, ont eu ce privilége. Mais comment ce port a-t-il disparu? D'où vient qu'il n'en reste aucun vestige? L'auteur n'a trouvé d'autre réponse à ces diverses questions embarrassantes que la supposition du changement de lit de la rivière. La supposition d'un atelier monétaire, loin de corroborer cette opinion, tend à la détruire, puisque cette création ne remonte pas au-delà de l'époque mérovingienne.

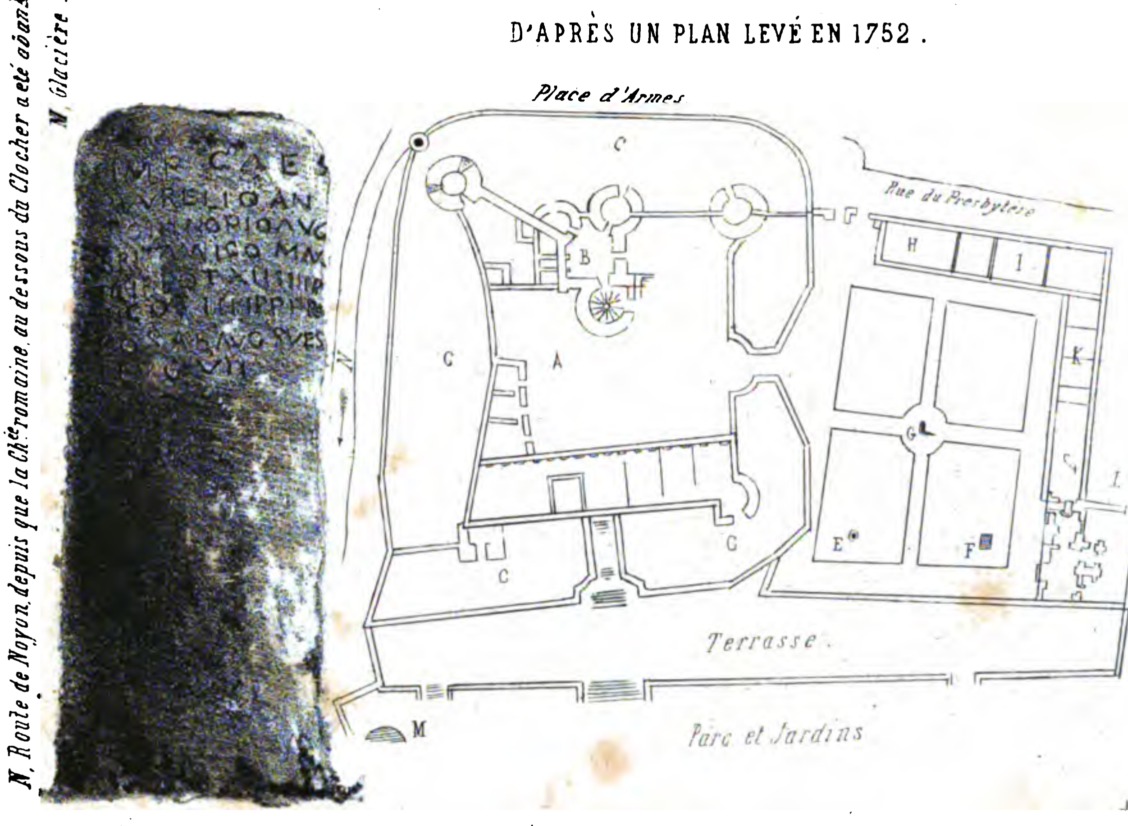
(3) Berny-Rivière et Vic-sur-Aisne composaient originairement un même palais dont le domaine se divisait en trois parties, savoir : le château situé à Berny, le fief du péager à Rivière et le port à

d'échelonner, dans un pays vaincu mais non soumis entièrement, des forces actives, avaient dû songer à protéger le passage de l'Aisne, et à garantir la liberté du commerce et la sûreté des communications. Au moins n'est-il pas permis de douter que la chaussée qui reliait l'*Augusta Suessionum* (Soissons) à *Noviomagus* (Noyon) et à *Samarobriva* (Amiens) par Vic-sur-Aisne, ne soit une des plus anciennes du Soissonnais, et dont l'existence est encore constatée aujourd'hui par d'importants débris et des tronçons considérables. On sait que ces grandes voies de communication plus connues dans le nord de la France sous le nom de chemin de César ou de chaussée Brunehault, furent commencées sous Auguste, continuées et achevées par ses successeurs. Ce furent les empereurs Septime-Sévère et Caracalla, son fils, qui introduisirent dans nos provinces l'usage des bornes milliaires, destinées à marquer les distances d'un lieu à l'autre, tout en perpétuant le nom et les titres du souverain sous lequel elles avaient été placées. On a retrouvé plusieurs de ces bornes à Soissons, à Juvigny, à Mézy, à Bézu-Saint-Germain, à Berny-Rivière; mais la découverte la plus remarquable fut sans contredit celle que l'on fit en 1712 à Vic-sur-Aisne (1).

Cette colonne ou borne milliaire et dont nous reproduisons ici le dessin de la manière la plus exacte, avec

Vic. Le nom latin de Berny est *Verniacus* ou *Veregniacus*, de *ver*, mot celtique qui signifie un lieu grand et spacieux, d'où on a fait Berny, Berney, Vergny. Rivière, *Riparia*, *Riparii curtis*, hôtel de l'officier qui percevait les droits de travers sur les grands chemins et sur la rivière. Rivière a donné son nom à un ancien archidiaconé du diocèse de Soissons. *Hist. du Valois*, t. I, p. 119. *Passim.*

(1) Rousseau, *Histoire manuscrite*, t. I, p. 15, dit que cette découverte eut lieu en 1700, en remuant des terres pour aplanir le jardin du château, et que Charles-Arnauld de Pomponne, abbé commandataire de Saint-Médard, et en cette qualité seigneur de



Borne Milliaire. Vic-sur-Aisne. Plan du Château.

les imperfections et les altérations que le temps est venu y apporter, est une espèce de bloc de pierre presque brute et mal arrondie, de 1 mètre 60 centimètres de haut sur autant de circonférence. On y lit encore l'inscription suivante :

IMP. CAES.
M. AVRELIO. AN
TONINO. PIO. AVG.
BRITANNICO. MAX.
TRIB. POT. XIIII. IMP.
II. COS. IIII. P. P. PRO
COS. AB. AVG SUES.
LEVG. VII.

Voici l'explication qu'en ont donné les savants (1) :

Imperante Cæsare, Marco Aurelio, Antonio Pio, Augusto, Britannico, Maximo, tribunitia potestate decimum quartùm, Imperatore secundùm, consule quartùm (2), *patre patriæ, Proconsule, ab Augusta Suessionum, leuga* (3) *septima.*

Vic, fit placer avec un cadran au-dessus au milieu de la basse-cour ; elle a été depuis transférée à l'entrée du parc. D'autres auteurs disent que cette découverte eut lieu dans les débris mêmes de cette chaussée. *Hist. du Valois*, t. I, p. 45 ; *Mémoire de l'académie*, t. III, p. 253 ; *Voyage littéraire* de Dom Martenne ; Lemoine, *Antiq. de Soissons*, 132 ; Henri Martin, *Hist. de Soissons*, t. I, p. 81.

On a aussi trouvé à différentes époques des monnaies de Trajan.

(1) Cette borne milliaire date donc de l'année où Caracalla, associé à l'empire en 198, fut tribun pour la quatorzième fois ; les empereurs se faisant accorder le tribunat tous les ans par le peuple. C'était donc la quatorzième année de son règne, ou l'an 212 de notre ère.

(2) La plupart des dissertations mettent *consule tertiùm*, c'est *consule quartùm* que porte l'inscription.

(3) *Leuca* ou *leuga* d'où l'on a fait par corruption *leuva, lewa, levia, legua, legue, lieue.* La lieue gauloise était de quinze cents pas et valait une demi-lieue de vingt-cinq au degré. La proportion des milles romains avec la lieue gauloise était comme deux à trois.

« Sous l'empire de César, Marc-Aurèle, Antonin-le Pieux, Auguste, vainqueur des Bretons, très-grand prince, revêtu de la puissance tribunitienne pour la quatorzième fois, triomphateur pour la seconde fois, consul pour la quatrième fois, père de la patrie et proconsul depuis Augusta des Suessons, lieue septième (1). »

Des raisons d'un ordre supérieur, telles que l'utilité de surveiller le cours de l'Aisne et l'arrivée des grands chemins, la nécessité d'assurer le transit des marchandises, la marche des légions, nous semblent avoir conseillé aux Romains de faire de Vic un poste important, et c'est peut-être à cette circonstance ignorée des historiens qu'il faut attribuer l'espèce de valeur qu'il semble avoir conservée sous les rois de la première race comme atelier monétaire.

Nous avons trois pièces de monnaie frappées dans cette localité. Les deux premières sont des tiers de sol d'or, *trientes auri*. Elles portent en face une tête sans légende, et au revers le mot *Axsona*. Sur la troisième, on voit une tête couronnée d'un rang de perles. On lit autour *Exona Fici* †, et sur l'exergue *Bettone mon* †. De Valois prétend qu'elles doivent avoir été frappées à Essone, près de Corbeil, et Leblanc, dans son *Traité historique des monnaies de France*, paraît suivre cette opinion. Mais l'abbé Lebœuf a relevé cette méprise dans une de ses dissertations sur le Soissonnais, et « il ajoute que ce qui l'a déterminé à l'attribuer à une petite ville de dessus la rivière d'Aisne, et à croire que cette petite ville était fort peu éloignée de Soissons, c'est que toutes les trois ont la marque du même monétaire Betton, qui dirigeait à la fois l'atelier de Vic et de Soissons. Il pense que, sans faire beaucoup de violence à la légende, il faut lire *Exona vici*, où Bouteroue a lu *Exona fici;* ou, si

(1) Henri Martin, t. I, p. 81.

absolument, il faut lire *fici* (ce qui n'est pas facile de deviner d'après le dessin de Leblanc), on doit entendre par ce mot la même chose que *vici*, parce que les monétaires franks ne se piquaient pas de parler exactement, ainsi que le prouve le mot *Soecionisi* et tant d'autres mots mal formés. Il ne faut qu'aider un peu à la lettre pour apercevoir que le tiers de sol en question fabriqué comme les deux autres, *Bettone monetario*, a été frappé à *Axona vici*, c'est-à-dire à Vic-sur-Aisne qui était un grand passage pour aller de Soissons à Noyon, à Amiens, où le monétaire Betton, qui est un nom teutonique, avait des ouvriers du même genre qu'à Soissons, où il résidait. On n'est pas assuré de la tête du prince, parce que son nom n'y est pas marqué. Le tiers de sol d'or, ces légendes *Exona fici*, prouvent un règne où la barbarie était plus grande dans le latin que sous Clovis. Je ne crois pas me tromper en les regardant seulement comme des pièces battues sous les descendants de Clovis, avant que la coutume fût généralement introduite de mettre le nom du roi sur les monnaies de France, parce que les monétaires de nos villes étant alors plus maîtres qu'ils ne sont aujourd'hui de la monnaie, ils imitaient souvent les têtes des empereurs romains, de même que les monétaires des Goths imitaient quelques têtes des anciens Grecs. La coutume de mettre le nom des rois de France ne commença que sous Théodebert, parce qu'on ne trouve, avant lui, aucune monnaie, où soit un nom de roi assez singulier pour n'être pas applicable à un autre roi postérieur (1). »

(1) Voir Lebœuf, *Dissertation*, p. 94; *Notitia gallica*, p. 410; Ducange Joinville, p. 278-279; *Hist. du Valois*, p. 122; Lelewel, *Numism. du moyen-âge*, t. I. On croit avec raison que Clovis ne battit jamais monnaie à son image. Les premiers rois franks, comme les autres princes barbares, se contentèrent d'abord d'imiter le type monétaire romain, sans chercher à en créer un

Sans ces pièces de monnaie, l'existence de Vic-sur-Aisne ne nous serait pas révélée avant le règne de Charlemagne. Il paraît, par un acte de 814, que ce prince cédant aux sollicitations de Louis-le-Débonnaire, son fils aîné, et de la princesse Berthe, sa fille, aurait fait don de la terre et du château de Vic au monastère de Saint-Médard-les-Soissons. (Dom Bouquet, t. IX, p. 461). Quelques historiens prétendent que l'empereur, ayant démembré ce territoire du palais ou de la métairie royale de Berny, en avait fait d'abord présent à Berthe, qui en aurait aussitôt transmis la propriété à l'abbaye de Saint-Médard (1).

La fin du 9e siècle fut, pour la France, une époque lamentable. Les Normands qui, depuis quarante ans, désolaient nos plus belles provinces, ravageant les campagnes, pillant les églises, incendiant les châteaux, massacrant les habitants, venaient de remonter le cours de l'Oise où ils cherchaient à se fixer. Durant plusieurs années, ces hordes sauvages demeurèrent campées sur les confins du Soissonnais, du Valois et du Vermandois. Les cités de Noyon, Choisy et Manicamp, étaient devenues les principaux repaires des brigands du Nord qui, de là, ruinaient le pays dans toutes les directions.

889. En présence de ce péril incessant, Eudes, comte de Paris et qui, avant de monter sur le trône, avait en sa *maindeburde* ou protection l'abbaye de Saint-Médard et de ses dependances, fit, dit on, bâtir le château de Vic-sur-Aisne. Eudes, accusé plus tard de vouloir garder

qui leur fût particulier, et jusque vers le milieu du 6e siècle ils ne placèrent ni leur nom, ni leur figure sur les monnaies, toujours marquées de l'insigne impérial qui faisait encore une sorte d'illusion aux Gallo-Romains, devenus sujets barbares. Henri Martin, t. I, p. 166.

(1) Dom Bouquet, t. IX, p. 461 ; Leroux, *Hist. de Soissons*, 270 ; Henri Martin, 300.

cette forteresse pour s'en faire un rempart et augmenter sa puissance, déclara, par des lettres patentes de 893, qu'il n'avait eu d'autre intention, en élevant ce château, que de défendre la terre de Vic contre les incursions des ennemis, et de sauvegarder ainsi les propriétés du monastère confié à son avouerie (1).

Cette prévoyance du roi Eudes ne fut probablement pas sans résultat pour le pays, puisque les Barbares, cantonnés dans le palais de Choisy au confluent des deux rivières et sur les bords de l'Aisne, ne paraissent pas avoir osé pousser plus loin leurs conquêtes sur le Soissonnais, arrêtés sans doute par la garnison du château de Vic-sur-Aisne (2).

Après la mort du roi Eudes, arrivée à La Fère en 898, le nouveau château de Vic partagea, pour ainsi dire, toutes les révolutions qui bouleversèrent le royaume durant le 10e siècle. Pendant les règnes orageux de Charles-le-Simple, de Raoul, de Louis-d'Outremer, de Lothaire et de Louis V, cette forteresse fut prise et reprise en diverses circonstances; d'abord par le comte Arnould qui s'en empara de vive force et jouit assez longtemps, à la faveur de nos troubles, des fruits de son usurpation. Quoique rendue ensuite aux religieux de Saint-Médard, elle n'en passa pas moins pendant quelque temps, entre les mains du comte Etienne. Ce seigneur, ambitieux comme tous ceux de son temps, l'avait-il enlevée de vive force comme c'était alors la coutume, ou, après l'avoir reçue en avouerie, n'avait-il pas fini par se l'approprier? C'est ce qu'il est assez difficile de deviner d'après les termes si vagues de la chronique qui se contente de nous dire que le roi Henri, la quinzième année de son

(1) *Chroniq. de Saint-Médard;* Dom Bouquet, t. IX, p. 56; *Diplomat.*, 557; Spicilège, t. II, p. 327; Henri Martin, 359.
(2) *Diplomat.*, 251.

règne, c'est-à-dire en 1046, arracha, de la domination du comte Etienne, l'abbaye de Saint-Médard pour la prendre sous sa *maindeburde*. Elle ajoute que ce prince fit aussi restituer au monastère le château de Vic avec ses dépendances dont la négligence (*incuria*) et l'inhabileté (*nugacitate*) du comte l'avaient dépouillé. Peut-être faut-il voir dans cette manière de s'exprimer deux faits entièrement distincts que les historiens paraissent avoir confondus. Le premier relatif à l'usurpation de ce comte et à la restitution qu'il en avait faite sur les instances du roi. Le second postérieur à cette restitution et qui supposerait que les religieux, pleins d'estime pour la grande bravoure d'Etienne, auraient consenti à lui laisser ce domaine en avouerie. Mais le comte aurait mal répondu à cette marque de confiance, et, peu de temps après, trompé sans doute par les sollicitations du seigneur Hugues, il aurait eu la coupable faiblesse de lui livrer le château de Vic.

Cette interprétation, si elle était admise, concilierait le texte un peu obscur du *Gallia christiana*, copié évidemment sur la chronique dont nous venons de parler, avec le sentiment de Carlier qui avance que le seigneur Hugues s'empara, à main armée, du château, et avec la réclamation si vive faite par les religieux de Saint-Médard demandant au concile de Senlis une nouvelle confirmation pour se préserver, à l'avenir, de toute injuste usurpation. L'assemblée décida, suivant le désir des religieux, que la terre de Vic leur appartenait légitimement et sans partage (1). Mais une protection plus efficace leur arrivait le jour de la Pentecôte. (1049.) Le roi Henri recevait,

(1) *Abbatiam à potestate Stephani comitis eripuit, et in suam suscepit tutelam, astrum de Vico quod comitis incuria deperditum fuerat restituit.* Quant à l'usurpation de Hugues et à la restitution qu'il en aurait faite dans la même année, nous n'avons trouvé

sous sa sauvegarde, le château de Vic, et déchargeait, en même temps, le monastère des corvées et des coutumes injustes que Robert de Coucy exigeait tyranniquement des hommes de Saint-Médard établis à Vic-sur-Aisne (1).

1066. Après la mort du roi Henri, Albéric de Coucy, le chef de cette illustre famille des Enguerrand, souleva de nouvelles prétentions sur les dépendances du domaine de Vic. Il molesta les vassaux et entreprit de les soumettre à sa juridiction; mais le roi Philippe Ier força ce seigneur turbulent à se désister de ses poursuites, et à rendre à Saint-Médard, dans la quinzaine, tous les droits qui lui appartenaient, sous peine d'être arrêté et incarcéré dans les prisons de Senlis (2).

Cette protestation, toute énergique qu'elle était, ne semble pas avoir rassuré complètement les religieux de Saint-Médard contre les frayeurs que leur inspiraient les projets ambitieux de la maison de Coucy, puisque, dans la vue de se mettre à l'abri de ces tyranniques vexations, ils songèrent à demander une sauvegarde aux seigneurs de Pierrefonds dont la puissance et la bravoure commençaient à être célèbres dans la contrée. L'accord se fit aux conditions suivantes : 1° que l'on attacherait au gouvernement militaire du château de Vic un fief, situé dans la vallée de Montigny, près la Gorge; 2° que le chevalier commandant du château serait homme-lige des seigneurs de Pierrefonds; 3° que toute la terre de Vic serait soumise à la juridiction de la châtellenie de Pierrefonds, moyennant ce, les seigneurs s'engageaient,

aucune trace de ce fait dans l'histoire et dans la charte de reddition de l'an 1049 qui soit relatif à Vic-sur-Aisne. *Gall. Christ.*, t. IX, p. 413; *Instrumenta col.*, 96; Dom Bouquet, t. IX, p. 640; Spicilège, t. III, p. 786; *Ampl. collect.*, t. VII, ch. 58.

(1) *Hist. du Valois.*

(2) *Diplom.*, p. 271.

de leur côté, à entretenir toujours une garnison suffisante dans le château, et que l'on pourrait augmenter au besoin.

Aussitôt ces conventions arrêtées, les chevaliers de Pierrefonds placèrent, dans le château de Vic, un commandant avec des troupes. L'histoire nous a conservé les noms de plusieurs de ces gouverneurs qui transmettaient cette charge à leurs enfants comme un véritable patrimoine. Nous avons vu, dans différents actes de 1144, de 1177, les noms de Milon, de Pierre et de Droyon (1). C'est probablement à cette circonstance qui n'a pas été étrangère à la réédification du château actuel qu'on doit rapporter l'idée qu'ont eue les religieux de Saint-Médard de transférer, à Vic, les reliques de sainte Léocade (2), autant pour pourvoir à leur sûreté que pour donner une nouvelle importance à cette petite bourgade.

1196. Cette cérémonie se fit, avec une grande pompe, le jour de l'Ascension. Les restes précieux de la sainte furent déposés dans la chapelle du château bâtie en dehors du donjon, mais dans l'enceinte fortifiée. Bertrand, abbé de Saint-Médard, établit, en ce lieu, une petite communauté composée de quelques-uns de ses religieux pour y célébrer l'office canonial et prendre soin de tout ce qui avait rapport au culte de la sainte. Il mourut presqu'aussitôt et eut pour successeur Gautier III, surnommé *Balena*, qui fut à peine installé.

(1) *Chron. de Longp.*, p. 19,63-64.

(2) On écrit indifféremment Léocade, Léochadie, Locaye. Cette sainte vierge était née à Tolède en Espagne; on croit qu'elle confessa la foi sous Dacien dans sa ville natale. Lors des irruptions des Sarrasins, on transféra dans le Hainaut les restes de cette sainte; on en déposa une partie à Guislain, près de Mons. Une autre partie fut apportée à Saint-Médard, et transférée dans la suite à Vic-sur-Aisne. Voyez Baillet, *Vie des Saints*, 9 décembre (*Extrait des Archives manuscrites de Saint-Médard.*)

1214. Cette communauté se trouva d'abord sous la dépendance immédiate des abbés de Saint-Médard qui prenaient aussi le titre de prieur de Vic; mais ils s'en dépouillèrent plus tard en faveur d'un jeune religieux, nommé Gautier de Coincy (1), neveu de Gautier *Balena*. C'est sous son gouvernement, et tandis qu'il chantait les louanges de la sainte Vierge, que la chapelle du château fut volée pendant la nuit; on enleva la précieuse châsse de sainte Léocade; on en ôta les reliques que les malfaiteurs jetèrent dans la rivière d'Aisne. Par un bonheur inouï, on retrouva ces restes vénérés la veille de la Pentecôte. Milon de Bazoches les recouvra et fit les perquisitions nécessaires pour s'assurer si c'étaient bien les mêmes ossements qui avaient été conservés dans la châsse avant le vol. Après un examen attentif, tous les doutes furent dissipés; ceux qu'il consulta reconnurent les reliques. L'abbé fit alors enchâsser le chef de la sainte dans un magnifique buste d'argent. La translation de ce nouveau reliquaire se fit, avec une grande solennité, le 22 juillet suivant, jour de sainte Madeleine. Les voleurs avaient dérobé, en même temps, une belle peinture représentant l'image de la sainte

(1) Gautier de Coincy naquit en 1177. Il entra, de bonne heure, dans le célèbre monastère de Saint-Médard de Soissons où il fut élevé sous les yeux de son oncle, alors grand prieur de l'abbaye. Il se fit moine, en 1193, à l'âge de seize ans. Il fut ensuite nommé prieur de Vic où il resta près de vingt ans. Ses vertus, sa régularité le firent rappeler à Soissons en 1233 avec la qualité de prieur claustral. Il y mourut, trois ans après, le 25 septembre 1236. Ce fut pendant son séjour à Vic-sur-Aisne qu'il s'occupa à translater du latin en langue romane (française), les principaux miracles de la sainte Vierge et le poëme de sainte Léocade dont nous allons parler. Ces pieuses légendes, entremêlées de chansons pieuses et de traités moraux, viennent d'être publiées par M. l'abbé Poquet, avec plus de soixante miniatures et des *fac-simile* en musique. Un volume grand in-4° chez Didron, rue Hautefeuille, 13.

Vierge; les misérables l'avaient cachée dans la terre; mais elle avait été miraculeusement découverte, et on était allé la chercher, en grande procession, sur l'autel de Sacy-Saint-Christophe, village voisin du bourg de Vic.

Cet évènement singulier avait eu trop de retentissement dans le pays, et les circonstances qui avaient accompagné et suivi cette merveilleuse recouvrance étaient trop frappantes pour ne pas exciter la verve passionnée et enthousiaste de quelques pieux légendaires. Gautier de Coincy, le barde dévot qui avait rimé et chanté sous toutes les formes les louanges de Marie, ne pouvait laisser à d'autres cette sainte mission. Cédant à une impression dont il n'est plus maître, et comme oppressé sous le poids de sa tristesse et de sa joie, le poète saisit sa vielle et en tire à la fois des sons qui portent l'empreinte de ces deux sentiments. Son œuvre est une sorte d'élégie où se reflète la peinture des vertus antiques exprimées dans le style simple et naïf de cette époque (1).

Gautier, dans son prologue, commence par expliquer le sujet de sa composition. Il débute par un brillant éloge de la sainte Vierge, toujours sa principale héroïne, la dame de ses pensées et de ses affections, et dont sainte Léocade, une des plus belles fleurs du ciel, est une compagne fidèle, une amie inséparable. Voilà bien de quoi justifier cette intéressante diversion. Dans

(1) Gautier avait fait, du reste, ses preuves en ce genre, puisque, dans l'espace de deux étés, il avait pu composer un poème de plus de quarante mille vers. Il nous reste de ce poète, plus connu sous le nom de Danz Gautier, plusieurs manuscrits. Quelques-uns, comme ceux de Paris et de Soissons, sont ornés de charmantes miniatures. Le manuscrit de la bibliothèque impériale est certainement fort joli, mais le plus précieux sous ce rapport est, sans contredit, celui de Soissons. D'après plusieurs archéologues distingués, c'est un des plus beaux manuscrits historiés de la France, et peut-être de l'Europe. Voir *Bulletin archéologique de la Société de Soissons*, t. III, p. 64.

le paragraphe 2, le poète raconte l'invention des reliques de sainte Léochade à Tolède, sous l'épiscopat de saint Ildephonse. Le 9 décembre de chaque année, on célébrait, avec une grande pompe, la fête de cette sainte Martyre, patrone de la cité. Une foule innombrable de pèlerins venait prier à son tombeau. Un jour que le saint évêque s'était approché du lieu où reposaient ses reliques vénérées pour prier, il voit tout-à-coup le cercueil s'ouvrir, l'église éclairée d'une lumière éblouissante, et la Sainte couronnée de gloire se dresser toute droite dans la fosse ; une odeur de parfum, symbole de sainteté, s'exhale de sa tombe. L'archevêque s'avance, veut prendre la Sainte dans ses bras en entonnant une *antienne* qu'il avait composée en son honneur, mais la Sainte lui échappe ; à peine parvient-il à couper une portion de sa robe qu'il fait richement enchâsser dans un vase de vermeil. Dans le paragraphe 3, Gautier nous apprend comment le corps de sainte Léocade fut apporté de Tolèdeà l'abbaye de Saint-Médard. Ce fut lors de l'invasion des Maures, au 9e siècle, alors que Louis-le-Débonnaire travaillait à la réédification du monastère détruit par les vandales (1). Ces précieux ossements

(1) Par un bonheur inespéré, nous venons de retrouver, dans les papiers de l'église d'Haramont, une note extraite des archives de Saint-Médard, qui jette quelque jour sur cette obscure question. « Sainte Léochade, vierge de Tolède, souffrit sous Darien, du temps des empereurs Dioclétien et Maximilien, l'an 303. Son corps fut enterré hors de ladite ville où depuis on bâtit une église. Les Sarrazins ou Maures ayant fait irruption en Espagne, le corps de cette sainte vierge fut transporté avec d'autres saintes reliques à Ouvède, de là, selon Baronius, en France. Selon Jean Tamay, auteur espagnol, à Soissons. Ce fut à la fin du VIIIe siècle ou au commencement du IXe, sçavoir entre l'an 797 et 801, quand Louis, nommé depuis le Débonnaire, pour lors roy d'Aquitaine, reprit Barcelone et autres villes sur les Sarrazins : ou bien quand les Espagnols accablés sous le dict joug de ces infidelles se retirèrent en France, avec leurs saintes reliques, sous la protection de Louis,

y restèrent pendant plusieurs siècles auprès de ceux de saint Sébastien et de saint Grégoire-le-Grand dont il rapporte, à cette occasion, les miracles insignes. Il prend aussi plaisir à dresser le catalogue des principaux corps saints qui étaient honorés à Saint-Médard. L'abbaye n'était-elle pas assez riche pour en faire l'abandon au bourg de Vic-sur-Aisne? Dans le paragraphe 4, il rapporte cette translation dont son oncle lui avait transmis tous les détails. D'après ce récit, au temps des Normands, on aurait caché ces saintes reliques dans un puits, et, comme les craintes de ces irruptions désastreuses se renouvelaient souvent, on les aurait envoyées, par mesure de sûreté, dans les châteaux-forts. Les unes furent transportées à Villejuif, à Saint-Florent, d'autres à Donchery, à Dijon et ailleurs. A force de sollicitations et d'instances, le clerc Raoul, né à Vic, réclama, pour sa ville natale, cet abandon généreux. Ce ne fut pas sans difficulté qu'il vint à bout de son projet; cependant il put l'exécuter, le jour de l'Ascension, au grand contentement de la ville. On fit une magnifique procession. Il semblerait que, de son temps, les habitants de Tolède prétendaient encore revendiquer ce précieux dépôt; mais les prodiges que la Sainte opérait à Vic-sur-Aisne lui

déjà roy de France en 815. Quoi qu'il en soit de l'année de cette translation, le corps de cette sainte vierge et martyre, au moins en partie, (car une autre partie s'est trouvée en l'abbaye de Saint-Gillain, en Hainaut), estoit en l'abbaye de Saint-Médard-lès Soissons. L'an 841, que Charles-le-Chauve, passant par cette ville pour aller à Langres, fut prié par les religieux de Saint-Médard, de transporter les corps saints de l'église basse que Louis-le-Débonnaire avait fait rebâtir afin de la dédier et consacrer, et, entre vingt-six corps saints que ledit Charles-le-Chauve porta sur ses épaules royales, avec les évêques qui se trouvèrent en grand nombre en sa compagnie, le corps de sainte Léochade est nommé le treizième par Nithard, quy y estoit présent, et qui a décrit la cérémonie au IIIe livre de son *Histoire de France.* »

paraissent une garantie suffisante contre de semblables prétentions, et une preuve que la glorieuse martyre y a choisi cet endroit comme un séjour agréable. Dans le paragraphe 5, le poète entre dans le fond de son sujet; il raconte que, pendant qu'il était occupé à versifier, le démon lui apparut pendant son sommeil sous une forme horrible, lui rappelant les rimes élogieuses qu'il composait à la louange de Marie. Le démon n'avait osé l'attaquer, grâce au signe de la croix dont il s'était aussitôt armé; mais il avait disparu en le menaçant de quelque épouvantable malheur.

Une nuit donc, la châsse de sainte Léocade et une image de la Vierge qu'il avait fait peindre, furent enlevées de la chapelle pendant son absence. La valeur de la châsse et la beauté de la peinture avaient sans doute tenté ces ravisseurs impies et cupides. Toute la ville, jusqu'aux plus jeunes enfants, furent dans la tristesse et le deuil pendant quatre jours; mais le cinquième jour, la veille de la Pentecôte, les précieuses reliques, moins la châsse, furent retrouvées dans la rivière d'Aisne. Une joie immense éclata dans toute la ville, et le bon prieur avoue ingénument qu'il ne verra sans doute jamais une aussi belle fête. Lui-même tira la Sainte de l'eau le samedi, jour de la fête de saint Urbain. Ensuite, dans son enthousiasme, il décrit la naissance royale de la Sainte, son enlèvement, les miracles qu'elle opère, le concours innombrable de personnes qui viennent l'invoquer dans le lieu même où elle a été déposée sur le bord de l'Aisne. Les malades, les affligés se rendaient en foule dans cet endroit, les fiévreux s'y baignaient, les quartenaires étaient guéris. Le sentier qui conduisait à ce bain salutaire était battu par les pas des passants, et une croix qui avait la vertu de dissiper les maux de dents et d'oreilles, avait été plantée comme une enseigne

vivante pour l'étranger qui venait y prier (1). On retrouva aussi l'image de la sainte Vierge à Sacy-Saint-Christophe, où on l'alla chercher en procession. Les voleurs avaient enfoui ce tableau dans un champ voisin de ce village, mais fort inutilement ; on n'avait jamais pu faire passer la charrue dans l'endroit où elle avait été enterrée.

Cet événement, ajoute l'historien poète, est arrivé en 1219 comme on le voit écrit sur un cierge, l'année même de la prise de Damiette et de la mort de l'abbé Miles, qui avait fait mettre le chef de la vierge martyre dans un reliquaire d'argent émaillé d'un fin or. Le lendemain de la Pentecôte, on avait porté en procession solennelle, et avec une joie extraordinaire, la nouvelle châsse au Pré Herbout. Il y eut sermon par l'aumônier du couvent, et le chef était montré par Rahaut, *Radulfus,* abbé de Saint-Eloi de Noyon, qui emporta une de ses dents (2).

Après le récit de cette magnifique translation, Gautier parle de nouveau du martyre de la Sainte, de sa constance dans les tourments, des fréquentes visites qu'elle recevait des anges dans sa prison ; il préconise aussi ses

(1) La croix dite du *Vieux-Pont* qui existe, depuis un temps immémorial à l'est de Vic-sur-Aisne, sur le territoire de Berny-Rivière, ne serait-elle pas le témoin toujours vivant de ce fait si curieux. S'il en était ainsi, la croix et l'emplacement qu'elle occupe auraient une grande importance historique et religieuse, et il conviendrait d'assurer la conservation de ce signe sacré. Il y a, sur le haut de la montagne et sur la chaussée de Noyon, une autre croix en pierre, assez élevée, et qu'on nomme aussi la croix de sainte Léocade, mais qui ne peut avoir rien de commun avec celle dont nous parlons.

(2) La procession qui se fait encore le jour de l'Ascension et le lundi de la Pentecôte, ainsi que le pélerinage qui s'est perpétué à travers les siècles, sont des traces visibles de ces divers événements. La première sert à rappeler la translation des reliques, et la seconde leur recouvrance et les miracles qui s'y rattachent.

rares vertus, et loue son mépris pour les biens de ce monde. Aussi, pour la glorifier, Dieu a permis qu'il sortît de ses ossements une odeur délicieuse qui attire à elle, de divers lieux, ceux qui souffrent. L'eau où elle a été jetée était plus douce qu'ailleurs, et les pèlerins en emportaient avec confiance.

Le poème se termine par trois complaintes pieuses. Dans la première, Gautier déplore avec amertume la perte malheureuse qu'il vient de faire, et invite naïvement la vierge à revenir. Il pleure son malheur qu'il attribue à la jalousie du démon. Il peint, d'une manière touchante, la désolation des malades à qui on a enlevé leur bienfaitrice. Lui-même que va-t-il devenir? Osera-t-il bien se montrer après un pareil accident qu'on peut attribuer à sa négligence? Il ne lui reste plus qu'à gémir et à se morfondre dans sa douleur.

Dans la seconde complainte, Gautier fait éclater sa joie. L'objet de ses larmes est retrouvé. Il veut, que chaque année, on vienne à la croix qui a été plantée en mémoire de cet événement. Il revient encore sur la pensée que ce malheur fut l'effet de la jalousie du démon à cause des miracles que la Sainte opérait. Quelle audace aussi de la part des voleurs dont la punition a été exemplaire! Quelle bonté de la part de Dieu de n'avoir pas permis que ces restes sacrés soient entraînés par le courant! On reviendra, chaque année, à cette croix en procession, pour demander à Dieu de détourner du pays les adversités qui pourraient le menacer.

La troisième complainte est une espèce de prière à sainte Léocade, un éloge de ses vertus, un précis de ses miracles, son amour pour le pays qu'elle adopte.

Cinq délicieuses miniatures expliquent tout ce petit drame.

La première représente l'invention des reliques de sainte Léocade à Tolède. Saint Ildephonse, à genoux,

saisit de ses deux mains le vêtement de la sainte qui vient de soulever elle-même la pierre de son sépulcre. A côté de l'évêque est le roi d'Espagne debout, la couronne d'or à fleurs-de-lis sur la tête, accompagné du clergé et des dignitaires de son royaume. (Voyez poème page 9).

La deuxième miniature offre, sur un fond rose coupé d'une double ligne et de carrés remplis de quatre feuilles, une petite habitation située sur le bord de la rivière. Un homme sort d'une chapelle dont la porte est encore entr'ouverte, portant sur ses épaules une châsse gothique à double étage et imbriquée. Un autre homme s'est avancé dans une barque jusque sur la rive et s'apprête à recevoir ce larcin dans sa nef. C'est sans doute la scène de l'enlèvement. (Voyez page 28).

La troisième miniature montre, sur un fond très-riche, multicolore, orné de ronds encadrant de petites croix, le prieur accompagné du clergé et du peuple. Arrivé sur le bord de la rivière, où l'on a déposé une châsse différente de la première, il se baisse avec inquiétude pour reconnaître les ossements sacrés. C'est un silence de stupéfaction. Tous les personnages étonnés partagent ce sentiment. Un clerc porte une croix fleuronnée, un autre tient un livre ouvert et chante. (Voyez page 32).

La quatrième miniature nous dépeint, sous deux arcades avec fond d'azur également coupé de lignes d'or, le prieur assis dans sa douleur, la figure abattue se livrant à son désespoir. Un jeune moine, les regards inquiets, un livre à la main, se promène dans un cloître. (Voyez page 49).

La cinquième miniature laisse apercevoir, sur un fond d'azur coupé de lignes diagonales en or formant des carrés semés de petites croix de saint André, un religieux à genoux au pied de sainte Léocade. Celle-ci lève la main droite et tient une palme de la main gauche;

elle porte le nimbe d'or, un manteau rouge et une robe bleue. A côté de la sainte, des épis de blé. On voit que le prieur lui demande de détourner les orages et les tempêtes, toujours si fréquents dans le pays. (Voyez page 58).

Le cartulaire de Saint-Médard mentionne aussi quelques chartes relatives à Vic-sur-Aisne, presque contemporaines de cet évènement. La plus ancienne remonte à l'année 1048. Henri, roi de France, restitue dans le concile de Senlis, à l'abbàye de Saint-Médard, le château de Vic, que le comte Etienne avait enlevé de vive force. Dans la seconde, qui date de 1172, Ingramme, abbé de Saint-Médard, accorde à tous les hommes de Vic d'habiter auprès du pont Buffard, à la condition de payer un impôt de trois sols par an. Dans la troisième, 1150, Hugues de Rivière donne à l'abbaye de Saint-Médard seize essins de froment *ad molendinum vici castri* pour le moulin du château de Vic, tous les ans à sainte Marie, en main morte, à la condition que sa femme et ses fils demeurent en paix, engageant sa terre pour cette rente, si le moulin ne la peut fournir. Si le moulin venait à être détruit par la guerre ou l'incendie, tous deux (lui et le chapitre) en supporteront également la perte la première année ; la seconde année, on aura recours à la terre de Rivière jusqu'à ce qu'il soit rétabli. Les témoins de cet acte sont Galcher de Ressunz, Bérard de Vic, Payen le Turc, Berard de Nouvron, Odon, doyen de Berny. Les huit pièces suivantes sont presque toutes des ratifications de l'officialité de Soissons. Une seule est de l'officialité de Laon. Elles sont toutes de 1172, 1228, 1250, 1258, 1259. Dans la première, le chevalier Gobert, seigneur de Muret, du consentement d'Havide, sa femme, donne à titre d'aumône à l'église de Saint-Médard un fief qu'il tenait de la même église, l'un situé à Vic, l'autre à Damery, sans que sa femme puisse en rien prétendre

à raison de sa dot, mais il transporte les droits sur le fief du chevalier Balduin, seigneur de Cury (Ecuiry). La deuxième concerne une rente de deux deniers nerets de cens que Hugues devait à Saint-Gervais, à lui appartenant *apud viacum*, dans un lieudit au Gaverel, entre la maison des chevaliers Mathieu et Pierre. La troisième charte est relative à l'avouerie de la maison de Hugues. La cinquième confirme la signature du chapitre. Le même Hugues transporte à l'abbé Jérôme, du consentement du chapitre dont il était clerc, l'avouerie qu'il avait donnée audit chapitre. La sixième, Gilles de Courbesaus vend, moyennant 24 livres parisis, tout ce qu'il tenait, *apud viacum castrum et in villis circumadjacentibus*. Cette vente comprenait quinze hostises, *cum hospitibus earumdem* et la justice. *Quantacumque tam capones quam gallinas in eodem villa et campi partem.* Quarante-trois essins de terres labourables, trois hommages devant plein hommage et la chévauchie, *cavalcatum debentia*, à Simon d'Attichi, seigneur de Bouchard, à Adam de *Ruella* et Viard de Molins. Gilles reconnaît avoir reçu en outre 50 sols, monnaie de Soissons, en plus de la somme convenue. Pour garantie des droits qu'il abandonne, il jure sur les saints évangiles et s'engage sous peine d'excommunication. Il reconnaît de plus qu'il est homme-lige de l'abbé pour le fief de Berni et ses dépendances. Il consent à renouveler ce contrat si, par un accident quelconque, il venait à disparaître, et à indemniser les religieux des pertes qu'ils pourraient éprouver à ce sujet. La pièce suivante est la ratification de ce traité par l'officialité de Laon. La huitième pièce de 1259 est encore une titre de l'officialité de Soissons approuvant la vente de Jean de Piches, maïeur de *Viaco*, faite à Jérôme, abbé de Saint-Médard, d'un fief qu'il tenait du monastère, et consistant en un revenu annuel de seize esseins de blé assis sur le moulin

de ladite église, et de plusieurs autres terres, moyennant 38 livres parisis payées sur-le-champ en argent monnayé.

Pendant le douzième siècle et le siècle suivant, le château de Vic était toujours gouverné par un chevalier, homme lige des seigneurs de Pierrefonds ; mais après la mort ou le départ de ce chevalier, les seigneurs de Pierrefonds accordèrent leur avouerie de Vic-sur-Aisne à des gentilhommes issus de la maison de Nanteuil-la-Fosse. Gaucher Ier de Nanteuil avait transmis, sous le bon plaisir de l'abbé de Saint-Médard et des seigneurs de Pierrefonds, l'avouerie de Vic-sur-Aisne à Guillaume, son quatrième fils, qui est appelé *Guillaumus de super Axonam*, dans un titre de l'an 1177. Guillaume vivait encore en 1218. Après sa mort, le fief de Vic passa aux enfants de Gui, son frère, puis à Gaucher d'Autresches, premier du nom, châtelain de Bar. 1237. Il nous est connu, dit Carlier (1), par un différend qu'il eut avec Renaud, abbé de Saint-Médard, touchant une coutume appelée *Entrecourt*. Il céda à la fin par un esprit de paix, et se détermina à vendre à Renaud, conjointement avec Gui, son frère, pour 300 livres parisis, tout ce qu'il possédait à Bitry. Gaucher d'Autresches était, au rapport de Joinville, l'un des plus vaillants hommes et l'un des plus éclairés de son siècle. Il exerça des emplois importants et conduisit plusieurs affaires avec l'intelligence d'un génie supérieur.

En 1241, ce seigneur accompagna le roi Saint-Louis en Terre-Sainte, où il s'acquit parmi les Croisés une grande réputation de valeur. « *Et se croisa*, dit Joinville », « *le bon Hue, conte de Saint-Pol, mon seigneur Gauchier,* » *son neveu, qui moult bien se maintint outremer et moult* » *eust valu, se il eust vescu* ». Ces paroles font allusion

(1) *Hist. du Valois*, t. II, p. 22; *Trésor des chartres*, t. IX n° 105 ; Duchesne, *ibid.*

à la mort tragique qui attendait, en Palestine, ce brave chevalier, et que le naïf sénéchal de Champagne raconte ainsi :

« Or avint que Monseigneur Gauchier d'Autreche se » fist armer en son paveillon de touz poins; et quant » il fut monté sus son cheval, l'escu au col, le hyaume » en la teste, il fist lever les pans de son paveillon et » feri des esperons pour aller aus Turs; et au partir » que il fist de son paveillon tout seul, toute sa mesnié » s'écria : Chasteillon. Or avint ainsi que avant qu'il » venist aux Turs, il chaï et son cheval li vola parmi » le cors, et s'en ala le cheval couvert de ses armes à nos » ennemis, pource que le plus des Sarrazins estoient » montez sur jumens et pour ce traït le cheval aus » Sarrazins. Et nous contèrent ceulz qui le virent, que » quatre Turs vindrent par le seigneur Gauchier qui se » gisait par terre et au passer que il fesoient devant li, » li donnoient grand cops de leur maces là où il gisoit. « Là, le rescourent le connestable de France et plu- » seurs des sergens le Roy avec li qui le ramenèrent par » les bras jusqu'à son paveillon. Quant il vint là il ne » pot parler : pluseurs des cyrurgiens et des phisiciens » (médecins) de l'ost alèrent à li ; et pource que il leur » sembloit que il n'y avoit point péril de mort, ils le » firent seigner de deux bras. Le soir tout tart me dit » Monseigneur Aubert de Narcy que nous l'alissons veoir, » pource que nous ne l'avions encore veu, il estoit » home de grant non et de grant valeur. Nous entrâmes » en son paveillon et son chamberlam nous vint à » l'encontre, pource que nous allissiens bèlement, et » pource que nous ne esveillissiens son mestre. Nous » le trouvâmes gisant sus couvertouers de menu vert, » et nous traïmes tout souef vers li et le trouvâmes » mort. » Cette perte nous fut sensible, ajoute Join-

» ville », « nous et pluseurs fûmes très doulens d'un si » prudhomme avoir perdu. (1) »

Gaucher d'Autresche laissa, en mourant, deux fils de Foulques de Courlandon, son épouse, André et Gaucher. L'aîné eut en partage la terre d'Autresche, et le second fut pourvu de l'avouerie de Vic-sur-Aisne. Ce partage amena une nouvelle subdivision de la maison de Nanteuil-la-Fosse qui en était la souche en deux branches, celle de Vic et celle d'Autresches.

1269. Pendant l'absence de Gaucher et le bas âge de son fils, la terre de Vic semble avoir été gouvernée par un écuyer (armiger), nommé Mathieu, qui confirma à l'église de Longpont toutes les acquisitions faites dans l'étendue de son domaine et lui permet d'en faire de nouvelles (2). Cet écuyer était sans doute un parent de Gaucher II qui, en 1278, était rentré en possession de son avouerie de Vic-sur-Aisne (3). Gaucher exerçait en même temps la charge de châtelain de Bar que son père avait possédée. Il eut un fils nommé Gaucher de Vic, qualifié de noble chevalier dans un titre de Longpont de 1335, portant qu'il a juré sur les saints évangiles et sur les saints autels, de vivre en bonne union avec les religieux, et de leur rendre tous les services qui dépendraient de lui. A partir de cette époque, nous ne rencontrons plus aucun titre où il soit fait mention des avoués de Vic-sur-Aisne, en sorte que nous ignorons

(1) Voir Joinville, *Coll. des hist. de France*, t. I, p. 197 et 209.

(2) *Chron. de Long.*, p. 279. Carlier, qui avait vu à Longpont la pièce originale, avait remarqué, sur l'empreinte du sceau qui était parfaitement conservé, un lion. Cet emblème autorise à croire à cette parenté, attendu que les armes des Gaucher étaient brisées d'un demi lion de sable sur le chef d'or, le reste de Châtillon de gueules à trois pals de vair.

(3) *Hist. de la maison de Châtil.* In-folio, p. 622; *Hist. du Valois*, t. II, p. 24; *Chron. de Longpont*, 332.

si cette charge est restée dans la ligne directe des châtelains de Bar, ou si elle a été remplie par d'autres seigneurs de la branche cadette de la maison d'Autresches. On croit avec raison que l'office d'avoué fut supprimé, lorsque l'exemption de Pierrefonds fut établie à Compiègne en 1354.

Depuis près de trois cents ans, en effet, le bourg de Vic ressortait au siége d'exemption de Pierrefonds qu'on venait d'établir à Compiègne. « Suivant un usage fort ancien, les habitants de Courtieux, de Ressons-le-Long, de la vallée de Jaulzy et des autres lieux voisins relevant de Pierrefonds, devaient au bacquier de Vic-sur-Aisne un pain par ménage pour passer et repasser la rivière, autant de fois qu'ils en avaient besoin, sans rien payer. Le bacquier voulut exiger une redevance extraordinaire d'un habitant des vallées qui passait l'eau plus souvent que les autres; celui-ci porta sa plainte aux assises, tenues à Pierrefonds le 13 mai 1426. Il fut défendu au bacquier d'exiger quoi que ce fût, outre le pain par ménage, sous peine de 20 livres d'amende (1). »

Ce n'était pas là le seul procès qui eût été intenté dans cette châtellenie; plusieurs fois les hommes de Vic-sur-Aisne ou les avoués avaient eu des démêlés avec les religieux de Saint-Médard touchant différents droits. C'est ainsi qu'en 1276, la commune plaidait contre l'abbaye pour un droit de pâturage qu'on voulait lui enlever; l'affaire fut portée l'année suivante au parlement qui maintint la réclamation des habitants, sauf aux religieux à produire de nouveaux moyens pour soutenir leurs prétentions s'ils les trouvaient fondées. Quelquefois aussi le fisc royal avait été débouté de sa demande, comme il arriva en 1316, où le bailli de Genlis

(1) *Hist. du Valois.*

voulait toucher, pour la couronne, le droit de taillon dont les religieux avaient toujours joui.

Ces droits et priviléges n'empêchaient pas le château de devoir au roi le droit de procuration ou de gîte (1). Ce droit était porté à 100 livres en 1219. Il fut réduit à 103 livres 3 sols 8 deniers en 1257, et, en 1259, il était monté à 118 livres.

La terre de Vic-sur-Aisne, comme Buzancy, Cœuvres, Ostel, avait le titre de châtellenie. Les seigneurs étaient lieutenants du premier comte de Soissons et prenaient la qualité de quart-comte de Soissons et relevaient en plein fief du comté. La vicomté de Vic était amortie à plusieurs. Cette vicomté avait été formée du domaine de Vic usurpé sur l'abbaye royale de Saint-Médard par Gui de Vermandois, comte de Soissons. Ce seigneur laissa passer l'usurpation à Renault, son fils, qui lui succéda dans le comté de Soissons, ce qui donna lieu, dit-on, au proverbe *qu'un bon hommeet un méchant cheval n'en deviennent pas meilleurs pour aller à Rome*. Le domaine de Vic ayant été restitué à l'abbaye après la mort de Jean II, comte de Soissons, et de Marie de Chimay, morte sans enfants, la vicomté de Fromentel fut réunie au domaine de Vic, et l'abbé put jouir du droit de grand avalage et travers par eaux de ladite vicomté.

« Avant cette réunion, le vicomté de Fromentel finissait en passant devant et à travers du château au port de la rivière où se percevait le droit de parcours. Elle comprenait dans ses limites les villages et les enclos. Cependant quelques maisons de Saint-Christophe ressortissaient de Vic (2). »

Quant au gouvernement spirituel, il y avait ancien-

(1) Brussel, *Usage des fiefs*, t. I, p. 546, 554, 560.

(2) Rousseau Desfontaine, *Histoire manuscrite. Deuxième partie*, p. 20.

nement à Vic-sur-Aisne un doyenné renfermé dans l'archidiaconé de la rivière. L'archidiacre avait son titre au château de Rivière, et l'archiprêtre ou doyen au château de Vic. Le premier ayant été rappelé auprès de l'évêque pour exercer ses fonctions, il obtint, par la suite, la même supériorité sur le doyen de Vic que sur les autres doyens du canton. Après les ravages des Normands, les doyennés se multiplièrent et furent amovibles. Les titulaires de ces places remplissaient à la fois les fonctions de notaires et de receveurs des évêques, dressant des actes, instrumentant même en matière civile comme les officiaux, les prudhommes et les clercs. Aussi se qualifiaient-ils dans leurs actes de doyens à ce temps, *decanus tunc temporis*. C'est aussi ce qui explique la suppression de plusieurs de ces places. Les offices des doyens ruraux devinrent plus stables et furent en quelque sorte réhabilités, à mesure que les charges de judicatures reçurent une forme fixe et permanente. Leurs fonctions se réduisirent alors à surveiller la conduite des ecclésiastiques, la gestion des biens de fabrique, la bonne tenue des écoles et la décence du service divin. On voit que, d'après ces diverses attributions, leur emploi était comme une subdélégation de la charge d'archidiacre (1).

(1) Les archidiacres furent d'abord inférieurs aux archi-prêtres des doyennés ruraux; mais ayant eu ensuite en partage l'administration des biens temporels, ils s'élevèrent par degré. La conduite des affaires civiles leur donna plus d'importance encore. Le gouvernement des biens des églises, et souvent celui des évêchés, la distribution des aumônes, contribua puissamment à grandir leur influence qui alla jusqu'à leur conférer le droit d'élire les doyens ruraux, qualifiés quelquefois de grands vicaires forains. Leurs titres étaient plus spécialement attachés soit au chef-lieu des comtés et des maisons royales de premier ordre, soit à des églises collégiales. Les archiprêtres étaient plus particulièrement

Les foires et marchés étaient établis depuis longtemps dans le Soissonnais, lorsque le roi François Ier accorda, à Lyon, au cardinal de Ferrare, abbé de Saint-Médard, deux foires à Vic par an (1), l'une le 9 de juin, l'autre le 21 septembre, et un marché le lundi de chaque semaine. Les lettres portant concession de ces foires et marchés sont datées du mois de mai 1536, de son règne le vingt-deuxième. Les voici :

« François, par la grâce de Dieu, roi de France, » savoir faisons à tous présents et advenir, nous avons » reçu humble supplication de notre amé et féal con- » seiller, l'abbé de Saint-Mard, près notre ville de » Soissons, comment que à cause de la dite abbaye, il » est seigneur temporel du lieu, bourg et ville de Vic- » sur-Hayne (*sic*), qui est situé et assis en bon et franc » pays, peuplé et habitué de bons marchands et sur » chemin passant: pourquoi pour le bien, profit et utilité

chargés du gouvernement spirituel. Quand, dans l'arrondissement d'un comté, il y avait une collégiale nombreuse ou distinguée par un pèlerinage qui y attirait un grand concours de peuple, l'évêque avait la coutume de donner les pouvoirs d'archiprêtre ou de vicaire forain au doyen du chapitre. Le doyenné de Vic doit son origine à la maison royale de Berny, où le doyen faisait les fonctions d'archichapelain auprès du roi. La maison royale de Berny est le seul exemple où il y ait eu en même temps un archiprêtre et un archidiacre. *Hist. du Valois*, t. III, p. 150.

(1) On sait que la plupart des anciennes foires doivent leur origine à des établissements de pèlerinage ou à des translations de reliques. Elles ont été plus ou moins prospères, suivant la liberté et les franchises accordées dans les diverses localités. La facilité du chemin, la beauté des emplacements contribuaient auss beaucoup à leur splendeur. Quelques-uns de ces établissements remontent à la plus haute antiquité. Nous en avons quelques-uns du 9e siècle; mais un plus grand nombre ont été établis dans le 12e siècle. Ils se sont multipliés surtout au commencement du 16e siècle.

» de la chose publique, seroit bien acquis et nécessaire » que audit bourg et ville y ait deux foires l'an, outre » et par-dessus un marché qui d'ancienneté a coutume » d'y être tenu chaque sepmaine, au jour du lundi. Nous » humblement requérant que notre plaisir fut y avoir » et établir les dites deux foires, et pour lui impartir » notre grace. Pourquoi Nous ces choses considérées, » inclinant à la supplication et requête dudit suppliant » audit lieu, bourg et ville de Vic-sur-Aisne, avons fait, » créé et établi, faisons, créons, établissons, de notre » grace spéciale et autorité royale par ces présentes, » deux fois l'an, outre et par-dessus le dit marché; » tenue en la première le neuvième jour de mai, et la » seconde le vingt et unième jour de septembre, pour » y être tenues et exercées dorénavant perpétuellement; » et voulons et nous plait que tous nos marchands et » autres qui y afflueront et les fréquenteront, y puissent » aller, venir et séjourner paixement, vendre, troquer » et eschanger toutes manières de marchandises, liciter, » jouir et user de tous les privilèges, libertés et franchises » qu'ils sont et dont ils seront accoutumées à jouir et » user aux autres foires de notre royaume, et que pour » tenir les dites foires le dit suppliant puisse faire » dresser.... et édifier halles, loges et estaux, qu'il » jugera être propice et nécessaire, pourvu que à » quatre lieues à la ronde n'y ait audit jour aucunes » autres foires. Ordonnons en mandement par ces dites » présentes au bailly de Senlis ou à son lieutenant, en » la juridiction duquel le dit bourg et baillage de Vic-» sur-Aisne est assis et situé, et à tous nos autres justi-» ciers et officiers ou à leur exception...... à qui ap-» partiendra que de nos pleine grace, établissement et » octroi et de tout le contenu ci-dessus, ils fassent, » souffrent et laissent le dit abbé de Saint-Mard et ses » successeurs, abbés de la dite abbaye, jouir, exercer

» plainement, perpétuellement pour ces.... ou aux
» marchands qui fréquentent la dite foire ou à leurs
» marchandises aucun.... ou empêchement..........
» et lieux du pays qui se sont fait.... ainsi qu'il est
» accoutumé de faire en tous cas; car tel est notre bon
» plaisir, nonobstant que oncques ordonnances....
» mandemens ou défenses. Et à afin que se soit chose
» ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre no-
» tre scel à ces présentes, sauf, entre autres choses,
» notre droit et notre autorité en toutes. Donné à Lyon
» au mois de mai l'an de grace mil cinq cent trente-six,
» et de notre règne le vingt-deuxième.

En 1581, le roi Henri II confirma au cardinal d'Est l'existence de ces foires, mais en échangeant le marché du lundi au vendredi de chaque semaine, avec injonction de les fréquenter pour tous les habitants de Vic, de Berny-Rivière, de Fontenoy, de Nouvron, de Morsain, de Moulin-sous-Tout-Vent, d'Hautebray, de Sacy-Saint-Christophe, de Bitry, de Soucy, de Puiseux qui composent la châtellenie de Vic. Cette obligation s'étendait aussi aux habitants de Cuisy-en-Almont, Tartiers, Villers-la-Fosse, Osly-Courtil, hameaux et dépendances qui composaient la potée de Cuisy.

« Henri, par la grâce de Dieu, à tous présents et
» à venir salut. Notre cher et bien aimé oncle le cardinal
» d'Est, protecteur de nos affaires en cour de Rome,
» abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Médard de
» Soissons, nous a exposé qu'à cause de la dite abbaye,
» il est seigneur temporel du lieu bourg et *village* de
» Vic-sur-Aisne, auquel de toute ancienneté se tient un
» marché pour chaque semaine au jour du lundi. Mais
» que depuis l'année 1536, qu'il avait plu au roy Fran-
» çois Ier.... créer deux foires audit Vic-sur-Aisne et
» y continuer le marché audit jour du lundi, plusieur
» semblables réunions de foires et marchés ont été

» faites es environs qui sont.... marchés, lesquels
» rendent du tout justice à notre dit oncle qui nous a
» humblement supplié et requis lui permettre de transférer dudit jour du *lundi* au *vendredi*.....

» Sçavoir faisons que désirant subvenir en cet endroit
» à notre oncle en raison des continuels services qu'il
» nous fait ordinairement, avons par ces causes de notre
» grace spéciale, mis et transporté par ces présentes
» que nous baillons pour cet égard à notre dit oncle et
» à ses successeurs, abbés de Saint-Médard, seigneurs
» de Vic-sur-Aisne, du lundi au vendredi de chaque
» semaine, auquel jour de vendredi permis à tous marchands
» autant forains qu'autres, d'aller, trafiquer,
» vendre, acheter, troquer, échanger, toutes sortes de
» marchandises, pourvu toutefois qu'au vendredi n'y
» ait aucun marché à quatre lieues à la ronde. Donné à
» Paris, l'an de grace 1581, et de notre règne le huitième. »

Nonobstant ce changement, le marché hebdomadaire de Vic-sur-Aisne ne paraît pas avoir été plus fréquenté; car nous voyons par lettres patentes de 1602, données à Paris, en faveur de François Hotman, *en raison des continuels services qu'il rend continuellement*, le roi Henri IV, tout en confirmant les deux foires de 1536, remettre le marché du vendredi au mercredi de chaque semaine. Il y est dit que les marchés qui se tenaient *ès-environs à semblable jour, rendaient ceux de Vic-sur-Aisne du tout inutiles.* Le bailly de Senlis, en son défaut le lieutenant de Compiègne ou les prévôts de Pierrefonds ou de Soissons, devaient laisser le sieur Hotman et ses successeurs, abbés de Saint-Médard jouir, user pleinement, paisiblement, cessant et faisant cesser tout trouble et empêchement quelconque. On permettait de faire publier ces lettres patentes dans les villes, bourgs et villages des environs dudit Vic-sur-Aisne, ou bon leur semble-

rait. On apportait cependant à la concession de ce marché la clause ordinaire : pourvu qu'il n'y ait pas d'autres réunions semblables à pareil jour à quatre lieues à la ronde.

En 1625, la peste qui désola le Soissonnais et qui avait sévi avec beaucoup de fureur dans les environs de Vic-sur-Aisne, fit tomber en désuétude le marché ordinaire ; mais en 1643, sans doute pour indemniser le pays et les seigneurs, le roi accorda, au cardinal de Mazarin, comme abbé de Saint-Médard, un marché-franc fixé au dernier mercredi de chaque mois.

« Louis, par la grace de Dieu, roi de France et de » Navarre, à tous présents et à venir. Notre très-cher et » bien-aimé Cousin le cardinal Mazarin, abbé commen- » dataire de l'abbaye royale de Saint-Médard-lès-Soissons, » nous a fait remontrer que la ville de Vic-sur-Aisne, » chef et principal lieu de la dite abbaye de Saint-Mé- » dard, est située en bon et beau pays, fertile et abon- » dant en grains, bestiaux et autres commodités sur la » rivière d'Aisne, *commensable* du pays soissonnais et de » notre bonne ville de Paris, et éloignée de nos autres » villes de quatre à cinq lieues, pour la décoration et » amélioration de laquelle ville, il désirerait qu'il nous » plut vouloir y établir un *marché-franc* le dernier mer- » credi de chaque mois, nous suppliant et requerrant » très-humblement lui en vouloir accorder et octroyer » nos lettres patentes...... Désirant en cètte occasion » gratifier et favorablement traiter notre dit Cousin en » raison des services qu'il nous a rendus et rend jour- » nellement tous les jours et autres. Nous nommons de » nos grace spéciale, pleine puissance et autorité royale » et de l'avis de notre chère et honorée Dame, la Reine » Régente, nous avons en la dite ville de Vic-sur-Aisne, » créé, ordonné et établi, créons, ordonnons et éta- » blissons, par ces présentes signées de notre main, un

» marché franc pour y être dorénavant perpétuellement » et à toujours tenu le dernier mercredi de chaque mois » de l'an, auquel jour voulons et entendons que tous » marchands et autres puissent aller, fréquenter et y » vendre, et faire même vendre et débiter, acheter, » troquer et échanger toutes sortes de bestiaux, grains » et autres marchandises, liciter et pécuniser, et notam- » ment les subjets de la châtellenie de Vic-sur-Aisne, et » sans préjudice à nos droits, jouir et user de tous et » chacun des privilèges, franchises, libertés, immuni- » tés dont ils sont accoutumés de jouir et user aux au- » tres marchés des autres villes et bourgs du pays, » pourvu toutefois qu'à quatre lieues à la ronde du dit » Vic-sur-Aisne, il n'y ait au jour sus-énoncé foires et » marchés. Si donnons en mandement à notre bailly de » Compiègne ou son lieutenant audit lieu, et à tous ceux » de ses justiciers et officiers qu'il appartiendra que ces » présentes ils aient à faire lire, publier et enregistrer, » et du contenu en icelles faire, souffrir et laisser jouir » et.... tant notre Cousin le cardinal de Mazarin et ses » successeurs en la dite abbaye de Saint-Médard, que » tous les marchands et autres trafiquants, fréquentant » la dite *manse* pleinement, paisiblement, perpétuel- » lement, cessant et faisant cesser tout trouble et empê- » chement à ce contraire; Car tel est notre bon plaisir » et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, » nous avons fait mettre notre scel à ces présentes, sauf » et autres choses notre droit et autorité avant tout. » Donné au mois de septembre l'an de grace mil six » cent quarante trois et de notre règne le premier.

» Par le roi, la Reine Régente sa mère, présente, avec » grand sceau de cire verte. Signé de GUÉNÉGAUD. »

En marge est écrit: « Marché franc pour Mgr le » cardinal Mazarin (1). »

(1) Mais le marché-franc d'Attichy, si voisin de celui de Vic,

Il résulte bien évidemment des termes de ces diplômes royaux que l'obtention de ces *foires* et *marchés* est due à la sollicitude éclairée et à la haute protection des abbés de Saint-Médard. Toutefois, il est juste de dire que ces éminents personnages y trouvaient aussi une branche assez importante de revenus, en prélevant un droit seigneurial sur les marchandises vendues à ces foires. C'était comme une faveur royale accordée à la personne du seigneur et aux accroissements de ses droits féodaux, faveur cependant que le prince se crut autorisé à limiter et à restreindre en exigeant des possesseurs de ces concessions une indemnité au profit de l'Etat. C'est au moins ce que nous apprennent les archives de Vic, d'un édit du mois de février 1696, imprimé en tête d'une sommation d'Huissier adressée à M. l'abbé de Pomponne, pour qu'il eût à payer au fisc l'indemnité fixée par l'ordonnance du roy. D'après cet édit, tous les *particuliers* ou *communautés ecclésiastiques et laïques* qui jouissent des foires, marchés et droits en dépendant, dans les villes, bourgs ou paroisses du royaume, tant en vertu des concessions à eux accordées par sa majesté que par ceux qui en ont joui sans titres, devaient payer, savoir : 1° pour ceux qui en ont joui en vertu d'actes et de bons titres ou qui justifiaient d'une possession centenaire, *une année* des dits revenus des dites foires et marchés et droits en dépendant. 2° Pour ceux qui jouissent sans titres dûment vérifiés et qui justifieront leur possession avant l'année 1660, seulement *deux années* du dit revenu : 3° et par ceux qui ne justifieront leur possession que depuis l'année 1660; *quatre années* entières de leur revenu. Lesquelles sommes, ensemble les deux sols pour livres, devaient être payées

i avait pris naissance pendant la dernière peste de Soissons, fit rester ces lettres sans exécution jusqu'en 1707.

moitié dans un mois, l'autre moitié deux mois après, pour être lesdits particuliers ou communautés, même échevins et habitants des villes, bourgs ou paroisses du royaume, maintenus et confirmés à perpétuité, dans la possession et jouissance desdites foires et marchés et droits en dépendant.

En vertu de cet arrêt, Arnauld de Pomponne, héritier en commandite du cardinal Mazarin pour l'abbaye de Saint-Médard, estimée 30,000 livres de revenus, comme il l'avait été du cardinal de Richelieu à Saint-Maixent, fut taxé d'une somme de 100 livres, en qualité de possesseur centenaire; mais soit opiniâtreté, soit conviction, il se refusa à payer. Cependant, le 29 mars 1697, à la requête de Me Jean-Baptiste Braché, chargé par Sa Majesté de l'édit de 1696, commandement fut fait au seigneur abbé, de par le roi et justice, d'avoir à payer au fisc ladite somme de 100 livres, déclarant audit abbé, en son domicile, rue des Prêtres à Soissons, et parlant à sa personne, que faute d'y satisfaire, il serait contraint à ses frais et dépens, ainsi qu'il est accoutumé de faire pour les affaires de Sa Majesté.

L'abbé de Pomponne, dont le père était au pouvoir, paya, dit-on, d'audace en s'adressant à l'intendant de Soissons pour expliquer les droits de ses prédécesseurs, sa possession sans trouble et le privilége propre aux ecclésiastiques que l'édit de 1696 déchargeait, pourvu qu'ils soient en possession avant 1660.

Le commis Braché, intimidé, cessa toute poursuite en déclarant qu'il n'avait aucun moyen d'empêcher la décharge. Il avait cependant mis une condition à son silence, c'est que le suppliant donnerait copie du tarif des droits qu'il percevait audit marché de Vic-sur-Aisne.

Malgré cette demie-résistance du fisc ne se trahissant que par une condition humiliante pour l'abbé, l'intendant de Soissons, Lepelletier de la Houssaye, *fort*

uni, dit Mme de Sévigné, avec le ministre, Simon de Pomponne, père de l'abbé, déclara que, par l'édit de 1696 le roi n'entendait, à l'égard des ecclésiastiques, y comprendre que ceux qui se trouveraient jouir desdits droits de foires et marchés que depuis l'année 1660 et sans titre.

Le parlement n'avait sans doute pas vu ce jugement de bon œil, puisque, quarante-six ans après, le 21 mai 1742, l'abbé de Pomponne ayant eu besoin de faire confirmer ses droits et obtenu facilement une ordonnance de Louis XV, la cour ne se décida à enregistrer l'arrêt royal que quand l'abbé de Saint-Médard serait venu en personne, ainsi que le requérait le diplôme royal, présenter son tarif (1) et en affirmer, sous la foi du serment, la sincérité et la vérité devant l'un de Messieurs les conseillers délégués à cet effet, « et encore après qu'une information pour la *commodité*, » *utilité* et *avantage* dudit marché, serait faite par devant » le lieutenant général du bailliage de Soissons le 28 fé- » vrier 1742. » Le procès-verbal d'enquête contenait en outre les dépositions de treize témoins requis à cet effet.

La cour ordonna enfin que lesdites lettres-patentes seraient enregistrées « à condition encore que si on » apportait du pain sur les dites foires et marchés, pour » y être vendu, ledit abbé ne pourrait lever, ni faire » lever aucun droit à son profit sur ledit pain. »

Ainsi la lutte avait été longue avec le parlement qui, tout en cédant, obligea le seigneur abbé à venir affirmer son tarif et ne veut homologuer cet acte, qu'à

(1) Pour chaque étal de boucher, place de 6 pieds, 4 sols; pour trois planches et deux tréteaux, 2 sols; le beurre, les œufs, volailles, en panier, 1 sol; pour une personne ne tenant pas six pieds, 4 deniers; pour la mesure rase d'un essein avec le rouleau, 6 deniers; pour le pesage des chanvres, fils, le cent, 5 sols; un bœuf, 5 sols; vache, 3 sols; veau, 1 sol 6 deniers; un cheval, 5 sols; 1 porc, 2 sols. Pour le vin vendu, 3 pots par muid....

la condition d'y imposer son cachet philantropique.

Ces fréquentes hostilités du parlement contre la cour et les grands seigneurs, auxquelles les chambres représentatives de nos derniers règnes nous ont si bien initiés, étaient alors de mode, et ces amères discussions étaient soigneusement entretenues par les hommes de lettres, animés presque tous de cet esprit voltairien qui a successivement amené la révolution de 1789 et ses suites plus déplorables.

Mais avant de dire notre dernier mot sur M. de Pomponne, remontons à deux siècles plus haut afin de rappeler des évènements qui ont une grande importance pour notre bourgade. Les temps n'avaient pas toujours été propices pour le château de Vic-sur-Aisne; les guerres de religion, si désastreuses pour le pays, lui ont laissé un lamentable souvenir. La funeste hérésie de Calvin qui avait germé à Noyon, ville si rapprochée de Vic, avait commencé, dès 1557, à se montrer publiquement dans le Soissonnais, et agitait tout le pays au point que le prieur de Saint-Crépin-le-Grand, Nicolas l'Espaulart, curé de Cœuvres, homme fort versé dans les matières théologiques, était soupçonné de tremper dans les erreurs nouvelles, parce qu'il prêchait le pur évangile. Quelques années après, en 1562, commença la lutte acharnée entre les catholiques et les huguenots, lutte qui a coûté tant de larmes et de sang dans toute l'étendue de la France. Vic-sur-Aisne eut aussi ses jours de douleurs; car, bien qu'il eût fermé ses portes aux calvinistes et se fût opposé vigoureusement à leurs attaques (1), cette place n'en était pas moins tombée entre les mains du prince de Condé qui était à la tête des prétendus réformés; car nous lisons dans plusieurs historiens (2) que ce prince, prenant ses quartiers d'hiver

(1) Goze, bibliothèq. Hist. monumentale, p. 202.
(2) Dormay, Carlier, *Hist. des Val.* t. II, p 481.

sur la fin de novembre 1567, plaça ses régiments à Vic-sur-Aisne et à Berzy. M. de Vindy, gouverneur de Soissons, avait averti sa garnison de se replier aussitôt l'approche présumée de l'armée royale, pour renforcer la garnison de Soissons.

Toutefois, cette place ne resta pas longtemps au pouvoir des Huguenots; car en 1590, le château avait reçu une garnison de Ligueurs. Henri IV, après le mémorable siége de Paris, ayant pénétré en personne dans le Soissonnais, détacha le sieur de Humières avec l'ordre de s'emparer de Vic-sur-Aisne (1). Cet officier parut devant le château avec sa troupe; il somma la garnison de se rendre; et, sur son refus, il donna un assaut général qui lui réussit. Les Ligueurs furent passés au fil de l'épée et la place livrée au pillage. Rien ne fut épargné. Les soldats, exaspérés par la résistance qu'ils avaient éprouvée, passèrent des maisons aux églises. La chapelle du château eut singulièrement à souffrir. La châsse qui contenait les reliques de sainte Léocade fut le premier objet qui excita leur cupidité, parce qu'elle était couverte de lames d'argent et accompagnée de divers ornements de métaux précieux. On brisa cette châsse après en avoir jeté les reliques. Un soldat royaliste, plus religieux que les autres, recueillit ces précieux restes et les porta au

(1) Le Châtelet, près de Vic-sur-Aisne, paraît avoir servi de lieu de campement. On y reconnaît encore les fossés, ainsi que les glacis et parapets en terre autour du camp, et dans le milieu les ruines d'une chapelle qui fut détruite en 1810. C'est de là, nous disent les mémoires de Gabriel, que le Vert-Galant faisait de fréquentes excursions au château de Cœuvres et au moulin de Bitry. Note de M. Clouet, à qui nous devons une foule de précieux renseignements et qui a mis à notre disposition, avec un généreux dévouement, son talent de dessinateur et sa patience d'écrivain. Nous sommes trop heureux de pouvoir lui en témoigner ici notre publique et profonde gratitude.

sieur de l'Epine, curé d'Haramont, dans l'espérance d'un salaire qui lui fut accordé.

Muldrac, historien plus rapproché des évènements, suppose au contraire que Claude de l'Epine se trouvait à « Vic lors de ce pillage, et voyant que des insolents se » préparaient à jeter les reliques dans la rivière pro- » chaine ou dans le feu, s'en saisit par adresse ou plutôt » par une providence de Dieu très-spéciale et les mit » entre les mains de Pierre Dubois, soldat de sa con- » noissance, pour les apporter seurement et en dili- » gence à l'abbaye de Longpré, voisine de sa paroisse, » et où il avait une sœur religieuse. Ce qu'il fit, et » depuis ce temps ladite sainte Léocade a tousiours été » réuerée audit lieu, avec grand honneur et concession » d'indulgence par le pape, à ceux et celles qui fré- » quenteront cette église le neufuième de décembre, » jour de la feste de cette illustre martyre, aussi bien » que le jour de sainte Anne, patrone et protectrice de » ce monastère (1). »

(1) Les historiens espagnols prétendent que le corps de Sainte Léocade est entier dans l'église de Tolède, (Philippe II ayant fait restituer ces précieux restes lors de la conquête des Pays-Bas). Mais il en faut rabattre une bonne partie, parce que nos mémoires de France font foy qu'en ce premier transport des reliques de sainte Léochade hors de Tolède, à cause des Sarrazins, une partie notable de ses saints ossements furent apportés en la chapelle du château de Vic-sur-Aisne, au diocèse de Soissons, où ils ont demeuré jusqu'en l'an 1592, que ce château ayant été donné au pillage des gens de guerre, un bon prêtre nommé Claude de Lespine, voyant que les soldats, après avoir enlevé la châsse d'argent qui enfermait les saintes reliques de sainte Léochade, se délibéraient de les brusler, il les leur ravit des mains, et les donnant à un soldat de sa connoissance appellé Pierre Dubois, il les envoya au monastère des religieuses de Longpré, ordre de Fontevraud, au même diocèse de Soissons, et depuis elles y ont été conservées avec beaucoup d'honneur et de dévotion. Aussi y ont elles-fait ressentir leur présence par les merveilles que Dieu y a opérées,

1594. Cependant les ligueurs cherchaient à rentrer

par les merveilles de la sainte particulièrement, l'an 1622 qu'un grand embrasement s'estant pris à ce monastère, les flammes en furent arrêtées aussitôt qu'on leur présenta les reliques de sainte Léochade, et deux ans après un déluge ayant presque inondé ce même monastère qui est dans un vallon, les religieuses ne trouvèrent point de plus prompt remède que d'exposer au milieu de la cour où l'eau gagnait déjà, les mêmes sacrées reliques de leur très-puissante protectrice, et alors une roche se fendit favorablement en trois endroits pour donner passage aux eaux qui s'écoulèrent.

Je sais plusieurs autres merveilles et guérisons miraculeuses que des personnes dignes de créance ont écrit de ce même lieu de Longpré, particulièrement d'un religieux de Sainte-Croix, pour lors supérieur à Chauny, lequel se trouvant rudement assailly d'une fièvre violente, invoqua de tout son cœur sainte Léochade dont depuis peu il avait visité les reliques à Longpré, et, dans le plus fort de sa prière, il lui sembla voir cette sainte vierge, qui lui donna quelqu'assurance de guérison, et comme ce bon religieux répartit que Dieu ne faisoit point ses graces à demy, elle l'exorta de se lever du lit où il estait couché, ce qu'il fit à l'heure même et il dit à l'infirmier : je suis guéri. Et comme par effet il se trouva absolument délivré de sa fièvre par les mérites et faveur de la sainte vierge et martyre, sainte Léochade. Tellement que si les Espagnols se vantèrent d'avoir retiré de la Flandre le corps de la même sainte Léochade, il faut naïvement qu'ils se contentent d'une partie, puisqu'en voici une si bonne part qui nous restent encore en France. *Archives de Saint-Médard.*

Depuis, en l'an 1685, le 9 de novembre, lesdites religieuses de Longpré firent faire une fort belle chasse ou elles transportèrent les reliques de sainte Léochade, cette cérémonie se fit avec une grande dévotion et magnificence, comme le prouve le procès-verbal suivant que nous avons extrait de la chasse.

« Aujourd'hui neufuième de novembre mil six cent quatre-vingt-
» cinq, par devant nous, frère Mathurin Soriz, prestre religieux,
» profez de l'abbaye et ordre de Fontevraud, prieur antique du dit
» Fontevraud, vicaire général de très-illustre et religieuse dame
» Madame Marie-Magdeleine-Gabrielle de Rochechouart Mortemart,
» abbesse, chef et générale des dites abbayes et ordres, visiteuse
» du dit ordre dans la province de France, assistez des révérends
» pères, frères Jaques Leblond, confesseur de Longpré, René Louis
» de la Chaussère, confesseur de Collinances ; Nicolas Bourdon,

dans la place dont on les avait expulsés. Ils avaient sur-

» confesseur du Charme ; Pierre Bernard, confesseur de Fontaine ;
» en présence de la révérende mère Elisabeth Dumonceau, prieure
» de Notre-Dame de Longpré, des mères discrettes, des novices
» et couvent dudit Longpré, membre dépendant desdits ordre et
» province ; ayant été requis par la dite communauté d'ouvrir la
» chasse des reliques de sainte Léocade pour la transférer dans
» une autre boëte plus décente et plus convenable, procurée par
» les soins de la mère François Leger, religieuse du dit lieu, nous
» nous sommes transporté processionnellement dans le chœur des
» dites religieuses, y avons ouvert l'ancienne chasse, avons exa-
» miné les enveloppes des dites reliques y contenues que nous
» avons trouvées bien et deüement cachetées des armes de très-
» illustre princesse, Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille légitimée de
» France, abbesse, chef et générale des dites abbayes et ordres et
» avons mis les dites reliques ainsi enveloppées, sans en rompre
» les sceaux ou cachets, dans la dite nouvelle boëte et avons mis
» le présent procès-verbal à ce que la postérité n'en ignore, et
» avons fixé le jour de la feste de la translation de la dite sainte
» Léocade dans le dit couvent, par une distinction particulière et
» miséricordieuse de la providence, au 12e du mois de février,
» sous le rite d'un double, à commencer du dit jour douzième de
» février mil six cent quatre-vingt-seize, et désormais continuer
» d'an en an, avons accompagné tout ce que dessus d'une messe
» solennelle, procession publique, exhortation, et de toutes les
» autres solennités permises et accoustumées en pareil cas.

« En foy de quoy avons tous signé le dit procès-verbal pour ser-
» vir et valoir ce que de raison, et l'avoir muni de nostre sceau
» les jours et an que dessus.

Fr. M. Soriz, visiteur ;
J. Le Blond ;
F. N. L. de la Chaussère, conf. de Collinance ;
F. V. Bourdon,
FP. Bernard :
Sr. E. Demonceau, prieure;

Place du sceau avec cette légende : *Vicari, Maria-Magdalena Ga, abb. monast. ord. Fontisebraldi pro Francie 1671.* La sainte Vierge debout tenant l'enfant Jésus dans ses bras.

Les belles châsses du monastère des Fontevristes de Longpré sont encore aujourd'hui dans l'église d'Haramont, une des plus riches du diocèse en reliques sacrées. La châsse de sainte Léocade est, sans contredit, la plus précieuse. Elle présente la forme d'un coffret surmonté d'un couvert à deux égoûts. Ses parois en ébène,

tout à se venger de la défaite éprouvée au chateau de Vic. Ils tentèrent de s'en emparer de vive force et y réussirent. Le duc de Mayenne recompensa à cette occasion l'un de ses capitaines, du nom de Chocu, en lui remboursant les grands frais qu'il avait faits pour conserver Soissons et *reprendre Vic-sur-Aisne sur les royaux.*

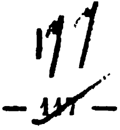
A dater de cette époque funeste, la plupart de nos châteaux-forts ont été ruinés et démolis. Heureusement le magnifique donjon de Vic-sur-Aisne fut conservé; on voit même que dans le siècle suivant, on y fit quelques réparations afin de le rendre habitable. Il fut dès-lors choisi par les abbés commendataires de Saint-Médard comme un agréable et délicieux séjour. L'abbé de Pomponne dont on a cherché à ridiculiser sur tous les tons l'égoïsme, l'avarice et la sotte vanité, n'en a pas moins employé une partie de ses revenus ecclésiastiques au soulagement des malades et à l'instruction des peuples dans ses divers bénéfices. Le bourg de Vic-sur-Aisne lui doit la création d'une école gratuite pour les jeunes filles et un bureau de bienfaisance, ainsi que le prouve les lettres-patentes suivantes et son testament :

« Notre très-aimé et féal le sieur Henri-Charles-Arnould de Pomponne.... nous a fait exposer, qu'ayant été

sont ornées d'arabesques et d'enroulements en cuivre doré fort gracieux. Elle renferme beaucoup d'autres ossements et le chef de la Sainte, à l'exception de la mâchoire inférieure qui a été restituée à l'église de Vic-sur-Aisne au commencement de ce siècle et après que toutes les reliques furent brûlées par les Jacobins de 93. L'église d'Haramont possède en outre un magnifique autel et un tabernacle en marbre jaspé, un tableau de Jouvenet, de 1691, représentant sainte Anne apprenant la sainte Vierge à lire, un tableau sur bois représentant le jugement dernier. Cette scène, où sont étagées les hiérarchies temporelles et célestes, m'a paru fort intéressante à étudier.

nommé par l'autorité royale à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, à titre de commande, et ayant été honoré de la confiance du roi, notre très-honoré seigneur et bisaïeul, et de nous, dans les conseils d'Etat et autres fonctions éminentes, il a eu soin d'employer ses revenus d'une manière utile au bien commun, à l'exemple de ses aïeux, en les consacrant à des œuvres de justice. Il a toujours considéré comme une des principales charges du saint ministère, le soulagement des pauvres malades et l'instruction des enfants, « convaincus que les biens » ecclésiastiques dont la plupart, consistant en dîmes, » provenant des oblations des fidèles, destinées à de » telles œuvres dès le tems des apôtres, et persuadé de » l'obligation de les appliquer à un si saint usage ; » se trouvant même excité de plus en plus par la déclaration du 13 décembre 1698, l'arrêt du conseil du 20 février 1710, notre déclaration du 14 mai 1724, et notre édit d'août 1749, dûment enregistrés ; dans lesquels l'autorité royale a concouru à procurer et affermir les établissements et fondations pour le bouillon des malades et écoles de charité, de telles œuvres formant une sainte conspiration bien propre à attirer, par l'instruction et la charité ; ceux qui se sont séparés de l'église, et à les engager à une réunion durable pour eux et si précieuse à l'église et à l'Etat.

» Dans cette vue, l'exposant a acheté de ses deniers différents biens pour les donner à la communauté des habitants de Vic sur-Aisne..... Ces biens consistent en une maison achetée en 1714, 4,000 livres de prix principal et 100 livres pour *épingles*, et 100 autres livres pour l'acquisition d'une ile dans la rivière d'Aisne au-devant de la dite maison, laquelle maison consiste en un grand corps de logis et un autre bâtiment, et appartements et dépendances, dont l'exposant se croit obligé de se réserver l'usufruit sa vie durant, pour l'utilité publique,



lesquels biens demeureront déchargés de tous droits et devoirs seigneuriaux sans payer finance d'amortissement, indemnité et sans aucune charge, conformément aux arrêts et déclarations sus-nommés, obligeant même les habitants des lieux à contribuer à de tels établissements par une imposition sur les biens, à défaut d'autres fonds. Ce qui suppose que les seigneurs doivent concourir à ces sortes d'établissements si nécessaires au bien public, en sorte qu'il n'y ait aucun obstacle à effectuer ce qui émane de l'autorité royale, pour que ces biens demeurent pleinement amortis.... et soient possédés sous les seules charges des devoirs de fondation, de tenir des écoles et avoir soin des malades. A ces biens l'exposant affecte pour le même objet une autre maison consistant en deux corps de logis, avec un clos de vigne, situés à *Berni-Rivière*, de trente-sept septiers ou environ, acquise par l'exposant en 1745, moyennant 3,000 livres, dont il se réserve aussi la jouissance sa vie durant, par les motifs ci-dessus énoncés, à l'exception des logements qu'il convient de fournir tant aux deux filles qui seront chargées des écoles et du soin des malades, que pour une apothicairerie destinée aux besoins des pauvres, le tout sous les décharges de tout droit et devoirs seigneuriaux....

» L'exposant joint encore à ces deux maisons 400 livres de rentes au principal de 8,000 livres sur le clergé de France, laquelle rente tournera au profit des habitants de Vic-sur-Aisne, par transport qui sera fait aussitôt que l'exposant aura obtenu de nous la permission de former le dit établissement, pour l'exécution duquel il se propose de fournir les *meubles et ustensiles nécessaires, tant pour l'usage des deux dites filles qui seront chargées de remplir les devoirs de la fondation, se tenant elles mêmes dans un état de pauvreté évangélique dont elles doivent donner l'exemple aux pauvres, pour le*

soulagement desquels elles sont appelées, que pour les remèdes et autres services propres aux soins des malades. La destination de tous lesquels effets aux habitants de Vic-sur-Aisne, dans la personne des curé, marguilliers, syndic et notables habitants du lieu, qui demeurent chargés de l'entretien des bâtiments après le décès de l'exposant, de la nourriture et entretien des dites deux filles sur le revenu des dits biens devant être agréée de nous et confirmée par notre autorité.

» L'exposant nous a requis de lui permettre de faire ledit établissement et fondation sous les réserves qu'il a fait de la nomination des dites deux filles, sa vie durant, laquelle nomination appartiendra après son décès aux curé, marguilliers, syndic et habitants de Vic-sur-Aisne, sur le témoignage de la capacité de celles qui se présenteront; lesquelles ne pourront être admises qu'après quelque temps d'épreuves et de soumission, et pourront être destituées par eux, dans tous les tems, dans le cas d'inexécution de leur part, de la dite fondation et pour toutes autres causes justes et légitimes. Si ce n'est qu'après avoir travaillé pendant un temps suffisant au soulagement des pauvres et à l'instruction des enfants, elles tombassent en infirmités, auquel cas elles seraient nourries, soignées et entretenues sur les revenus de la fondation; et les enfants seront instruits dans les dites écoles, suivant la déclaration du 13 décembre 1698, du catéchisme et des prières nécessaires pour qu'ils puissent assister à la messe le dimanche et les fêtes; on leur enseignera ès-dites écoles à lire et à écrire. Il en sera rendu compte dans les visites de la paroisse même aux abbés et prieurs de la dite abbaye de Saint-Médard de Soissons, quand ils jugeront à propos d'en prendre connaissance, et les officiers de la justice du lieu veilleront à l'exécution de ce que dessus en faisant toutes les diligences, réquisitions et ordonnances nécessaires... notam-

ment à ce que les dites filles proposées pour l'exécution de la dite fondation, ne sortent pas de l'état de pauvreté évangélique, servant d'exemple aux enfants qu'elles instruiront et à leurs pères et mères, éloignant par là toute idée de mépris et encore sans que les dites filles *puissent rien recevoir*, en quelque manière que ce soit, soit pour l'instruction des enfants, soit pour les secours donnés aux malades et remèdes à eux fournis...... Dans la dépense desquels comptes seront employés proportionnellement aux revenus, de quoi fournir aux écoles et aux maitresses les *livres nécessaires*, comme alphabet contenant les prières pour la messe, grammaire française, civilité, catéchisme historique du sieur Fleury, idée de l'écriture sainte, abrégé des vies des saints, imitation de Jésus-Christ, nouveau testament et bible en langue vulgaire, dont la lecture se fera tous les jours aux écoles, suivant ce qui est indiqué dans le bréviaire du diocèse; et sera fait application des revenus de la fondation, conformément au règlement qui sera dressé à cet effet par notre procureur général au parlement à l'exécution desquels sera veillé par son substitut au bailliage de Soissons. »

» Le roi approuvait, louait et confirmait par ces présentes signées de sa main, les établissements, fondations spéciales de charité tels qu'ils étaient portés et contenus dans le dit contrat et dans l'exposé des présentes, afin que le dit contrat puisse être fait et passé sans aucune addition ni retranchement au dit projet..... Donné à Versailles l'an de grâce 1751, et de notre règne le trente-sixième. »

Il paraît cependant que ces diverses fondations n'eurent lieu que plusieurs années après, sans doute à cause des motifs exprimés dans le testament de M. de Pomponne, en date du 5 avril 1754.

» Par devant les conseillers du roi au châtelet de Pa-

ris, soussignés, fut présent haut et puissant seigneur, Henri-Charles-Arnauld de Pomponne, Commandant des ordres du roi, Chancelier, Garde des sceaux, Sous-Intendant et Ordonnateur des deniers des dits ordres, Doyen des conseillers de sa majesté, Abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Médard de Soissons, et ci-devant Ambassadeur du roi auprès de la sérénissisme république de Venise, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, paroisse Saint-Roch.

» Lequel a dit que par la connaissance qu'il a des devoirs de son état, il a toujours été entièrement convaincu de l'obligation qui lui est imposée d'user des revenus de son abbaye d'une manière conforme à leur destination. *Qu'en sa qualité d'abbé commendataire, il n'est que régisseur et administrateur des biens de son abbaye; que ce sont des biens ecclésiastiques auxquels toute l'église et l'assemblée des fidèles du lieu a droit en commun, selon les besoins de chacun en particulier; que c'est ainsi qu'ils étaient possédés et administrés dans l'origine avant la démission qui en a été faite et l'institution des bénéfices, de sorte que les fidèles qui les ont donnés ou légués, par la permission des souverains et les ecclésiastiques qui en jouissent sous leur protection, n'en doivent disposer que conformément à l'intention des fondateurs qui ont toujours eu pour objet quelqu'œuvre relative au bien commun.*

» Que pénétré de ces principes, il a veillé autant qu'il lui a été possible à l'instruction des *garçons* des diverses paroisses de son abbaye et a aidé les pauvres d'une partie de son revenu.

» Que s'étant proposé de secourir les habitants de Vic-sur-Aisne, terre dépendant de la dite abbaye, en procurant aux filles une instruction convenable et à tous les pauvres malades de la paroisse du dit lieu, tous les remèdes et autres soulagements dans leurs maladies et infirmités, il a formé le projet de faire dans le dit lieu

un établissement qui pût remplir ses vues.... *qu'à cet égard il a obtenu des lettres patentes de la bonté et de la piété de sa majesté* qui permettent le dit établissement. Que dans le temps qu'il avait projeté le dit établissement il avait compté que les curés, marguilliers et principaux habitants du dit lieu de Vis-sur-Aisne (*sic*), seraient chargés de l'administration d'icelui, et par conséquent il comptait donner à la communauté de Vic-sur-Aisne, les biens qu'il destinait pour soutenir et entretenir le dit établissement..... Mais *il a vu avec chagrin* que les dits sieurs curé, et marguilliers actuels de la paroisse, peu pénétrés de reconnaissance du bien que ledit seigneur comparant voulait faire à leur paroisse, refusaient d'accepter la dite donation et de se charger de veiller à l'administration et à la régie dudit établissement.

» Ce refus, quoique mal fondé, n'a point fait perdre de vue audit seigneur, abbé de Pomponne, le dit établissement, et pénétré du même désir de laisser après sa mort aux habitants de Vic-sur-Aisne des preuves constantes de sa prédilection et de sa charité envers leurs enfants et les pauvres malades de leur paroisse, il s'est adressé aux maires et échevins de Soissons pour que la ville voulût bien se charger de veiller à l'entretien et exécution de ces établissements. En conséquence il leur a fait proposer de leur donner les biens qu'il destinait pour cet objet.

» Différents motifs ayant engagé les dits sieurs maire et échevins à ne point accepter les propositions du dit seigneur, abbé de Pomponne..... le dit seigneur abbé s'est adressé à Mgr l'évêque de Soissons, dans la confiance que sa charité et son zèle pour le bien des pauvres le porterait à se charger de veiller à la régie et administration de cet établissement.

» Le dit seigneur, évêque de Soissons, ayant bien voulu répondre favorablement à la prière dudit seigneur,

abbé de Pomponne, a, par ces présentes, donné par donation entre vifs, pure et simple et irrévocable en la meilleure forme que donation puisse avoir lieu, à la charge de la fondation ci-après et de l'exécution de toutes les conditions... à ill. et rev. Mgr duc de Fitz James et à ses successeurs... 1° la maison du Cheval-Blanc à Vic-sur-Aisne et l'île au-devant. 2° Une autre maison consistant en deux corps de logis et un clos de trente-sept septiers de vigne. 3° enfin 400 livres de rente perpétuelle sur le clergé de France, pour par mondit seigneur et ses successeurs jouir, faire et disposer des dites maisons et rente et en toucher les arrérages et loyers......

» Cette donation ainsi faite et destinée a être employée à tenir une école gratuite pour les filles dudit lieu et au soulagement des pauvres malades de l'un et l'autre sexe, et les revenus sont et demeureront à toujours appliqués à l'exécution de la dite fondation sans qu'ils puissent être appliqués à un autre usage...

» Pour l'exécution de cette fondation il sera fait choix de filles capables de remplir les devoirs de la présente fondation. Lesquelles seront obligées de se tenir elles mêmes dans l'état de *pauvreté vraiment évangélique*, servant d'exemples à ceux aux services desquels elles sont destinées, en éloignant toute idée de mépris des enfants qu'elles instruiront ainsi que de leurs pères et mères, et de ceux qu'elles soulageront dans leurs maladies et infirmités.

» Les dites filles ne pourront rien recevoir en quelque manière que ce soit, tant de la part des enfants qu'elles instruiront et de leurs pères et mères, que des infirmes et malades, soit pour l'instruction, soit pour les secours, remèdes, bouillons, qu'elles fourniront aux malades, sous peine d'être renvoyées; mais les livres qu'il conviendra avoir pour l'instruction des enfants, *ainsi que*

bouillon, remèdes et autres choses, seront fournis sur les revenus de la fondation.

» Les filles qui seront chargées de la présente fondation seront logées dans le dit lieu de Vic-sur-Aisne, nourries et entretenues, tant en santé qu'en maladie, sur les revenus de la dite fondation. »

M. de Pomponne se réservait, ainsi qu'à sa succession, le droit d'examen et d'admission définitive, et il voulait que cette admission n'ait lieu qu'après quelque temps d'épreuve et de soumission. Le renvoi et la destitution pouvaient avoir lieu pour causes justes et légitimes, notamment en cas d'inexécution de leur part dans les présentes fondations. Les enfants devaient être instruits dans la dite école conformément à l'article 9 de la déclaration de 1698, du cathéchisme et des prières, afin qu'ils soient en état d'assister avec l'attention et le respect convenable au saint sacrifice de la messe, les dimanches et fêtes, on leur enseignera à lire et à écrire.

» S'il se trouve dans les dites filles ainsi élevées en exécution de la présente fondation, des sujets propres à en remplir les devoirs, elles seront toujours préférées à toutes autres qui pourront se présenter; à l'effet de quoi elles seront admises à aider au service des malades et à l'instruction des enfants, suivant que le jugera convenable le dit seigneur évêque de Soissons...... sur la demande qui pourra leur en être faite par les deux filles chargées de l'exécution de la présente fondation ou par celles qui voudraient s'y destiner.......

L'abbé de Pomponne supplie l'évêque de Soissons de se faire rendre compte dans le cours de ses visites, de l'instruction des enfants et de la façon dont les malades sont traités... Il veut aussi que dans les ventes ou remboursements qui pouvaient avoir lieu en raison de la dite fondation, les deniers en provenant soient appliqués à l'acquisition d'autres rentes ayant la même destination et

qu'il soit fait mention de l'origine de ces biens dans les nouvelles constitutions de rentes afin que les rentes nouvellement acquises tiennent lieu et représentent celles sus-énoncées. — Les exécuteurs testamentaires étaient chargés de rembourser 500 livres de rente dont l'hôtellerie du *Cheval-Blanc* était grevée envers les religieux de Sainte-Croix d'Offémont, et 10 livres de surcens envers l'abbaye de Saint-Médard. On devait aussi prendre sur ces revenus de quoi fournir des livres tant pour l'instruction des maîtresses que pour récompenser les enfants de leur assiduité à l'école et au travail (1).

Outre les écoles de garçons et de filles, on doit à l'abbé de Pomponne le pavage de rue de l'église et de la chaussée du moulin, peut-être la construction de l'hôtel-de-ville, d'un lavoir public et d'un pont qui portait autrefois ses armes, ainsi qu'une partie du corps de logis qui sert aujourd'hui d'habitation dans le château. Il paraîtrait cependant que les fondations dont M. de Pomponne avait enrichi cette petite bourgade ont souffert d'assez grandes difficultés, et qu'à diverses reprises, les notables de Vic ainsi que les maires et échevins de Soissons auraient refusé de se charger de l'exécution de son testament (2). Y aurait-il dans cette conduite des admi-

(1) Le bureau de bienfaisance de Vic-sur-Aisne a environ 1,300 fr. de rente annuelle, sur lesquels il donne 600 fr. aux sœurs de Notre-Dame de Bon-Secours de Charly pour l'éducation des enfants pauvres, et fait quelques distributions aux indigents malades, âgés ou chargés de famille.

(2) Il ne nous convient pas de juger ici ce seigneur abbé, et de discuter sa valeur personnelle. Nous savons qu'il existe, à l'heure qu'il est, entre la rue de Richelieu et celle de l'Arsenal, entre très-doctes personnes, une lutte aussi vive qu'elle l'était au temps où l'archevêque Péréfixe se chargeait, à la tête de quatre-vingts hommes d'armes et d'exempts, d'aller expulser les solitaires de Port-Royal. On retrouverait peut-être, si on s'en donnait la peine, quelques traces à Vic-sur-Aisne de ces allégations haineuses, ainsi

nistrateurs quelque mystérieuse coïncidence avec le sentiment qui a dicté les ouvrages de *Gresset* et de *Pierre Varin?* C'est ce que j'ignore.

1758. Le 13 janvier 1758, le cardinal de Bernis, le successeur de l'abbé de Pomponne, exilé à Soissons, avait choisi pour sa retraite le château de Vic-sur-Aisne. C'est de cette retraite que quatre jours après il écrivait à M. de Choiseul pour lui dire qu'il ne lui imputait pas sa disgrâce. Les premiers temps durent être assez pénibles pour un homme enjoué, d'une politesse exquise, aimant la bonne compagnie. Mais la première commotion passée, il se dit alors avec ce bon sens et cette réflexion qui faisait la base de son caractère : « Je n'ai qu'à remplir honnêtement la carrière de mon état et à m'acquérir la considération qui doit accompagner une grande dignité ; et la retraite est merveilleuse pour cela. » Et il écrivait l'année suivante (14 mai 1759), à M. de Choiseul qui travaillait à lui faire obtenir la résidence de Rome.... « De mon côté je ne songe qu'à m'attacher à mon état.... je serai toujours prêt à servir le roi quand vous croirez que je puisse lui être utile ; il est dans mon cœur de le faire, mais ma situation ne me permet pas de le demander. » Voltaire avec qui le cardinal était en correspondance suivie, cherchait de son côté à le tirer de l'inaction et à le faire rentrer dans la vie mondaine où il l'avait connue autrefois, poëte et galant. « Qu'y a-t-il de mieux à faire » lui écrit-il « que de jouer avec la vie jusqu'au dernier moment ; vous êtes encore dans la fleur de l'âge. Que ferez-vous de votre génie, de vos connaissances, de vos talents ? Cela m'embarrasse. *Quand vous aurez bâti à Vic*, vous trouverez que Vic laisse dans l'âme un grand vide qu'il faut remplir par quelque chose

que des mauvaises plaisanteries de Gresset touchant l'amour de l'argent, la hauteur et l'abus des influences ministérielles.

» de mieux ; vous possédez le feu sacré ; mais avec quels » aromates le nourrirez vous ? » Cinq années se passèrent cependant de la sorte, fort adoucies sans doute par les consolations de sa famille qui avait voulu le suivre dans son exil, par des visites d'amis, par les correspondances littéraires, par des voyages et des séjours que bientôt de Bernis fut autorisé à faire dans le midi de la France (1).

Hâtons-nous d'ajouter que le cardinal de Bernis expia dignement les fautes de sa première jeunesse et d'une époque de vertige et d'entraînement par une admirable résignation et une mort des plus édifiantes (2).

Par suite de la révolution de 89, le château de Vic fut vendu ; quelques-unes de ses tours furent rasées. On songea à établir une manufacture de coton dans le donjon, mais cette entreprise, qui ne paraît pas avoir été sérieuse, ne dura que quelques mois ; elle eut le sort de toutes celles qui essayèrent à cette époque de surgir dans le Soissonnais. Aucune n'a pu subsister ni prendre un accroissement quelconque. On peut dire aussi que les éléments de succès manquaient et du côté de l'entrepreneur et du côté des ouvriers. Nous n'avons maintenant qu'un vœu à former, c'est qu'on conserve au moins avec soin au pays ce qui a échappé à tous nos cataclysmes sociaux (3).

(1) Ce ne fut qu'en janvier 1764 que sa disgrâce cessa, (voir Sainte-Beuve).

(2) On voit encore, dans une écurie du château, les traces de ses armoiries, et au-dessus du ratelier le nom d'une de ses juments qu'il ennoblit du nom de la *Marquise*.

(3) C'est à Vic-sur-Aisne que s'était réfugié, au fort de la terreur, M. Gaudin (duc de Gaëte), où il passa deux ans chez Mme Hevin, veuve d'un chirurgien de la Reine, occupé à racler du *violon*, jusqu'à ce que le ministre Hamel, réorganisant les finances, rappela les anciens employés les plus habiles, entre autres M. Gaudin. Le futur ministre s'achemina alors vers la capitale, monté dans un vieux



Clouet, del. — Imp. Bertauts, Paris. — P. J. Delbarre, lith.

Vic-sur-Aisne.
Vue ancienne du Château.

§ 2. — PARTIE ARCHÉOLOGIQUE.

Le château de Vic est situé à l'extrémité d'une légère éminence qui domine le cours de l'Aisne et où sont venus se grouper depuis les jolies habitations qui embellissent cette petite bourgade.

Cette éminence ou langue de terre d'une contenance d'environ 15 hectares, était autrefois isolée du reste du plateau par des murs fortifiés chargés de tourelles et entourée de fossés profonds à l'est, et protégée à l'ouest et au nord par des marais et le ru d'osier qui venaient presque baigner les pieds de la colline. On peut encore suivre aujourd'hui les traces de cette enceinte primitive qui renfermait dans son sein le magnifique donjon dont nous allons parler.

Nous serions assez porté à croire que le parc actuel, si avantageusement placé pour surveiller le passage de l'Aisne et la chaussée qui en était si rapprochée, avait pu devenir, sous l'occupation romaine, un poste d'observation, un *exploratorium*: peut-être une de ces stations temporaires échelonnées sur les grands chemins de l'empire et désignées sous le nom de *Castra stativa*. Ce site gracieux réunissait en effet toutes les conditions d'un campement militaire: un point culminant défendu par un *vallum* et la déclivité du terrain, et entouré d'eaux abondantes.

Mais cet emplacement, que les maîtres du monde et

cabriolet traîné par un vieux cheval, emportant dans sa bourse les trois uniques pièces d'or qu'un de ses amis avait pu lui prêter. Le duc acheta ensuite une propriété à Vic-sur-Aisne, où il venait passer quelques jours seulement chaque année et où il fit exécuter de grands mouvements de terres, dans la vue d'occuper les ouvriers. On donnait à ces travaux le nom d'ateliers de charité. On donne le nom de quai Gaudin au chemin qui conduit à l'église parce que l'ancien Ministre a contribué à refaire le pavé et à bâtir un mur d'appui. [redacted]

peut-être avant eux les Gaulois, avaient pu occuper avec leurs légions, était sans doute abandonné depuis plusieurs siècles comme point stratégique, lorsque l'appréhension des redoutables Normands engagea le comte Eudes, protecteur de l'abbaye de Saint-Médard, à bâtir en cet endroit un château-fort. Rien ne nous ferait deviner aujourd'hui en quoi consistait ce château. Etait-ce une de ces forteresses de forme ronde ou ovale établie sur une motte environnée de palissades en bois et de larges fossés, telles qu'elles étaient alors en usage? Ou bien, le comte Eudes avait-il remplacé les anciens talus romains par des murs plus solides et une construction plus importante? L'obscurité complète qui règne sur cette forteresse comme sur l'événement qui amena sa destruction ne nous permet pas de rien préciser. L'histoire locale est entièrement muette à cet égard, et c'est bien en vain que nous interrogerions son silence.

La reconstruction du château actuel n'a sans doute pas peu contribué, de son côté, à effacer jusqu'aux derniers vestiges les ruines de la forteresse de 889. Ce château rappelle un peu dans sa forme et son aspect, comme dans sa date, la célèbre tour du Temple à Paris, c'est-à-dire les dispositions architecturales de la seconde moitié du 12e siècle. Il se composait autrefois de deux enceintes dont il est encore facile de suivre le tracé. La première comprenait toute la superficie du mamelon dont nous avons parlé; elle était défendue par de larges fossés et un mur de rempart garni de tourelles de distance en distance. La seconde enceinte qui portait le nom de château était située à l'extrémité-nord de ce monticule. Elle affectait la forme carrée, excepté au nord où il y avait un angle rentrant. Un fossé de 15 mètres de large, environné d'un mur chargé de machicoulis et flanqué de tours aux angles du rempart, en rendait l'accès difficile. Au centre de ce château se trou-

vait le donjon, sorte de grand pavillon carré cantonné à trois de ses angles de tours rondes surmontées de toitures coniques. Le pied des tours s'élargit à sa base en forme d'entonnoir et de glacis ; des contreforts peu saillants et adhérents au mur se profilent avec beaucoup de grâce le long de cette belle construction ; ils se relient, à chaque étage, à des cercles en retraite qui viennent s'y réunir et varier l'architecture sévère de ce manoir féodal. Ce donjon, dont la hauteur dépasse encore aujourd'hui vingt-cinq mètres, a dû être plus élevé. L'absence de ses mâchicoulis remplacés par une insignifiante toiture, ses créneaux transformés en larges fenêtres carrées avec bosselage, ses lucarnes placées à la naissance des combles, ont tenté d'en faire une simple demeure bourgeoise du 17e siècle, mais sans succès. Ces froides constructions qui nous rappellent Villers-Cotterêts et Cœuvres n'ont pas complètement dénaturé le caractère primitif, l'aspect guerrier et féodal de ce donjon. Ces travaux n'ont d'ailleurs été entrepris qu'après le sac de 1590, époque où l'on a sans doute songé à le convertir en une habitation tant soit peu confortable. Le corps-de-logis, à l'ouest, est encore plus moderne ; il ne remonte guère qu'au milieu du dernier siècle et a reçu des agrandissements successifs.

Ce ne sont pas malheureusement les seuls changements qui aient eu lieu. L'escalier intérieur a été détruit, les voûtes ou les planchers ont été effondrés. Il ne reste plus que des débris de voûtes et de nervures dans le bas des tours qui accompagnent le donjon. Ces portions de nervures, coupées en angle et en arête de poisson, reposent sur des culs-de-lampe qui ont été enlevés pour y loger les métiers d'une industrie éphémère et sans avenir. On communiquait du corps-de-logis dans les tours à l'aide d'arcades cintrées, comme à la tour d'Ambleny. Plusieurs des tours, placées aux

angles pour la défense du donjon, ont été rasées, ainsi que celles qui protégeaient le pont-levis. Le rempart, orné de mâchicoulis et qui servait en même temps de chemin de ronde et communiquait des tours au donjon, a également disparu. On peut encore voir, au nord et au midi, les ouvertures par lesquelles on accédait dans le donjon.

L'intérieur de ce donjon se compose de trois étages. Au rez-de-chaussée se trouvent plusieurs caveaux voûtés. Au premier, une grande salle carrée avec de larges baies qui s'ouvrent sur l'intérieur des tours latérales. On voit qu'on évitait, autant que possible, d'accéder dans le donjon par le rez-de-chaussée. C'était ordinairement par le premier étage qu'on entrait dans la forteresse, soit au moyen de ponts-levis, d'échelles ou d'escaliers mobiles. On arrivait au pont-levis par le rempart qui joignait l'angle de la tour la plus voisine de la porte. Ici, il y avait deux ouvertures, l'une au sud par le mur du rempart, l'autre au nord à environ sept mètres du sol. On remarque encore, à la tour d'Ambleny, au-dessus de la porte, les pierres qui soutenaient la marche principale sur laquelle venait s'appuyer l'escalier mobile ou le pont-levis. Il n'est plus possible de se rendre un compte exact de la distribution intérieure ni de l'usage auquel pouvaient être destinées ces différentes pièces. Nous n'avons encore rien trouvé qui soit propre à renseigner sur ce point si important. L'état d'abandon dans lequel on a laissé ce beau donjon nous fait craindre pour son avenir. Il en coûterait peu cependant pour assurer sa conservation. Espérons que le propriétaire, homme éclairé et ami des arts, comprendra les devoirs sérieux que lui imposent à la fois le culte du passé et l'amour de son pays.

Le prieuré de sainte Léocade, ainsi que la chapelle et le logement des religieux, placés en quelque sorte à



Vic sur Aisne

l'ombre du château-fort, ont également disparu. Quelques bâtiments ruraux, les tristes apparences d'une basse-cour occupent aujourd'hui l'emplacement du monastère des Bénédictins et du sanctuaire dans lequel sont venus s'agenouiller tant d'infortunés se réclamant à la Sainte Martyre. Quoiqu'on n'ait plus aucune perspective intérieure de cette chapelle que la levée du plan fait en 1752, il est facile d'y reconnaître une nef au fond de laquelle s'appuyait l'autel au levant. Au midi était une petite pièce, probablement la sacristie. Ces constructions étaient voûtées et soutenues par des demi-piliers ou culs-de-lampe.

EGLISE PAROISSIALE.

Outre le prieuré de sainte Léocade, Vic-sur-Aisne possédait encore une église paroissiale qui paraît remonter à une assez haute antiquité. Cette église, située à l'extrémité occidentale du bourg, tout-à-fait en dehors des remparts et voisine de l'ancienne voie romaine et de la rivière, présente plusieurs parties très-anciennes et qui portent tous les caractères du 11e siècle.

Le portail, à plein-cintre, forme une avance en pignon enrichie de trois retraites, soutenu de chaque côté par autant de colonnettes. Les chapiteaux, à tailloirs communs faisant l'office d'entablement, sont garnis de feuillages peu saillants. Les fûts sont sillonnés par des cannelures en torsades semées de perles et de hachures que l'état fruste de la pierre permet difficilement de distinguer. Le premier cintre ou cordon est uni. Le second est parcouru par un bandeau plissé en avant, motif qu'on retrouve aux arcades de Notre-Dame de Soissons. Le troisième porte une rangée de dents de scie formant pointe à pointe une garniture de losanges en creux. L'archivolte de tores chevronnés est ornée d'un cordon de violettes. Le tympan est rempli par une coupe romane

extrêmement curieuse. Ses pierres en longs claveaux forment en haut un double plan incliné, comme un fronton ou une mitre épiscopale, et en bas le linteau d'une porte carrée. Le porche est terminé par un fronton en triangle équilatéral, et une corniche flanquée sur les côtés de petits pilastres qui se perdent dans le soubassement.

La fenêtre supérieure, soutenue de chaque côté par une colonnette trapue, est contournée par une archivolte en dents de scie qui s'étendent jusqu'aux piliers buttants des extrémités du portail. Un cordon de violettes se promène sur l'archivolte. Au-dessous se développe un tore chevronné placé entre deux scoties de même genre, décor qui produit un bel effet. Un oculus, environné d'un cadre trop maigre, éclaire le fronton des combles.

Le sanctuaire ou abside se termine rectangulairement comme ceux de Laon, Saconin, Saint-Jean-des-Vignes, et Villers-Cotterêts. Il est ouvert, ainsi que les transepts, par trois lancettes dont la centrale est plus élevée et qui sont comprises sous un arc de décharge en ogive.

Le clocher construit au centre de la croisée porte la date de 1558. Il est à deux pignons servant d'établissement à une toiture à double pente. Cette forme en batière se répète très-fréquemment à cette époque. Il est décoré, à l'extérieur, par des pilastres accouplés d'ordre dorique dans le bas et ionique dans le haut. Il est ouvert par des ouïes géminées.

La porte latérale de droite, qui est aussi de la renaissance comme les bas-côtés, a perdu une partie de ses ornements. Ils étaient d'une grande beauté. (1)

INTÉRIEUR.

La nef, qui est complètement romane, est séparée de

(1) Biblioth. Hist., p. 202.

Clouet. del. *P.J. Delbarre.*

Vic-sur-Aisne

Détails.

ses bas-côtés par des arcs en plein-cintre soutenus par des piliers carrés que flanquent latéralement des colonnes demi-cylindriques. Cette manière de bâtir permettait de construire un cordon en retraite sous le plein-cintre. Avec le pilier cylindrique, on ne pouvait obtenir cette ornementation, à moins qu'une colonnette n'y fût découpée. Les chapiteaux, très-courts, sont ornés de feuillages ou de têtes à leurs angles. Quelques astragales sont sculptés en forme de câbles ou de boudins sillonnés de torses. On y remarque aussi des violettes, des têtes de clou, des masques la bouche entr'ouverte, des feuilles en palmettes piquées de perles, des bandes plissées, des damiers, des feuilles en éventail, des becs de perroquet, des monstres qui dévorent des végétaux enroulés. Plusieurs de ces chapiteaux sont frustes. Les tailloirs ont été anciennement grattés. Les bases sont munies de griffes.

Le chœur est supporté par quatre grosses colonnes cylindriques qui sont loin de rappeler le style roman et le beau style ogival. Elles sont de la même date que le clocher pour lequel elles ont été refaites, ainsi que les voûtes qui furent alors renouvelées dans plusieurs parties de l'église, comme dans le transept droit et le chœur où l'on découvre des colonnes incomplètes et des ramifications. Les nervures des nefs sont engagées et se perdent au-dessus du chapiteau qui n'est plus qu'un simple tailloir octogonal.

L'église de Vic-sur-Aisne a donc beaucoup d'intérêt pour l'archéologue, en ce qu'elle lui offre plusieurs époques à reconnaître et des dates à fixer. Romane par son portail, sa nef principale et ses chapiteaux ; elle devient ogivale dans son sanctuaire et ses transepts, par ses fenêtres lancéolées, ses groupes de colonnettes, ses chapiteaux habillés de crochets, de feuilles de vigne et de chêne, par sa voûte et ses nervures à dos de carpe, ses

clés à guirlandes de feuillage; puis dans le chœur, par ses colonnes massives et incomplètes, par son clocher à pilastre, elle accuse la renaissance. Ainsi donc, les 11e, 13e et 16e siècles se coudoient et sont là en présence l'un de l'autre dans ce petit édifice.

Ajoutons encore que cette église, d'une excessive propreté et qui reçoit tous les jours des embellissements nouveaux (1), possède un grand nombre de tableaux dont quelques-uns ne sont pas sans mérite (2). Nous mention-

(1) Nous avons vu avec plaisir les deux autels exécutés dans l'église de Vic-sur-Aisne, d'après les dessins et sous la direction de M. Clouet. Ces autels se composent de deux marches, d'un palier, d'un tombeau, d'une table surmontée d'un portique et d'une niche. Le tombeau qui supporte l'autel est divisé en trois parties égales, le centre et deux ailes; celles-ci formant avant-corps. Elles sont toutes trois recouvertes d'un toit à double rampant imbriqué et tronqué par la table d'autel. La façade et ses retours sont décorés d'une plinthe et d'une corniche dont la saillie est prononcée. Au centre de chacune de ses parties, un quatrefeuille représentant le chiffre de la sainte Vierge. Trois colonnettes isolées et placées en avant du tombeau aident à supporter la table d'autel qui, néanmoins, repose pour la plus grande partie sur le tombeau. Le portique comprend deux arcatures simulées, superposées et semées de fleurons allongés, de quatrefeuilles et de cordons de raisin. Ces autels, copiés sur le modèle d'Arras, *Annales archéologiques, tome* VI, offrent un aspect gracieux; les divers plans se dessinent bien, et les jeux de lumière et d'ombre y produisent un agréable effet. Que serait-ce si cette belle pierre de Valsery se trouvait revêtue de riches couleurs? M. Clouet a formé le projet de doter l'église de Vic-sur-Aisne d'un maître-autel pour lequel il a fait un appel aux sympathies de ses concitoyens et de diverses localités environnantes. Nous sommes heureux d'apprendre que, grâce à son zèle, il est parvenu à réunir une somme suffisante pour mettre à exécution ce pieux et noble projet. Qu'il nous donne du beau 13e siècle en corrigeant les quelques défauts que nous lui avons signalés (Voir *Bulletin arch. de la Société de Soissons*, t. VI, p. 74), et il aura fait une grande œuvre et bien mérité de son pays.

(2) Ces tableaux représentent une Descente de Croix d'après Rubens, la Pêche miraculeuse, saint Antoine assis méditant, le

nerons surtout un tableau sur bois représentant un personnage les mains jointes devant une croix, une tête de mort; saint Jérôme à genoux sur une natte, auprès de lui un lion inclinant la tête; la flagellation de Notre-Seigneur; la mort d'Holopherne; Judith, cette femme forte de l'Ecriture, tenant un sabre à la main, marchant accompagnée de sa vieille domestique. Ce tableau a été offert par messire Louis Ohequerty, lieutenant-colonel, chevalier de l'ordre royal. 1784. Au bas se trouve un double blason oval. Le premier porte un fond de gueule, un aigle de sable. Le second porte trois canards. Le masque est timbré d'une couronne de baron et de deux sabres croisés. L'église possédait autrefois des vitraux coloriés. Nous avons lu sur quelques débris les dates de 1573, 1578.

Nous avons cru devoir aussi recueillir quelques inscriptions que nous sommes jaloux de faire connaître. La première et la plus ancienne est celle de la Cloche :

« L'an 1588, environ la fin de février, Marie je fus » nommée par Monseigr de Villebuier (Villequier), gou- » verneur de l'isle de France, et les nobles de Vissurne » (Vis sur Aine), George de Laffernel, escuyer, damelle » Barbe de Forceville, femme de George de Quieret, » escuyer, et damelle Iémanie Gruot, vefue de feu Mei- » sault Dorejal, escuier. »

Toutes ces lettres, en relief sur des feuilles de cuivre appliquées sur la cloche, ont été posées à la main et collées. De là une erreur de l'ouvrier qui, en plaçant en l'air l'une des lettres, a fait *Villebuier* au lieu de *Villequier*.

Crucifiement de saint Pierre, la Cène du Titien, la Samaritaine, saint Pierre pleurant sa faute, Notre-Seigneur au Jardin des Olives, l'Ascension, la Flagellation, saint Augustin, la Sainte-Famille, la sainte Vierge allaitant l'Enfant Jésus, le Magnificat, saint Sébastien.

Nous avons lu sur une pierre tumulaire, en face du portail de l'église : « Cy-gist vénérable et discrète per-
» sonne, Me Antoine Dvpvis, natif d'Iseren, diocèse
» d'Amiens, prestre cvré, prievr de Sainte-Léocade et
» doyen rvral de Vic-svr-Aisne, décédé le... 1722, âgé
» de 49 ans, après avoir été cvré de cette paroisse l'es-
» pace de 19 ans, a vovlu estre inhvmé dans le cime-
» tière, vis-à-vis la grande porte de l'église.

» Priez Dieu povr son âme. »

« Ci-gît vénérable et discrète personne, Me Germain
» Raum, prêtre curé de Vic-sur-Aisne et prieur de Sainte-
» Léocade dudit lieu, décédé le 1er mars 1741, âgé de
» 52 ans, après avoir desservi ladite paroisse pendant
» dix ans.

» Priez Dieu pour son âme. »

Si chacun de nous, Messieurs, s'empressait de recueillir les documents épars çà et là qui peuvent intéresser une simple localité, rien n'égalerait, ce nous semble, les nobles jouissances qu'on peut y rencontrer. C'est presque toujours là, au reste, la seule récompense qu'on puisse espérer de ses veilles et de ses recherches.

Mais que ne fait pas le noble sentiment du poète latin :

Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos
Allicit et immemores non sinit esse suî.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

NEUVIÈME SÉANCE,

Lundi 3 Octobre 1853.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Essai sur ces deux locutions : *Faire la barbe, et je veux être tondu*, par M. Théodore Lorin, membre correspondant.

Mémoire de l'Académie de Saint-Quentin. In-8°.

Histoire de la ville de Guise, par M. l'abbé Pécheur. Deux volumes in-8°.

Recueil des Sceaux du moyen-âge. N° 3. In-8°.

M. Gallouzeau de Villepin, sculpteur ornemaniste, jeune artiste d'un mérite aussi réel qu'il est modeste, offre à la Société un dessin de la statue de Marie de Bourbon. Cette statue, ajoute l'honorable membre, qui provient de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, est en albâtre ; les mains ayant été brisées sont refaites en plâtre. Elle est placée dans la partie méridionale des cryptes de l'église abbatiale de Saint-Denis, vis-à-vis le tombeau de Renée d'Orléans de Longueville.

M. Grégoire de Coucy adresse quelques spécimen de moulage en plâtre représentant des médailles. Les essais sont d'une grande netteté et accusent, avec une rare précision, la finesse des dessins les plus compliqués. M. Grégoire se met à la disposition de la Société, pour reproduire tous les modèles qu'on pourrait lui confier pour le musée.

La Société accepte avec empressement ces offres généreuses, et vote de vifs remercîments à MM. Gallouzeau et Grégoire.

COMMUNICATIONS.

M. Williot informe la Société qu'il existe à Berny-Rivière, village près de Vic-sur-Aisne, dans la propriété de M. Defienne, une borne milliaire qui porte encore quelques traces d'inscription.

Un membre propose de faire l'acquisition des pierres milliaires qui sont conservées sur la place de Juvigny.

Un autre membre vient d'apprendre que le propriétaire actuel des ruines du château de Septmonts se propose de faire quelques changements dans cet ancien domaine, changements qui pourraient peut-être entraîner la perte de quelques parties intéressantes de cette belle propriété.

La Société aime à croire que le propriétaire du château de Septmonts, qui a su apprécier la valeur d'un monument auquel se rattachent quelques faits historiques, continuera à le protéger comme il a fait jusqu'ici. Aujourd'hui qu'on entoure les ruines d'un respect et d'une espèce de culte qui font honneur à notre siècle, on ne comprendrait pas que le château de Septmonts, ce vieux manoir des évêques de Soissons, ce glorieux souvenir de la libéralité de saint Prince, ce donjon qui a donné l'hospitalité à nos monarques français, à nos

hauts barons, puisse courir aucune chance de destruction. Ce n'est donc pas la tour encore si belle, si gracieuse qui serait menacée, mais sans doute quelques accessoires de cette imposante demeure. Dans cette circonstance, il serait utile que la Société pût s'entendre avec le propriétaire et l'engager à conserver, avec un soin religieux, tout ce qui est digne d'intérêt au point de vue de l'art et de l'histoire. Gardons à chacun de nos villages et de nos hameaux les objets d'un passé qui n'est pas sans gloire pour eux, et nous aurons, sinon assuré, au moins préparé un avenir meilleur.

La Société prend la résolution d'aller visiter le château de Septmonts et d'intervenir, s'il était nécessaire, auprès du propriétaire.

M. de Laprairie lit un travail plein de savantes recherches sur les fortifications de Soissons aux différentes époques de son histoire.

LES FORTIFICATIONS
de Soissons.

Lorsque le hasard ou quelque circonstance particulière appelle notre attention sur l'histoire d'une ville ou d'un pays, nous sommes souvent fort surpris de découvrir que certains faits importants ont été laissés dans l'oubli, ou bien qu'on n'a pensé à les éclaircir que fort tard, à une époque où déjà les éléments d'une nette appréciation manquaient complètement. Il en est ainsi pour les fortifications de Soissons.

Le premier ouvrage qui, après les *Commentaires de César*, ait parlé des remparts de Soissons, c'est l'*Histoire manuscrite* composée par Berlette, en 1552, corrigée par Duchêne, augmentée et refondue par Michel Bertin :

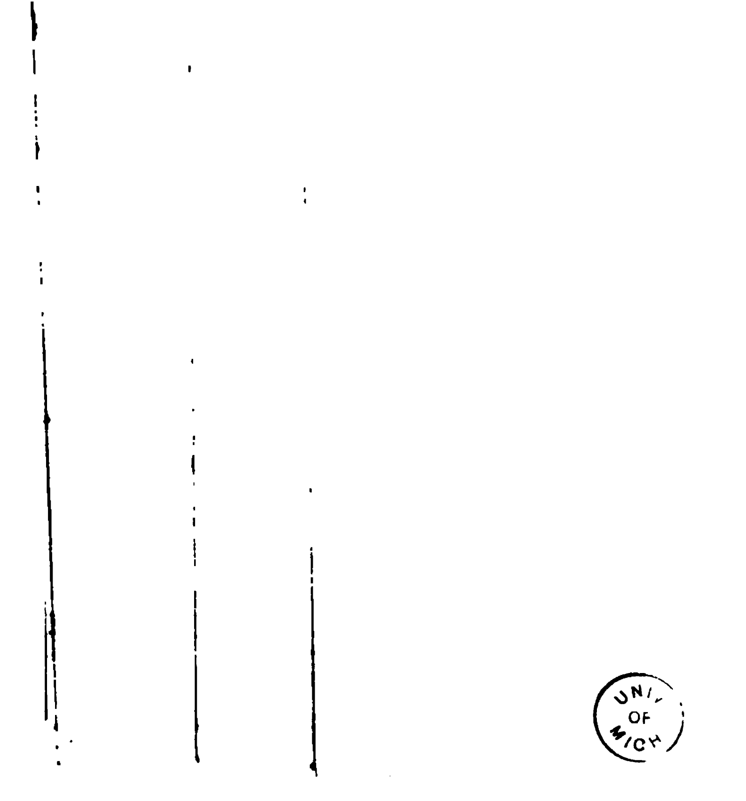
encore ce qui y est rapporté se borne-t-il à la description des travaux qui furent exécutés de 1551 à 1553, sous le règne de Henri II. De quelle époque datait l'enceinte qui existait au moment où commencèrent ces travaux, par qui avait-elle été élevée, quel autre système de fortification avait-elle remplacé ? Il n'en est pas dit un mot.

Et cependant Soissons a toujours été une ville de guerre au temps des Gaulois, sous les Romains, aussi bien qu'au moyen-âge et dans les temps modernes. A peine César a-t-il prononcé le nom de *Noviodunum*, la capitale des Suessons, qu'il parle de ses murailles.

Comme ville de guerre, Soissons se trouve donc avoir joué un rôle à toutes les périodes de notre histoire; n'est-ce pas assez pour qu'il y ait un grand intérêt à rechercher quelle a été sa première enceinte fortifiée et quelles transformations elle a subi dans le cours des siècles.

Les guerres ont pris une si grande place dans la vie des peuples, qu'elles remplissent leurs annales; mais après avoir raconté les combats et les sièges, ainsi que les grands évènements qui en ont été la conséquence, il nous paraîtrait utile et intéressant qu'on étudiât quels étaient les moyens et les systèmes employés dans l'attaque et la défense durant les siècles qui se sont succédé depuis l'origine de notre nation.

Pour Soissons, les documents historiques se trouvant d'une pauvreté désespérante, et les restes d'anciennes murailles ne formant pas un ensemble suffisamment complet pour en donner une description satisfaisante, le travail que nous nous sommes décidé à entreprendre a dû se borner, en quelque sorte, à fixer le tracé des diverses enceintes qu'a reçues Soissons depuis les Gaulois jusqu'à ces derniers temps.



Enceinte Gauloise.

César raconte dans ses *Commentaires* qu'ayant eu l'intention de prendre *Noviodunum* sans travaux de siège, il en fut empêché par la largeur des fossés et la hauteur des murailles, *propter latitudinem fossæ murique altitudinem* (1). Ces mots de César établissent d'une manière bien certaine qu'il y a deux mille ans Soissons était déjà une place forte. Les murs qui la défendaient étaient sans doute construits comme tous ceux que les Gaulois élevaient, et dont il donne la description dans un autre chapitre des *Commentaires* : « Les Gaulois couchent par » terre de leur long de grosses poutres à deux pieds de » distance l'une de l'autre ; en dedans, ils les attachent » ensemble par des traverses et remplissent de terre ce » vide de deux pieds ; ce même vide est revêtu par » dehors de grosses pierres ; à ce lit, ils en ajoutent un » second, etc. » (2).

Cette première enceinte de Soissons ayant entièrement disparu depuis longtemps, il est impossible d'en indiquer le contour avec certitude ; ce qui est vraisemblable, c'est qu'elle différait peu de celle que les Romains ont élevée dans la suite ; et voici en quoi elle aurait différé en effet. (Voir le plan qui a été dressé par notre collègue M.

(1) Livre 2. *De Bello Gallico*. On a beaucoup écrit sur la question de savoir à quelle ville appartenait ce nom de *Noviodunum*. Noyon a eu ses partisans, ainsi que les simples villages de Noyant et de Nouvion-le-Vineux. Pour nous, la question n'est pas douteuse ; ce titre revient à Soissons, parce que Soissons en a toujours été en possession, et que, pour le lui ôter, il aurait fallu apporter la preuve qu'une autre localité avait réellement été le *Noviodunum* de César, ce qui n'a pas été fait. *Noviodunum* est devenu Soissons comme *Durocortorum* est devenu Reims, *Samarobriva* Amiens, *Lutetia* Paris, etc.

(2) Livre 7. Traduction de Wailly. *De Bello Gallico*.

Vuillefroy et qui communiquera à notre travail un grand intérêt). Sa forme, au lieu d'être un rectangle régulier comme l'enceinte romaine, aurait été une espèce d'ovale qui aurait suivi la disposition naturelle du terrain. Leroux, dans son *Histoire de Soissons* (1), a hasardé cette opinion; seulement, il n'a pas été conséquent avec lui-même, puisqu'au lieu de placer le mur gaulois comme couronnement de toutes les pentes de la colline, il l'a reporté du côté de l'est jusqu'au bord de la rivière, et du côté du midi jusqu'à la place des Ecoles. Nous croyons qu'un peuple, qui n'est pas plus avancé que ne l'étaient les Celtes dans l'art de bâtir, ne met pas des murs de défense sur les bords d'une rivière où ils seraient exposés à être bientôt ruinés par de fréquentes inondations.

Enceinte Romaine.

Les Romains, devenus maîtres de Soissons, en firent-ils aussitôt une place de guerre ? ou bien ne s'y décidèrent-ils que vers la fin du 3e siècle, au moment où, effrayés par l'approche des Barbares, ils s'empressèrent de fortifier un grand nombre de villes des Gaules ? Les fragments de sculpture, les pierres funéraires, les fûts de colonnes provenant de grands monuments, trouvés dans les murs gallo-romains de Sens, de Tours, de Bourges, attestent que ces murs furent sinon élevés, au moins réparés à cette dernière époque. A Soissons, aucune trouvaille de ce genre n'a été faite. Cependant D. Grenier (2) dit positivement que Posthume fit rebâtir les murs de Soissons, « tels que sont les restes

(1) Vol. 1er, p. 35. Nous citerons souvent Leroux, parce que c'est l'auteur qui s'est le plus occupé des fortifications de Soissons.

(2) Manuscrits de la Bibliothèque impériale. Vol 166, p. 20, art. 6.

» que l'on voit au palais épiscopal. » Nous pensons que D. Grenier a pris, dans l'abbé Lebœuf (1), cette opinion que celui-ci n'avait présentée que comme fort douteuse.

Des médailles à l'effigie de Drusus (2), trouvées près des murs gallo-romains de Soissons ont fait supposer, au contraire, qu'ils étaient contemporains de ce prince. C'est donner à une médaille plus de valeur historique qu'elle n'en a réellement. La rencontre d'une monnaie, lors même qu'on est sûr de l'endroit précis où elle a été trouvée, nous paraît prouver seulement qu'elle a été perdue postérieurement à sa date, et non que son enfouissement s'est opéré au temps où elle a été frappée.

Si le peu d'étendue de l'enceinte qui nous occupe maintenant nous a fait penser que les Romains avaient adopté l'*oppidum* gaulois à peu près tel qu'il était, le fait même de cette adoption nous fait penser qu'ils en ont fait eux-mêmes une ville fortifiée dans les années qui suivirent la conquête.

L'emplacement qu'occupait l'enceinte romaine est indiqué, comme pour l'enceinte gauloise, par la disposition du terrain sur lequel est assise la partie la plus centrale de la ville de Soissons. A l'ouest, la muraille romaine partait de la chapelle actuelle de l'évêché, passait à l'endroit où se trouve le portail de la cathédrale, longeait les jardins encore aujourd'hui terrassés du côté est de la rue des Cordeliers ; arrivée à la salle de spectacle faisait un angle pour se diriger vers la rivière, en suivant le côté nord de la rue des Framboisiers, et en entamant la maison et le jardin de M. Moreau, ainsi que l'aile du nord de l'hôtel de la mairie.

Le mur du midi partait également de la chapelle de l'évêché pour se diriger vers la rivière ; il laissait, à

(1) Dissert. de 1735. Vol. 1er, p. 44.

(2) Drusus. Premier siècle de l'ère chrétienne.

droite, les maisons de la rue des Minimes et de la rue Saint-Antoine, s'avançait dans les cours de la caserne (ancienne abbaye Notre-Dame), où il s'arrêtait, à un point que nous fixons, à quatre-vingts mètres environ de la grille actuelle. De ce point partait le côté de l'est pour passer presqu'au bas de la rue du Mont-Revers, près de l'abside de l'ancienne église de Notre-Dame, et pour rejoindre l'extrémité du mur du nord à l'hôtel de la mairie; et là, tout porte à le croire, il se rattachait à la Tour des Comtes dont nous parlerons plus loin.

L'espace, ainsi enfermé dans des murailles, formait un rectangle assez régulier ayant quatre cents mètres sur le grand côté et trois environ sur le petit. Il se trouvait partout élevé de quelques mètres au-dessus du sol qui l'environnait, ce qui en facilitait la défense.

Les différents auteurs qui ont parlé de la ville romaine ont été tous d'accord pour fixer, comme nous venons de le faire, le tracé de la muraille de l'ouest. Ils en ont, au contraire, beaucoup différé pour les côtés sud et nord. Quant au côté de l'est, avant nous, on l'avait toujours supposé bordant la rivière.

L'abbé Lebœuf (1) fait passer le mur du nord de l'enceinte gallo-romaine, non pas comme nous et les autres historiens de Soissons, près de la salle de spectacle et le long de la rue des Framboisiers, mais près du carrefour de la Grosse-Tête, derrière les maisons de la rue Saint-Nicolas. Ce système blessant toutes les vraisemblances, n'étant appuyé sur rien et rendant inutile le détournement de la Crise dont il va être parlé, puisque le mur romain aurait passé sur une éminence, ne nous arrêtera pas plus longtemps, quoiqu'il ait été aussi adopté, de confiance probablement, par D. Grenier.

Leroux reporte, à cent mètres plus loin que nous, c'est-

(1) Dissertation de 1735.

à-dire jusqu'à la place des Ecoles, le mur gaulois et le mur romain qui fermaient la ville au midi, et il veut reconnaître, dans la butte sur laquelle est située cette place, la terrasse que César fit élever sur le bord du fossé de *Noviodunum* ; mais la forme circulaire de cette butte et les cinquante mètres de diamètre que lui donne Leroux doivent écarter, au contraire, toute idée d'une terrasse élevée pour attaquer un rempart. Quand il serait vrai, ainsi qu'il le prétend, que cette éminence est composée de terres ayant déjà été remuées, ce fait n'entraînerait pas, pour conclusion nécessaire, qu'elles y ont été apportées par les soldats de César. Qui ne sait, à défaut d'autres causes, qu'il existe dans le voisinage de presque toutes les grandes villes, des buttes formées par l'amoncellement successif des immondices ou des débris qu'elles produisent incessamment. On pourrait encore donner une autre origine à la butte des Ecoles, en en faisant l'emplacement du château de Crise dont les historiens ont beaucoup parlé, et dont ils ont indiqué la position au midi de la ville (1).

L'opinion de Leroux ne nous paraît pas soutenable, et, chose singulière, c'est du seul côté où il reste un mur romain bien conservé qu'on ne veut pas reconnaître l'enceinte romaine ; mais le passage suivant de son histoire nous explique son erreur : « Le côté sud » longeait la rue Saint-Antoine. Sa position est indiquée » par une vieille enceinte qui a subsisté jusqu'au milieu » du 16e siècle, et dont l'origine remonte à une époque » ancienne et reculée. Cette enceinte s'appuyait à la » Tour Lardier ou du Diable au bord de l'Aisne, passait » à la fausse-porte et au pied du tertre de la rue des

(1) Nous devons dire cependant que l'existence du château de Crise, qui aurait été une construction romaine, n'a jamais été prouvée.

» Ecoles. » Or, on verra plus loin que cette ligne faisait partie de l'enceinte du moyen-âge, et non de l'enceinte romaine.

Pour n'avoir pas su reconnaître dans ces vieux murs l'œuvre du 12e siècle, Leroux a été conduit à mener, jusque-là, les enceintes gauloise et romaine, et à imaginer la terrasse élevée par César pour s'emparer de *Noviodunum*.

Nous donnerons, plus bas, les raisons qui nous ont engagé à ne pas accepter le bord de la rivière pour la position du mur de l'est de la ville romaine.

Chacun des quatre côtés des murailles devait être, comme le suppose Leroux (1), percé d'une porte. L'une qui s'est appelée, plus tard, la porte L'Évêque au carrefour de la Grosse-Tête s'ouvrant sur les voies de Senlis, de Noyon d'Amiens et de St-Quentin ou Vermand; l'autre à l'est en face d'un pont que l'on croit avoir existé sur l'Aisne, un peu plus en aval que le pont actuel. Ces deux portes étaient aux extrémités de la rue qui traversait la ville du couchant au levant. La troisième non loin de l'endroit où se croisent aujourd'hui les rues Saint-Antoine et du Commerce; celle-ci faisait communiquer la ville avec les voies de Reims et de Meaux; enfin la quatrième, celle du nord, jusqu'ici incertaine, mais dont la situation nous paraît indiquée par l'arche du pont dont nous parlerons plus loin, conduisait au palais des gouverneurs romains, monument dont on a retrouvé récemment de nombreux débris et qui portait, on ne sait depuis quelle époque, le nom de Palais d'Albâtre.

Rien cependant ne vient donner de certitude à l'existence de quatre portes dans la cité romaine. D. Grenier (2) est d'une opinion opposée: « Cette cité, »

(1) T. I, p. 44. Note.
(2) V. manusc., p. 20, art. 6.

» dit-il, « n'avait que deux portes, l'une nommée l'*Archet* » dans une charte de 1182 (*juxta Sanctum Quintinum in* » *archeto*. Cart. de Saint-Médard. Folio 120, verso) pour » aller à Reims, l'autre appelée la porte l'*Evêque*. »

Nous venons de dire que les Romains avaient construit un pont sur l'Aisne en face de la rue Saint-Quentin. Tous les historiens l'ont assuré et cela est vraisemblable; mais nous devons reconnaître que nous n'en avons pas acquis la certitude. Ce pont, s'il a existé, était-il fortifié à ses deux extrémités par des travaux de défense? On le sait encore moins, aucun renseignement à cet égard n'étant parvenu jusqu'à nous.

On serait étonné du peu d'étendue de la cité gallo-romaine, si l'on ne se rappelait que la plupart des villes romaines étaient environnées de faubourgs considérables où se répandait une population nombreuse.

Ces dimensions si restreintes de l'enceinte fortifiée, nous le répétons, paraissent étayer fortement l'opinion que nous avons émise, et qui consiste à soutenir que les Romains avaient adopté l'enceinte que les Gaulois avaient eux-mêmes entourée de murailles d'une bonne construction, au dire de César. Ils auront utilisé ce qui existait déjà, comme il arrive souvent lorsqu'un établissement vient en remplacer un autre plus ancien.

Nous croyons que les indications que nous allons donner et les observations dont nous les ferons suivre montreront, d'une manière assez satisfaisante, qu l'enceinte que nous avons tracée était bien celle de la ville gallo-romaine.

Midi. Dans une maison de la rue des Minimes (celle occupée par le secrétariat de l'évêché), se trouve une portion de mur considérable soutenant des bâtiments dépendant du palais épiscopal et dont la construction est évidemment romaine, puisqu'elle se compose d'assises de grosses pierres, surmontées du petit appareil avec

des cordons de briques de distance en distance. Ce mur, d'une grande épaisseur, se prolonge vers l'est sur une longueur de plusieurs centaines de mètres jusqu'à la rue du Chaperon-Rouge ; il sert de clôture aux jardins ou aux cours des maisons de la rue des Minimes. Il se prolonge aussi vers l'ouest jusqu'à l'extrémité des bâtiments de l'évêché ; là, à l'angle sud-ouest, il présente une saillie extérieure de quatre mètres.

Ouest. De ce côté, on retrouve le mur romain jusqu'à la rue de l'Evêché avec la même saillie près de l'angle. La partie du mur qui donne l'alignement de tout le côté de l'ouest soutient la chapelle de l'évêché, et le pavillon qui s'avance un peu plus indique les deux saillies dont nous venons de parler. Vue extérieurement, cette disposition de la fortification devait présenter l'aspect d'une tour carrée de dix mètres environ de côté s'avançant seulement de quatre mètres à l'angle sud-ouest. C'est là, sans doute, la tour dont l'abbé Lebœuf a vu les restes dans le palais épiscopal (1).

La tradition rapporte et l'auteur que nous venons de citer répète (2) que l'on abattit le mur romain pour construire le portail de la cathédrale. Notre ligne de l'ouest passe en effet à la première travée de la nef.

Les murs terrassés des jardins de la rue des Cordeliers (maisons de MM. Destrés, Branche de Flavigny, etc.), sont une autre indication du passage de la muraille romaine. Et la muraille elle-même a été trouvée il y a quelques

(1) « On voit, » dit-il, dans ce palais, proche le perron, le » reste d'une tour carrée qui était à l'angle du sud-ouest de cette » ville. Ces murs sont faits de petites pierres carrées, entremêlées » d'une double bande de briques, à la distance d'environ trois » pieds l'une de l'autre. » Dissertation de 1735, p. 43. Note.

(2) « En agrandissant, au 12e siècle, l'église cathédrale du côté » de l'occident, on perça les anciens murs romains et on poussa » l'édifice quelques toises hors de la cité. » Même dissertation.

années dans la maison de M. Chastel, rue de la Burie. En baissant le niveau de la cour on en a rencontré sur une longueur de 5 à 6 mètres les fondations qui consistaient en pierres brutes d'une énorme grosseur. L'une d'elles n'a pas été enlevée et se voit encore au coin du bâtiment principal près de la tourelle qui contient l'escalier.

Tous les auteurs qui se sont occupés de la topographie de Soissons ont admis que les Romains avaient détourné la petite rivière de Crise de son cours naturel, pour l'amener dans les fossés qu'ils avaient creusés au pied de leurs murailles. Le point où elle entrait dans les fossés ne peut être douteux ; c'était l'angle sud-ouest, et là, les eaux se partageaient en deux parts pour couler dans le fossé du midi et dans celui de l'ouest. Et ce fait est constaté par le manuscrit de Michel Bertin où l'on trouve ce passage (1) : « La Crise arrivait en ce lieu » (le coin de Saint-Remy) par la croix de Panleu ; elle » passait devant les Cordeliers et la Grosse-Tête, et se » rendait près de Saint-Léger par le grand marché. » Au temps où Berlette, auteur du premier manuscrit écrivait (1552), le passage de la Crise dans l'intérieur de la ville venait à peine d'être supprimé.

La découverte faite en 1851 dans la maison de M. Traizet, rue des Cordeliers, et à une profondeur de quelques mètres, d'une vanne qui servait à déverser les eaux hors du fossé, et qui ne pouvait avoir pour but que d'arroser des jardins situés plus à l'ouest (2) est venue prouver, d'une manière évidente, le détournement de la Crise.

Nord. A une époque qui n'est pas éloignée, toutes les

(1) *Histoire de Soissons* manuscrite. Liv. 2, ch. 19, à la bibliothèque de Soissons.

(2) *In vico qui dicitur Richebourg.* Ancienne Charte.

maisons de la rue des Framboisiers étaient terrassées, c'est-à-dire que le rez-de-chaussée sur la rue était au premier étage sur la cour. Cet état de choses qui subsiste encore dans la maison de M. Joseph nous semble indiquer, d'une manière précise, la position du mur romain. Le propriétaire de la maison dont je viens de parler, fit, il y a quelques années, une découverte importante pour la question qui nous occupe. En pratiquant une fouille dans sa cour, il trouva, à deux mètres de profondeur, une arche de pont très-bien conservée; le maçon qui était occupé à ce travail n'hésita pas à dire que ce ne pouvait être que les restes d'un ancien pont sur la Crise (1). La certitude du passage de la Crise le long de la grande place établit également la certitude du passage du mur romain où nous l'avons placé.

Est. Quant au côté de l'est, n'ayant trouvé d'abord aucune indication sur la place qu'il occupait, nous allions lui faire suivre le bord de l'Aisne, ce qu'ont fait, jusqu'à présent, les auteurs qui ont parlé des fortifications de Soissons, lorsque, plus frappé que nous ne l'avions encore été de ce fait des trois autres côtés de l'enceinte couronnant l'éminence naturelle sur laquelle était située la ville gallo-romaine, nous avons acquis la conviction qu'il devait en être de même pour le quatrième côté. Nous avons été ensuite confirmé, dans cette opinion, par plusieurs passages de l'histoire de l'abbaye Notre-Dame, desquels il résulte: premièrement que l'église de ce monastère était près de la muraille romaine; deuxièmement qu'une cellule près de la même muraille avait été donnée par l'abbesse de Notre-Dame, au 7e siècle, au reclus saint Voué; troisièmement

(1) Cette construction existe encore, comprise dans une fosse d'aisances: elle ne pourrait être confondue, à ce qui nous a été dit, avec une voûte de cave.

qu'une porte portant le nom de ce saint avait existé auprès de la rue du Mont-Revers, toutes choses qui ne peuvent être exactes qu'avec le mur passant où nous l'avons placé. Nous discuterons ces faits plus loin lorsque nous montrerons que l'enceinte Romaine a subsisté jusqu'au 10e siècle. Mais nous n'avons pas seulement trouvé des preuves historiques à l'appui de ce nouveau système, nous croyons retrouver le mur lui-même, sur une grande étendue et presque sans interruption depuis le chevet de l'ancienne église Saint-Pierre, que l'on voit encore dans une maison de la rue de la Vieille-Gagnerie, jusqu'auprès de l'hôtel de la Mairie. En effet, les maisons de la rue du Pot-d'Étain, sont séparées de celle de la rue du Commerce par un mur très-épais, et le niveau du sol est bien plus élevé du côté de cette dernière rue que du côté de la première ; une plus grande élévation du sol, soutenue par un mur, existe également entre les jardins des maisons des rues de la Congrégation et du Château-Gaillard. Or n'est-ce pas là précisément ce qui existe ou a existé des autres côtés de l'enceinte Gallo-Romaine. Nous ajouterons enfin que M. Mignot-Liance, en faisant pratiquer un renfoncement au fond de la cour de sa maison, rue de la Vieille-Gagnerie, dans le mur dont nous venons de parler, a trouvé le petit appareil Romain surmontant des fondations de pierres brutes de très-grandes dimensions.

On remarquera que les deux établissements religieux les plus importants de Soissons, l'abbaye Notre-Dame et l'évêché joint à la cathédrale, avaient été placés l'un dans l'angle sud-est, et l'autre dans l'angle sud-ouest de l'enceinte romaine.

Tour des Comtes. Sur l'emplacement actuel de l'hôtel de la mairie, il a existé, au rapport de tous les historiens, un monument appelé la Tour des *Comtes* ou du *Comte*, qui aurait été rasé en 1057 par le roi Henri Ier.

On a supposé, ce que nous sommes disposé à admettre, que ce monument, sans doute fortifié, était de construction romaine. Le chanoine Cabaret dit (1) qu'en 1772, lorsque l'on démolit le château Gaillard qui, lui-même, avait remplacé la Tour des Comtes, « on trouva le véritable » emplacement où cette tour avait été bâtie ; c'était à la » place où se trouve aujourd'hui la principale porte de » l'Intendance. On y découvrit les fondations, et elles » étaient de pierres brutes d'une grosseur monstrueuse. »

A ces quelques mots, nous nous bornerons à ajouter l'observation suivante de M. de Caumont (2) : « A l'in- » térieur de la place (il s'agit des cités gallo-romaines), » il y avait une tour beaucoup plus vaste, ordinaire- » ment carrée dans laquelle habitait le commandant ; » et dans la ville de Tours, comme à Soissons, ce monument portait le nom de Tour du Comte.

Première enceinte du Moyen-Age.

(12e siècle).

Nous allons commencer par en déterminer le tracé d'une manière aussi exacte que possible ; nous tâcherons ensuite de lui donner une date, et nous montrerons enfin combien d'erreurs ont été commises tant sur la position des murailles que sur l'époque de leur construction.

Si l'on tire une ligne droite *(voir le plan)* partant de la Tour Lardier, située sur le bord de la rivière, et se prolongeant jusqu'à la Tour Massé, cette ligne passe précisément sur l'emplacement d'une porte nommée d'abord Porte Saint-André, puis Fausse-Porte, et

(1) *Mémoires manuscrits* pour servir à l'*Histoire de Soissons*. Vol. 1er, p. 63, à la bibliothèque de Soissons.

(2) *Cours d'antiquités*. 2e vol., p. 345.

complètement détruite en 1824, elle longe ensuite une rue qui a retenu le nom de Vieux-Rempart; elle est évidemment le côté sud de l'enceinte du moyen-âge. Nous avons dit, plus haut, que Leroux en avait fait à tort le côté sud de la cité gallo-romaine (1).

Le côté de l'ouest est plus difficile à déterminer; cependant nous avons deux points où passait le mur de l'ouest : c'est la Tour Massé et la Porte Ozanne dont on voit encore des restes dans la maison des héritiers Cauchois, occupée dans ce moment par la pension de Mme Lecoq; mais ce mur décrivait-il une courbe, ou bien allait-il directement d'un point à l'autre ? Ce qui nous ferait croire qu'il s'écarterait de la ligne droite, mais qu'il ne s'en écartait pas beaucoup, c'est d'une part que le déchirement de muraille qui se voit à la Tour Massé n'est pas dirigé vers la Porte Ozanne, mais plus en dehors de la ville; c'est d'autre part que, lors de la démolition, il y a quelques années, de la maison qui occupait l'entrée actuelle de la rue Basse-Saint-Christophe, à l'endroit même où l'on a construit le petit bureau de l'octroi, on retrouva plusieurs piliers ayant appartenu à l'ancienne église Saint-Christophe, église qui, jusqu'au 15e siècle (2), était restée hors des murs de la ville; il fallait donc que cette première enceinte du moyen-âge se portât plus à l'ouest que la ligne droite, et qu'en même temps elle passât en-deçà de cette vieille église. Leroux, au contraire (3), place dès 582 la porte Saint-Christophe où elle se trouve aujourd'hui. On comprend, sans autre explication, qu'il n'a pu en être ainsi.

De la Porte Ozanne, le mur de l'ouest se prolongeait encore au nord jusqu'au rempart actuel, en un point qui

(1) Vol. 1er, p. 70.
(2) *Mémoires manuscrits* de Cabaret. Vol. 1er, p. 72.
(3) Vol. 1er, p. 217.

doit correspondre à peu près au pavillon de la maison de M. Hénin. Là, il faisait un angle pour fermer la ville au nord.

Du côté du nord, nous trouvons le mur lui-même sur une grande longueur (1), savoir : au fond de la cour de M. Hénin, le long du jardin de M. de Laprairie et de celui de Mme Fanchon ; le pavillon que l'on rencontre ensuite qui forme saillie et dont le dessous est voûté indique une ancienne tour. Dans le jardin de M. Tonnelier, on retrouve le même mur, et il y présente la particularité d'une partie cintrée de biais qui devait être soit une poterne, soit un de ces renfoncements qui se pratiquaient souvent dans les murailles du 12e siècle. Après la rue Barat, on voit dans la maison de Mme Juvigny les restes de la porte de ce nom, un petit caveau qui existe encore paraît avoir été un corps-de-garde qui l'aurait accompagné. Dans le jardin, le mur est parfaitement conservé sur une longueur de cinquante mètres. Au dehors, dans le talus qui soutient ce mur, on voit saillir un pilier creusé d'une rainure dont la destination était sans doute de recevoir l'une des pièces de bois qui servaient à manœuvrer un pont-levis. La muraille du nord se continue ainsi avec des angles rentrants et des angles sortants jusqu'à la rue où est situé Saint-Léger. Quelques mètres après cette rue, commençait le côté de l'est ; la muraille alors longeait le jardin de l'abbaye de Saint-Léger dont il a formé pendant longtemps la clôture, mais en se rapprochant du rempart une quinzaine de mètres de plus que le simple mur de fermeture qui existe aujourd'hui (2). Cette portion du

(1) On ne comprend pas que Leroux, qui était employé du génie militaire, n'ait pas reconnu dans les restes de murailles l'une des premières enceintes de Soissons.

(2) Ceci explique un passage de l'*Histoire de Soissons* de Dormay, où il est dit qu'autrefois les bâtiments de l'abbaye étaient adossés au rempart.

mur de la première enceinte du moyen-âge a été abattue en 1831, pour établir la rue Militaire.

Au-delà du jardin de Saint-Léger, ce mur se rendait en ligne droite, tout le fait supposer du moins, au pont actuel, en enfermant dans la ville le château Gaillard, édifice qui avait remplacé la Tour des Comtes. Du pont, il allait rejoindre la Tour Lardier d'où nous avons fait partir le mur du midi. Dans cette partie de l'enceinte, il ne reste un peu d'incertitude que pour la portion qui traversait l'hôtel de la mairie; en effet, nous avons vu abattre le mur qui bornait Saint-Léger. Le mur lui-même existe encore sur une longueur de cent mètres environ entre le quai et les maisons du côté est de la rue du Château. Nous avons vu aussi abattre sa continuation depuis le bas de la rue Saint-Quentin jusqu'au bâtiment des Vieilles-Boucheries près du pont; enfin, il n'y a aucune raison pour ne pas regarder le mur qui joint le pont à la Tour Lardier comme le mur même du moyen-âge.

D'après les documents historiques qui nous restent, il paraît constaté que six portes faisaient communiquer avec le dehors la ville du moyen-âge :

Premièrement. Au midi la Porte Saint-André dont la démolition a été achevée en 1824. On voit encore, dans la rue du Commerce, une portion du rempart contre lequel elle s'appuyait à l'est. Elle portait depuis longtemps (1552, probablement, époque où elle fut remplacée par la Porte Saint-Martin), le nom de Fausse-Porte.

Deuxièmement. La Porte Saint-Remy (démolie en 1552) qui devait se trouver dans la rue du même nom, à peu près à la hauteur de la Tour Massé.

Troisièmement. La Porte Saint-Christophe que nous croyons avoir été placée entre la rue Neuve et la porte actuelle.

Quatrièmement. La Porte Hozanne dont nous avons déjà indiqué la situation dans la maison occupée par M. Lecoq.

Cinquièmement. La porte Berald ou Barat dont nous avons également indiqué la position à l'extrémité de la rue de ce nom dans la maison de Mme Juvigny.

Sixièmement. Et la porte qui s'ouvrait sur le pont.

Il existait de plus au bas de la rue Saint-Quentin une ouverture qui s'appelait la Poterne, et qui conduisait sur le bord de la rivière. Cette poterne n'a cessé d'exister que depuis 1828 en même temps que le mur dans lequel elle était percée.

Leroux (1) compte huit portes, mais nous croyons qu'il se trompe. Après avoir nommé la Porte Saint-Christophe, il parle de la Porte Lévêque qui donnait, dit-il, sur le quartier de Panleu, et aurait été percée sur le prolongement de la rue de la Burie. Or, la porte qui s'est appelée Lévêque était la porte romaine qui se trouvait au carrefour de la Grosse-Tête (2), et la Porte Saint-Christophe est celle qui l'a remplacée lors de l'agrandissement de la ville. Sous deux noms, il ne s'agit donc que d'une seule porte. Nous supprimons aussi, parce qu'il n'en est question dans aucune charte ni dans aucun auteur, une seconde porte qu'il suppose avoir été ouverte en face de St-Pierre-à-la-Chaux (magasin à poudre), et dont le nom, assure-t-il, est resté ignoré.

Nous avons dit, plus haut, que les Romains avaient eu un pont sur l'Aisne, vis-à-vis de la rue Saint-Quentin. On ne sait à quelle époque il disparut, et l'on n'a qu'une légende pour constater la construction de celui qui le remplaça. Berlette (3) raconte que vers 825, on

(1) Vol. 1er, p. 220, *Histoire de Soissons.*

(2) Plusieurs chartes parlent de la porte l'Evêque, en ajoutant : *Dicta ad Grossum Caput.*

(3) *Histoire manuscrite,* p. 202. Ce manuscrit n'est pas le même que celui de Michel Bertin que nous avons déjà cité.

voulait construire un autre pont, mais que des esprits malfaisants s'opposaient à sa construction, et qu'on ne savait comment s'en débarrasser; qu'enfin on eut l'idée de faire venir, de Saint-Médard, les reliques de saint Sébastien récemment apportées de Rome, et qu'aussitôt les esprits disparurent pour ne plus se montrer. Ni Dormay, ni Cabaret n'ont reproduit cette légende. Ce dernier écrivain (1) s'exprime ainsi à propos du pont: « Le grand pont sur la rivière d'Aisne fut bâti ou plutôt » relevé sur ses arches en 1265. »

Une tour, nommée le Donjon et érigée plus tard en beffroi, défendait le pont du côté de la ville; elle était placée près de l'ancienne Boucherie (2).

Faubourg Saint-Vaast. Les documents sur les fortifications du faubourg Saint-Vaast ou bourg d'Aisne manquent encore plus que sur celles de la ville proprement dite. Ce que nous apprennent Michel Bertin (3) et Rousseau-Desfontaines (4), c'est que les murs formant les courtines actuelles existaient en 1553, et qu'une porte nommée du Champ-Bouillant était ouverte en face de l'abbaye de Saint-Médard. Nous devons donc supposer que l'enceinte que nous voyons aujourd'hui, moins les trois bastions dont elle est flanquée, est contemporaine de celle que nous venons de décrire pour la ville et qu'elle en a été le complément. Une poterne qui existe encore près des Abattoirs montre qu'un mur de défense régnait sur le bord de la rivière.

En remarquant le cachet d'antiquité dont sont revêtues certaines parties du mur de la longue courtine qui regarde Saint-Médard, en remarquant aussi accolée au mur une tour carrée appartenant à un système de

(1) *Mémoires manuscrits.* Vol. 1er, p. 84.
(2) Cabaret. Vol. 1er, p. 84.
(3) Liv. 8, ch. 20.
(4) Quatrième partie, p. 53.

fortification depuis longtemps abandonné, ainsi qu'une espèce de pilier qui nous paraît être un des pieds-droits de la Porte du Champ-Bouillant supprimée en 1553, nous sommes convaincu que ce sont là de véritables restes de la vieille enceinte du faubourg Saint-Vaast, et probablement ce qu'il y a de plus ancien dans les fortifications actuelles de Soissons.

Leroux indique une autre enceinte très-restreinte qu'il croit avoir été élevée en 582; mais nous trouvons cette première enceinte trop hypothétique pour en tenir compte.

Seconde Enceinte du Moyen-Age.

Nous avions d'abord pensé qu'entre l'époque où avait été construite l'enceinte que nous venons de décrire et les grands travaux de 1551 dont nous parlerons plus loin, rien d'important n'avait été fait pour la défense de la ville de Soissons; mais en étudiant de nouveau les côtés nord et ouest, nous avons dû reconnaître qu'à une autre époque que nous croyons être 1414, la première enceinte du moyen-âge avait reçu un agrandissement très-faible au nord, il est vrai, mais considérable à l'ouest.

Avant les travaux exécutés récemment, les courtines des murs de l'ouest et du nord étaient flanquées de distance en distance (voir le plan) de tours rondes et carrées. Ces tours ne peuvent appartenir à 1551, car alors ce système de fortification avait été abandonné pour être remplacé par les grands bastions, ainsi qu'on en a la preuve par la fortification du midi de la ville et du faubourg Saint-Vaast. D'ailleurs, tous les historiens répètent que de ces côtés ouest et nord, la fortification ne fut pas refaite entièrement en 1551, et parmi ces historiens sont Berlette et Michel Bertin qui vivaient à

cette date de 1551. D'un autre côté, ces mêmes murs flanqués de tours ne peuvent être ceux de la première enceinte du moyen-âge, puisque nous avons vu que ces derniers dont une partie subsiste encore occupaient une autre position. Il faut donc qu'ils aient été construits après l'enceinte dont nous avons parlé si longuement, et avant 1551.

Cet agrandissement de la ville consista, savoir : du côté de l'ouest à enclore l'espace compris entre le mur du 12e siècle et les fortifications existant (voir le plan) aujourd'hui ; du côté du nord à élever un nouveau mur flanqué de tours à quelques mètres seulement en avant de l'ancien, et à réunir Saint-Pierre-à-la-Chaux à la fortification ; et peut-être du côté de l'est à reculer aussi le mur de quelques mètres pour le rapprocher de la rivière.

CONSIDÉRATIONS QUI ONT FAIT ADOPTER LE XIIe SIÈCLE, ET LE COMMENCEMENT DU XVe POUR LES ÉPOQUES QUI VIRENT ÉLEVER LES DEUX ENCEINTES DU MOYEN-AGE.

Après avoir montré ce qu'avaient été les enceintes de Soissons pendant le moyen-âge, il est indispensable de rechercher les époques où elles ont été élevées. Malheureusement les dates manquent, et les suppositions qu'ont faites les divers historiens qui s'en sont occupés ne nous paraissent mériter aucune confiance.

Dormay, Melchior Regnault et Lemoine n'en ont pas parlé. Rousseau-Desfontaines (1), Cabaret (2), MM. H. Martin et Paul Lacroix (3) supposent que les anciennes murailles qu'ils indiquent d'une manière plus ou moins exacte furent construites durant le IXe siècle par un

(1) *Histoire manuscrite de Soissons.* Première partie, p. 177.

(2) *Mémoires manuscrits.* Vol. 1er, p. 112.

(3) *Histoire de Soissons.* Vol. 1er, p. 215.

comte Bérald, dont le nom est resté à la petite rue qui fait suite à la rue des Cordeliers et qui conduit au rempart. Leroux veut, au contraire, que la même enceinte à laquelle il fait subir quelques modifications, ait été élevée en 582, et c'est le passage suivant de Grégoire de Tours qui lui fait adopter cette opinion : *Muri urbis Suessonicæ corruerunt* ; mais on comprend que supposer d'après ces mots de Grégoire de Tours que la totalité des murs qui entouraient Soissons s'écroulèrent en 582, et qu'on fut obligé de les reconstruire en entier, c'est leur donner un sens qu'ils n'ont pas pu avoir. La chûte d'un pan de mur a dû suffire pour que l'évêque de Tours écrivît ce qu'il a écrit, comme la chûte d'un bastion en 1829 a suffi pour faire dire aux journaux du temps que les murs de Soissons s'écroulaient. Les historiens H. Martin et P. Lacroix (1) ont donné à ce passage le sens que nous lui attribuons nous-même. D'ailleurs, nous avons la certitude que toute l'enceinte romaine ne fut pas renversée en 582, puisqu'elle existe encore presqu'entière du côté du midi.

Grégoire de Tours était venu l'année précédente à Soissons pour être jugé par le concile de Braisne ; mais en 582, il était de retour dans sa ville épiscopale. Ce qu'il rapporte de l'évènement dont nous venons de parler a donc beaucoup moins d'autorité que si le fait était arrivé quelques années plus tôt.

Quant à l'opinion qui fait ériger cette enceinte en 869 par le comte Bérald et qui, comme le font observer H. Martin et P. Lacroix (2), tout en la partageant, n'a

(1) Vol. 1er, p. 123.

(2) Vol. 1er, p. 348. Ces historiens ne disent pas : au commencement du dernier siècle par Rousseau-Desfontaines, mais à la fin du 16e par Michel Bertin ; mais n'ayant rien trouvé à ce sujet dans le manuscrit de Bertin, nous croyons qu'il y a eu erreur de la part de ces deux auteurs.

été émise pour la première fois qu'au commencement du dernier siècle par Rousseau-Desfontaines, elle ne repose que sur son témoignage qui n'a pas beaucoup de valeur à nos yeux. Regnault dit à propos de ce comte : En ce temps-là (869), Bérald commandait à Soissons (1). Ce fait est indiqué comme tiré d'une charte du cartulaire de Saint-Médard; mais nous avons cherché en vain la charte dans une copie de ce cartulaire.

Rousseau-Desfontaines (2) s'exprime ainsi à ce sujet : « Charles-le-Chauve donna le comté de Soissons à » Bérald, l'un des plus qualifiés seigneurs de la cour. » Il décrit ensuite toutes les murailles existant au moment des travaux de 1551, et il les donne comme l'œuvre de Bérald. Il suffit de lire quelques pages de l'histoire de Rousseau-Desfontaines pour reconnaître que cet auteur écrit sans examen et sans critique, qu'il admet comme certains les évènements les plus invraisemblables, et que, par conséquent, il ne peut inspirer aucune confiance.

Notre opinion, à nous, en l'absence de documents positifs, c'est qu'il faut placer la construction de la première enceinte du moyen-âge à l'époque où le plus naturellement elle a dû être élevée, et cette époque, c'est le 12e siècle.

M. de Caumont dit dans son *Cours d'antiquités* (3) : « Jusqu'au 12e siècle, les fortifications gallo-romaines » sont restées presqu'intactes dans beaucoup de villes... » A cette époque, on construisit généralement des fortifications beaucoup plus vastes. »

Sauf quelques rares exceptions, l'observation du savant archéologue doit être exacte, parce qu'elle est conforme aux indications de l'histoire.

(1) *Abrégé de l'Histoire de Soissons*, p. 55.
(2) *Histoire de Soissons*. Première partie, p. 177.
(3) Vol. 1er, p. 345.

Les constructions des Romains étaient d'une solidité sur laquelle les siècles n'avaient pas beaucoup de prise; leurs murs, tout porte à le croire, subsistèrent tant qu'on ne les abattit pas. Pour les abandonner et en construire d'autres, il fallut que l'agglomération d'une population plus considérable, plus riche et plus importante, avec d'autres habitudes que celles des populations romaines, vint réclamer l'agrandissement de l'enceinte primitive. Cette circonstance dut-elle se présenter pour Soissons du 6e au 11e siècle? personne ne le soutiendra, malgré le titre de capitale que cette ville porta pendant quelques années.

Sous les règnes des Mérovingiens, on ne fit pas de constructions considérables. Les petites enceintes romaines suffisaient à des rois comme Chilpérick, Gontram et Childebert. « Les vainqueurs barbares, » dit M. » Guizot (1), « s'établirent de préférence au milieu de » leurs terres dans leurs châteaux-forts. La prépondé- » rance sociale passa des villes aux campagnes. » Il faudrait quelque chose de plus que les mots cités plus haut de Grégoire de Tours pour établir qu'une nouvelle enceinte fût donnée à Soissons en 582.

Sous les rois de la seconde race, on ne construisit pas un beaucoup plus grand nombre de grandes enceintes de villes, et l'état de choses décrit par M. Guizot se continua jusqu'au 11e siècle. Aussi les années qui s'écoulent entre les 6e et 11e siècles ne sont fertiles qu'en constructions de châteaux-forts. Nous ne voyons rien dans notre histoire locale qui nous fasse croire qu'il y eut exception pour Soissons, et qu'on dut y élever une enceinte nouvelle. « Les comtes de Soissons, » de la fin du 9e siècle à la fin du 12e siècle, ne jouèrent » qu'un rôle très-médiocre, éclipsés qu'ils étaient par

(1) *Cours d'histoire mod.* Vol. 5, p. 138.

» les évêques, et surtout par les abbés de St-Médard (1). » Ils n'étaient donc pas dans les conditions nécessaires pour entreprendre un travail aussi important.

On a remarqué (2) cependant que Soissons ne fut pas pris par les Normands, particulièrement en 884, et l'on a vu dans cette circonstance une raison qui devait faire croire aux fortifications de 869 ; mais cette observation n'a pas cette conséquence pour nous qui accordons une longue existence aux murs romains. H. Martin qui a fait cette réflexion et qui, dans son *Histoire de France*, n'a pas oublié de raconter le fameux siége de Paris soutenu en 886 contre les Normands par l'évêque Gozlin et le comte Eudes, aurait dû se rappeler qu'alors la défense se borna à la cité (3), c'est-à-dire seulement à ce qui avait formé la ville romaine.

Le 11e siècle amène avec lui un élément nouveau dans le travail de transformation qui s'opère toujours dans les sociétés. Les habitants des villes, et particulièrement les deux classes des bourgeois et des marchands qui jusqu'alors existaient à peine et ne jouaient aucun rôle, commencent à apparaître avec la prétention d'être comptés pour quelque chose, et ce mouvement, en se prolongeant et se grossissant, amène au 12e siècle les chartes de communes, transactions entre les bourgeois et leurs seigneurs, accompagnées si souvent de dissentions, de révoltes et de massacres. L'établissement de la commune de Laon est, comme nous le savons tous, un des épisodes les plus dramatiques de notre histoire.

Il est incontestable que ce nouvel état de la société amena la fermeture des villes, et que les petites enceintes

(1) H. Martin et P. Lacroix. Vol. 1er, p. 353 bis. Des pages différentes portent deux fois les numéros 353, 354, 355 et 356.

(2) *Ibid.*, p. 354.

(3) Sismondi. *Histoire des Français*. Vol. 3, ch. 12, et tous les historiens qui ont rapporté les évènements de ce siége.

romaines ne purent plus suffire; car tout membre de la commune voulut participer aux avantages que présentaient les murailles, puisqu'elles préservaient des pillages auxquels les habitations isolées et même les faubourgs des villes étaient exposés dans un temps où le pouvoir royal était encore si faible.

Nous avons étudié avec beaucoup d'attention l'histoire de Soissons pendant les 11e et 12e siècles, et en voyant le rôle secondaire (1) joué par nos comtes durant ces deux siècles, et en même temps l'action impuissante de la royauté, nous en sommes arrivés à cette conclusion : c'est que la première enceinte fortifiée du moyen-âge a été l'œuvre des bourgeois, qu'elle a dû précéder ou suivre seulement de quelques années l'établissement de la commune de Soissons, fixé par les historiens entre 1116 et 1131.

Nous trouvons à faire ici un rapprochement qui n'est pas sans intérêt : les auteurs qui se sont occupés des diverses enceintes de Paris placent aussi dans la première moitié du 12e siècle les fortifications qui remplacèrent les murs romains.

Il est bien difficile de déterminer aujourd'hui la manière dont la puissance était partagée entre le comte et les bourgeois dans les villes qui avaient obtenu ou conquis une charte de commune. Pour Soissons, ce qui paraît certain, c'est que ses bourgeois avaient la propriété des remparts (2) et des fossés. Le droit de guerre

(1) « Le règne de la maison de Vermandois à Soissons n'eut » rien de brillant et a laissé peu de traces dans l'histoire; c'est à » grand peine qu'on glane parmi les pièces diplomatiques du » temps quelques souvenirs relatifs aux comtes héréditaires. « H. Martin. Vol. 1er, p. 417. Nous ajoutons que les comtes de la maison d'Eu ou de Normandie, 1058 à 1131, ne jetèrent pas un plus vif éclat.

(2) *Mémoires manuscrits* de Cabaret. Vol. 1er, p. 495.

et de paix appartenait aussi quelquefois aux villes affranchies (1). Soissons dont la charte jouissait d'une grande célébrité (2), puisqu'elle a été textuellement reproduite dans celles de Fismes, Senlis, Compiègne et même dans celle de Dijon, possédait sans doute tous les droits qui pouvaient être le partage des bourgeois des villes libres. Et si les bourgeois de Soissons avaient la propriété de leurs remparts, s'ils possédaient le droit de guerre et de paix, on doit supposer qu'eux-mêmes, ainsi que nous venons de le dire, avaient construit leurs fortifications.

Aux raisons tirées de l'histoire générale qui nous ont déterminé à fixer le 12e siècle pour l'époque de la construction de la première enceinte du moyen-âge, nous allons ajouter les considérations suivantes qui nous paraissent encore beaucoup fortifier notre opinion :

Premièrement. L'enceinte telle que nous l'avons tracée et dont il reste, comme on l'a vu, de nombreux vestiges, a dû être élevée tout d'une pièce. On ne voit pas, en effet, qu'elle ait pu être ajoutée par partie à l'enceinte romaine; elle annonce donc l'état de société nouveau dont nous avons parlé; elle porte donc, en quelque sorte, la date du 12e siècle.

Deuxièmement. Un fait dont tous les historiens après Flodoard ont conservé le souvenir, c'est que le duc Hugues de France, faisant le siége de Soissons vers 948 avec des Normands qu'il avait rassemblés, lança sur la cité des feux qui incendièrent la *maison de la mère Eglise*, expressions qui ne peuvent s'appliquer qu'à la cathédrale. Or, si à cette époque le mur du moyen-âge avait existé, on ne s'expliquerait pas facilement cet incendie; car au 10e siècle, on ne pouvait pas, comme on le fait aujour-

(1) Aug. Thierry. *Lettres sur l'histoire de France*, p. 219.
(2) *Ibid.* p. 240.

d'hui avec nos obusiers, lancer des objets enflammés à des distances considérables. En faisant subsister les murailles romaines jusqu'à la fin de ce siècle, l'incendie de la cathédrale devient au contraire un fait tout naturel, puisque cet édifice était appuyé sur cette muraille dans l'angle sud-ouest, et par conséquent très-exposé aux attaques du dehors.

Troisièmement. Il est impossible de reporter au 6ᵉ siècle, et même seulement au 9ᵉ, la Tour Massé et d'autres parties de la fortification du moyen-âge : le genre de la construction appartient, au contraire, au 12ᵉ.

Quatrièmement. D'après tous les historiens, nous l'avons déjà dit, le roi Henri Iᵉʳ assiégea, prit et rasa la Tour des Comtes de Soissons en 1057 ; et quelques années après, Guillaume fit construire sur son emplacement un fort qui porta le nom de Château-Gaillard. Ces deux circonstances de la destruction de la Tour des Comtes et de la construction d'un nouveau château, nous montrent qu'à Soissons, comme dans le reste de la France, on attachait encore au milieu du 11ᵉ siècle plus d'importance aux châteaux-forts qu'aux enceintes de villes.

Cinquièmement. Nous voyons dans le nom de Lévêque qu'avait reçu et qu'a porté longtemps la porte de l'ouest de l'enceinte romaine, la preuve de la longue durée de cette enceinte.

Sixièmement. D. Germain, historien de l'abbaye Notre-Dame, rapporte (1) que l'abbesse donna à saint Voué une petite cellule joignant les murailles de la ville, et que c'est là qu'on lui portait à manger; les Bollandistes (2) répètent que saint Voué demeura dans le monastère ou près du monastère; et cependant ces auteurs veulent

(1) Page 303.

(2) Au 5 février. *Vie de saint Voué.*

que cette cellule ait été la Tour Lardier, Saint-Benoît ou du Diable, ce qui ne semble pas possible, même quand cette tour, que nous prétendons être du 12e siècle, aurait existé au 8e, parce que l'abbesse de Notre-Dame n'aurait pas pu donner une tour qui faisait partie des fortifications, et parce que cette tour était séparée du monastère par une rue et un terrain qui n'ont jamais dû appartenir entièrement à l'abbaye.

Ces circonstances relatives à la cellule de saint Voué se comprennent difficilement avec le mur du moyen-âge; elles s'expliquent au contraire naturellement avec le mur romain, en même temps qu'elles rendent raison de l'existence de la Porte Saint-Voué dont nous avons parlé plus haut, et qui est bien constatée par le rituel de Nivelon conservé à la bibliothèque impériale (1), lequel dit positivement que la procession du troisième jour des Rogations passait par cette porte: *In transitu porte sancti Vodoali.* L'enceinte romaine avait donc subsisté au moins jusqu'à la mort de ce saint, 8e siècle.

Septièmement. L'historien de l'abbaye Notre-Dame (2) et les historiens de Soissons parlent, à la date de 664, de l'église principale de ce monastère, et ils disent que l'abside s'avançait près des murailles de la ville et paraissait leur commander, et comme cette première église occupait la même position que celles qui l'ont remplacée, position que nous connaissons puisqu'il subsiste encore deux belles fenêtres romanes de l'édifice détruit à la Révolution, on peut affirmer que la muraille romaine existait encore en 664, et même dans le 9e ou 10e siècle, époque où écrivait l'auteur qui, le premier, fit cette

(1) On est généralement d'accord pour donner à ce précieux manuscrit la date de 1205.

(2) Pages 6 et 82. Cette observation sur l'abside de l'église de l'abbaye est tirée d'un auteur qui vivait au 9e ou 10e siècle, ce qui lui donne plus de valeur. Page 285.

observation ; car l'expression : près des remparts de la ville, n'aurait pu s'appliquer avec exactitude à l'enceinte du moyen-âge qui en était à une assez grande distance.

Huitièmement. Si on admettait, avec Leroux, que l'enceinte du moyen-âge a été élevée en 582, il faudrait alors supposer que les églises Saint-André, Saint-Remy, Saint-Christophe, Notre-Dame-des-Vignes et Saint-Pierre-à-la-Chaux existaient déjà à cette époque ; car ayant été fondées évidemment pour les faubourgs, il n'est pas facile de croire qu'on les aurait placées contre le mur de la ville au lieu de les mettre au centre des populations qui devaient les fréquenter.

Neuvièmement. Dans le rituel de Nivelon que nous avons déjà cité, il est dit que la procession du second jour des Rogations sortait par la Porte Berald (ou Barat) pour aller à Saint-Pierre-à-la-Chaux : *Tum ad sanctum Petrum de Calce, exeunte processione per portam Beraldi.* Or, ce passage montre que Saint-Pierre-à-la-Chaux était encore hors des murs au 13e siècle ; il est d'accord avec nous qui n'avons fait enfermer cette église dans les murs de Soissons qu'au 15e siècle.

Dixièmement. Nous croyons trouver enfin une preuve de la longue durée de l'enceinte romaine dans les observations que répètent souvent les historiens de Soissons sur l'importance ancienne de faubourgs qu'ils ne retrouvent plus de leur temps. Ils disent, par exemple, que le faubourg Saint-Christophe touchait d'un côté à celui de Saint-Remy, et de l'autre à celui qui était au-delà de la porte Barat. Il est évident qu'avant la construction du mur du moyen-âge, toutes les maisons qui forment aujourd'hui les quartiers Saint-Remy, Saint-Christophe et Richebourg se touchaient tout en dépendant des faubourgs ; c'est même ce qui a amené l'agrandissement de la ville. Après cet agrandissement,

il n'a plus été possible qu'il en fût ainsi, car ces faubourgs auraient eu une étendue et une importance que la ville de Soissons n'a jamais comportées.

Les motifs qui, au 12e siècle, firent remplacer les murs romains par une enceinte beaucoup plus grande, durent aussi amener la fermeture du bourg d'Aisne. Nous fixons donc à ce temps les constructions de l'enceinte qui existait dans ce faubourg en 1553, et qui, sauf les trois bastions, est encore la même aujourd'hui. Leroux la reporte à 869. Ainsi, après avoir rejeté pour la ville ce que Rousseau-Desfontaines avait dit du comte Bérald et de ses fortifications, il l'admet pour le faubourg Saint-Vaast, sans expliquer ce qui l'a décidé. Il est impossible de partager son opinion. Nous n'avons pas adopté davantage son enceinte de 582, parce qu'il ne s'appuie, pour en supposer l'existence et en tracer le contour, que sur un passage de la charte d'établissement de l'abbaye Notre-Dame, passage qui n'a pas la signification qu'on a voulu lui donner. Cette fameuse charte de l'abbaye Notre-Dame est reproduite d'une manière différente dans Regnault (1), dans l'*Histoire de l'abbaye* (2) et dans les Bollandistes (3), et quand on l'étudie avec soin dans ces trois versions, on voit qu'on ne peut en tirer aucune induction ayant quelque valeur. Les Bollandistes disent même que, sans correction, l'orignal de cette charte était inintelligible.

La conséquence naturelle de ce que nous venons de dire du faubourg Saint-Vaast, c'est que le pont lui-même dut être construit à peu près dans le même temps que les murailles de la ville et de ce faubourg; et, sans rejeter complètement la légende de 845, ce que nous

(1) *Abrégé de l'histoire de Soissons*. Preuve. Fo 1er, vo.
(2) *Histoire de l'abbaye Notre-Dame*, p. 421.
(3) Au 5 mars. *Vie de saint Drausin*.

croyons, c'est que les travaux de 1265 n'auront été que des réparations partielles, et non une reconstruction complète. Nous trouvons une espèce de confirmation de cette opinion : premièrement dans l'existence du bâtiment de la Vieille-Boucherie qui est attenant au pont, qui ne peut pas avoir été construit avant le pont lui-même, et qui est antérieur par le style de la bâtisse à l'année 1265 ; deuxièmement dans un passage du rituel de Nivelon qui, en traçant l'itinéraire de la procession du troisième jour des Rogations, dit qu'on traverse le pont pour aller au faubourg Saint-Vaast (1205) (1).

Il nous reste maintenant à montrer que la première enceinte du moyen-âge n'a pu être élevée postérieurement aux dernières années du 12e siècle.

Premièrement. L'article 1er de la charte de commune concédée par Philippe-Auguste aux habitants de Soissons, en 1181, et confirmative de la première, est ainsi conçu : « Au-dedans des remparts de la cité de Soissons, on » se portera secours loyalement »; donc des remparts plus grands que la fortification romaine et dont la défense était confiée aux bourgeois existaient en 1181.

Deuxièmement. A la fin du 12e siècle, la cathédrale dont le portail et les deux tours s'avancent en dehors du mur romain fut construite ; donc il existait une autre enceinte, puisqu'on pouvait jeter en bas ce mur gallo-romain.

Troisièmement. D. Grenier (2) dit qu'on lit ce passage dans une charte de Jacques, évêque de Soissons : *50 sextarios vinee in una vinea sita juxta murum civitatis SSie infra portam S. Christophori et portam S. Mariæ in vineis*. Je ne trouve qu'un seul évêque de Soissons du

(1) *Antequam pontem ascendamus*. Communiqué par M. l'abbé Poquet.

(2) Vol. 143, p. 28. 1. B.

nom de Jacques, c'est Jacques de Bazoches qui fut sacré en 1220, et mourut en 1243. Il existait donc une porte Saint-Christophe au commencement du 13e siècle, et par conséquent une autre enceinte que le mur romain dont la porte ne porta jamais le nom de ce saint.

Quant à la seconde enceinte du moyen-âge, voici ce qui nous a engagé à la placer au commencement du 15e siècle.

En 1414, au plus fort moment des guerres civiles qui désolaient la France, Soissons tenait pour le duc de Bourgogne, et près d'être assiégée par le roi Charles VI, elle résolut de se défendre jusqu'à la dernière extrémité; alors disent les historiens, elle travailla à refaire ses fortifications et à les augmenter. Michel Bertin (1) « pense que dans ce moment fut abattue l'église Saint-» Remy, attendu que rien ne pouvait être plus nuisible » à la défense que ladite église. » Cabaret (2) répète deux fois que ce fut en 1414 que la première église Saint-Remy fut abattue et un petit bastion élevé sur son emplacement, et il ajoute (3) que la chapelle Saint-Christophe fut aussi renversée dans le 15e siècle.

L'indication de ces travaux et l'acharnement que nous savons avoir été apporté par les Soissonnais à la défense de la ville nous paraissent légitimer suffisamment la date que nous avons donnée au second agrandissement de la ville. Cependant nous n'affirmons rien; le milieu du 14e siècle, époque pendant laquelle notre pays fut ravagé par les bandes de *Jacques Bonhomme*, vit peut-être élever les nouveaux remparts. La résidence des ennemis dans le Soissonnais, disent « MM. H. Martin et » P. Lacroix (4), obligea toutes les villes et toutes les

(1) *Histoire manuscrite de Soissons*. Liv. 8, ch 9.
(2) *Mémoires manuscrits*. T. 1er, p. 77.
(3) *Ibid.* p. 72.
(4) Vol. 2, p. 220.

» abbayes à faire de grandes dépenses en fortifications.
» Ce dut être en 1858 ou 1359 que Soissons se mit à
» l'abri d'un coup de main par de nouveaux remparts. »

Château Gaillard.

Nous avons dit, en parlant de la Tour des Comtes, que sur l'emplacement de ce monument romain avait été construit le château Gaillard, en 1160. Les historiens attribuent cette construction à Guillaume, comte de Soissons, et ils ajoutent qu'Enguerrand de Coucy en augmenta les moyens de défense, vers 1368.

Leroux a donné une description complète de cet édifice (1), et il y a joint deux plans curieux dont les données lui avaient été fournies par un plan primitif dressé par M. Durocher, architecte, qui fit abattre le château Gaillard en 1772, pour construire à sa place le palais de l'Intendance.

Comme nous n'avons pas les moyens de contrôler le travail de Leroux, nous nous bornons à répéter ce que dit du château Gaillard (2) Cabaret qui l'avait vu démolir.

« Ce château consistait en un long et large corps de
» bâtiment flanqué de quatre grosses tours carrées, et
» il était fermé carrément de murailles épaisses de six
» pieds et hautes de trente. Aux quatre angles de ces
» murailles étaient élevées quatre grosses tours rondes de
» même épaisseur ayant chacune quatre étages voûtés,
» soixante-quinze pieds de tour, cent pieds d'élévation
» compris leurs bases, chapiteaux, terrasses et obser-
» vatoires.

» Outre les huit tours ci-dessus décrites, il en existait
» une autre de pareille architecture adaptée au principal

(1) Vol. 1er, p. 380 et vol. 2, p. 63.
(2) Vol. 1er, p. 66.

» corps-de-logis et servant de chapelle castrale. Elle » était dédiée à saint Prince, évêque de Soissons, en » ressouvenir de celle qu'il avait fondée au 5e siècle dans » la Tour des Comtes. »

Il est probable que les murailles et les tours extérieures furent l'œuvre d'Enguerrand, en 1368. C'est l'opinion de Dormay (1), qui raconte à ce sujet un évènement intéressant : Les murs de l'est du château avec deux tours aux angles avaient été portés jusqu'au bord du petit bras de l'Aisne (2) ; de plus, un pont de bois avait été jeté sur la rivière par Enguerrand. En 1413, après la mort de ce comte et du duc d'Orléans qui lui avait succédé, les bourgeois qui avaient vu avec peine cette forteresse non-seulement indépendante des fortifications de la ville, mais encore communiquant directement avec le dehors, abattirent le pont de bois et rompirent les murs du sud et du nord du château pour rétablir un passage continu le long de leurs murailles.

Points sur lesquels notre travail diffère de celui de Leroux.

Leroux fait passer les côtés du midi et de l'est des enceintes gauloise et romaine, savoir : le premier près de la place des Ecoles (voir le plan) ; le second sur le bord de la rivière.

Nous plaçons le premier (qui subsiste encore en grande partie) contre l'évêché et derrière les maisons de la rue Saint-Antoine, et le second dans les cours de la caserne, et entre les rues du Pot-d'Etain et du Commerce, du Château et de la Congrégation.

En faisant abstraction de Saint-Pierre-à-la-Chaux,

(1) Vol. 2, p. 368.

(2) L'île d'Aisne existait encore. Sa suppression commencée en 1680 ne fut terminée qu'en 1760.

Leroux ne compte qu'une enceinte dans le cours du moyen-âge, et il la fait subsister depuis 582 jusqu'à 1551.

Nous avons montré qu'il y avait eu deux enceintes élevées, selon nous, l'une au 12e siècle, l'autre en 1414. La première, dont nous avons constaté les restes considérables, se confondait au midi avec celle qui a subsisté jusqu'en 1551, s'en écartait beaucoup à l'ouest (voir le plan), puisqu'elle laissait en dehors de la ville une grande partie des quartiers Saint-Remy et Saint-Christophe, et la suivait intérieurement à quelques mètres seulement de distance au nord et à l'est.

Leroux dit que Saint-Pierre-à-la-Chaux fut réuni à la ville en 869.

Nous croyons que cette réunion n'a eu lieu qu'en 1414, et nous avons fait voir qu'en 1205 cette église était encore en dehors des murs.

Leroux suppose deux enceintes au faubourg Saint-Vaast, l'une faite en 582, l'autre en 869.

Nous n'adoptons que la seconde, et nous l'attribuons au 12e siècle.

Fortifications de 1551.
Nouvel agrandissement de l'enceinte.

Les travaux commencés en 1551 par les ordres de Henri II et sous la direction de l'amiral de Coligny, augmentèrent la superficie de Soissons de plus d'un tiers (voir le plan). Ils consistèrent (1) : 1° à réunir à la ville et à enclore de murailles tout le quartier Saint-Martin et la colline de Saint-Jean; 2° à élever un bastion plus grand que celui qui existait déjà à l'extrémité de la rue Saint-Remy, un autre bastion, celui de l'Evangile sur l'emplacement de l'ancienne église de Notre-Dame-

(1) Michel Bertin. Liv. 8, ch. 20. Rousseau-Desfontaines. 4e partie, p. 51. Cabaret. 1er vol., p. 76.

des-Vignes, un cavalier contre Saint-Pierre-à-la-Chaux, et à relever plusieurs parties de murailles.

On voit que ces travaux qui furent considérables modifièrent très-peu l'enceinte de la ville du côté du nord, de l'est et de l'ouest, et qu'au contraire, l'agrandissement fut énorme pour la partie méridionale.

Au faubourg Saint-Vaast, les travaux ne commencèrent qu'en 1553. On construisit les trois bastions qui existent encore aujourd'hui, et on releva certaines parties de murs qui se trouvaient en mauvais état. « Par ces ouvrages, » dit Cabaret (1), « la Porte Royale ou du » Champ-Bouillant qui était placée à la droite de l'église » Saint-Vaast, maintenant l'usine à gaz, et qui, du » port, conduisait en droite ligne à Saint-Médard, fut » bouchée et supprimée. »

Fortifications modernes.

Enfin, le gouvernement de la Restauration résolut de faire de Soissons une véritable place de guerre. Les travaux commencèrent en 1818, et ne se terminèrent qu'en 1850. Les bastions des portes Saint-Martin et Saint-Christophe furent construits; celui de Saint-Remy fut refait une troisième fois. La partie de la fortification qui, au nord-est partait du bastion de l'Evangile et se prolongeait jusqu'à Saint-Pierre-à-la-Chaux, maintenant le magasin à poudre, fut reculée et flanquée de deux bastions, et à l'est le bastion de l'hôtel de la mairie fut élevé, ainsi que la muraille qui ferme le port.

L'agrandissement de la ville qui résulta de ces derniers travaux n'eut lieu qu'au nord; il se borna à l'espace planté d'arbres qui se trouve compris entre le pied du terre-plain des remparts et le bas des talus qui sou-

(1) 1er vol., p. 78.

tiennent les murs des maisons, et à partir de celle de M. de Lapprairie, située près du bastion de l'Evangile, jusqu'à celle de M. le docteur Letierce, située près du magasin à poudre.

Ainsi, en fixant les yeux sur le plan que nous avons joint à notre travail, on remarquera que, chaque fois que les fortifications de la ville sont modifiées, il en résulte un agrandissement de son enceinte; et si, en même temps, on cherche à se rendre compte de la situation de Soissons aux diverses époques où les travaux sont exécutés, on pourra constater que l'étendue de son enceinte est toujours en raison inverse du rôle qu'elle est appelée à jouer dans les événements qui se lient à l'histoire générale du pays.

Système de fortification et mode de construction des six enceintes.

Nous aurions voulu, en même temps que nous tracions les différentes enceintes de Soissons, pouvoir donner une description exacte et précise du mode de construction employé dans les fortifications qui se sont succédées depuis l'invasion romaine jusqu'à nos jours; mais les faibles données qui nous restent ne nous l'ont pas permis. A défaut de notions positives, nous allons dire ce qui nous paraît ressortir des indications que nous possédons.

Les murs gaulois étaient construits en pierres et en bois, comme ceux que César a décrits dans ses Commentaires.

La fortification romaine consistait en murs dont les fondations étaient formées de pierres énormes et dont la partie apparente montrait le petit appareil entremêlé de cordons de briques; aux angles et peut-être au milieu des courtines, une saillie de quelques mètres figurait de grandes tours carrées.

Les fortifications du 12ᵉ siècle présentent moins de doute quant au système employé; c'étaient des murs qui s'élargissaient à leur sommet au moyen de consoles percées de mâchicoulis, et qui étaient flanqués de distance en distance de tours rondes comme les tours Lardier et Macé; mais à quelle distance l'une de l'autre ces tours étaient-elles placées? c'est ce qu'il est impossible de déterminer maintenant.

Au commencement du 15ᵉ siècle (1414), une révolution a dû se faire dans la défense des places; car les historiens parlent d'un petit bastion à l'extrémité de la rue Saint-Remy, et l'on peut remarquer que les murs, ainsi que les demi-tours rondes et carrées assez rapprochées qui font saillie, sont appuyés intérieurement sur un terre-plain; ainsi, à cette époque, les défenseurs de la place ne sont plus, comme au 12ᵉ siècle, portés par le mur lui-même, et les consoles à mâchicoulis n'existent sans doute plus.

Avec 1551 arrivent les grands bastions qui inaugurent un nouveau système de défense; et c'est ce système qui, bien perfectionné depuis, est encore suivi par le corps si distingué du génie militaire.

La Société n'a que des félicitations à donner au consciencieux mémoire de son président. Ce travail sera une nouvelle preuve des efforts constants et de l'activité soutenue de la Société en faveur de notre histoire locale.

M. l'abbé Poquet donne, de vive voix, quelques renseignements précis sur l'importance d'un livre liturgique connu sous le nom de *Rituel de Nivelon*. Ce précieux manuscrit dont le secrétaire fait une analyse rapide et animée, contient une foule de documents extrêmement curieux sur les usages et coutumes de l'église de Soissons, le nom de ses évêques, ses anciennes paroisses. M. l'abbé Poquet termine en proposant l'im-

pression de ce livre aux frais de la Société. Il lui semble que cet ouvrage peu volumineux, à la vérité, mais important par son antiquité et les choses qu'il renferme, sera bien accueilli de tous les hommes sérieux et fera un grand honneur à la Société.

Cette proposition est admise à l'unanimité. La Société vote l'impression du manuscrit Soissonnais et charge M. l'abbé Poquet de préparer ce travail pour l'impression, ainsi que les notes qui devront l'accompagner.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire.

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE.

Lundi 7 Novembre 1853.

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATION.

M. Charles Gomart, de Saint-Quentin, est nommé membre correspondant de la Société.

OUVRAGES OFFERTS.

Annales du bien. 4e livre. In-8°.

Notice historique sur la chapelle de Notre-Dame-des-Dunes à Dunkerque, par M. de Bertrand, membre correspondant.

Cette notice a valu à son auteur une médaille d'or à l'effigie de Sa Majesté Napoléon III.

Notice sur de La Tour, peintre du roi Louis XV, par Ch. Desmaze. In-8°.

Histoire du Clergé dans le département de l'Aisne pendant la révolution de 1789. 2 vol. grand in-8°, par M. Ed. Fleury, rédacteur en chef du *Journal de l'Aisne* et

membre correspondant de la Société Archéologique de Soissons.

Travail important et substantiel écrit avec toute la verve et l'entrain de l'homme politique. Mémoires précieux sauvés de l'oubli, et que l'historien consultera toujours avec fruit lorsqu'il voudra étudier cette époque si féconde en malheurs, et parfois si admirable de générosité et de dévouement.

COMMUNICATIONS.

M. Delbarre annonce à la Société l'envoi d'une notice accompagnée de six dessins. Déjà, M. Delbarre a mis plusieurs fois à la disposition de la Société, avec un généreux désintéressement, son talent d'artiste. Il promet encore son concours pour le Bulletin de cette année.

M. le président informe la Société qu'il a reçu, de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, l'annonce d'une allocation de 300 francs comme une preuve nouvelle de l'intérêt qu'il attache à ses utiles travaux.

Un membre réclame contre l'assertion d'un écrivain de la localité qui, dans un ouvrage récemment imprimé, semble contester la bravoure des Soissonnais.

M. de Villefroy répond qu'indépendamment de la résistance opposée à l'invasion romaine et à toutes celles qui se sont succédées si fréquemment dans le pays durant le cours du moyen-âge jusqu'en ces derniers temps, le fait du siége de 1414 qui a fait un tombeau de la ville suffirait, à lui seul, pour protester contre ce récit erroné et venger noblement l'antique valeur des habitants du Soissonnais.

M. de Laprairie et Gencourt dénoncent un fait qui vient de s'accomplir dans l'église de Bucy, près Soissons. Ces Messieurs regrettent que M. le curé, sous le prétexte

d'avoir deux places de plus dans l'église, ait augmenté la mutilation de deux piliers qui avaient déjà été entamés pour la même cause.

La Société, après s'être élevée tant de fois contre de semblables actes, espérait n'avoir plus à les signaler de nouveau.

M. Decamp lit un article nécrologique sur M. de Saint-Vincent, membre correspondant de la Société.

M. Suin dépose sur le bureau plusieurs médailles trouvées dans la propriété de M. Lebel. On croit que la corderie de M. Lebel occupe l'emplacement de l'ancienne église Saint-Julien, une des paroisses *extra-muros* de la ville de Soissons.

MM. Williot et Decamp sont chargés d'étudier ces médailles et d'en rendre compte à la Société, ainsi que des autres trouvailles qui pourraient être faites sur cet emplacement.

M. Suin dépose la copie d'une sentence de l'officialité de Reims, au profit d'un maire de Chauny, sentence dont il a été question dans la séance du mois d'août dernier.

M. Suin fait remarquer que ce titre ancien a d'autant plus d'intérêt que des conflits se sont souvent élevés entre les archevêques de Reims et les évêques de leurs provinces, parce que ces archevêques ne se contentaient pas des seuls droits honorifiques, mais étendaient leurs pouvoirs sur les droits immédiats de leurs suffragants. Ils ont eu, pendant longtemps, des officiaux forains qui étaient sédentaires dans les diocèses suffragants. On peut consulter, à cet égard, le troisième volume de l'*Histoire du Valois*, par Carlier.

Cette sentence, datée de 1319, indique de quelle manière procédaient, au commencement du 14[e] siècle, les officialités de Reims et de Noyon.

Un membre demande, au nom du propriétaire du

château d'Armentières, s'il serait possible que ce monument intéressant fût classé comme monument historique.

M. Suin donne lecture d'un travail très-intéressant sur Bretigny.

Bretigny et Saint-Hubert.

Messieurs, lorsqu'au mois de mai 1848, époque assurément peu favorable aux travaux archéologiques, sans nous laisser détourner par les agitations du présent de l'attrayante étude du passé, nous visitions ensemble l'étroite presqu'île où fut autrefois le palais de Kierzy; lorsque nous énumérions tous les grands souvenirs que rappelle cette langue de terre : l'exterminateur des Sarrazins, Charles Martel, venant mourir en ce lieu comme dans sa villa de prédilection; Pépin-le-Bref y réglant, avec le pape Etienne II, les destinées de l'Italie; Charlemagne datant de Kierzy ses capitulaires; Charles-le-Chauve ouvrant à Kierzy l'ère féodale en consacrant, au célèbre plaid, l'hérédité des bénéfices et des offices royaux, nous jetions des regards étonnés sur le triste pays où se sont accomplis tant de faits mémorables; nous nous demandions comment on avait pu penser à le choisir pour une résidence royale; nous songions à la sombre impression qu'il devait produire, à la fin de l'hiver, sur le pape Etienne II et son cortége qui venaient de quitter, pour ces terres humides, ces prairies fangeuses et leur soleil glacé, l'atmosphère tiède et embaumée, le ciel sans nuage et les sites enchantés de la campagne de Rome, les temples de marbre, les innombrables monuments, toutes les merveilles, toutes les splendeurs de la ville éternelle.

Pendant son séjour dans l'ancien diocèse de Soissons,

Etienne II ne s'occupa point seulement des intérêts de la papauté et de ceux de l'Italie ; il fixa, par une décrétale adressée aux moines de Bretigny, différents points de discipline ecclésiastique (1). Ce nom de Bretigny, ainsi mêlé à l'histoire de Kierzy, m'inspira le désir de visiter le premier de ces deux villages, de voir s'il restait encore quelques ruines de son monastère, de vérifier s'il n'avait pas aussi son histoire, ou du moins quelques souvenirs dignes de vous être transmis, et je vous apporte aujourd'hui le résultat de mes recherches.

Bien qu'ils soient très-rapprochés de Noyon, Bretigny et Kierzy dont les terroirs se touchent faisaient autrefois partie du diocèse de Soissons. Maintenant, la ligne de séparation des départements de l'Aisne et de l'Oise, et des diocèses de Soissons et de Beauvais passe entre ces deux terroirs. Kierzy nous est resté, mais Bretigny dépend du canton de Noyon et de l'arrondissement de Compiègne. C'est un village de quatre cents habitants, dont les maisons présentent une apparence assez misérable ; elles sont presque toutes bâties en bois et en terre grasse et jaunâtre, et couvertes en chaume. A l'extrémité vers le nord, tout près de l'église et de l'ancien château, coule la rivière d'Oise. De ce côté, le paysage a beaucoup de profondeur et de gaieté ; les yeux se détournent avec plaisir des chétives constructions de torchis pour contempler des champs plantés de pommiers, de vastes prairies et la chaîne de collines qui s'étend de Noyon jusqu'à Chauny.

Devant l'église, et comme une barricade monolithe

(1) Les décrétales furent originairement des réponses adressées à ceux qui consultaient les papes sur la discipline. Dans la suite, et surtout vers le milieu du 11e siècle, les décrétales s'étendirent à toutes les matières qui étaient alors du for ecclésiastique.
N. de Wailly, *Eléments de paléographie.*

qui semble en défendre l'entrée, est une large dalle de grès posée de champ. Le chœur et le transept de l'église actuelle sont composés d'une faible partie d'une autre église beaucoup plus grande et qui était construite dans le style ogival de la première moitié du 13e siècle. A ce chœur, à ce transept, les habitants de Bretigny ont ajouté, il y a bien longtemps déjà, un bâtiment peu élevé, une grange qui forme la nef et se marie assez mal avec les débris de l'édifice élégant du moyen-âge. L'entrée de cette nef, des plus modestes, donne dans une sorte de vestibule où pendent les cordes qui servent à sonner les cloches. La tendre sollicitude de M. le maire du village a donné à cet endroit bien clos et bien fermé une destination assez singulière. Il y fait afficher le *Moniteur des communes*, les arrêtés et les circulaires officielles de l'autorité administrative. Les politiques, les gens avides de nouvelles peuvent lire ainsi le journal paisiblement, sans craindre l'intempérie des saisons et les rhumatismes. Le jour où je pénétrai dans ce rustique salon littéraire, j'y trouvai rassemblés les hommes importants du pays qui charmaient les doux loisirs du lundi de la Pentecôte, en lisant avec terreur et commentant, dans un langage fort peu parlementaire, la dernière encyclique de M. le sous-préfet de Compiègne. Ce magistrat s'élevait avec vigueur, dans cette pièce, contre la déplorable habitude prise par ses maires et administrés d'envoyer directement leurs demandes et réclamations à la préfecture, sans doute d'après ce vieux précepte qu'il vaut mieux s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints.

Derrière l'église, au bas d'une pente courte et rapide, dominée par quelques ruines de construction du 13e siècle, au bord d'un vivier de peu d'étendue, est une fontaine dite de Saint-Hubert. A cette fontaine abritée par un toit en ardoises, des pèlerins viennent puiser

un remède contre la rage, la fièvre et d'autres maladies.

Plus près de l'Oise, une petite ferme s'élève sur l'emplacement de l'ancien château dont une tourelle, qui n'a guère que l'aspect d'un colombier de second ordre et un large fossé complètement desséché, rappellent seuls le souvenir. On montre, à deux pas de cette ferme, le terrain qu'occupait autrefois le monastère de Bretigny dans la partie la plus riante du paysage, en face de cette chaîne de collines qui découpe l'horizon entre Noyon et Chauny. Je n'y ai vu qu'une magnifique pièce de seigle, car toute trace de monument, tout vestige de ruine a disparu.

Au temps où dom Mabillon écrivait, c'est-à-dire dans la deuxième moitié du 17e siècle, le monastère de Bretigny était supprimé depuis longtemps. Le savant bénédictin en parle ainsi dans le tome IIe de ses annales de saint Benoît, à l'année 753.

« *Existebat tunc temporis, in pago noviomensi, Britan-*
» *niacum seu Britennacum monasterium ad Isaram fluvium.*
» *cujus auctorem ac conditionis tempus ignoramus.*
» *Illic cernuntur adhùc vestigia et rudera monasticorum*
» *ædificiorum, viditur que sacellum quod Bilancium vocant,*
» *in quo S. Hubertus primo sepultus fuit.* »

Mabillon discute ensuite la question de savoir si Bretigny n'avait pas autrefois fait partie du diocèse de Noyon ; il constate que depuis longtemps cette paroisse était réunie au diocèse de Soissons.

Un concile tenu à Noyon, en 814, avait décidé que plusieurs paroisses en-deçà de la rivière d'Oise, par rapport à Noyon, comme l'est Bretigny, appartiendraient désormais à l'évêque de Soissons.

La paroisse de Bretigny aurait fait partie du diocèse de Noyon, même après 814, si l'on en croit Carlier. Il dit, dans le tome Ier de son *Histoire du Valois*, page 44 :

« Bretigny qui dépendait du diocèse de Noyon, en 868,
» est présentement du diocèse de Soissons. »

Le Père Labbé, dans son *Histoire manuscrite de Chauny* que je vous ai déjà signalée, parle aussi de Bretigny. Il nous apprend que la cure dépendait de Lihons-en-Santerre, et que la seigneurie appartenait au seigneur de Blérancourt. Il ajoute : « Le prieuré est un bénéfice
» simple dont la sacristie est gouvernée par un religieux.
» Les peuples y vont en pélerinage à Saint-Hubert pour
» la rage. La châsse de ce saint se conserve en ce lieu.
» On y voit encore la chapelle des Balances où l'on pesait
» autrefois, durant plusieurs jours, les malades pour
» connaître, par la pesanteur plus ou moins grande, si
» le mal augmentait ou diminuait, superstition qui se
» pratiquait ailleurs. »

Le Père Labbé indique, à ceux qui voudraient approfondir l'histoire de Bretigny, les archives d'Ourscamps, l'office de Saint-Hubert, le cartulaire de Saint-Aubert, la chronique de Longpont et les archives de Saint-Eloy-Fontaine.

Il est bien certain que les archives d'Ourscamps et de Saint-Eloy-Fontaine devaient contenir de précieux renseignements sur Bretigny, et nous regrettons d'autant plus que le Père Labbé ne nous ait pas laissé de longs extraits de ces archives ; mais il ne pouvait prévoir qu'elles seraient brûlées ou dispersées vers le déclin de ce 18e siècle, à l'aurore duquel il écrivait l'histoire de Chauny. Il doit exister, à Compiègne et à Noyon, quelques épaves du cartulaire d'Ourscamps, et plusieurs habitants de Chauny pensent qu'une partie des titres amassés dans la mairie provient de Saint-Eloy-Fontaine.

Le pélerinage à Saint-Hubert dont parle le Père Labbé s'est perpétué jusqu'à nos jours ; il a lieu chaque année depuis le 30 mai jusqu'au 3 juillet. Ce pélerinage ayant pour objet la préservation de la rage et la guérison des

fièvres, il n'est pas étonnant qu'on ait confondu saint Hubert des Ardennes avec saint Hubert de Bretigny. Ce dernier est peu connu, même dans les diocèses de Soissons et de Beauvais, où l'on pense généralement que l'église de Bretigny possède des reliques de saint Hubert des Ardennes, et que, par suite, c'est à ce saint qu'est voué le pélerinage du 30 mai.

Vous connaissez tous, Messieurs, la chronique de saint Hubert, évêque de Liège, le patron des chasseurs, né vers l'an 663 et mort le vendredi 30 mai 727. Notre collègue, M. Lecomte, nous a retracé l'an dernier, avec son style si pittoresque, la légende de ce saint dans la notice sur les vitraux de La Ferté Milon, ces vitraux où l'on peut voir tant de choses.

D'après une vie des saints publiée sans nom d'auteur à Paris, en 1725, chez Jean de Nully, le pélerinage à saint Hubert des Ardennes contre la rage était renommé dès le 11e siècle. On célèbre, dit l'auteur de cet ouvrage, différentes fêtes de saint Hubert. La principale est celle qui est appelée de sa déposition dans Adon, et de sa translation dans un calendrier du temps de Louis-le-Débonnaire auquel elle était encore toute récente à Ardain. Usuard a parlé de lui au 30 mai, jour de sa mort, destiné maintenant plus communément pour la fête de saint Hubert, moine de Bretigny, au diocèse de Soissons près du palais de Quierzy-sur-Oise ; c'est ce qui a donné lieu à l'erreur de ceux qui ont confondu les deux saints.

Baillet marque la fête de saint Hubert au 3 novembre; il cite en outre d'autres dates qui sont les 29 avril, 29 et 30 mai, 6 et 30 septembre et 20 décembre. Toutes ces dernières dates doivent se rapporter à des translations.

La vie de saint Hubert de Bretigny écrite par le moine Pison est rapportée en entier dans le tome VIIIe du mois de mai des *Acta sanctorum*. Tous les auteurs qui ont parlé du même saint n'ont fait que rappeler ce qu'en

avait dit Pison ; pourtant le commentaire qui accompagne l'œuvre de ce moine dans les Bollandistes mérite d'être étudié avec soin. Le commentaire commence par une dissertation sur la véritable époque où vivait saint Hubert. Pison nous apprend qu'Hubert était fils du seigneur de Bretigny, qu'il s'est fait moine dans le même pays sous Childebert, et qu'il est mort sous Dagobert ; mais il y a eu plusieurs rois portant le nom de Childebert et celui de Dagobert. Nous trouvons en effet parmi les rois de France :

Childebert Ier, fils de Clovis et de Clotilde, roi, de 511 à 558.

Childebert II, roi d'Orléans et de Bourgogne, de 593 à 596.

Dagobert Ier, de 628 à 638.

Dagobert II, de 674 à 679.

Childebert III, de 695 à 711.

Dagobert III, son fils, de 711 à 715.

En résumant les opinions des hagiographes, il faudrait placer, sous ces deux derniers rois, la vie du moine Hubert qui serait mort la troisième année du règne de Dagobert III, c'est-à-dire en 713 ou 714. Le monastère existait avant saint Hubert qui n'a été le fondateur ni du monastère de Bretigny, ni d'aucun autre.

Une fois qu'il eut pris l'habit monastique, Hubert acquit une grande et sainte réputation de piété et de vertu ; il fit plusieurs miracles ou plutôt plusieurs cures miraculeuses pour arriver à la guérison des âmes par celle des corps. Il guérit un nombre infini de malades, principalement ceux qui étaient atteints de la rage (*rabido furore debacchantes*). Pison termine ainsi la prière adressée à Dieu par Hubert mourant : « *Quisquis nominis* » *mei patrocinium implorârit continuò ab eo rabiem ve* » *sanam avertito.* »

Aussitôt après sa mort, des miracles se font sur son

tombeau. Deux possédés d'un village du diocèse de Soissons, nommé la Tour-le-Comte y sont délivrés. Namarannus, homme noble, perclus du bras droit, s'était d'abord rendu dans la cité de Saint-Hubert des Ardennes, espérant y recouvrer la santé; mais une voix céleste l'avertit qu'il doit aller à Bretigny dans l'église éminente du moine Hubert; il y vient, et il guérit. La même faveur est accordée, dans le même lieu, à une femme de Vic-sur-Aisne (*à vico in Exonam orta*), nommée Pétronille. Enfin, Pison énumère une foule de cures miraculeuses obtenues par l'intercession du même saint, particulièrement au 14e siècle.

Le monastère de Bretigny était dans toute sa splendeur en 754, lorsque le pape Etienne II fit un assez long séjour au palais de Kierzy. Les moines de Bretigny le consultèrent sur divers points relatifs aux sacrements et à la discipline, et reçurent du souverain Pontife une réponse en dix-neuf articles touchant le baptême, le mariage et la cléricature. Cette réponse ou décrétale d'Etienne II se trouve dans le tome second des conciles de France sous ce titre :

« *Stephani secundi papæ responsa, quæ cum in Franciâ*
» *esset in Caresiaco villa, Britaniaco monasterio dedit*
» *ad varia consulta de quibus fuerat interrogatus, anno*
» *Cristi DCCLIV.* »

Le même monastère compte, parmi ses anciens abbés, saint Gamon dont on voyait encore la chapelle dans l'église de Bretigny au commencement du 18e siècle; il était représenté, sur l'autel, en habit d'abbé. Il n'y a plus, à Bretigny, aucune trace, aucun souvenir ni de cette chapelle, ni de celle des Balances. Je dirai, comme les Bollandistes, qu'à mon avis il n'y a de remarquable, dans l'église de ce village, que les reliques de saint Hubert.

A toutes les questions que j'ai faites sur les chapelles

anciennes ou modernes de l'église, toutes les personnes que j'ai interrogées m'ont répondu en me montrant une chapelle dédiée à saint Nicolas. Les habitants de Bretigny n'ont gardé aucun souvenir ni de la chapelle de saint Gamon, ni de celle des Balances. Cette dernière mérite de fixer un moment votre attention. Il est certain qu'elle a existé pendant bien des siècles, et qu'on y pesait les corps des malades. Mais dans quel but, mais par suite de quelle idée? Etait-ce, comme l'assure le Père Labbé, pour juger d'après la pesanteur plus ou moins grande des corps, si le mal augmentait ou diminuait, ce qui doit paraître une superstition des plus singulières? Peut-on trouver de ce fait assez étrange une explication plus plausible? Il faut examiner ce qui se pratiquait dans d'autres églises en l'honneur d'autres saints. Si certain passage de Mabillon, dans l'histoire de la translation de saint Arsace et de saint Quirin, appuie l'opinion émise par l'historien de Chauny, on trouve, d'un autre côté, dans la vie de plusieurs saints, que les fidèles offraient devant leurs autels, au profit de l'église, ou pour être distribuée aux pauvres, une quantité de pains, de cire ou d'autres objets d'un poids égal à celui des personnes qui faisaient les offrandes, ou pour qui les vœux et les prières étaient adressés. On lit précisément, dans les miracles de saint Hubert, qu'un homme fut guéri après avoir offert une quantité de cire égale à la pesanteur de son corps. Ainsi expliquée, la destination de la chapelle des Balances n'aurait pas été de constater l'état des malades, mais seulement de régler les proportions des offrandes. Cette destination n'aurait donc aucune apparence d'hérésie médicale, et surtout rien qui ressemble à une superstition, rien d'irréligieux.

Malgré l'illustration que devaient lui donner et les reliques de saint Hubert et la décrétale du pape Etienne II, le nom de Bretigny n'apparaît que très-rarement

dans les annales des anciens diocèses de Soissons et de Noyon.

En 868, Wilbert ou Wilbaut, nommé évêque de Châlons, est consacré à Bretigny.

En 1131, le pape Innocent II confirme la donation faite par le prieur de Libons, à l'abbaye d'Ourscamps, des dîmes et terrage appartenant à l'église Saint-Pierre de Bretigny.

Vers la fin du 12e siècle, Jean de Bretigny épouse Marie, veuve de Renaud de Coucy. Cette dame mourut à Bretigny, mais elle fut enterrée dans la chapelle de Saint-Sébastien de l'église d'Ourscamps. Elle était représentée, sur son tombeau, tenant entre les mains un livre entr'ouvert où l'on pouvait lire les premiers mots de l'*Ave Maria*.

En 1238, Geoffroy de Bretigny donne, à l'abbaye d'Ourscamps, vingt muids de blé de rente pour faire l'aumône à la porte de l'abbaye. Cette donation fut approuvée par Saint-Louis en 1248.

En 1398, mort de Mile ou Milon de Bretigny, bienfaiteur de l'abbaye d'Ourscamps. Il fut enterré dans la chapelle Saint-Sébastien de cette abbaye. Il était représenté armé. Un poète du temps avait écrit un long éloge de Bretigny sur le tombeau de ce chevalier.

Dans l'Etat du diocèse de Soissons imprimé en 1783, on lit ce qui suit sur Bretigny :

« Bailliage de Coucy. Le prieuré et certaines hostises
» sont de la coutume de Chauny. Seigneur le marquis de
» Barbanson par acquisition du duc de Gesvres (le
» seigneur de Blérancourt). Le chœur de l'église est au
» prieuré et l'autel dédié à saint Pierre. La nef sert aux
» habitants d'église paroissiale. Patron saint Nicolas.
» Clocher à côté de la nef. Trois cloches, un prieuré,
» bénéfice simple. »

Ainsi que je l'ai dit ci-dessus, le pélerinage à Saint-

Hubert se fait encore, chaque année, à Bretigny depuis le 30 mai jusqu'au 3 juillet. La fête patronale est fixée au dimanche qui suit le 30 mai. Saint Hubert est invoqué contre toutes les maladies, mais particulièrement contre la rage, ce qui fait penser qu'il y a eu confusion entre saint Hubert des Ardennes et le moine Hubert. C'est ce que disent les Bollandistes en parlant de ce dernier : « *Quia eodem quo magnus Hubertus vocabatur nomine,* » *contra idem malum cœptum invocari à vulgo, fortassis* » *non satis utrumque distinguente.* »

Tous les ans, à l'époque où vient le plus grand nombre de pélerins, une procession a lieu depuis l'église jusqu'à la rue du Bac auprès de la rivière d'Oise. Là se trouve une table assez moderne en pierre de Senlis où l'on place la châsse du saint. Les plus anciens habitants du pays ne savent pas pourquoi l'on a fixé là, plutôt qu'ailleurs, cette table placée comme un reposoir, mais à perpétuelle demeure. Les pélerins ont en vénération non-seulement la fontaine qui est derrière le chœur, mais aussi le bloc de grès posé par les mains des hommes, et depuis bien des siècles devant l'entrée de l'église, d'après cette pensée que cette pierre était déjà placée ainsi du temps de saint Hubert. On pourrait voir, dans ce monolithe, un reste de monument druidique. On pourrait faire, à cet égard, bien des conjectures. Je n'ose en hasarder aucune. Au surplus, je n'ai eu nullement l'intention, en écrivant cette notice, d'épuiser tout ce qu'on peut dire sur Bretigny et Saint-Hubert. J'ai plutôt effleuré qu'approfondi ce sujet. N'ayant que peu de temps à donner aux longues recherches qu'il nécessiterait, j'ai voulu seulement attirer l'attention sur un pays digne d'un certain intérêt, bien qu'il ne soit pas le Bretigny si tristement célèbre dans l'histoire de France par le traité de 1360. Le véritable Bretigny où s'est signé ce fameux traité a été longtemps incertain ; mais le nôtre

ne peut profiter, pour élever à cet égard quelque prétention, du doute qui existe peut-être encore sur le lieu réel où le dauphin Charles, régent de France pendant la captivité du roi Jean, rendit au roi d'Angleterre la presque totalité de l'héritage des Plantagenets. La question ne peut s'agiter qu'entre Bretigny, près Arpajon, autrefois nommé Châtres, et le château de Bretigny, dépendance du village de Sours, à deux lieues de Chartres.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

ONZIÈME SÉANCE.

Lundi 5 Décembre 1853.

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATION.

MM. Barbey, notaire et maire de Braine,
Nourrit, artiste peintre, sont nommés membres correspondants.

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1853. Nos 2 et 3. In-8°.

Vie de saint Pardoux, patron de Gueret, par M. Coudert de la Villate. In-8°, de 218 pages.

Mémoires de l'Académie d'Arras. Tome XXVI. In-8°. 1852, de 564 pages.

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. Deux numéros in-8°.

COMMUNICATIONS.

M. Fournaise, instituteur à Roucy, envoie une notice sur le village de Gernicourt.

A quelque distance de Berry-au-Bac, village sur l'Aisne, traversé par la route impériale de Laon à Reims, sur son territoire au midi, au lieudit la Crayère ou les Montagnes de Gernicourt, il a été extrait, lors de l'établissement du canal, par suite des opérations de dragage, une quantité considérable de débris antiques de toutes sortes.

Ces débris, recueillis en grande partie dans la vase, consistent en cornes et ossements d'animaux qu'on peut évaluer à plusieurs centaines de kilogrammes; en morceaux de bois, de pierres, des parties de tuiles épaisses à rebord, quelques objets usuels en fer et en cuivre, des fers de lances, des sabres courts et des médailles romaines d'Antonin, de Commode, d'Alexandre-Sévère et de Constantin.

Mais ce qu'il y a de plus curieux à citer dans cette importante découverte, c'est le nombre considérable de morceaux de poterie ayant fait partie de vases de diverses formes, couleurs et grandeurs, la plupart formés d'une matière très-pure et très-fine.

Sur un certain nombre de morceaux de poterie rouge figurent, en relief, des personnages, des animaux, des plantes, des fleurs dont l'ensemble représente des chasses, des danses, des fêtes, des sacrifices, des combats, etc., véritable histoire écrite de l'antiquité.

Sur quelques morceaux formant le fond du vase, on lit un nom romain, probablement celui du fabricant.

Dans les vases à usage commun, il devait y en avoir d'une bien grande dimension, si l'on en juge par l'épaisseur de leurs débris qu'on a remarqué être de trois ou quatre centimètres.

Parmi ces fragments se trouvaient des cols d'amphore et d'otta.

Il est à regretter, dans une telle découverte, de ne point avoir rencontré un seul vase entier, ni en rapprochant les parties d'avoir pu en reconstituer un seul.

Sans vouloir rien préjuger sur l'existence de tant de fragments divers d'une antiquité incontestable dont l'authenticité est attestée par les médailles trouvées, dira-t-on que ce lieu était un port sur l'Aisne?

Trois cases en face, creusées dans le tuf de la colline, distantes les unes des autres de cent cinquante mètres et dont on ignore l'époque de la construction, semblent le confirmer; elles ont pu servir d'entrepôt (usage qu'elles ont encore aujourd'hui) aux denrées et marchandises amenées par l'eau, puis enlevées par voitures pour l'approvisionnement des villes de Laon et Reims.

Ce port aurait été, du reste, à proximité de l'ancienne voie romaine, convertie en route actuelle reliant ces deux villes.

Ces débris antiques pourraient provenir du bris et de la perte de marchandises dans le déchargement, et aussi des familles de mariniers qui y vivaient pendant leur séjour qui était plus ou moins long, selon les saisons et les besoins du commerce.

Ne pourrait-on pas aussi supposer que ce lieu a été une voirie où ont été jetés les débris provenant soit d'un camp permanent qui aurait existé non loin de là, soit d'une station militaire établie sur le passage de la rivière, soit de villas ou maisons de plaisance rapprochées de cet endroit?

N'y aurait-il pas encore lieu de croire que ces vestiges révèlent l'existence d'un établissement quelconque de l'époque romaine, détruit par une cause restée inconnue?

M. de Laprairie rend compte de l'*Histoire de Guise*, par M. l'abbé Pécheur.

Messieurs, notre confrère M. l'abbé Pécheur, vient d'offrir à la Société un exemplaire de son *Histoire de Guise*. Cet ouvrage, par l'importance du sujet et par la manière dont il est traité, vaut mieux qu'une simple mention au procès verbal. Je pense donc que vous me saurez gré de vous le faire connaître autrement que par son titre.

Je commencerai par faire ma profession de foi à l'égard des histoires locales. Rien, selon moi, de plus aride et de plus ingrat que de prendre une petite ville à son origine, et de retracer, jusqu'à nos jours, les évènements grands et petits dont elle a été le théâtre pendant de bien longs siècles ; mais plus je trouve le travail pénible et laborieux, plus je trouve qu'il y a de mérite à l'entreprendre. Ainsi, avant d'avoir lu l'ouvrage, j'ai admiré l'auteur, et s'il n'a pas fait un bon livre, il a fait une bonne action ; c'est toujours quelque chose. Je me hâte de le dire, Messieurs, l'abbé Pécheur a fait l'un et l'autre.

Les histoires particulières doivent produire deux bons résultats. En faisant connaître le pays, les évènements dont il a été le théâtre, les hommes remarquables qui y sont nés, les monuments qui sont sa gloire, elles le font aimer, parce que, pour celui qui l'habite, tout ensuite vient parler au cœur et à l'esprit ; tout vient éveiller des souvenirs ou faire naître des émotions.

Mais ce n'est pas seulement le pays dont on s'occupe qui doit retirer un avantage de son histoire ; l'histoire d'une nation ne se composant que de l'ensemble des faits particuliers, il est évident que si toutes les localités avaient des histoires bien faites, l'histoire générale y trouverait des ressources infinies, et bien des erreurs seraient rectifiées.

Après avoir indiqué les avantages des histoires locales, je pourrais discuter quelle serait la meilleure manière

de les traiter. Faut-il se borner à raconter? ou faut-il juger les hommes et les choses? Quel ordre adopter pour rendre le récit plus intéressant et d'une nature plus agréable?

Une pareille discussion ne me paraissant pas être ici à sa place, je me contenterai de vous dire, en citant M. l'abbé Pécheur lui-même, le système qu'il a préféré:

« Amasser le plus de faits locaux possible, puis les » grouper selon l'ordre des temps, les coordonner, » les lier par des transitions naturelles; enfin les raconter » dans un style clair, précis, aussi éloigné de l'emphase » et de la recherche qu'ennemi de la trivialité, et pour » cela préférer la méthode d'exposition à celle de disser- » tation qui met l'historien trop en évidence, tel est le » but que nous avons toujours eu devant les yeux. »

L'auteur avait un ouvrage entier et neuf à composer, puisqu'aucune histoire de la ville de Guise n'avait été faite avant la sienne. Des matériaux abondants existaient répandus çà et là, mais il fallait, comme il le dit, les coordonner et les lier entre eux. Malheureusement un enchaînement qui satisfasse l'esprit n'est jamais tout à fait possible dans l'histoire d'une petite ville. Une famille importante est toujours la même, ou bien une vie propre à la localité manquant toujours, les faits se trouvent isolés, les évènements ne peuvent se rattacher à un centre commun.

L'auteur, obligé d'accepter son sujet tel que la nature des choses l'avait fait, a dû se résigner à raconter les évènements à mesure qu'ils se produisaient, et à faire la biographie des hommes remarquables à mesure qu'ils naissaient et mouraient.

Guise, comme beaucoup d'autres villes, doit son origine au château-fort qui la domine. Quelques habitations se groupèrent autour du château pour être protégées par ses murailles; le temps en augmenta le nombre, et une

petite ville se trouva formée. Ce n'est que vers le milieu du 11e siècle que l'on trouve des seigneurs prenant le nom de Guise. Jusqu'alors Guise, simple villa ou château-fort, était restée dans la plus profonde obscurité.

L'auteur a dû se contenter de faire quelques suppositions sur ces premiers siècles dans le chapitre où il donne la description de la Thiérache, cette partie de la Picardie où Guise est située.

Il divise ensuite son travail de la manière suivante : Guise sous ses seigneurs particuliers, sous la maison d'Avesnes, sous la maison de Châtillon, sous les seigneurs de la maison de France, sous la maison de Lorraine, ducs de Guise, sous la maison de Condé, et Guise depuis la Révolution jusqu'à nos jours. On comprend que ces divisions, toutes naturelles qu'elles soient, ne forment pas des périodes bien tranchées offrant chacune un intérêt particulier, parce que le plus souvent les seigneurs de Guise ne faisant pas leur résidence à Guise n'ont pas eu, sur les évènements, une action marquée.

Deux seigneurs de la première maison de Guise vont aux deux premières croisades; Jacques d'Avesnes suit l'exemple de ses prédécesseurs et périt en 1191 à la bataille d'Assur.

Les seigneurs de la maison de Châtillon font à peine quelque courte apparition dans leur château de Guise.

L'évènement le plus remarquable pour la ville de Guise sous la maison de France, c'est le siège de 1424 pendant les guerres des Armagnacs et des Bourguignons.

En 1527, Guise est érigée en duché-pairie en faveur de Claude de Lorraine. A partir de ce moment jusqu'à la fin de la Fronde, l'histoire de cette petite ville prend un véritable intérêt. L'attrait qui s'attache aux cinq grands ducs de Guise se reflète sur la ville dont ils ont pris le nom. D'ailleurs les guerres dont la Thiérache est sans cesse le théâtre lui fait jouer un rôle qui n'est pas

sans intérêt sur les destinées de la France, et l'on peut dire que le siège qu'elle soutint en 1650 contre les Espagnols la couvrit de gloire. Lorsque Louis XIV, vers le milieu de son règne, eut reculé les frontières de la France, Guise rentra dans la nullité de toutes les petites villes.

On comprend que l'auteur ne s'est pas borné à raconter les faits importants que je viens de rappeler en quelques mots. Son travail a consisté, au contraire, à reproduire tout ce qui de loin ou de près touchait à l'histoire de Guise et de ses seigneurs, et tout ce qui présentait soit un grand, soit un faible intérêt, et c'est ainsi que doit être fait un ouvrage destiné à être lu surtout par les hommes du pays pour qui rien n'est indifférent.

Dans les premiers siècles, les fondations de monastères et les différends des seigneurs avec les abbayes occupent une grande place. Plus tard, les guerres, les sièges, les batailles remplissent de longues et brillantes pages ; enfin dans les temps modernes, les améliorations matérielles, la création d'établissements industriels et les évènements de la Révolution fixent surtout l'attention de l'auteur, et chaque fois qu'il rencontre sur son chemin un homme célèbre à quelque degré que ce soit, il en fait la biographie avec une certaine étendue.

On voit que dans le livre de M. l'abbé Pécheur, on trouve tout ce qui, plus au moins immédiatement, peut se rattacher à l'histoire de Guise.

L'auteur indique toujours les sources où il a puisé ; on peut donc vérifier ses assertions. A-t-il consulté toutes les vieilles archives, tous les cartulaires, toutes les légendes où il pouvait trouver des renseignements utiles ? Le pays sur lequel il écrit m'étant étranger, je ne puis que le supposer ; mais ce que je puis affirmer, c'est que son ouvrage est fait avec un grand esprit

d'impartialité, avec une saine critique et avec conscience.

Le style en est clair et facile, par conséquent d'une lecture agréable. On lui voudrait peut-être quelquefois une couleur plus tranchée, une manière où la personnalité de l'auteur se fît mieux voir.

M. l'abbé Pécheur a dit, dans sa préface, qu'un historien devait s'effacer en quelque sorte pour laisser parler les faits. Je trouve qu'il a été trop fidèle à son système. Certainement un écrivain qui veut faire l'histoire à son point de vue, et juger toutes les actions des hommesqu'il a mis en scène tombe dans un travers et fatigue son lecteur ; mais malgré cette prétention que nous avons tous de ne pas nous laisser imposer de jugements, nous aimons à voir un auteur se mettre quelquefois en avant avec des opinions à lui, afin que nous puissions le juger lui-même.

Le dirai-je? la ville de Guise a été un peu écrasée par les hommes qui ont porté son nom. Les cinq grands ducs de Guise étaient des ambitieux dont les projets n'ont amené aucun résultat véritablement important pour la France ; mais ce n'étaient pas des ambitieux ordinaires ; leurs vues allaient jusqu'à la royauté, mais ils avaient presque le génie qui peut y conduire. Et comme un puissant intérêt s'attache à tous les détails de leur existence, en ouvrant l'histoire de Guise on est un peu séduit par l'idée qu'on va y trouver la vie de ces hommes qui pendant cent cinquante ans remplirent la France du bruit de leurs prétentions et de leurs exploits ; mais M. l'abbé Pécheur en prévient dans une note ; c'était un ouvrage tout entier à faire qui ne pouvait pas être un accessoire de l'histoire de Guise. Il a donc dû se borner à regret, sans doute, à une analyse rapide de leur vie.

L'histoire de Guise de M. l'abbé Pécheur est un livre sérieux qui a demandé de nombreuses recherches et

un travail de plusieurs années. Il mérite toutes les sympathies de la Société, et la ville de Guise doit de vifs remercîments à son auteur.

M. l'abbé Pécheur, répondant au léger reproche qui lui est fait de n'avoir pas assez laissé percer sa personnalité historique, c'est-à-dire ses convictions personnelles, croit qu'il est dangereux de substituer son point de vue particulier à celui des auteurs dont on s'approprie les travaux. Il ajoute que la personnalité historique de l'auteur, si tant est qu'un écrivain doive en conserver la figure et le caractère, ne doit résulter que de la manière dont il raconte les faits.

M. de Laprairie, tout en partageant les sentiments de M. Pécheur, quant à la manière d'écrire l'histoire en général, trouve cependant que la personnalité de l'auteur s'efface trop dans l'ensemble du travail, et qu'elle est d'une réserve excessive sous ce rapport.

M. de Laprairie expose un petit vitrail dans le style des 12ᵉ et 13ᵉ siècles que lui-même a exécuté. Ce vitrail qui représente des rinceaux de fleurs se compose de verres bleus, rouges, jaunes et verts. Il a été copié sur la rosace de l'ouest de la cathédrale de Soissons.

On sait que, jusqu'au 14ᵉ siècle, on n'employait que du verre teint dans la masse, sur lequel on se bornait à appliquer un émail noir ou brun pour indiquer les ombres et les contours des figures. Ce sont des vitraux exécutés de cette manière qui remplissaient les fenêtres de nos grands monuments et produisaient un si admirable effet. Quelques beaux restes en subsistent encore dans les cathédrales de Laon et de Soissons.

M. de Laprairie, en lisant un manuel de la peinture sur verre, avait été frappé de la simplicité du procédé employé dans les grands siècles de l'architecture ogivale. Quoique n'étant jamais entré dans un atelier de vitraux peints et ne possédant aucun des ustensiles propres à ce

genre de fabrication, il voulut tenter un essai. Pour cela, il se bâtit un fourneau avec quatre pierres et de la terre délayée dans l'eau ; il emprunte un creuset chez un plombier (pour tenir lieu de moufle) ; il prend du verre chez un vitrier de la ville ; enfin, il fait venir de Paris, pour quarante centimes, de l'émail dit *rocaille* (cet émail est tout préparé, c'est-à-dire que la couleur est mélangée au fondant).

M. de Laprairie explique ensuite ce qu'on doit faire pour passer à l'exécution : La poudre formant l'émail, quoique paraissant déjà très-fine, est mise dans un pilon de porcelaine avec de l'eau et broyée jusqu'à ce qu'elle devienne impalpable. Lorsqu'elle est sèche, on en prend une petite quantité que l'on délaie dans un sirop épais de sucre candi, et avec cette composition, on dessine sur le verre comme on peindrait à l'aquarelle sur du papier. Après avoir mis le verre dans une étuve ou dans un endroit très-sec pour donner le temps à la couleur de bien sécher, on le place dans la moufle sur des plaques de fonte ou de terre réfractaire. Il ne reste plus alors qu'à chauffer la moufle à un degré tel que la matière qui a servi à dessiner, composée de substances vitrifiables, se fonde et fasse corps avec le verre.

Dans le petit vitrail qui est sous les yeux de la Société, toutes les conditions du premier système de peinture sur verre du moyen-âge sont remplies. On pourrait donc dire, après l'expérience de M. de Laprairie, qu'en se bornant à des sujets très-simples, à des grisailles, par exemple, tout le monde peut faire de la peinture sur verre. Et n'est-on pas tenté d'ajouter que ce genre d'occupation conviendrait parfaitement aux curés de campagne dont il remplirait utilement et agréablement tant de moments qui ne sont pas réclamés par le saint ministère ?

M. Williot dépose la copie d'une donation faite par les

comtes Regnault et Roger, son fils, seigneurs de Rozoy en 1394, en faveur des communautés de Rumigny et Plomion.

M. l'abbé Poquet fait connaître à la Société un procès-verbal de visite faite par Charles de Bourbon en 1666, à l'occasion des reliques de saint Romain et de sainte Manscrette, envoyées au monastère de Longpré, ordre de Fontevraud.

M. Lecomte communique la suite de son important travail sur les vitraux de l'église de Notre-Dame de La Ferté-Milon.

CHAPELLE SAINTE-ANNE.

PREMIER VITRAIL.

Un grand vitrail de la Passion y attire d'abord les regards. Cette verrière, la plus belle assurément de la chapelle, mais non la plus curieuse, s'y trouve placée aujourd'hui au-dessus de l'autel; elle occupe toute une fenêtre flamboyante, divisée en trois baies ogivales par deux meneaux prismatiques surmontés d'accolades. Les entrelacements supérieurs ont produit cinq compartiments qui abritent autant de vitraux peints. Au-dessous paraissent les trois scènes de la montée au calvaire, de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ; puis, au bas, la donatrice du vitrail, précédée de son mari et suivie de sa nombreuse famille. Tel est le plan général de la verrière. A voir les quelques inscriptions bouleversées au bas de cet *ex-voto*, on serait tenté de croire qu'il a été originairement placé au chevet de l'église avant la construction du sanctuaire actuel; cette supposition est d'autant plus vraisemblable que les sujets représentés appartiennent, comme on sait, à un maître-autel dont Jésus en croix occupe le centre.

PÈRE ÉTERNEL.

A la pointe ogivale de la fenêtre paraît d'abord le Père éternel. Il préside là, du haut du ciel, au grand ouvrage de notre rédemption. Mais il y a conscience à ne pas revenir sur ce sujet, amplement développé plus haut.

DEUX ANGES.

Je descends donc à droite et à gauche du Père éternel, et j'aperçois sous le cintre ogival de la fenêtre deux chérubins empressés à exécuter les ordres de leur maître. L'un porte la colonne de la flagellation, et l'autre la croix du Sauveur. Ces deux anges, ministres à la fois des volontés du Père céleste et de celles de son fils, sont établis en face l'un de l'autre en des compartiments séparés. Ils n'accompagnent plus le Dieu créateur pour l'encenser, comme autrefois au 13e et au 14e siècles. Les artistes du 15e siècle leur donnent bien d'autres occupations, puisqu'ils les forcent à presser le fils de Dieu de mourir sur la croix et de souffrir toutes les ignominies de sa passion. C'est aussi une manière d'annoncer son sujet et de rendre au vif: *Apparuit ei angelus confortans eum.* Au reste, les patriarches et les prophètes ayant figuré ou proclamé de la part de Dieu la venue d'un libérateur mourant pour le salut du monde, et Jésus-Christ soumis en tout aux volontés de son père descendant sur la terre pour faire cette volonté, il était assez naturel que les anges chargés de la servir s'acquittassent jusqu'au bout de leur office et devinssent ici ce qu'ils avaient été à sa naissance, les précurseurs et les hérauts de sa passion. Et puis, ne peut-on pas ajouter que Jésus-Christ, par la croix, devait arriver à la gloire, et, après cette mort ignominieuse, régner à jamais sur la terre et attirer tout à lui ; il l'avait dit. Les anges donc,

ses fidèles serviteurs, avaient hâte de lui faire traverser le torrent de ses ignominies pour le voir lever la tête, et amener à ses pieds tous ses ennemis vaincus.

JÉSUS DESCENDU DE LA CROIX.

Au-dessous du premier ange qui porte la colonne, nous trouvons Jésus Christ au pied de la croix, sur les genoux de sa sainte mère. Le Sauveur n'a point perdu courage ; il a bu, jusqu'à la lie, le calice des douleurs. La rédemption du genre humain est accomplie : tout est consommé : il est mort. Mais voyez le corps inanimé de ce fils unique dans les bras de sa mère éplorée. La douloureuse résignation de Marie ne sera pas un spectacle inutile aux chrétiens. Modèle de soumission aux ordres de Dieu, Marie sera appelée Notre-Dame-des-Douleurs. Que de mères en présence du corps inanimé de leur enfant auront besoin de s'encourager de son exemple à la résignation ; que de cœurs brisés iront aux pieds de cette consolatrice des affligés apprendre à porter le poids de leurs peines, car on pourra bien lui appliquer ce vers du poète : *Non ignara mali miseris succurrere disco.*

Ce sujet fait suite aux grands panneaux de la verrière, mais je l'ai mis ici comme il se présente à l'œil du spectateur.

SAINT JÉRÔME.

Contre la scène de douleurs que je viens de décrire et sur le même plan, dans le compartiment inférieur au chérubin chargé de la croix, se voit un sujet à la fois symbolique et historique. Au fond d'une grotte sauvage apparaît une manière de fantôme demi-vêtu. Ce n'est plus le personnage que nous avons vu près d'Abraham méditant sur la mort de Jésus-Christ.

Ici, dans le pénitent qui, armé d'une pierre, se frappe rudement la poitrine, je soupçonne déjà le sublime anachorète de Bethléem, saint Jérôme, ce grand docteur dont les austérités sont aussi fameuses que sa science et ses écrits ; mais on ne saurait plus en douter quand on voit derrière lui le lion, symbole de la force et de la verdeur de son esprit et de son style. Le moyen-âge donne en effet le lion pour attribut à ce savant docteur de l'église. Les pieuses cruautés qu'il exerçait contre son corps dans la pensée des jugements de Dieu, les étonnantes macérations de cet homme angélique aux prises, comme saint Paul, avec les écarts d'une imagination bouillante, aussi bien que le savoir et la vigueur avec lesquels il démasquait et attaquait le vice et l'erreur, ont servi de texte pour composer le sujet de convention que nous venons de voir.

On se demande que vient faire ici saint Jérôme? Y aurait-il eu méprise en posant la verrière, ou l'aurait-on placé là comme remplissage; ou enfin serait-ce avec intention? Sans nul doute, le peintre a voulu, dans ce rapprochement, nous faire une leçon. Jésus est là, meurtri, percé de coups et mort pour nous obtenir le pardon. Marie le considère ; elle en a le cœur brisé et pleure. Jérôme, imitant cette pénitence et cette contrition, a quitté la grande ville de Rome pour venir coller ses lèvres, son cœur, toute son âme aux traces et au souvenir du Sauveur dans les solitudes sanctifiées par sa présence. En pénitent qui a médité avec fruit les paroles et les exemples de Jésus-Christ : Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous; je vous ai donné l'exemple; voyant qu'il faut imiter Jésus ou périr, il poursuit le péché dans le corps qui en est si souvent le complice et l'artisan, dans l'esprit rebelle et dans le cœur coupable. C'est pourquoi de cette main vigoureuse dont par ses écrits il assène des coups terribles sur les

hérétiques et les mauvais chrétiens, il se frappe la poitrine sans relâche, réduisant par là au devoir une dangereuse imagination, et par la solitude il échappe aux vains bruits d'une réputation et d'une gloire méritées. Fuite du monde, méditation, mortification du corps et de l'esprit, voilà la leçon.

JÉSUS MONTE AU CALVAIRE.

Descendons de ces régions supérieures aux trois sujets principaux de notre vitrail. En allant de droite à gauche, nous voyons Jésus qui monte au calvaire.

Accablé sous le poids de sa croix, épuisé du sang qu'il a perdu dans la flagellation, Jésus vient de tomber à terre. Un grand nombre de soldats l'environnent et l'insultent. Le peintre s'est attaché à ouvrir hideusement ces bouches qui blasphèment, à donner à leurs regards quelque chose d'atroce et de farouche. Il y a, dans toutes ces figures, une expression horrible et sauvage : des yeux étincelants leur sortent de la tête. Leurs cheveux se hérissent, les muscles et les veines de leurs bras et de leurs jambes sont saillants de colère ; ils frappent du pied le Sauveur et le maltraitent avec une sorte de rage. Parmi les nombreux personnages qui viennent à la suite, j'ai remarqué un docteur juif à cheval ; c'est peut-être Caïphe ou Anne, le grand prêtre. La singularité de son costume tout oriental rappelle nos Bédouins. Ce vieillard pensif en face de ce spectacle, incline profondément la tête dans de pénibles réflexions ; elle tombe sur sa poitrine qu'elle couvre d'une longue barbe blanche. Un linge qui lui enveloppe la tête descend sur ses épaules et se trouve fixé au moyen d'un bonnet conique à la chinoise. Tout cela rend ce particulier singulièrement bizarre.

Derrière cette scène d'horreur, de patience et de con-

fusion, vous voyez un paysage de la plus grande vivacité de coloris, d'une fraîcheur et d'une animation ravissantes; il contraste merveilleusement avec les sombres pensées du premier plan. Dans ce paysage en plein soleil, vous admirez la ville de Jérusalem avec ses tours et ses édifices somptueux. Il va sans dire que toute la ville est gothique; que la porte, défendue par deux énormes tours, étale à vos yeux les élégants mâchicoulis, les créneaux formidables et les toits pointus à girouettes du moyen-âge. Le pont-levis s'est abattu pour laisser passer le Sauveur du monde avec sa suite de bourreaux; il est resté ainsi soutenu par des chaînes à de longues poutres saillantes. On aperçoit même suspendue en l'air une herse menaçante montrant ses dents redoutables. Comme on le voit, nos bons peintres verriers n'étaient pas des archéologues de première force; ils ne s'amusaient pas à chercher comment les Romains fortifiaient leurs villes de guerre en Orient, ni quels travaux le roi Hérode avait exécutés aux remparts de Jérusalem; encore moins quel genre d'architecture militaire avaient adopté les Juifs au temps de Zorobabel. Du moins avaient-ils le mérite de copier admirablement l'architecture de l'époque.

Mais passons à la leçon morale.

Je me borne à indiquer quelques traits saillants de la pensée de l'artiste. En se déterminant volontairement et librement au mépris, aux coups et à la mort, Jésus a voulu évidemment voir dans sa personne frapper, insulter, mépriser, fouler aux pieds nos péchés; il s'est donc présenté aux pécheurs comme modèle de pénitence. C'est à quoi le peintre a voulu nous faire réfléchir avec ce vieux docteur rébarbatif qu'il a si drôlement affublé. Donc, avec Jésus souffrir patiemment, pardonner de bon cœur, telle est la morale de notre peinture qu'on me saura gré de ne pas développer davantage.

JÉSUS EN CROIX.

Le sujet qui vient à la suite n'est pas moins riche d'instructions et de symboles mystiques : c'est le Christ en croix, la rédemption du monde en action. Cette scène va se développer dans toute sa grandeur; car à l'air de solennité qu'a pris l'artiste, on remarque aisément le soin qu'il a pris pour se pénétrer et pénétrer les autres de toute la majesté de son sujet. La composition de ses groupes et le contraste des personnages indiquent cette intention. Aussi bien, cette grande tragédie où, par la mort du Dieu Sauveur, s'écroulait à tout jamais l'empire du démon (et l'on a beau dire, oncques ne reviendra, pas même sous la table, bien qu'il y jette parfois un os à ronger aux amateurs), devait bien l'engager à se surpasser un peu, et à employer dans la peinture de pareils évènements toutes les ressources de l'art et du génie.

Jésus paraît au milieu du tableau attaché par des clous à la croix. Le pardon, la patience, l'héroïsme de la charité respirent sur sa figure. Sa tête est couronnée d'épines, tout son corps déchiré de plaies s'épuise ; il ne lui reste que quelques gouttes de sang qui s'écoulent lentement. Son épuisement est tel qu'il s'affaisse sur lui-même ; le corps porte en avant, et la tête penche inclinée sur la poitrine. C'est au milieu de cette mer de douleurs et de fatigue que nous le voyons encore s'occuper de nous, nous léguer sa mère comme protection, nous redire des avis suprêmes pour fuir par la pénitence l'inexorable justice de Dieu, sauver de l'enfer un criminel, un pécheur public repentant, et prier pour ses bourreaux, pour nous tous. A sa droite et à sa gauche sont représentés les deux larrons attachés à des croix rondes qui n'ont pas été équarries comme celle du Sauveur ; et, selon la tradition, les voleurs ne sont pas cloués à leur gibet, mais liés avec des cordes par les bras et par les

jambes. Leur impatience, leurs yeux effarés, leur chevelure en désordre et les contorsions qu'ils se donnent contrastent bien avec le calme de Jésus-Christ. En les voyant se plier en deux, se tordre les bras et les jambes, on ne doute pas qu'ils ne cherchent à échapper par la fuite à l'ignominie et à la mort. L'un de ces voleurs est revêtu d'une sorte de tunique ouverte pardevant ; serait-ce le bon larron que Dieu aurait revêtu de sa grâce et baptisé par son sang? Ou bien n'est-ce pas plutôt l'allégorie de l'endurcissement du mauvais larron figurée par un vêtement qui l'empêchera d'être touché, lui aussi, par le sang de Jésus-Christ? L'artiste aurait-il songé à ce vers d'Horace : *Illi robur et æs triplex circa pectus erat?* Sur le premier plan paraît une foule de soldats, de valets et de Juifs maudissant le Sauveur, vomissant contre lui des rubans de colère, des phylactères blasphématoires, les expressions de la haine et de la vengeance, se moquant de lui et l'insultant de leurs paroles et de leurs gestes, lui montrant le poing et fronçant le sourcil et les lèvres avec une indicible expression de rage convulsive. Au milieu de ces ignobles figures et un peu à l'écart, sur le côté de la scène, on voit à cheval un militaire âgé ; c'est le centurion, à n'en point douter. Cet homme calme et sans passion est là immobile sur un cheval vigoureux qui, levant fièrement la tête et enflant ses narines, semble partager l'horreur de son maître. Ce vieux guerrier considère toute cette valetaille avec mépris ; il jette un immense dédain sur ces pontifes jaloux qui ont soif du sang du juste, et il réfléchit profondément aux grands évènements qui se passent là sous ses yeux. On voit bien qu'en présidant à ce crime il subit une nécessité. Aussi, la grâce déjà le travaille, et sa conversion n'est pas éloignée.

A la vue de ce grand sujet, il faut s'abstenir de toute réflexion et laisser l'âme livrée toute entière aux

émotions qu'elle éprouve. Hommes de bonne volonté, semble dire le peintre, hommes contrits et humiliés, soyez pleins d'espoir; mais si vous n'êtes ni l'un ni l'autre, voyez ce qui vous attend.

RÉSURRECTION DE JÉSUS-CHRIST.

Nous arrivons ainsi au troisième tableau principal de notre verrière : il représente la résurrection du Sauveur, le modèle de la nôtre à la grâce et à la vertu. Fidèle aux licences poétiques des peintres de toute époque, l'artiste a renversé la pierre du sépulcre; le Sauveur resplendissant de lumière s'élève par la vertu de sa divinité au-dessus de son tombeau ouvert. Désormais, la mort n'aura plus de prise sur lui. Plein d'une vie impérissable, il n'est plus assujetti aux misères ni aux tribulations de ce bas monde; aussi un simple linceul flotte-t-il autour de lui. L'immortalité est son vêtement, et il tient en main non plus une lourde et pesante croix, instrument de supplice et de honte, mais bien cette croix allongée et presque aérienne que l'on est convenu d'appeler croix triomphale ou de résurrection. Ses formes déliées rappellent en effet les qualités des corps ressuscités; et puis elle est devenue un glorieux étendard dans les mains de Jésus-Christ, victorieux du monde par la croix. Il peut donc la montrer partout, au ciel et sur la terre, comme le trophée de sa victoire, son armure invulnérable et la vaillante épée qui lui a conquis le monde.

Selon moi, le tombeau n'a pas été gardé avec assez de soin, car je n'ai aperçu que peu de soldats à l'entour; encore sont-ils nonchalamment couchés ou endormis. Au reste, après avoir passé la nuit en plein air, ces gardes nationaux de Jérusalem, comme les appelait Pilate : *Habetis custodiam*. (Oh ! je traduis littéralement, et il ne

s'agit pas ici de me prêter la moindre allusion, j'en décline d'avance toute la responsabilité ; mais je viens constater un fait archéologique d'un grand intérêt, remonter l'existence de la garde citoyenne à la plus haute antiquité, puisque, texte en main, je puis donner deux mille ans de vie à cette noble et utile institution. Cette découverte, assurément très-curieuse, en vaut bien une autre.) Donc ces gardes nationaux de Jérusalem ont pris dans notre verrière une précaution qui honore leur fidélité et doit également les faire passer pour des gens d'esprit. Voulant accorder les exigences d'un corps fatigué de veilles avec les prescriptions sévères de la consigne, ils se sont couchés sur la pierre scellée du tombeau, de sorte que, tout en dormant, ils veillent réellement au dépôt confié. Ne blâmons pas trop ces gens-là de leur manière de monter la garde, car ils ont passé toute la nuit en faction ; il ne faut donc pas s'étonner si le point du jour les trouve assoupis. Et puis, voyez comment cette précaution les sauve de toute surprise : un de ces gardes dont le sommeil n'avait pas dérangé la position, et qui faisait son chevet de la pierre scellée confiée à ses soins, a été brusquement arraché à son sommeil et jeté violemment de côté. Cet homme ne sait plus où il en est ; il regarde, et il tremble. Son esprit craint une hallucination, et ses yeux fixent les objets dans la crainte de s'être trompé. L'épouvante de cet homme est rendue avec une énergie et une vigueur incomparables. Peut-être le peintre a-t-il voulu indiquer dans cet autre garde, que tout ce fracas et cette éblouissante lumière n'a pu arracher à son sommeil, que Jésus-Christ ressuscite sans éclat, et que ce fut un ange lumineux qui vint peu après renverser la pierre et les effrayer de sa présence.

Derrière ces deux premiers plans où apparaissent les gardes, puis Jésus ressuscité, j'ai cru reconnaître l'idée allégorique du ciel, de la conversion des peuples, ou de

l'établissement et de la perpétuité de l'église. Vous avez sous les yeux, à une faible distance, une belle église ogivale dont les trois portails semblent copiés sur quelque édifice existant. Je ne vous dirai pas les clochetons effilés, les pinacles élégants, les gargouilles béantes, ni les grandes fenêtres de cette façade d'église, mais je vous en dirai l'allégorie. Le règne de Jésus-Christ ressuscité n'aura de fin ni dans ce monde, ni dans l'autre ; la pierre fondamentale de l'église universelle est posée par l'éclatante résurrection du Sauveur. Désormais sur cette pierre angulaire, l'église va s'élever belle et radieuse jusqu'à la fin des siècles, et la preuve, c'est que le monde converti se couvre de somptueux édifices consacrés au Dieu vivant.

Au-dessous des trois sujets dont nous venons de parler, deux personnages agenouillés, suivis d'une nombreuse famille, genou en terre, attend de nous la courtoisie d'un petit éloge. La belle verrière dont ils nous ont fait cadeau est un motif plus que suffisant pour cela.

EX-VOTO OU FAMILLE DU BATARD DE VENDOME.

1° JACQUES DE VENDÔME.

Si vous examinez le premier panneau placé à votre gauche, vous trouverez à genoux, sur un prie-Dieu, un personnage vêtu d'une cotte d'arme, *azur semé de France*, c'est-à-dire de fleurs de lis d'or, et, à ce qu'il me semble, *brisé de deux bâtons de gueule croisés en sautoir*. Mais s'il en était ainsi, le peintre se serait évidemment trompé, car nous verrons tout à l'heure qu'il fallait donner à ces vêtements armoriés et à l'écu suspendu tout près de là : *France à la bande de gueule chargée de trois lionceaux d'argent* qui sont les armes de Bourbon-Vendôme, *brisées d'un filet mis en barre* qui sont les armes des seigneurs de Ligny, bâtards légitimés de

Vendôme. Ces filets et cette barre forment en se croisant une manière de sautoir qui a pu tromper le peintre. Notre personnage qui joint si dévotement les mains dans une fervente prière est nu-tête, comme vous pensez bien, et son casque est près de lui posé à terre. L'épée du défenseur de la patrie ne le quitte point, et elle veille pendue à son côté, suivant la parole de l'apôtre : Ce n'est pas sans motif qu'il porte le glaive ; c'est le ministre de la justice du Seigneur vengeant le crime. Aussi, toujours prêt à voler où l'appelle l'honneur et le devoir, notre bon et loyal chevalier n'a point quitté ses éperons, et, au milieu même de ses dévotions, vous le voyez toujours disposé à monter à cheval. Derrière ce guerrier agenouillé se tient debout un saint vieillard nimbé qui paraît lui servir de mentor, de protecteur et de père. Déjà les pieds nus du saint nous l'ont fait reconnaître pour apôtre. On sait, en effet, que le moyen-âge, tout imbu de la Sainte-Ecriture, ne donne point de chaussure aux apôtres, pas plus qu'aux anges ni aux personnes divines. Jésus-Christ n'avait-il pas ordonné d'aller enseiguer les nations sans s'inquiéter des choses de la vie, dégagé, au contraire, de toute affection terrestre, fuyant le superflu, n'ayant enfin ni bâton pour le voyage, ni même de chaussure ; et puis, selon le prophète Isaïe, les pieds de ces premiers prédicateurs de l'Evangile ne devaient-ils pas être bien chers aux peuples qu'ils avaient convertis ? Il fallait donc les laisser voir aux fidèles ces pieds vénérables des douze hommes de Galilée venus autrefois pour annoncer la paix au monde et prêcher le salut du genre humain. C'est en vertu de la même idée symbolique qu'aujourd'hui encore à Paris, lorsque des missionnaires vont s'embarquer pour des missions lointaines, on met en scène cette admiration du prophète par la touchante cérémonie qui accompagne leur départ.

Quant à l'apôtre de notre verrière, ce patron du

guerrier bardé de fer, il nous est parfaitement connu par les attributs caractéristiques de saint Jacques le Majeur. Son voyage en Espagne et le pélerinage si célèbre de Compostelle lui ont fait mettre en main le bâton du voyageur; un large sombrero espagnol, chapeau de pélerin, s'il en fut, demeure suspendu à son cou et renversé par derrière comme à un homme accablé de chaleur et excédé par la fatigue d'une longue marche qui se rafraîchit à prendre un peu d'air. Enfin tout son costume à l'orientale, où, pourtant, je n'ai vu ni coquille, ni pannetière, ni pélerine, nous indique clairement son nom.

Il faut avouer que la donatrice du vitrail s'est fortement préoccupée du soin de nous faire connaître le nom de son mari. Non contente d'avoir suspendu son écu dans le vitrail, et d'avoir dans sa cotte d'arme incorporé pour ainsi dire les titres de sa famille, comme elle se défie encore des connaissances héraldiques de la postérité, nous la voyons charger saint Jacques, son patron, de nous apprendre le nom de baptême du bâtard, armer son mari de pied en cap pour nous apprendre qu'il fut chevalier et capitaine; enfin par un excès de précaution dont nous lui savons gré, elle fait écrire au bas du vitrail: *Messire Jacques, bastard de Vendosme en son vivant* (donc il était mort), *chambrelan du roy*. Puis viennent plusieurs autres qualités, titres, offices qu'on a bouleversés avec une rare intelligence. A l'aide de l'ouvrage généalogique du Père Anselme (1er vol., 378), nous allons suppléer au reste, et ajouter quelques détails sur ce personnage.

Jacques, bâtard de Vendôme, était chevalier, seigneur de Bonneval (et non pas de Longueval comme le dit Le Carlier; la terre de Longueval appartenait alors aux seigneurs de Cramailles, et celle de Bonneval venait non pas des Rubempré, comme l'affirme l'historien du Valois,

mais bien de la famille de Bourbon-Vendôme), de Vancay, Fortel, Heux-en-Ternois, la Vaquerie, et Vierge, baron de Ligny, chambellan du roi François Ier, gouverneur de Valois et de Vendomois, capitaine d'Arques. La verrière porte Argues ; c'est une faute. Bailli de Vermandois et de Valois : tels sont ses titres et qualités ; quant à son histoire, elle lui donne pour père Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, et pour mère une certaine Philippe de Gournay. Légitimé dans sa jeunesse, le bâtard devint si agréable à Louis XII qu'il en obtint une pension de 400 livres en 1511. Il fut aussi très-particulièrement chéri de François Ier qui, pour reconnaître et récompenser d'importants services, lui octroya le parc et la maison de Villers-Cotterêts avec 1250 livres de rente sur les greniers à sel du duché de Valois. Mais il ne jouit guère que deux ans de cette marque d'affection de son roi, car il mourut en 1524 au mois d'octobre. Son corps repose à l'abbaye de Longpont sous les décombres de la chapelle Notre-Dame. C'est là qu'il avait autrefois une fort belle tombe élevée et en pierre ; mais troublé deux fois dans son sommeil par les républicains rouges de la réforme et leurs confrères de 93, il n'a conquis la paix du tombeau qu'au prix de bien des outrages. Aujourd'hui, à l'ombre d'une heureuse obscurité, il attendra paisiblement le grand jour, couché près de sa femme, Jeanne de Rubempré, dont nous allons parler.

2° JEANNE DE RUBEMPRÉ.

Il paraît que la mort de Jacques de Vendôme avait été fort sensible à sa femme, Jeanne de Rubempré, que nous voyons agenouillée au panneau voisin ; car elle a fait aussitôt exécuter cette verrière. Cette veuve, qui perdait son second mari et se voyait suivie d'une nombreuse famille, est là, à genoux et mains jointes sur

un prie-Dieu où se trouve appendu son blason losangé comme il convenait à une veuve. Il est mi-parti, parti Bourbon-Vendôme et parti Rubempré ; ce sont les armes de son époux, unies aux siennes qui sont d'*argent à trois jumelles de gueule*. Les bienséances, la grandeur de son alliance avec les Bourbons l'ont obligée, malgré sa douleur, à paraître ici en grand costume de princesse, couverte de riches fourrures à larges manches, parée de joyaux et de pierreries, coiffée à la manière élégante et gracieuse du temps de François Ier qui régnait alors. Derrière Jeanne de Rubempré se tient debout un saint que nous reconnaissons à la première vue pour le précurseur. L'agneau qu'il porte dans ses bras, le vêtement de dessous en poil de chameau aux échancrures de rigueur nous le désigne assez pour saint Jean-Baptiste ; c'est le patron de notre veuve. Dans la pensée du peintre, il nous apprend le nom de baptême de cette femme agenouillée dont le blason des Rubempré nous apprendra la famille ; le mi-parti, l'alliance avec Jacques de Bourbon-Vendôme, et la forme losangée le veuvage.

Jeanne chérissait donc beaucoup le mari qu'elle venait de perdre, puisqu'elle se hâte d'en conserver les traits et d'en perpétuer le souvenir dans ce vitrail. En effet, l'inscription qu'on y voit nous apprend que ce riche *ex-voto* fut exécuté l'année même où elle perdit son époux, car il porte le millésime de *mil cinq cens 25;* car c'est bien un 5 qu'il faut lire, et non pas un 8 comme le fait l'historien du Valois en rapportant cette inscription. Mais il paraît que ce ne fut pas là le seul témoignage que cette femme a voulu nous laisser de son amour pour Jacques de Vendôme; car elle fit faire, en tapisserie, un autre travail fort curieux où les armoiries de son cher défunt, portées par deux anges, recevaient au cœur, c'est-à-dire au milieu de l'écu, enfin *sur le tout du tout*, ses propres armes en losanges. Tout cela était riche-

ment accompagné et environné de la gloire de ses aïeux dont les divers pennons à droite et à gauche pendaient en brillants trophées reliés entre eux par ces paroles d'une âme suppliante : *Ens entium miserere mei.* J'ai vu ces paroles sur beaucoup de dalles funèbres et sur un tissu de soie du 14e siècle, à Villers-en-Prayères, canton de Braine ; c'est un devant d'autel. Au milieu de bénitiers trilobés, de têtes et d'ossements de morts, au milieu de larmes et des paroles gothiques : *Mori feault*, on voit la mort drapée, armée d'une flèche et d'une massue, très-empressée et comme accablée de besogne, tenir sur sa tête un phylactère qu'elle se hâte de faire voir à ses victimes ; l'*ens entium* y est caché dans les plis de la banderole volante ; il ne paraît que le *miserere mei.* Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce curieux tissu est relégué dans la poussière par-dessus les armoires de la sacristie. C'est gothique ! On l'aura sans doute remplacé par deux aunes de serge noire ornée d'une croix de calicot splendidement encadrée avec deux brasses de liure.

Il demeure donc démontré que la donatrice de notre vitrail fut inconsolable de son mari ; aussi choisit-elle pour lieu de sépulture la tombe même qu'elle lui fit élever à Longpont. Que si, après trois ans de viduité, nous la voyons convoler en troisièmes noces, il faut bien observer que ses intérêts, et surtout ceux de ses enfants lui faisaient presque un devoir d'en confier la garde à un homme de guerre comme Perceval de Chépoy, vicomte de Cluny. Hélas ! il était écrit que cette femme ne serait jamais heureuse en ce monde, car ces damnés Espagnols qui tout ravagèrent dans notre pays, qui dévastèrent, *robèrent*, brûlèrent églises et couvents : Braine, le Mont-Notre-Dame et tout le nord du département en savent quelque chose ; ces diaboliques Espagnols de Charles-Quint emportèrent donc en Flandre le

troisième mari de Jeanne, laquelle, je crois, en mourut de déplaisir vers 1552, puisque Perceval, pour se consoler de sa mort, était déjà remarié en 1554.

3° LES QUATORZE PERSONNAGES MYSTÉRIEUX.

Nous passons au troisième panneau où figurent sept jeunes gens, un genou en terre et sept demoiselles agenouillées ; tous prient les mains jointes tournées vers le maître-autel comme Jeanne de Rubempré et le bâtard de Vendôme. A leur air de jeunesse, on peut leur donner de quinze à vingt-cinq ans ; mais malgré les traits frappants de ressemblance qu'ils ont entre eux, j'ai peine à croire que toute cette famille symétriquement rangée soit réellement la famille de Jeanne, car on ne lui connaît, d'après toutes les généalogies, que huit enfants, une fille de François de Crèvecœur, son premier mari, mort à vingt-deux ans, et sept enfants de son second mari, le bâtard de Vendôme, avec lequel elle vécut de 1505, où elle s'unit à lui par contrat, jusqu'au 1er octobre 1524, époque de sa mort. L'impossibilité d'accorder, avec l'histoire, cette réunion symétrique de sept jeunes gens et de sept jeunes personnes avait tourné mes pensées vers l'allégorie. Ce nombre mystérieux me semblait indiquer les vertus nombreuses de nos deux époux. Je faisais sortir cette idée passablement bizarre du cerveau inventif de notre peintre : (Ces messieurs, à la manière des poètes, sont grands louangeurs de leur nature) ; ou bien je la mettais sur le compte de quelque abbé, prieur, chapelain ou curé destiné à recevoir la verrière ou à en diriger l'exécution ; mais comme il ne faut pas compromettre, au hasard, le symbolisme, cette clé indispensable de tout archéologue, je me contente de dire qu'il sera toujours difficile d'expliquer, par l'histoire, le nombre et la symétrie de ces figures. Aussi

ai-je la conviction que toute explication historique sera toujours très-hasardée. Quoi qu'il en soit, je vais donner le nom des enfants de Jeanne de Rubempré à l'époque de 1525.

On reconnaîtra donc, si l'on veut, dans le premier des sept jeunes gens, l'aîné des fils du bâtard et de Jeanne, Claude de Bourbon-Vendôme, seigneur de Ligny, et plus tard gouverneur de Dourlens, mort en 1595, âgé de près de quatre-vingts ans. Le second sera André de Bourbon qui se distingua dans les batailles de Cerizolles, de Saint-Quentin et de Dreux, et qui, en 1577, était gouverneur d'Abbeville. Quant au troisième, nous le nommerons Jean de Bourbon-Vendôme. Il repose à l'endroit où s'élevait la sévère abbaye réformée de Cuissy-en-Laonnois, ordre de Prémontré. Il en était abbé quand il mourut en 1571. Enfin le quatrième et dernier des fils de Jacques de Vendôme avait le nom de son père, et mourut grand archidiacre de Rouen.

Je ne compterai point parmi leurs sœurs Louise, dame de Crèvecœur, cette unique enfant que Jeanne avait eu de François de Crèvecœur, son premier mari ; mais je vous indiquerai Catherine de Bourbon, fille aînée de Jacques de Vendôme et de Jeanne. Elle maria sa fille, Françoise d'Estrées qu'elle avait eue de son mari, seigneur de Cœuvres, à Philippe de Longueval, seigneur de Cramailles. Il est possible que cette alliance ait brouillé notre historien du Valois. Après Catherine de Bourbon viennent ses deux sœurs, toutes deux religieuses, toutes deux abbesses de Saint-Etienne de Rheims. La première s'appelait Jeanne de Bourbon, et la seconde Madeleine de Bourbon. Cette dernière avait été longtemps religieuse à Notre-Dame de Soissons ; c'est même là qu'elle voulut être inhumée. Que sont devenues aujourd'hui toutes ces tombes princières de l'abbaye de Notre-Dame ? Les restes de ces grandes dames qui

avaient quitté la cour pour le cloître, au lieu de l'encens, de la prière, des pieux cantiques, des douces paroles de leurs sœurs et de leurs pas silencieux, qu'ont-ils aujourd'hui, qu'entendent-ils?

Je crois maintenant avoir bien acquis le droit de passer à un autre sujet. Le vitrail suivant va nous offrir quelques fragments insignifiants sur lesquels nous ne faisons que passer.

DEUXIÈME VITRAIL. — FRAGMENTS.

Cette fenêtre, de style flamboyant, partagée par deux meneaux prismatiques surmontés de trois cœurs enflammés, deux d'abord et le troisième au-dessus à la pointe du vitrail, n'a conservé réellement que des misères. A la partie supérieure, elle reproduit le Père éternel tiaré, en chape, bénissant le monde qu'il tient sur ses genoux. A sa droite et à sa gauche sous des compartiments séparés on découvre des chérubins. Il est rare de trouver les anges inoccupés comme ici.

Dans la peinture murale et dans la sculpture, aussi bien que dans la peinture sur verre, les anges de toutes les époques paraissent avoir un emploi : au 13ᵉ et au 14ᵉ siècles comme à Laon, à la cathédrale, à Saint-Martin ; à Pancy, à Chaudardes, à Marle, à Saint-Mard, à Braine, etc., les anges ou encensent, ou bien tiennent un flambeau. Cet office se diversifie davantage sur les dalles comme on peut le voir à Laon, à Soissons et partout. Après ces anges thuriféraires et acolytes, viennent des anges musiciens ; les uns au portail armés de la trompette du jugement dernier réveillent les morts, les autres chantent le *Gloria in excelsis* sur des violons et autres instruments à corde ; mais le 15ᵉ et le 16ᵉ siècles ont multiplié les occupations de ces anges. A Sermoise, dans une chapelle de la Passion, on les voit,

comme à Laon et dans beaucoup d'autres endroits, chargés de la colonne, des clous, du marteau, de la croix, etc. Ceci se voit aussi en vitraux à La Ferté-Milon, à Bruyères et partout. Ce que l'on voit plus rarement, ce sont trente-deux anges réunis formant un cœur complet de musique gothique; presque tous armés d'un instrument différent et paraissant danser, ou plutôt voler en chantant les louanges d'un saint. Ce saint si bien fêté est saint-Antoine à Coucy-'a-Ville. En fait d'instruments, il y a là un peu de tout : harpe, basse, contrebasse, tambourin, trompettes, trombone, flûte traversière, flageolet, triangle, harmonica, et jusqu'aux serinettes et aux orgues de Barbarie; enfin tous les instruments imaginables où figure le rebec et une manière de timbre ou carillon formé de sonnettes alignées sur une planche, véritable musique flamande. C'est autour de ce grand orchestre qui semble dû à la palette d'un peintre flamand ou anglais, lorsque le pays était encore occupé par les armées étrangères, c'est autour de tous ces anges peints à la voûte que se déroule, sur les murs de la chapelle, les merveilleux combats du grand anachorète d'Orient.

Laissons donc là nos deux anges sans caractère, et voyons au-dessous de l'un d'eux une sainte en prière; puis séparément et vis-à-vis un ange également agenouillé et priant. Si la verrière qui a disparu existait, nous saurions s'il faut ici reconnaître l'archange Gabriel envoyé du ciel en ambassade à Marie en prière; mais comme nous ne voyons pas la branche de lis, nous ne pouvons nous arrêter à cette explication, et il faut bien hasarder quelqu'autre chose. Serait-ce là une gracieuse image du bonheur céleste et angélique attaché à la prière fervente? ou bien le symbole de cette paix et de cette joie pure que donne la vraie dévotion, l'innocence et la chasteté? ou enfin une figure de la noblesse

d'âme où nous élèvent toutes ces vertus en nous égalant aux anges par le cœur? Puisque nous ne pouvons rien affirmer, passons au dernier vitrail de la chapelle.

TROISIÈME VITRAIL. — ÉLOGE MYSTIQUE DE MARIE.

Rien de plus compliqué et de plus original que la composition qui se trouve devant vous, semée de phylactères à lettres gothiques, chargée de symboles que votre esprit cherche à pénétrer, un de ces vitraux enfin qui attirent l'attention, parce qu'ils sont pleins d'énigmes. Aussi, quoique cette verrière soit aujourd'hui ébréchée sur tous les bords et tristement mutilée dans la partie supérieure, je ne crains pas d'assurer que, malgré les nombreux outrages qu'elle a essuyés, toujours l'archéologue y verra une des pages les plus intéressantes des verrières de Notre-Dame. Ce vitrail, qui a tant souffert soit en venant d'une autre église de La Ferté, soit en passant par les mains inhabiles d'un ouvrier maladroit, appartient naturellement à une chapelle de la sainte Vierge, puisqu'il représente les grandeurs de Marie. C'est au reste un sujet fort connu; le 15e siècle l'avait même pris en telle faveur que nous le voyons souvent reproduit en peinture murale, en sculpture, en dessin aussi bien qu'en peinture sur verre. C'est ainsi qu'à la cathédrale d'Amiens, nous avons retrouvé littéralement ce même sujet sur l'un des panneaux des stalles si bien décrites par MM. Jourdain et Duval; beaucoup d'autres églises la possèdent en vitrail. Saint-Etienne-du-Mont à Paris a encore cette peinture dans le transept du nord. J'en ai vu des fragments dans plusieurs églises de village à Maast-Violaine, à Saint-Bandry, près Vic-sur-Aisne. A l'aide donc de l'identité parfaite de notre sujet, avec tant d'autres reproductions connues, il nous sera facile de suppléer ce qui a disparu, et compléter ainsi toute cette composition symbolique.

Le vitrail de La Ferté-Milon nous représente Marie debout, largement drapée et priant, les mains jointes sur le cœur, attitude d'une âme brûlant des ardeurs de la charité et faisant à son Dieu l'abnégation complète de sa volonté propre. Ses yeux sont modestement baissés, car la modestie est la sauvegarde comme l'indice de l'innocence. Et cette vierge pure et modeste qui, depuis longtemps, n'est plus de cette terre par ses hautes vertus, s'élève au-dessus de ce bas monde et demeure suspendue entre le ciel et la terre, entre son fils et les hommes, pour de là présenter nos supplications et répandre ses faveurs sur ceux qui l'invoquent et imitent ses exemples.

Quant à l'éclat extérieur de cette reine des anges, le peintre comprit que jamais il ne pourrait faire de Marie la plus belle des créatures, s'il n'en faisait la plus sainte, s'il ne lui imprimait au front l'idéal de la pureté, s'il ne l'embellissait de toutes les grâces d'une piété modeste. Les traditions du moyen-âge et les philosophes de l'antiquité sont d'accord sur ce point, et selon l'adage connu : *Beauté sans piété est un corps sans âme*. C'est un fait constant que la piété embellit. Il n'est pas difficile d'expliquer la chose : la piété en élevant l'âme à Dieu lui donne des sentiments pleins de noblesse, d'énergie et d'innocence dont l'expression doit nécessairement refléter sur la physionomie quelque chose de pur, de grand, de sublime comme elle. Aussi, voyez tous les travaux de nos peintres et de nos tailleurs d'images du 13e siècle; trouvera-t-on dans toute l'école sensualiste l'air de noblesse, les beautés angéliques que l'on rencontre dans la période ogivale? Je laisse l'observateur consciencieux comparer les anges et les saints de la cathédrale de Rheims avec une tête d'Apollon du Belveder ou une Vénus de Médicis. Je crois qu'il sera impossible de voir d'un côté autre chose que le type de la beauté

physique, tandis que la beauté de l'âme, un rayonnement d'immortalité, le cachet de la vertu, quelque chose enfin de céleste et d'angélique respirera de l'autre dans toutes les œuvres chrétiennes. Je vous laisserai donc admirer comment notre artiste a su traduire l'innocence et la vertu pour examiner autour de cette sainte et gracieuse créature tous les titres de Marie à la confiance des hommes, ses droits à la gloire sur la terre et dans le ciel. En passant en revue toutes ces inscriptions appendues en forme de trophées autour d'elle, les textes de l'écriture commentés par les Pères de l'église, à remonter depuis saint Bernard jusqu'aux temps apostoliques, feront seuls les frais de notre commentaire.

La première des inscriptions porte ces paroles du cantique des cantiques: *Pulchra es, amica mea, et macula non est in te.* Vous êtes toute belle, ô ma bien-aimée, et il n'y a point de tache en vous. L'application de ce passage à Marie est une preuve de la croyance de nos pères à l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge. On sait, au reste, que cette croyance fut toujours extrêmement chère à l'église. Dès le 12e siècle, on célébrait la fête de l'Immaculée Conception de Marie. La cent soixante-quatorzième lettre de saint Bernard ne laisse aucun doute à ce sujet. Il y avait même une telle ardeur parmi les docteurs de Paris à soutenir cette vérité, qu'au jour de leur réception ils prêtaient serment de défendre et de propager la doctrine de l'Immaculée Conception; enfin dans les premiers siècles, les Pères de l'église ont professé ouvertement cette même doctrine qu'ils avaient reçue par tradition, témoin saint Augustin qui déclare que, pour l'honneur de Jésus-Christ, il ne souffrira pas qu'on mette en discussion si Marie a jamais été soumise au péché. (Lib. de nat. et gr. 36). Aussi, dans le temps actuel, quand le Père commun des fidèles se dispose à donner un caractère dogmatique à cet enseignement de

l'église, j'ai cru que l'on verrait avec bonheur, sous ses yeux, des preuves matérielles de la croyance de nos pères à cet égard.

Dieu félicite donc Marie de sa pureté originelle; il l'admire dans l'extrême innocence de sa vie, et elle devient l'*amie* de ce Dieu infiniment saint qui, ravi de la beauté de son âme, va bientôt l'employer à la rédemption du monde; mais les regards clairvoyants du Seigneur qui ont aperçu des taches dans les anges ne découvriront-ils pas des imperfections dans cette créature? L'éloge magnifique que notre peintre met à la bouche du Seigneur ne nous laisse aucune inquiétude: *Tota pulchra es*. Vous êtes toute belle, toute sainte, toute pure, car la beauté pour Dieu, c'est l'innocence. Il n'y a point de défaut ni d'imperfection en vous.

Maintenant, Marie a reçu le céleste ambassadeur, et elle a consenti à l'honneur d'être la mère de Dieu; déjà même elle porte dans son sein le fils du Très-Haut. Faut-il s'étonner si, continuant les paroles du cantique, notre vitrail compare l'éclat de Marie à celui du soleil? et sa beauté à la beauté de la lune: *Clara ut sol, pulchra ut luna*. La vulgate dit bien *electa* au lieu de *clara*, mais il ne faut pas être difficile. Marie porte en effet en son sein le soleil de justice, Jésus-Christ; et pendant neuf mois, elle a le bonheur de ne faire qu'un avec lui. On pourrait ajouter que ses vertus et son pouvoir l'ont rendue parmi les saints et les anges aussi éclatante que le soleil; mais je trouve plus de facilité à expliquer l'autre symbole où elle est appelée belle comme la lune. D'abord parce que Marie reçoit son éclat de Jésus-Christ, son fils, comme la lune reçoit son éclat du soleil. De plus, selon Innocent III (Serm. d'Epiph.), parce que Marie près de son terme est figurée par la lune qui approche de son plein; c'est ce qu'indique cette face rubiconde présentée de trois quarts au-dessus de laquelle nous

lisons : *Pulchra ut luna*. Aussi qu'elle devait être belle alors pour les patriarches, les vrais israélites et tous les hommes de bonne volonté celle qui apportait au monde l'espérance, le pardon et la vie.

Mais j'aperçois un nouveau phylactère autour d'une étoile à six pointes ; il porte : *Stella Maris*, étoile de la mer. Dans l'apocalypse, la sainte Vierge porte bien une couronne de douze étoiles figurant les douze tribus d'Israël dont elle a été le salut par son fils ; mais ceci ne m'explique pas pourquoi on l'appelle étoile de la mer. Saint Bernard va venir à notre secours ; il prétend que *Maria* signifie étoile de la mer, et il va jusqu'à appliquer à Marie dans un sens mystique cette prophétie de Balaam qui, dans le sens naturel, s'applique au Messie. Il sortira une étoile de Jacob : *Orietur stella ex Jacob ;* mais comme ce saint docteur allait droit à la pratique et à la sanctification des âmes, il ne manque pas de trouver ici force application morale. L'étoile, dit il, guide les nautonniers à travers les écueils de la mer, et quand la mer est bouleversée par la tempête, si on la voit briller au ciel, l'orage touche à sa fin ; le navire est sauvé, pourvu qu'avec cette lumière céleste, le pilote égaré reprenne sa route. Ainsi, continue saint Bernard, Marie sert d'étoile aux pécheurs, car s'ils jettent leurs regards vers elle, s'ils cherchent à diriger leur vie selon la lumière que leur projettent ses vertus, ils éviteront le naufrage éternel et arriveront au port. L'église s'est plue aussi à invoquer la sainte Vierge sous ce titre de protectrice des naufragés dans l'*Ave maris stella*.

Ce n'est donc pas pour elle seule que Marie est puissante, et le peintre voulant insister sur cette vérité, l'appelle encore la porte du ciel, *porta cœli*, *felix porta cœli*, comme dit l'église. Dieu a voulu que Marie soit notre mère, que nous la regardions comme telle, et qu'elle devienne pour nous le canal des grâces et la

cause de notre salut; on peut donc l'appeler la porte du ciel. La banderolle qui reçoit cette inscription latine est au-dessus de la porte d'une forteresse crénelée, flanquée de deux tours aux élégants mâchicoulis, aux créneaux menaçants que surmontent des toits aigus, ornés de girouettes hyperboliques. Cette porte mystérieuse est ouverte sur un pont-levis soutenu par des chaînes. Le pont s'est abaissé pour livrer passage à tous ceux qui n'ont pas désespéré de leur bonne mère. Deux pièces de bois, destinées à s'emboîter dans les rainures de la muraille, sont placées horizontalement de chaque côté du pont pour en soutenir les chaînes; elles menacent, en se relevant, d'interdire l'entrée du ciel aux ennemis de Dieu. De plus, la herse aux dents formidables paraît suspendue à l'entrée comme une menace près de s'abattre sur les téméraires qui, sans avoir rien fait pour plaire à la plus pure des vierges et à son fils, voudraient souiller de leur présence impure cette porte du ciel.

Puisque nous sommes dans les tours et ouvrages crénelés, voyez donc aussi ce fier donjon dont la hauteur, les tourelles en encorbellement, les créneaux et la toiture réunissent l'élégance et la force qu'avec François Ier nous admirons encore, même à travers les ruines de Pierrefonds. C'est là encore un des attributs de Marie : *Turris Davidica plena specie*, et il faut avouer que cette inscription est vraie; car cette tour est pleine d'intérêt et de beauté. Marie est issue des anciens rois de Juda; elle est de la maison de David, et parmi tous les descendants de ce prince chéri de Dieu, elle seule s'élève comme un donjon puissant, comme une tour inexpugnable. C'est au pied de ses murs que les ennemis de Dieu viennent perdre leur force, épuiser en vain leur science du mal. C'est à cette tour que pendent mille boucliers, c'est-à-dire de cette tour est sorti celui dont le règne n'aura point de fin. C'est aux pieds de Marie que l'on voit mille

témoignages de victoires remportées par elle sur l'ennemi de notre salut. A ce passage, on se rappelle tant d'oratoires de Marie où demeurent suspendus tous ces *ex-voto*, attestations de sa puissance comme aussi de la reconnaissance de ceux qu'elle a secourus dans leurs maladies physiques et dans les nécessités de leurs âmes. Marie est donc la ville de refuge pour les pécheurs, la force et l'espoir du faible. C'est l'idée que renferment l'étoile, la porte et la tour. Nous revenons aux vertus de Marie.

Le livre des cantiques nous fournit encore le lis entre les épines : *Lilium inter spinas*. Le lis, par sa blancheur, est devenu un symbole d'innocence et de pureté plusieurs Pères y ont vu la Conception Immaculée ; les épines figurent le genre humain soumis à la tache originelle.

Ici, notre vitrail est tellement mutilé qu'on n'y voit plus le *jardin* fermé, la *fontaine* cachée, le *puits* d'eau vive, la *rose* mystique, le *cèdre*, l'*olivier* élancé, le *miroir* sans tache; toutes ces expressions avec la verge d'Aaron, la tige de Jessé que l'on retrouve à Saint-Etienne-du-Mont, à Amiens et sur une foule de gravures de cette époque, signifient dans le jardin fermé l'amour de la solitude et du silence, comme aussi la virginité de Marie avant, pendant et après son divin enfantement. La fontaine et le puits d'eau vive qui s'élèvent au milieu du jardin, c'est l'amour de la prière et du travail qui, trouvant cette âme à l'abri déjà des surprises et des exemples mauvais, y a fait croître en paix toutes les vertus. La rose mystique indique la bonne odeur des vertus et la force du bon exemple. J'ai vu à Billy-Saint-Remy, près Oulchy, à la partie supérieure d'un vitrail de la généalogie, la Vierge sortant à mi-corps d'une rose vermeille et tenant Jésus dans ses bras ; c'est la rose mystique. On retrouve beaucoup ce sujet. Quant au cèdre

et à l'olivier que l'on devine aux inscriptions, ils indiquent la sublimité de la contemplation de Marie et l'extrême douceur de ses rapports avec le prochain. Enfin, le miroir sans tache de Marie que fort utilement nous pouvons prendre à notre usage, nous rappelle encore cette délicatesse de conscience qui l'a rendue plus pure que les anges. Aussi, l'église l'invoque-t-elle sous le nom de miroir de justice, *speculum justitiæ.*

Je regrette que ce vitrail ne soit pas plus complet, car il dut renfermer, outre l'éloge de la Vierge, quelques mots de sa prédestination et de son entrée dans le ciel. Aussi, je ne doute pas qu'à La Ferté-Milon comme on le voit à Amiens et à Maast-Violaine, il n'y ait eu au-dessus de la sainte Vierge un phylactère déroulé portant en caractères gothiques ces paroles des proverbes : *Nondum erant abyssi et ego jam concepta eram.* Avant tous les siècles, avant la création de l'univers, Dieu avait conçu la pensée de mon existence, parce que Marie devait donner au monde le Dieu fait homme pour sauver le genre humain déchu. Cet éloge que l'on voit à Maast en vaut bien un autre. Dieu pense à Marie avant de créer le monde. Quelle haute idée les fidèles ne doivent-ils pas concevoir de la mère de Dieu ! Quelle confiance dans le crédit de celle qui a occupé la pensée de Dieu avant tous les temps ! Il n'y a pas d'éloge au-dessus de cette estime immense du Créateur. C'est ainsi que Marie est proposée comme l'espoir du monde dès son origine, maintenant et toujours. Voilà pour la prédestination. Mais il dut y avoir aussi à La Ferté, à la pointe ogivale de la fenêtre, le couronnement de la sainte Vierge. Il est bien dans le bas-côté, à la suite de la chapelle, mais il devait être traité comme à Maast avec inscription : *Veni, amica mea, tota pulchra es.* C'est le Père éternel qui, occupant le milieu, non plus bénissant le monde, mais attirant à lui Marie et lui tendant les bras. Le peintre

figurant la *columba mea* du texte des cantiques représente Marie avec une tête de femme et un corps de colombe. Puis derrière elle, on voit une multitude de vierges qui se sont enrôlées sous la bannière de la Vierge mère, et dont l'imaginative de l'artiste s'est encore exercée à faire des colombes.

Je ne parle pas d'un *Ecce homo* bistré d'une fenêtre de bas-côté. Il constate seulement par sa teinte affaiblie la décadence de l'art.

En terminant les vitraux de Notre-Dame, je sens le besoin de me justifier de mes tendances au symbolisme. Cette tâche me sera facile. C'est ce que je ferai dans une note par des faits existants, et que tout le monde pourra vérifier par soi-même. Je sais que ce que j'écrivais autrefois sur le symbolisme des églises, l'explication d'un tableau de Vierzy, et enfin ce que j'ai dit des vitraux de Notre-Dame, a paru exagéré, ou du moins hasardé. J'espère démontrer qu'il n'y a pas d'archéologie sans symbolisme, et, en passant, je ne puis trop blâmer ces architectes sans idée et sans tradition qui abandonnent l'orientation des églises ; mais je n'ai pas assez d'expression pour flétrir les membres du clergé qui renoncent à tous les principes de construction chrétienne, et osent bien se ranger parmi les successeurs de nos bâtisseurs d'église. Ce qu'ils font, ce sont des granges plafonnées. Ne confondons pas les termes.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1853.

Bureau.

MM. LECLERCQ DE LAPRAIRIE ✱, Jules, propriétaire, membre correspondant du comité historique des arts et monuments, *Président.*

WILLIOT, ancien principal du collège de Soissons, *Vice-Président.*

POQUET, l'abbé, ancien directeur de l'institut des sourds-muets de St-Médard, membre des comités historiques, *Secrétaire.*

DECAMP, rédacteur-gérant du JOURNAL DE SOISSONS, *Secrétaire-Archiviste.*

SUIN, notaire, *Trésorier.*

Membres Titulaires.

MM. AUGER, avoué à Soissons.

BETBÉDER, peintre à Soissons.

BILLAUDEAU, docteur en médecine à Soissons.

BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.

DE COURVAL (le vicomte), membre du conseil général de l'Aisne, à Pinon.

DARAS, l'abbé, sous-directeur de Saint-Médard.

DARCOSSE, imprimeur à Soissons.

DESTREZ ✱, docteur en médecine à Vailly.

MM. Dilly, professeur de physique au collège.
Guyot, curé de Crouy.
Husson, curé-archiprêtre de Câhteau-Thierry.
Lebeau, à Soissons.
Lecomte, curé de Cuffies.
Lefèvre, l'abbé, directeur de la maîtrise de Soissons.
Legris, avocat à Soissons.
Lemaire, de Saint-Pierre-Aigle, ancien représentant.
Martin, propriétaire à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil général.
Moreau, propriétaire à Fère-en-Tardenois.
Parizot, curé de Saint-Waast.
Pécheur, curé de Fontenoy.
Périn, Charles, juge-suppléant à Soissons.
De Villermont, propriétaire au château de Nesle.
Watelet, directeur de l'école supérieure de Soissons.
De Vuillefroy ✻, conseiller honoraire à la cour royale de Paris, à Soissons.

Membres honoraires.

MM. Didron ✻, directeur des annales archéologiques.
Lherbette, ancien représentant du peuple.
Quinette ✻, ancien ambassadeur en Belgique.

Membres correspondants.

MM. Adam, médecin à Montcornet.
Balthasar, curé de Maisoncelle-Tuilerie (Oise).
Barbey, notaire et maire de Braisne.
De Bertrand, à Dunkerque.
Bryois, principal clerc de notaire à Roucy.
Chéraire, Emile, à Paris.
Clouet, propriétaire à Vic-sur-Aisne.
Coutant, Lucien, président de la société de sphragistique, aux Riceys (Aube).
Delahègue, instituteur à Nouvion-le-Vineux.
Delbarre, artiste peintre à Paris.
Delsart, l'abbé, curé de Chery-lès-Pouilly.
Delvincourt, secrétaire de la société de sphragistique.
Devic, curé de Mouchy (Oise).

MM. Duchesne, propriétaire à Vervins.

Duchêne, membre de l'académie de Reims.

Duquesnelle, pharmacien, membre de l'académie de Reims.

Fabre, percepteur à Vermand.

Fleury, Edouard, rédacteur et gérant du *Journal de l'Aisne.*

Fouquet, propriétaire à Chauny.

Fournaise, instituteur à Roucy.

Gaillouzeau de Villepin, artiste à Paris.

Gomart, Charles, à Saint-Quentin.

Lambert, vicaire à Chauny.

Lamorlette, vicaire de Saint-Jacques, à Reims.

Leroux, docteur en médecine à Chauny.

Lorin, Théodore, membre de la société philotechnique et de celle des antiquaires de France, à Vauxbuin.

Lucas, notaire, membre de l'académie de Reims.

Manable, vicaire à Saint-Quentin.

Matton, archiviste à Laon.

Michelot, juge de paix à Chauny.

Nourrit, artiste peintre à Paris.

Petit, Victor, correspondant du comité des arts et monuments, à Paris.

De Pistoye ※, chef de bureau au ministère des travaux publics, à Paris.

Souliac, correspondant du comité historique des arts et monuments, à Château-Thierry.

Tauxier, graveur à Paris.

Tétart, notaire à Genlis.

Thénot, artiste peintre, à Paris.

Tourneur, professeur de rhéthorique au séminaire de Reims.

De Tugny, propriétaire à Beaurieux.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SEPTIÈME VOLUME
DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1853.

QUATRIÈME SÉANCE.

CINQUIÈME SÉANCE.

SIXIÈME SÉANCE.

SEPTIÈME SÉANCE.

HUITIÈME SÉANCE.

NEUVIÈME SÉANCE.

DIXIÈME SÉANCE.

ONZIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE.

DESSINS ET PLANS.



TABLE ALPHABÉTIQUE

DU SEPTIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

A

B

C

E

F

G

H

I

J

L